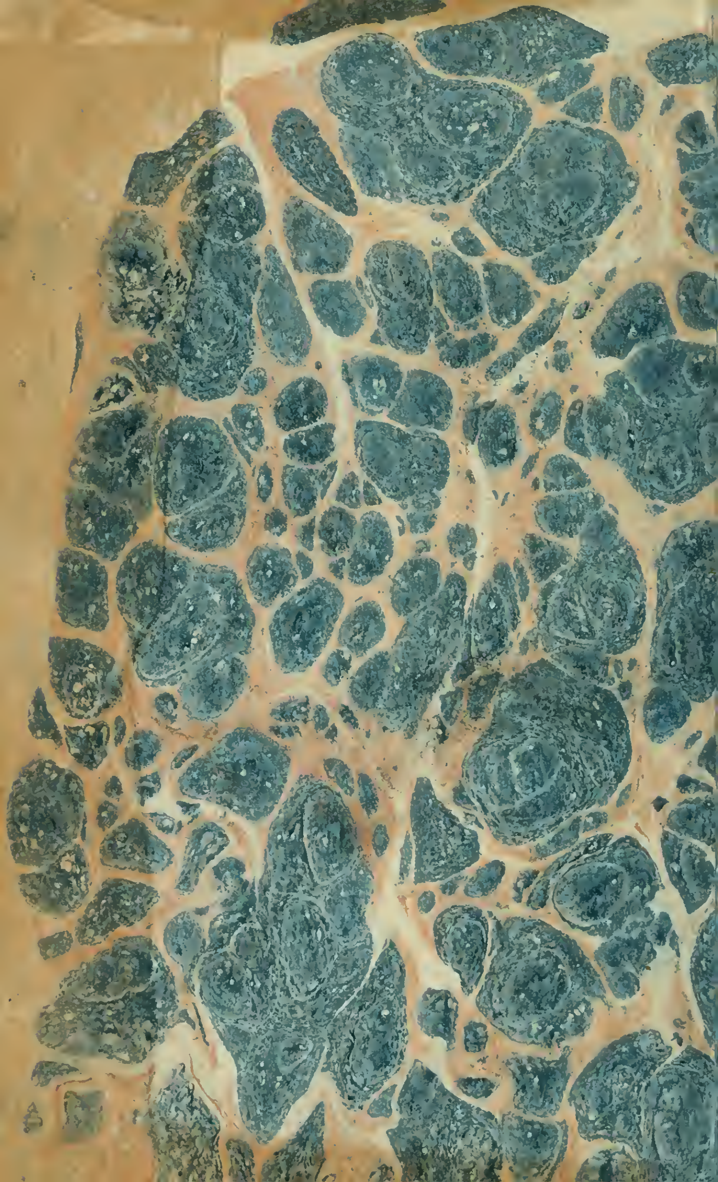
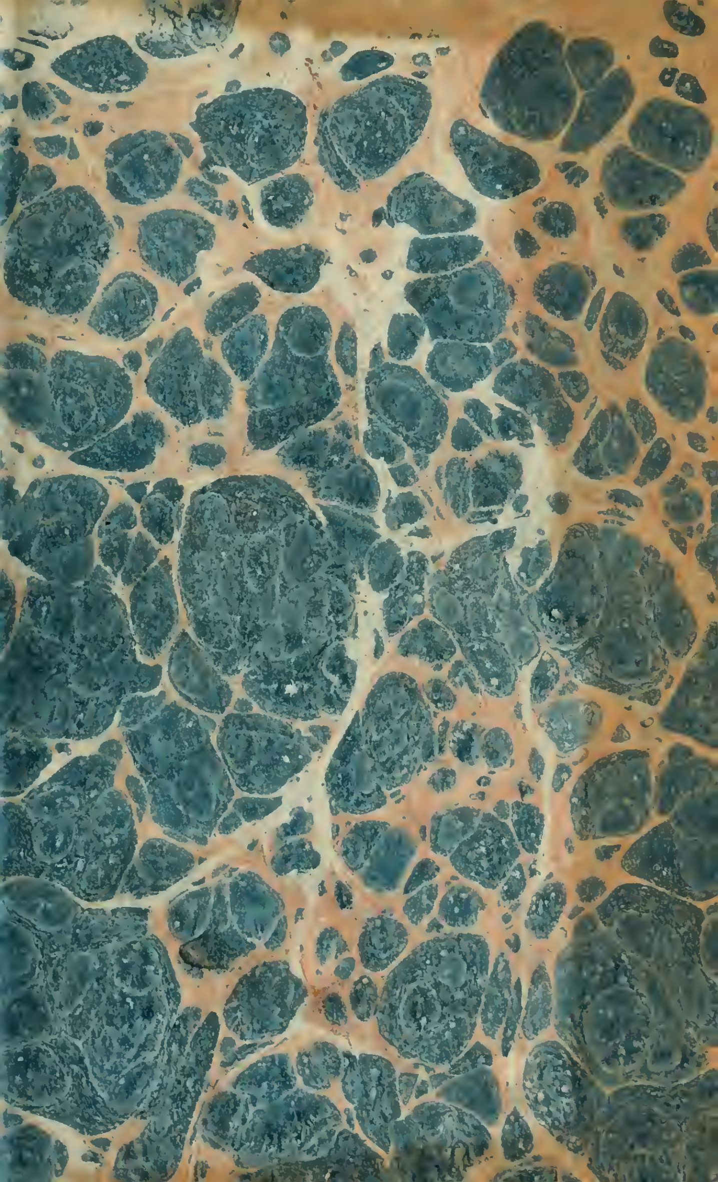
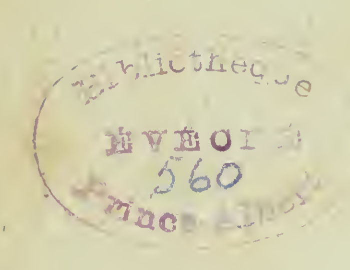





560

MANUEL

DES

CÉRÉMONIES ROMAINES,

II.

MANUEL
DES
CÉRÉMONIES ROMAINES,

TIRÉ

Des Livres Romains les plus authentiques, et des Écrivains les plus récens et les plus intelligens en cette matière.

NOUVELLE ÉDITION

corrigée et augmentée.

TOME SECOND.



AVIGNON,

CHEZ OFFRAY, FILS AINÉ, IMPRIM.-LIBRAIRE

1828.



MANUEL
DES
CÉRÉMONIES ROMAINES.

LIVRE SECOND.

PREMIÈRE PARTIE.

Où l'on traite des offices de chaque Ministre en particulier.

ARTICLE PREMIER.

Du Cérémoniaire ou Maître des Cérémonies.

Le Cérémoniaire ou maître des cérémonies doit être Prêtre, ou au moins, s'il est possible, dans les Ordres sacrés, bien fait et parfaitement instruit des cérémonies qu'il doit enseigner aux autres. Il faut pour cela qu'il étudie avec soin les rubriques du missel et celles du bréviaire, le rituel romain, le pontifical, et le cérémonial des Evêques, afin de n'ignorer rien de tout ce qui se doit faire, tant aux jours ordinaires qu'aux plus grandes solennités

de l'année. Il doit de plus avoir quelque connoissance des auteurs qui ont traité des rubriques et de l'explication des cérémonies, comme le pape Innocent III, Durantus, Durandus, Gavantus et l'abbé Rupert, pour en rendre raison dans le besoin, ainsi que le marque le cérémonial des Evêques, liv. 1. chap. 5.

C'est à lui à procurer que le service divin soit célébré avec toute la décence, la dignité et la majesté convenable, et que l'on y observe dans toute l'exactitude possible les cérémonies qu'il doit pour cet effet faire exercer de temps en temps à ceux qui composent le Clergé, et principalement aux Ministres de l'autel à qui il doit faire prévoir leurs offices, surtout quand il y a quelque cérémonie extraordinaire, comme pendant la semaine sainte.

Avant les offices divins, il aura soin de prévoir tout ce qui s'y doit pratiquer; il procurera que tous les ornemens soient disposés, que les offices d'un chacun soient marqués de bonne heure, qu'on sonne exactement les offices, que les Officiers se trouvent aux heures marquées, et que rien ne manque de tout ce qui est nécessaire pour le service qu'on doit célébrer : il faut qu'il soit attentif aux fautes que l'on fait contre les cérémonies, pour en avertir les particuliers après l'office : car il ne doit reprendre personne pendant le service divin, à moins que les fautes ne soient considérables, et qu'il y puisse remédier prudemment par signe ou par paroles.

Comme il doit servir de règle et d'exemple aux autres, il est nécessaire qu'il paroisse en lui une grande modestie, et qu'il évite soi-

gueusement la précipitation dans ses actions, et toute son affectation dans son extérieur.

Voilà en peu de mots ce qui concerne celui qui, par son office, doit apprendre aux autres les cérémonies; nous allons maintenant marquer en détail ce que doit faire celui qui, pendant les offices divins, exerce l'office du Cérémoniaire.

§. I.er

De l'Office du Cérémoniaire.

AVIS GÉNÉRAUX.

I. Le Cérémoniaire doit être non-seulement instruit parfaitement de son office, mais il est encore nécessaire qu'il sache ce que doivent faire tous les autres Officiers, afin de pouvoir les prévenir dans leurs actions.

II. Lorsqu'il invite quelqu'un à faire quelque cérémonie, il lui fait toujours une inclination, laquelle doit être proportionnée à la dignité des personnes, c'est-à-dire, profonde, à l'égard des Prélats; médiocre, à l'égard du Célébrant, des Officiers majeurs et des Prêtres, et seulement de tête, à l'égard des Officiers inférieurs.

III. Il salue toujours l'autel par une génuflexion, quant même le S. Sacrement ne seroit point dans le Labernacle.

IV. Passant devant l'Officiant soit à Vêpres, soit à la Messe, ou en quelque autre office, il le salue toujours par une inclination profonde; ce qu'il fait aussi en arrivant devant lui.

V. Quand il conduit ou qu'il accompagne quelque Officier, il marche ordinairement à sa gauche un peu devant lui ; et quand cet Officier s'arrête, il s'arrête pareillement, et se tient un peu au-dessous de lui.

VI. Il fait ordinairement deux inclinations à ceux à qui il présente ou de qui il reçoit quelque chose, l'une avant et l'autre après l'avoir présentée ou reçue.

VII. Pendant toute la Messe solennelle, il est toujours nue tête et debout, et il tient ordinairement les mains jointes, ne croisant les bras qu'aux occasions marquées expressément ci-après : mais à Vêpres et aux autres Offices, il ne quitte jamais son bonnet, l'ayant toujours sur la tête ou à la main, excepté pendant le *Magnificat* ou le *Benedictus*.

VIII. La place où se met ordinairement le Cérémoniaire à la Messe est au bas des degrés de l'autel du côté de l'épître et un peu au-dessus de la crédence, et à Vêpres dans une des basses chaires du chœur du côté de l'Officiant, et le plus proche de lui qu'il se peut.

---

§. II.

De l'office du Cérémoniaire.

A VÊPRES.

I. Le Cérémoniaire doit mettre avant Vêpres un petit antiphonier avec un diurnal à la place de l'Officiant, et marquer tout ce qu'il doit chanter : il lui donne ensuite sa chape dans la sacristie, et s'étant placé le bonnet à la main entre le premier Chapier et le premier

Acolyte, (ou bien entre le Chapier et l'Acolyte les plus voisins de la porte par où on doit sortir) il fait avec tous les Officiers une inclination profonde à la Croix et une médiocre à l'Officiant, et marche seul au chœur nue tête après les Acolytes.

II. Étant arrivé au bas des degrés de l'autel, il se met à la gauche du premier Acolyte ; et lorsque tous les Officiers sont arrivés, il fait avec eux une génuflexion sur le pavé, se met à genoux sur le dernier degré, et demeure un moment en prière.

III. La prière achevée il donne le signal pour se lever, en faisant une inclination à l'Officiant ; puis il fait une génuflexion, salue le chœur par une inclination médiocre avec les autres Officiers, et se rend devant le siége de l'Officiant, marchant après les Acolytes ; y étant arrivé il se place à la droite du premier, et lorsque l'Officiant est dans son siége, il lui fait une inclination profonde avec tous les Officiers : ensuite ayant laissé passer les Acolytes, il conduit les Chapiers à leurs places, fait la génuflexion au-dessus d'eux, les salue d'une inclination médiocre, se retire à sa place, s'assied et se couvre.

IV. Si l'entrée se fait processionnellement avec tout le Clergé par la grande porte qui est au bas du chœur, le Cérémoniaire marche après les Acolytes : et ayant fait la génuflexion au milieu d'eux à l'entrée du chœur, il se met à la droite du premier Acolyte devant la chaire de l'Officiant, qu'il salue avec les autres Officiers quand il est arrivé ; et lorsque les Acolytes sont passés, il conduit les Chapiers

à leurs places, se met à genoux avec eux, et après une courte prière, il se lève, les salue, se retire à sa place, et s'assied. Si le Clergé est entré séparément au chœur, comme lorsque l'on chante Nonne immédiatement avant Vêpres, le Cérémoniaire le salue en entrant après avoir fait la génuflexion au milieu des Acolytes ; et quand il conduit les Chapiers à leurs places, il ne se met point à genoux pour faire la prière, mais il fait seulement la génuflexion, et se comporte pour le reste, comme il est dit ci-dessus.

V. Le Cérémoniaire après avoir été assis environ l'espace d'un *Pater*, se lève, et avertit l'Officiant de se lever en lui faisant une inclination médiocre ; il se tourne ensuite vers l'autel, et lorsque l'on chante *Gloria Patri, etc.*, il fait à l'Officiant une autre inclination avant et après pour l'avertir de s'incliner, et pendant qu'on le chante il se tient lui-même incliné en chœur, afin de ne point tourner le dos à l'Officiant.

VI. Lorsqu'on chante *Sicut erat, etc.* Il va inviter le premier Chapier de venir annoncer la première antienne à l'Officiant ; ce qu'il doit observer dans cette occasion et dans les autres semblables, c'est de faire une inclination médiocre au Chapier ; ensuite il fait la génuflexion un peu au-dessus de lui, et le conduit devant l'Officiant : après qu'ils l'ont salué ensemble, il présente un petit antiphonier au Chapier, et lui montre avec la main l'antienne qu'il doit annoncer ; et lorsque l'Officiant l'a entonnée, il le salue derechef avec le Chapier, reprend l'antiphonier, reconduit le Chapier à son siége, faisant la génuflexion

au-dessus de lui en y arrivant, et l'ayant salué il retourne à sa place.

VII. Les Chantres ayant entonné le premier psaume jusqu'à la médiation le Cérémoniaire fait une inclination à l'Officiant pour l'avertir de s'asseoir, et il s'assied pareillement et se couvre.

VIII. A la fin de chaque psaume il se lève et avertit l'Officiant de se découvrir à *Gloria Patri*, *etc.* pendant lequel il se tient lui-même incliné et debout, et après il avertit l'Officiant de se couvrir.

IX. Pendant qu'on répète les antiennes des psaumes le Cérémoniaire va inviter un des deux Chantres alternativement pour annoncer l'antienne, suivante à un des premiers du chœur, commençant par le côté opposé à celui de l'Officiant. Le Cérémoniaire salue d'abord le Chantre, et ayant fait avec lui la génuflexion il le conduit devant celui à qui l'antienne doit être annoncée ; en arrivant ils le saluent par une inclination médiocre ; ils lui en font une seconde lorsqu'il a entonné l'antienne, après quoi le Cérémoniaire reconduit le Chantre au lutrin : il y fait avec lui la génuflexion, puis l'ayant salué, il retourne à sa place. Remarquez 1. qu'aux offices semidoubles le Cérémoniaire ne reconduit point au lutrin le Chantre qui vient d'annoncer l'antienne, mais il le conduit à sa place du chœur sans faire la génuflexion et retourne ensuite à la sienne faisant la génuflexion au milieu du chœur, s'il passe de l'autre côté. 2. Que si les antiennes sont courtes, il ne s'assied pas après *Gloria Patri*, *etc.* quand il doit aller

chercher le Chantre qui est de l'autre côté. 3, Qu'aux fêtes de première classe il conduit les deux Chantres ensemble, quoiqu'il n'y en ait qu'un qui annonce l'antienne. 4. Qu'il ne doit faire annoncer l'antienne qu'à ceux qui la peuvent entonner comme il faut, de quoi il doit être auparavant bien informé; et si quelque Prêtre externe en surplis se rencontre dans les premières places, il est à propos qu'il sache de lui s'il agrée qu'on lui annonce une antienne.

X. Vers la fin de la dernière antienne, il invite les Chapiers avec les cérémonies ordinaires à venir devant l'Officiant, où étant arrivé, il le salue avec eux rangé derrière les Acolytes, comme au commencement de Vêpres; et s'étant mis à la gauche du premier Chapier, il demeure tourné en chœur pendant que l'Officiant chante le capitule, après lequel il se tourne vers lui, le salue, montre au premier Chapier le commencement de l'hymne; et après qu'elle a été entonnée, il salue l'Officiant; et ayant laissé passer les Acolytes, il reconduit les Chapiers et retourne à sa place.

XI. Comme on doit être à genoux pendant la première strophe des hymnes *Veni, Creator* et *Ave, maris stella*; le Cérémoniaire se met à genoux tourné en chœur sitôt que le Chapier a annoncé ces hymnes à l'Officiant, et lorsque la première strophe est chantée, il se lève et salue l'Officiant avant que de se retirer de devant lui.

XII. Pendant la dernière strophe de l'hymne il s'avance vers le lutrin, et ayant salué les

deux derniers Chapiers, s'il y en a plusieurs, il les conduit au milieu du chœur, où s'étant mis à leur droite, il fait avec eux la génuflexion ; ensuite il leur présente le petit antiphonier pour chanter le verset, et lorsqu'il est chanté il reprend le livre ; puis ayant fait de nouveau avec eux la génuflexion, il les reconduit à leurs places, et après qu'il les a salué, il invite le plus considérable des Chapiers qui sont restés à leurs siéges, à venir annoncer à l'Officiant l'antienne de *Magnificat:* si cependant il n'y a que deux Chapiers, il laisse le second retourner à sa place, et conduit le premier devant l'Officiant pour annoncer l'antienne de *Magnificat.*

XIII. Un peu avant qu'on commence le *Magnificat* il avertit l'Officiant de se lever, et ayant quitté son bonnet, il va, les mains jointes, inviter les Chapiers de venir devant l'Officiant où il tâche d'arriver en même temps que les Acolytes. Tous les Officiers ayant salué l'Officiant, le Cérémoniaire marche les mains jointes après les Acolytes pour se rendre à l'autel. Quand il est arrivé au bas des degrés, il se met entre le Chapier et l'Acolyte qui sont les plus éloignés de la porte de la sacristie ; et lorsque tous les Officiers sont arrivés, il fait avec eux la génuflexion, monte droit à l'autel du côté de l'épître, où s'étant placé à la gauche du Thuriféraire, il aide à faire bénir l'encens, après quoi il fait avec lui la génuflexion, et ils descendent ensemble au bas des degrés du côté de l'épître.

XIV. Pendant l'encensement de l'autel, lorsque l'Officiant encense le côté de l'évan-

gile, le Cérémoniaire quitte le côté de l'épître, et ayant fait en passant la génuflexion au bas des degrés de l'autel en même temps que l'Officiant fait la révérence sur le marchepied, il va se mettre à la droite du second Acolyte.

XV. L'encensement de l'autel étant achevé, le Cérémoniaire salue l'autel avec tous les Officiers rangés en droite ligne, et s'étant tourné avec eux, il salue aussi le chœur, et reconduit l'Officiant dans le même ordre qu'il est venu; étant arrivé il se place à la droite du premier Acolyte, et après que l'Officiant a été encensé, il le salue à la tête de tous les Chapiers qu'il reconduit ensuite à leurs places, et retourne à la sienne.

XVI. Si quelque personne de grande considération, soit Ecclésiastique, soit Laïque, doit être encensée avant les Chapiers, aussitôt que l'Officiant a été encensé, le Cérémoniaire conduit le premier Chapier devant cette personne, et la salue d'une inclination profonde avant et après l'encensement, ensuite il revient avec le Chapier devant l'Officiant qu'il salue à la tête de tous les Chapiers, puis il les conduit à leurs places, et retourne à la sienne.

XVII. Vers la fin de l'antienne de *Magnificat*, le Cérémoniaire conduit les Chapiers devant l'Officiant avec les révérences ci-dessus marquées, et il demeure à la droite du premier Acolyte pendant l'oraison et les commémorations, s'il y en a.

XVIII. A la conclusion de la dernière oraison, s'il y en a plusieurs, après ces mots

Jesum Christum, ou à ceux-ci *Qui vivis et regnas*, le Cérémoniaire salue l'Officiant, et conduit au milieu du chœur les deux derniers Chapiers pour chanter *Benedicamus Domino* avec les cérémonies observées au verset après l'hymne : ensuite il les reconduit devant l'Officiant qu'il salue en arrivant.

XIX. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, *etc.* le Cérémoniaire le salue de nouveau avec tous les Officiers, et ayant laissé passer les Acolytes, il retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il en est venu, faisant avec les Chapiers la génuflexion en passant devant l'autel. Si l'on sort par la porte qui est au bas du chœur, il fait la génuflexion au milieu des deux Acolytes, comme il a fait en entrant : étant arrivé dans la sacristie, il se place à la gauche du premier Acolyte, et l'Officiant étant arrivé, il fait une inclination profonde à la croix, une médiocre à l'Officiant, et lui ôte la chape.

XX. Le Cérémoniaire revient au chœur pour Complies à la gauche de celui qui a officié ; il salue avec lui l'autel et le chœur, le conduit à sa place, le salue, et se retire à la sienne.

XXI. Si l'on ne dit pas les Complies immédiatement après les Vêpres, le Cérémoniaire reste devant la chaire de l'Officiant debout ou à genoux pendant l'antienne de la sainte Vierge, après quoi il s'en retourne à la sacristie dans l'ordre qui vient d'être marqué ci-dessus.

§. III.

De l'office du Cérémoniaire.

A VÊPRES.

Devant le Saint-Sacrement exposé.

I. Le Cérémoniaire demeure decouvert pendant tout l'office, et peut s'asseoir à l'ordinaire.

II. Il fait la génuflexion à deux genoux en cinq occasions, savoir, premièrement au bas des degrés de l'autel avant et après la prière qui se fait en entrant au chœur. 2. Au bas des mêmes degrés avant et après l'encensement qui se fait pendant le *Magnificat*, et enfin en sortant du chœur : hors ces cinq cas, il fait la génuflexion d'un seul genou.

III. Étant monté sur le marchepied de l'autel pour l'encensement, il y fait la génuflexion à la gauche du Thuriféraire en même temps que l'Officiant la fait ; et après que le Thuriféraire a donné l'encensoir au premier Chapier, il fait derechef avec lui la génuflexion, et descend au côté de l'épître, où il se met à genoux sans faire aucune inclination pendant qu'on encense le S. Sacrement.

IV. Si l'on expose le S. Sacrement immédiatement avant Vêpres, il est à remarquer 1. que le Cérémoniaire prépare de bonne heure sur l'autel la clef du tabernacle et une

bourse avec un corporal, s'il est nécessaire. 2. Qu'en entrant au chœur il le salue avec les deux derniers Chapiers, s'il y en a plusieurs, qu'il va ensuite au bas des degrés de l'autel se placer à la gauche du premier Acolyte, où il fait la génuflexion avec tous les Officiers, après quoi il prend le bonnet de l'Officiant et des deux plus dignes Chapiers. 3. Qu'il présente une étole au premier Chapier et l'aide à la mettre; ensuite il monte à l'autel où il se met à genoux pendant que le Chapier ouvre le tabernacle, tenant le côté droit de sa chape élevé, puis il aide le Thuriféraire à faire mettre de l'encens dans l'encensoir; et après que le Thuriféraire a donné l'encensoir au premier Chapier, il fait avec lui la génuflexion, et descend au bas des degrés où il se met à genoux pendant qu'on encense le S. Sacrement. 4. Qu'après l'encensement il met sur le marchepied de l'autel un petit escabeau, si le Chapier en a besoin pour mettre le S. Sacrement au lieu où il doit demeurer exposé, et il lève pendant ce temps-là le côté droit de la chape du premier Chapier, tenant s'il se peut en même temps une main appuyée sur l'escabeau de crainte qu'il ne remue. 5. L'exposition étant faite, il reprend l'étole qu'il avoit donnée au premier Chapier, et lorsque l'Officiant est descendu au bas des degrés avec les deux Chapiers, il leur rend leurs bonnets, et s'étant mis à la droite du second Acolyte, il fait la génuflexion à deux genoux avec tous les Officiers, et après avoir salué le chœur il conduit l'Officiant à son siége.

V. Si l'on doit remettre le S. Sacrement dans le tabernacle immédiatement après les Vêpres, le Cérémoniaire va à l'autel avec les autres Officiers, et après avoir fait avec eux la génuflexion à deux genoux il reçoit le bonnet de l'Officiant et des deux premiers Chapiers; ensuite après avoir donné une étole au premier Chapier, il monte sur le marche-pied à la gauche du Thuriféraire, fait la génuflexion en y arrivant, et l'aide à faire mettre de l'encens dans l'encensoir, se comportant pendant l'encensement comme il a été dit ci-dessus; ensuite il donne le petit escabeau pour descendre le S. Sacrement; lorsqu'il est descendu il présente le livre au premier Chapier, et après que l'Officiant a achevé les oraisons, il donne l'écharpe aux deux Chapiers et la reprend après la bénédiction. Lorsque le S. Sacrement est resserré dans le tabernacle, il reprend l'étole qu'il a donné au premier Chapier, rend les bonnets à l'Officiant et aux Chapiers; et après avoir fait la génuflexion d'un seul genou, il salue le chœur et retourne à la sacristie.

---

§. IV.

De l'office du Cérémoniaire.

AUX VÊPRES DES MORTS.

I. Le Cérémoniaire va au chœur en la manière ordinaire, ainsi qu'il a été dit au §. 2. et après avoir fait sa prière sur le dernier degré de l'autel, il va dans le même ordre au chœur sans le saluer en y entrant, et conduit l'Officiant à son siége; quand il y est arrivé il lui fait une inclination profonde et se retire à sa place.

II. Quand le premier verset du premier psaume est chanté jusqu'à la médiation, il avertit l'Officiant de s'asseoir; puis il s'assied lui-même, et demeure dans cette posture jusqu'à ce qu'il avertisse l'Officiant de se lever pour le *Magnificat*.

III. Sur la fin du *Magnificat*, lorsque les Acolytes arrivent devant l'Officiant, le Cérémoniaire se joint à eux, salue l'Officiant, se place à la droite du premier Acolyte, se met à genoux au même endroit tourné en chœur lorsque l'Officiant dit les prières, et quand elles sont achevées il se lève, salue l'Officiant, et s'en retourne à la sacristie.

IV. Si l'on dit les Vêpres des Morts immédiatement après celles du jour, le *Benedicamus Domino* étant chanté, le Cérémoniaire salue l'Officiant avec tous les Officiers qu'il laisse retourner à la sacristie; et après qu'ils sont partis, il ôte la chape que l'Officiant avoit pendant les Vêpres et lui en donne une noire qu'il a eu soin de faire apporter.

§. V.

De l'office du Cérémoniaire.

AUX MATINES ET AUX LAUDES SOLENNELLES, ET A CELLES DES MORTS.

I. Le Cérémoniaire entre au chœur avec les autres selon son rang, et se met en sa place ordinaire : après la prière il se lève et avertit l'Officiant de se lever en lui faisant une inclination médiocre, et s'étant tourné vers l'autel, il demeure en cette posture jusqu'à ce qu'il avertisse l'Officiant de se mettre à genoux à ces paroles *Venite adoremus, etc.*, après quoi il se lève le premier pour avertir l'Officiant de se lever, et il se tient tourné vers l'autel jusqu'à la fin du psaume.

II. Le psaume *Venite, exultemus* étant achevé et l'invitatoire répété, le Cérémoniaire conduit le premier Chantre, ou même tous les deux selon la dignité de la fête, devant l'Officiant pour lui annoncer l'hymne ; et sur la fin de la dernière strophe, il le reconduit derechef devant lui pour lui annoncer la première antienne, observant en cela les mêmes cérémonies qu'à Vêpres, ce qu'il fait aussi pour les antiennes suivantes qu'il fait annoncer aux plus dignes du chœur, commençant par le côté opposé à celui de l'Officiant ; quand le premier verset du premier psaume est chanté jusqu'à la médiation, il avertit l'Officiant de s'asseoir.

III. Lorsqu'on répète la dernière antienne de chaque nocturne, le Cérémoniaire conduit les deux Chantres au milieu du chœur pour chanter le petit verset ; il fait avec eux la génuflexion avant et après, et lorsqu'il a reconduit les Chantres à leurs siéges, il va inviter par une inclination convenable, celui qui doit dire la leçon, commençant toujours par les moins dignes, puis il le conduit devant le pupitre où il fait la génuflexion en arrivânt. Ensuite il prend le bonnet de celui qui doit chanter la leçon ; et s'il est nécessaire, il tient de la main droite une grosse bougie allumée dans un bougeoir pour éclairer. A ces paroles : *Tu autem*, *Domine*, *etc.* il fait la génuflexion avec celui qui chante la leçon, il lui rend son bonnet, le reconduit à sa place, lui faisant une inclination en le quittant, et retourne à la sienne. Il se conduit de la même manière à l'égard de ceux qui chantent les autres leçons, les avertissant à la reprise du répons précédent.

IV. Pendant la huitième leçon, le Cérémoniaire fait apporter trois chapes, et vers la fin du répons il les donne à l'Officiant et aux deux Chapiers qu'il conduit ensuite devant l'Officiant, faisant en sorte d'y arriver en même temps que les Acolytes ; et après avoir fait une inclination profonde à l'Officiant, il se met à la droite du premier Acolyte. Après que l'Officiant a chanté la neuvième leçon, il le salue avec le premier Chapier, à qui il montre l'hymne *Te Deum laudamus*, pour l'annoncer à l'Officiant ; et après qu'il l'a entonnée, il le salue, laisse passer les Acolytes

et reconduit les Chapiers à leurs places. Un peu avant que l'on chante le verset *Te ergo quæsumus , etc.*, il avertit l'Officiant de se mettre à genoux , et il s'y met aussi tourné en chœur ; le verset étant fini , il avertit l'Officiant de se relever.

V. Le Cérémoniaire se comporte durant les Laudes , ainsi qu'il a été dit à Vêpres.

VI. Si l'on est obligé de séparer Matines d'avec Laudes , comme on l'observe aux Matines de Noël , le Cérémoniaire conduit les Chapiers pendant le dernier verset de l'hymne *Te Deum* devant l'Officiant , et se place à la droite du premier Acolyte ; après l'Oraison il conduit les Chapiers au milieu du chœur pour chanter le *Benedicamus Domino* , et se comporte pour le reste comme à Vêpres.

VII. Pour les Matines des Morts , il faut remarquer 1. que le Cérémoniaire va au chœur selon son rang avec le Clergé ; il se met à sa place ordinaire et avertit l'Officiant de s'asseoir , quand on a chanté le premier verset du premier psaume jusqu'à la médiation. 2. Quand on chante le verset qui se dit à la fin des psaumes de chaque nocturne , il conduit au milieu du chœur ceux qui doivent chanter les leçons , comme on le pratique aux Matines ordinaires. 3. Que si on dit Laudes après Matines , il donne à l'Officiant une chape noire lorsqu'on finit le dernier répons ; il observe pour le reste ce qui a été dit ci-dessus aux Vêpres des Morts.

§. VI.

De l'office du Cérémoniaire.

A LA MESSE SOLENNELLE.

I. Le Cérémoniaire ayant pris garde si tout est préparé pour la Messe, met sur la crédence le calice garni (si le Sous-Diacre ne l'a déjà fait), derrière le calice il met le livre des épîtres, et sur l'autel au côté de l'épître un missel ouvert à l'endroit où la Messe est marquée, laquelle il doit avoir prévue : si le Clergé ou le peuple doivent communier, il prépare des Hosties dans un ciboire couvert de son couvercle qu'il met sur la crédence derrière le calice avec une longue nappe pliée; si l'on doit donner la paix avec l'instrument à ce destiné, il le met aussi sur le derrière de la crédence avec son voile attaché au manche ; et le tout doit être couvert d'un grand voile qui sert au Sous-Diacre. Enfin c'est à lui d'avoir soin que toutes les autres choses nécessaires soient prêtes avant que le Célébrant se présente pour s'habiller, et de suppléer en cela au défaut du Sacristain et des autres Officiers.

II. Quand le Célébrant est habillé, le Cérémoniaire se met à la droite du Diacre, y ayant fait une inclination médiocre au Célébrant avec le Thuriféraire, il l'aide à faire bénir l'encens, soutenant de la main droite le pied de l'encensoir. Ensuite, après avoir fait derechef une inclination au Célébrant il se

retire à la droite du second Acolyte. Quand les Chapiers sont entrés au chœur, il fait une inclination médiocre au Célébrant pour l'avertir de partir, puis il salue avec tous les Officiers la croix de la sacristie, par une inclination profonde, et le Célébrant par une médiocre, et marche seul au chœur nue tête, les mains jointes après les Acolytes.

III. Si en allant au chœur, il passe devant quelque autel où l'on dise la messe, depuis la consécration jusqu'à la communion, ou sur lequel le S. Sacrement soit exposé dans un soleil, il fait la génuflexion d'un seul genou à côté des Officiers sacrés; que si on y élève le S. Sacrement, il demeure à genoux avec les Officiers jusqu'à ce que le calice soit remis sur l'autel; puis s'étant levé, il fait la génuflexion et marche au chœur. Si la Messe se doit dire dans une chapelle particulière, et qu'il passe devant le grand autel, il y fait aussi la génuflexion en passant : il doit de même faire une inclination médiocre aux Prêtres revêtus des ornemens sacrés qu'il rencontre dans son chemin. Il peut lire, pour le reste, l'article II. de la première partie du premier tome.

IV. En entrant au chœur, il se met à la droite du Diacre, et salue le Clergé par une inclination médiocre; ensuite il s'avance vers les degrés de l'autel où il reçoit en arrivant les bonnets du Célébrant et du Diacre; et passant incontinent au côté de l'évangile, il reçoit aussi celui du Sous-Diacre, après quoi il fait la génuflexion sur le pavé à la droite du second Acolyte, et porte les bonnets sur le siége préparé pour les Officiers sacrés.

V. Si le Célébrant, les Ministres sacrés et les Chapiers vont au chœur processionnellement avec tout le Clergé par la grande porte qui est au bas du chœur, le Cérémoniaire, après avoir fait bénir l'encens et salué la croix de la sacristie, va au chœur les bras croisés derrière les Acolytes; étant arrivé au bas des degrés de l'autel, il fait la génuflexion au milieu des Acolytes à la gauche du Thuriféraire, puis il se retire au côté de l'épître, où il se tient à la gauche du Thuriféraire la face tournée du côté de l'évangile, jusqu'à ce que le Célébrant et les Ministres sacrés soient arrivés; et pour lors ayant reçu les bonnets, il fait derechef avec eux la génuflexion : mais si le Célébrant, les Ministres sacrés et les Chapiers vont au chœur processionnellement et séparément d'avec le Clergé, le Cérémoniaire va au chœur les mains jointes; en y entrant il le salue au milieu des Acolytes à la gauche du Thuriféraire; il va ensuite au bas des degrés de l'autel, où sans faire la génuflexion, il se retire au coin de l'épître à la gauche du Thuriféraire, la face tournée du côté de l'évangile. Après que les Officiers sacrés sont arrivés et qu'il a reçu les bonnets, il fait la génuflexion avec tous les Officiers de l'autel.

VI. Le Cérémoniaire après avoir porté les bonnets sur le siége qui est au côté de l'épître, se met à genoux sur le pavé à la gauche du Thuriféraire, où il répond tout bas au Célébrant, faisant les signes de croix, les inclinations, etc. comme les Ministres sacrés. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le Cérémo-

niaire se lève, et montant sur le marchepied de l'autel avec le Thuriféraire, il fait la génuflexion en même temps qne les Ministres sacrés. Après la bénédiction de l'encens, il fait derechef la génuflexion sur le marchepied, et se retire à la place où il étoit à genoux auparavant.

VII. Avant que le Célébrant encense l'autel du côté de l'épître, le Cérémoniaire ôte le missel de dessus l'autel, et le remet ensuite, faisant la génuflexion sur le marchepied avant et après avec les ministres sacrés. Lorsque le Diacre encense le Célébrant, le Cérémoniaire se met à gauche un peu derrière et fait les mêmes inclinations que lui.

VIII. Le Diacre ayant rendu l'encensoir, le Cérémoniaire s'approche du missel tourné vers l'autel pour indiquer au Célébrant ce qu'il doit dire. Il avertit les Officiers de s'incliner à *Gloria Patri, etc.* et de répondre à *Kyrie eleïson*, et d'aller s'asseoir, s'il y a du temps: autrement il demeure en la même place jusqu'à ce qu'on chante le dernier *Kyrie eleïson*, et pour lors il avertit les officiers d'aller au milieu de l'autel pour le *Gloria in excelsis*, et en même temps il descend sur le pavé à sa place ordinaire.

IX. Aussitôt que le Célébrant est assis, le Cérémoniaire lui fait une inclination profonde entre le Diacre et le sous-Diacre, étant cependant un peu derrière, puis il se retire au-dessus du Diacre ayant la droite du côté de l'autel où il se tient debout les bras croisés : quand le chœur chante le dernier *Kyrie eleïson*, il joint les mains et avertit les Officiers

sacrés de se lever, et après avoir salué au milieu d'eux le Célébrant, il s'avance et se retire vers la crédence au milieu des Acolytes pour donner lieu aux Officiers de passer : il salue le Célébrant lorsqu'il passe, et ayant fait la génuflexion sur le pavé à la droite du Diacre, il retourne à sa place ordinaire qui doit être du côté de l'épître proche le siége des Officiers sacrés. Lorsque le Célébrant entonne le *Gloria in excelsis*, il avertit les Officiers sacrés de s'incliner à *Deo*, et ensuite de monter aux côtés du Célébrant pour continuer cette hymne avec lui, et pendant qu'ils la récitent, il fait les mêmes inclinations et le signe de la croix à la fin. Ensuite, s'il faut s'easseoir, il en avertit l'Officiant par une inclination médiocre, et observe les mêmes cérémonies que ci-dessus. Pendant que le Célébrant est assis, il a toujours les bras croisés; il l'avertit de se découvrir à ces paroles : *Adoramus te : Gratias agimus tibi : Jesu Christe : suscipe deprecationem nostram* : lorsque le Chœur chante *Cum Sancto Spiritu*, il joint les mains et avertit les Officiers de se lever et de retourner à l'autel comme après le *Kyrie eleison*; mais si le Célébrant ne s'assied pas pendant le *Gloria in excelsis*, le Cérémoniaire demeure en sa place ordinaire pendant qu'on le chante, et quand on dit ces mots *Cum Sancto Spiritu*, il avertit les Officiers sacrés de descendre à leurs places derrière le Célébrant.

X. Après que le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, le Cérémoniaire s'approche du missel pour lui montrer les oraisons qu'il doit

chanter, et quand il est nécessaire, il tourne les feuillets avec la main droite et avertit les Officiers lorsqu'il faut s'incliner. Pendant la dernière oraison, il va à la crédence où prenant le livre des épîtres des deux mains et le tenant par les côtés, en sorte que l'ouverture soit à sa droite, il le porte fermé et le présente au Sous-Diacre, en lui faisant une inclination médiocre avant et après; puis s'étant mis à sa gauche, il s'incline vers la croix à ces paroles *Jesum Christum;* ensuite il accompagne le Sous-Diacre, lorsqu'il va au milieu de l'autel, il y fait la génuflexion sur le pavé, et retourne avec lui dans le lieu où il doit chanter l'épître; pendant qu'il la chante le Cérémoniaire soutient le livre de son côté afin de soulager le Sous-Diacre : s'il chante ces paroles : *Ut in nomine Jesu, etc.* le Cérémoniaire fléchit les genoux sur le pavé.

XI. L'épître étant achevée, le Cérémoniaire fait la génuflexion au milieu de l'autel avec le Sous-Diacre, et l'ayant suivi au coin de l'épître, il se met à genoux à sa gauche devant le Célébrant, étant néanmoins un degré plus bas que le Sous-Diacre, pendant qu'il reçoit la bénédiction du Prêtre. Il se lève ensuite, et ayant reçu le livre des épîtres, il le porte à la crédence, si ce n'est que le même livre serve aussi pour l'évangile, auquel cas il le retient pour le donner au Diacre, dès que le Célébrant aura dit : *Munda cor meum*, après quoi il se retire à sa place ordinaire.

XII. Remarquez que s'il y a dans la Messe plusieurs épîtres, comme il arrive aux Quatre-Temps et en quelques autres jours, le Cérémoniaire

moniaire présente le livre à ceux qui le doivent chanter, et observe à proportion les mêmes cérémonies qu'à l'égard du Sous-Diacre, et les conduit au même lieu où ils chantent l'épître.

XIII. Si l'on chante quelque prose ou trait qui soit fort long, le Cérémoniaire avertit le Célébrant par une inclination médiocre, de venir s'asseoir après qu'il a dit l'évangile, observant les cérémonies ordinaires, et a soin de le faire retourner à l'autel assez à temps pour bénir l'encens et faire le reste, avant que le chœur ait cessé de chanter : quand le Célébrant se lèvent, il le laisse aller au milieu de l'autel sans le conduire, et avertit pendant ce temps-là le Thuriféraire pour la bénédiction de l'encens, et tous deux ensemble font la génuflexion du côté de l'épître pendant que le Célébrant la fait au milieu de l'autel sur le dernier degré avec les Ministres sacrés.

XIV. Le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire pour venir faire bénir l'encens avant le dernier verset du graduel ou du trait; il le doit même avertir plutôt, s'il faut se mettre à genoux pendant le dernier verset. Quand le Thuriféraire est entré, il fait avec lui la génuflexion sur le pavé du côté de l'épître, et étant monté à sa gauche à l'autel, il assiste à la bénédiction de l'encens à l'ordinaire, après laquelle il se retire avec le Thuriféraire à la crédence, où il se met à genoux tourné du côté de l'évangile si l'on chante ce verset *Adjuva nos, Deus*, ou celui-ci, *Veni, sancte Spiritus*. Si l'on chante la prose après ce dernier verset, il ne fait bénir l'encens qu'au

commencement de la prose, s'étant mis à genoux à sa place ordinaire, après avoir averti le Célébrant de s'y mettre sur le marchepied.

XV. Quand le Diacre reçoit la bénédiction du Célébrant, le Cérémoniaire part le premier de la crédence, et va faire la génuflexion avec tous les Officiers au bas des degrés de l'autel à la gauche du Sous-Diacre ; il se rend ensuite au lieu où on doit chanter l'évangile, et s'étant placé à la droite du Diacre un peu derrière lui, la face tournée vers le septentrion ou vers la partie qui le représente, il lui montre le commencement de l'évangile : quand le Diacre dit : *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, *etc.* le Cérémoniaire fait le signe de la croix sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine ; ensuite ayant reçu du Thuriféraire l'encensoir fermé, il le présente au Diacre sans aucun baiser, lorsque le chœur répond *Gloria tibi, Domine* : il fait ensuite une inclination profonde avec le Diacre avant et après l'encensement. Ayant repris l'encensoir et l'ayant rendu au Thuriféraire, il écoute l'évangile les mains jointes, et tourne le feuillet, s'il en est besoin. Si on prononce dans l'évangile le nom de Marie ou celui du Saint duquel on fait la fête, le Cérémoniaire fait une inclination de tête vers le livre, mais il se tourne vers l'autel pour s'incliner au nom de Jésus, et pour faire la génuflexion aux dernières paroles de quelques évangiles. Sur la fin de l'évangile, il avertit le Thuriféraire de mettre de l'encens dans l'encensoir.

XVI. L'évangile achevé, le Cérémoniaire va le premier les mains jointes au bas des degrés

de l'autel, où il fait la génuflexion avec tous les Officiers à la droite du Sous-Diacre, puis s'étant avancé un peu du côte de l'épître, il reçoit du Sous-Diacre le livre des évangiles qu'il porte à la crédence, et retourne à sa place ordinaire du côté de l'épître.

XVII. Sitôt que le Célébrant chante *Credo in unum Deum*, le Cérémoniaire avertit les Ministres sacrés de s'incliner à ce mot *Deum*, et ensuite de monter ensemble aux côtés du Célébrant pour continuer avec lui le Symbole, pendant lequel il observe les mêmes cérémonies qu'au *Gloria in excelsis*, et fléchit le genou au verset *Et incarnatus est.* Si les Officiers sont assis pendant le *Credo*, il les avertit de s'incliner à ce même verset, et joignant les mains il se met à genoux, et s'incline médiocrement jusqu'à ce qu'on ait chanté *Et homo factus est*; puis il se lève et salue le Célébrant conjointement avec le Diacre, qu'il conduit à la crédence pour lui présenter la bourse du corporal, l'ouverture tournée vers le Diacre; il demeure ensuite au milieu des Acolytes jusqu'à ce que le Diacre, après avoir étendu le corporal, ait fait la génuflexion pour revenir au côté du Célébrant, et pour lors il va le rejoindre, salue avec lui le Célébrant, et se remet à sa place les bras croisés. Il avertit le Célébrant de se découvrir à ces mots *Simul adoratur.* Lorsqu'on chante *Et expecto*, il joint les mains pour avertir les Officiers de se lever et retourner à l'autel, et se comporte comme il a fait après le *Kyrie* et le *Gloria in excelsis.*

XVIII. Si le Célébrant ne va s'asseoir

qu'après le verset *Et incarnatus est*, le Cérémoniaire l'avertit de se mettre à genoux sur le marchepied pendant qu'on le chante, ensuite il l'invite à venir s'asseoir; et aussitôt qu'il est assis, il le salue avec le Diacre, qu'il conduit à la crédence pour lui donner la bourse du corporal : mais si le Célébrant ne va pas s'asseoir, le Cérémoniaire avertit le Diacre de venir à la crédence, après qu'on a chanté *Et homo factus est*; aussitôt qu'il lui a donné la bourse du corporal, il retourne à sa place. Quand on chante ces mots: *Et expecto*, il avertit les Ministres sacrés de descendre à leurs places derrière le Célébrant.

XIX. Le Célébrant ayant chanté *Oremus* avant l'offertoire, le Cérémoniaire qui est alors au côté de l'épître à sa place ordinaire, avertit les Ministres sacrés de faire la génuflexion; il la fait aussi en même temps, et s'étant rendu à la crédence, il étend proprement l'écharpe sur les épaules du Sous-Diacre, en sorte que le côté droit soit plus long que le gauche; après quoi il se retire en sa place ordinaire. S'il y a plusieurs hosties à consacrer, le Cérémoniaire les porte sur l'autel dans un ciboire, un peu avant que le Sous-Diacre y arrive; et après avoir fait la génuflexion il descend à sa place. Lorsque le peuple vient à l'offrande, il présente l'instrument de paix au Diacre, immédiatement après que le Célébrant a dit l'offertoire, et pendant l'offrande il demeure à la gauche du Sous-Diacre. Quand l'offrande est finie, il reçoit du Diacre l'instrument de paix, et après avoir fait la génuflexion sur le pavé, il le porte à la

crédence, et met ensuite l'écharpe sur les épaules du Sous-Diacre, comme il est marqué ci-dessus.

XX. Lorsque le Célébrant dit : *Veni, sanctificator, etc.* le Cérémoniaire avertit le Thuriféraire de venir faire bénir l'encens, et fait avec lui la génuflexion au côté de l'épître sur le pavé, en même temps que le Sous-Diacre la fait sur le dernier degré au milieu de l'autel ; ensuite il monte sur le marchepied pour la bénédiction de l'encens, et observe en cette occasion les choses qui ont été ci-dessus marquées au premier encensement. Ce qu'il y a de particulier est qu'il quitte le côté de l'épître pour passer à celui de l'évangile, pendant que le Célébrant encense la croix de l'autel, et fait en passant la génuflexion derrière le Sous-Diacre, en même temps que le Célébrant fait la révérence convenable à la croix qu'il vient d'encenser ; étant monté à l'autel, il prend si bien son temps pour ôter et remettre le livre, qu'il fasse la génuflexion avec le Célébrant, avant de l'ôter et après l'avoir remis. S'il y a des reliques sur l'autel, le Cérémoniaire doit faire la génuflexion sur le marchepied à la gauche du Célébrant après l'encensement de la croix, pour ôter immédiatement après le livre de dessus l'autel : il faut pour cela qu'il quitte plutôt le côté de l'épître, et qu'il fasse la génuflexion derrière le Sous-Diacre en même temps que le Célébrant la fait, avant que d'encenser la croix.

XXI. Après l'encensement de l'autel, le Cérémoniaire demeure proche le livre jusqu'à la fin de la préface, afin de tourner les feuil-

lets et montrer au Célébrant ce qu'il doit réciter et chanter : il a soin aussi d'avertir les Ministres sacrés de s'incliner aux paroles qui le demandent. Quand le Célébrant dit : *Orate, fratres*, il ne se tourne point avec lui, mais il se retire un peu pour lui donner moyen de faire entièrement le tour sans l'embarrasser.

XXII. Aux dernières paroles de la préface, le Cérémoniaire avertit les Ministres sacrés de monter aux côtés du Célébrant, et après avoir fait la génuflexion à sa gauche en même temps que les Ministres sacrés la font en leurs places, il descend sur le pavé où il salue le chœur les bras croisés, et l'autel, s'il passe devant, et s'en va à la sacristie. Il en sort peu après les bras croisés à la gauche du Thuriféraire, avec lequel il salue le chœur; ensuite il fait une génuflexion les mains jointes derrière le Sous-Diacre au milieu des Porte-flambeaux qu'il doit attendre à cet effet : delà il se rend au côté de l'épître, et se met à genoux à sa place ordinaire à la gauche du Thuriféraire.

XXIII. Un peu avant la consécration, il met de l'encens dans l'encensoir, et pendant chaque élévation il sonne la clochette, étant médiocrement incliné, et il fait une inclination profonde avant et après chaque élévation, et en même temps que le Célébrant fait la génuflexion, ensuite il porte la clochette sur la crédence, et revient à sa place ordinaire au côté de l'épître.

XXIV. Après ces mots: *Nobis quoque peccatoribus*, le Cérémoniaire passe au côté de

l'évangile et fait la génuflexion en passant derrière le Sous-Diacre, en même temps que le Diacre la fait au côté de l'évangile pour passer à celui de l'épître; ensuite il monte à la gauche du Célébrant pour tourner les feuillets du missel. Quand le Célébrant fait la génuflexion il la fait aussi, et de la main droite lui soutient le coude, tenant la gauche appuyée sur sa poitrine. Au *Pater noster* il avertit le Diacre de descendre derrière le Célébrant, et à ces paroles : *Et dimitte nobis debita nostra*, il avertit les deux Ministres de monter à la droite du Célébrant, et fait le signe de la croix sur lui en même temps que le Célébrant le fait avec la patène.

XXV. A ces paroles : *Pax Domini*, il avertit le Sous-Diacre de venir dire *Agnus Dei*, et faisant la génuflexion en même temps que lui, il descend sur le pavé où il fait encore la génuflexion en passant, et en même temps que le Célébrant la fait immédiatement avant que de dire *Agnus Dei*, et ensuite il retourne au côté de l'épître à sa place ordinaire.

XXVI. Le Sous-Diacre ayant reçu la paix, le Cérémoniaire va le joindre et fait avec lui et à sa droite la génuflexion sur le pavé; ensuite marchant à sa gauche il le conduit au chœur pour donner la paix, et fait les mêmes inclinations et génuflexions que lui. La paix étant donnée, il salue avec lui le chœur derrière les Chapiers, et étant retourné près des degrés de l'autel, il y fait la génuflexion sur le pavé, après laquelle il reçoit la paix du Sous-Diacre avec une inclination médiocre avant

et après; ensuite il va la donner au premier Acolyte, et en son absence au Thuriféraire, et retourne à sa place ordinaire au côté de l'épître. S'il y a dans le chœur quelque Evêque ou autre personne considérable à qui on doive donner la paix, le Cérémoniaire prend sur la crédence l'instrument destiné à cet usage avec son voile et le donne au Diacre, après que le Sous-Diacre a reçu la paix; ensuite il conduit le Sous-Diacre à la personne à qui on doit donner la paix avec cet instrument, et après qu'elle la reçue, il reprend l'instrument et le garde pendant que le Sous-Diacre donne la paix au Clergé, observant pour le reste ce qui est marqué ci-dessus.

XXVII. S'il y a Communion du Clergé, le Cérémoniaire, aprés avoir donné la paix à l'Acolyte, prend sur la crédence la nappe de communion avec la clef du tabernacle, s'il en faut tirer le ciboire; et après que le prêtre a pris le précieux Sang, il monte sur le marchepied et se met à genoux à la droite du Diacre pour l'aider à tirer le ciboire; il fait ensuite la génuflexion, et étant descendu sur le pavé, il se met à genoux à sa gauche pendant le *Confiteor.* Après que le Célébrant a dit *Indulgentiam*, *etc.*, le Cérémoniaire s'avance vers le milieu de l'autel sur le second degré, présente au Thuriféraire un bout de nappe de la communion, par-devant les deux premiers qui doivent communier, sans la lui jeter de loin, et après avoir fait avec lui la génuflexion au même lieu, il se retire au coin du marchepied, où se mettant à genoux la face tournée vers le Thuriféraire, il tient la

nappe étant devant les communians. Il doit communier le premier de son ordre, ayant soin de se faire relever par quelque Clerc. Après la Communion, il plie la nappe avec le Thuriféraire, et après avoir fait avec lui la génuflexion sur le pavé devant le milieu de l'autel, il monte sur le marchepied où il se met à genoux à la droite du Diacre pour l'aider à remettre le ciboire dans le tabernacle; il fait ensuite la génuflexion avec lui et se retire à sa place ordinaire.

XXVIII. Après que le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, le Cérémoniaire s'approche du missel pour lui montrer ce qu'il doit chanter, observant les mêmes choses qui ont été dites ci-dessus aux oraisons avant l'épître. Les oraisons finies, le Cérémoniaire ferme le missel (au cas qu'il n'y ait pas un second évangile différent de celui de S. Jean) et se retire à sa place, où il se met à genoux après *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino* pour recevoir le bénédiction, pendant laquelle il s'incline médiocrement et fait le signe de la croix.

XXIX. Lorsque le Prêtre doit chanter quelque oraison après la Messe, le Cérémoniaire ouvre le missel et indique au Célébrant les versets et oraisons; mais si on s'est servi du missel pour lire le dernier évangile, il va recevoir le livre des mains du Sous-Diacre au bas des degrés de l'autel, faisant avec lui une inclination à l'autel en même temps que le Célébrant la fait; ensuite il porte le livre au coin de l'épître, et l'ouvre pour chanter l'oraison, et quand elle est achevée, il le ferme.

XXX. La Messe finie, le Cérémoniaire prend les bonnets des Officiers sacrés, fait avec eux la génuflexion au bas des degrés de l'autel à la droite du Diacre, à qui il présente le bonnet du Célébrant et le sien; il passe ensuite à la gauche du Sous-Diacre pour lui donner son bonnet, et ayant salué le chœur avec tous les Officiers rangés en droite ligne, il retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu : si les Officiers sacrés sortent processionnellement par la porte qui est au bas du chœur, conjointement avec tout le Clergé, le Cérémoniaire ne salue point le chœur, mais aprés avoir donné les bonnets aux Officiers, il marche les bras croisés derrière les Acolytes. En arrivant dans la sacristie, il observe les mêmes cérémonies qu'en partant : il va ensuite chercher les livres et autres choses qui sont sur l'autel et sur la crédence, si quelque autre n'est pas chargé de le faire.

XXXI. Si l'on fait l'aspersion de l'eau bénite avant la grand'Messe, le Cérémoniaire entre au chœur à la manière ordinaire, et après avoir mis les bonnets des Officiers sacrés sur le banc, il prend le missel et le porte au Diacre, se mettant à genoux à sa droite : quand le Prêtre a chanté *Asperges me* ou *Vidi aquam*, il reporte le missel dessus l'autel et descend à la droite du Ministre de l'eau bénite, fait la génuflexion sur le pavé avec tous les Officiers; ensuite, sans changer de côté, il salue le chœur à la gauche du Sous-Diacre, qu'il ne quitte point jusqu'à ce qu'il soit revenu à l'autel. Si un Evêque en rochet

et camail assiste à l'aspersion de l'eau bénite, le Cérémoniaire accompagné du Porte-bénitier, conduit le Célébrant devant l'Evêque pour lui présenter l'aspersoir, et fait avec lui une inclination profonde devant et après; puis il retourne à l'autel où il se met à genoux, pendant que le Célébrant asperse le Diacre et le sous-Diacre; et ensuite l'aspersion du Clergé se fait à l'ordinaire. L'aspersion du Clergé et du peuple étant finie, il fait la génuflexion au bas des degrés de l'autel, se retire à la crédence à la gauche du Ministre de l'eau bénite et au milieu des Acolytes pour y être aspersé, et fait devant et après une inclination médiocre au Célébrant : puis il monte à l'autel pour y prendre le missel qu'il porte au Diacre, et après l'oraison, il le remet sur l'autel et le laisse ouvert à l'endroit de la Messe du jour; et ensuite il fait entrer le Thuriféraire pour assister au commencement de la Messe. Si les Officiers sacrés doivent retourner à la sacristie, il leur donne leurs bonnets et s'en retourne avec eux, après avoir salué l'autel et le chœur.

XXXII. Lorsqu'on doit faire la procession après l'aspersion de l'eau bénite, le Cérémoniaire fait bénir l'encens, si la solennité du jour le demande, et marche découvert les bras croisés après les Acolytes; il est néanmoins nécessaire qu'il aille de côté et d'autre pendant le cours de la procession, pour voir si le Clergé marche dans l'ordre et dans une égale distance.

§. VII.

De l'office du Cérémoniaire,

A LA MESSE,

Quand il y a un Prêtre assistant.

I. Le Cérémoniaire n'indique point au Célébrant ce qu'il doit dire, et n'ôte point le missel de dessus l'autel pendant les encensemens.

II. Il se tient debout à la gauche du Sous-Diacre, quand les Officiers sacrés sont assis, parce que le Prêtre assistant occupe alors sa place ordinaire.

III. Lorsque le Célébrant a été encensé après l'offertoire, il prend la navette du Thuriféraire et accompagne le Diacre à l'encensement du chœur, marchant toujours à sa gauche, et faisant les mêmes génuflexions et inclinations que lui : il l'encense lorsqu'il est de retour à l'autel, et après avoir rendu la navette et l'encensoir au Thuriféraire, il se retire au-dessus des Acolytes pour être encensé avant eux ; puis, s'étant joint au Thuriféraire, ils saluent ensemble le chœur et l'autel, et vont à la sacristie pour en revenir avec les Porte-flambeaux avant la préface.

IV. Après l'élévation, il ne passe point au côté de l'évangile, mais il demeure toujours à sa place ordinaire du côté de l'épître, jusqu'au temps qu'il doit conduire le Prêtre assistant au chœur pour y porter le paix.

§. VIII.

De l'office du Cérémoniaire,

A LA MESSE,

Devant le Saint Sacrement exposé.

I. Le Cérémoniaire fait la génuflexion à deux genoux toutes les fois qu'il entre au chœur ou qu'il en sort, et lorsqu'il va de l'autel au chœur, ou du chœur à l'autel : hors ces cas, il fait la génuflexion d'un seul genou.

II. Etant monté sur le marchepied de l'autel pour le premier encensement, il y fait la génuflexion à la gauche du Thuriféraire en même temps que le Célébrant la fait ; et après que le Thuriféraire a donné l'encensoir au Diacre, il fait derechef avec lui la génuflexion, et descend au côté de l'épître où il se met à genoux sans faire aucune inclination pendant qu'on encense le S. Sacrement.

III. A l'encensement qui se fait après l'offertoire, il se met à genoux sur le pavé derrière le Sous-Diacre pendant que le Célébrant encense le S. Sacrement, ensuite il fait la génuflexion et monte au côté de l'évangile pour ôter le missel, quand le Célébrant encense l'autel de ce côté-là.

IV. Au dernier verset du *Gloria in excelsis* et du *Credo* que le chœur chante, il avertit les Officiers sacrés de descendre en leurs places derrière le Célébrant.

V. Lorsqu'on chante *Descendit de cœlis*,

il avertit les Officiers sacrés de se mettre à genoux; et lorsqu'ils sont levés, avertit le Diacre de venir à la crédence recevoir la bourse du corporal.

VI. Lorsque l'on fait l'exposition ou qu'on donne la bénédiction du S. Sacrement, immédiatement devant ou après la Messe, il se comporte comme il a été dit ci-dessus à Vêpres.

§. IX.

De l'office du Cérémoniaire,

A LA MESSE DES MORTS,

A l'Absolution et à un Enterrement.

I. Le Cérémoniaire ne salue point le chœur en entrant ni en sortant.

II. Lorsqu'il présente au Diacre ou au Sous-Diacre le livre des épîtres ou celui des évangiles, il ne fait aucune inclination devant ni après.

III. Il ne fait point bénir l'encens au commencement de la Messe, mais seulement après l'offertoire.

IV Il reprend le livre des épîtres au même endroit où il l'a donné : il reçoit de même celui des évangiles aussitôt que l'évangile est fini, et le reporte a la crédence, après avoir fait la génuflexion à l'ordinaire.

V. Lorsqu'on doit chanter la prose *Dies iræ etc.*, il avertit le Célébrant de s'asseoir après qu'il a lu l'évangile. Lorsqu'on chante *Oro supplex, etc.*, il avertit le Diacre de se lever pour aller dire *Munda cor meum, etc.*;

et après avoir salué avec lui le Célébrant, il se retire à la crédence, et en part pour aller du côté de l'évangile, quand le Diacre se lève pour prendre le livre; si l'on ne chante point la prose, il avertit le Diacre de dire *Munda cor meum*, *etc.*, quand on chante le second verset du trait.

VI. Lorsque le Clergé va à l'offrande, le Cérémoniaire présente au Diacre l'instrument de paix, immédiatement après que le Célébrant a lu l'offertoire, et pendant l'offrande il demeure à la gauche du Sous-Diacre et tient le bassin, il va à l'offrande à son rang, et salue l'autel et le Célébrant devant et après : quand l'offrande est finie, il reçoit du Diacre l'instrument de la paix, et après avoir fait la génuflexion sur le pavé, il le porte à la crédence, et retourne à sa place ordinaire.

VII Si l'on doit faire après la messe l'absolution pour les morts, le Cérémoniaire fait apporter sur la fin la croix des processions, et une chape noire. Lorsque le Célébrant a dit l'évangile de S. Jean, il l'avertit de descendre au côté de l'épître pour quittrer la chasuble, et après lui avoir donné la chape, il prend le missel et salue le Célébrant à la droite du Diacre, puis il marche devant jusqu'au bas des degrés de l'autel, où s'étant retiré il salue le Célébrant quand il passe, et va faire à sa droite la génuflexion sur le pavé; ensuite il va se placer auprès de la bière ou représentation mortuaire à la droite du Thuriféraire et à la gauche du Diacre. Vers la fin du *Libera*, il prend les bonnets du Célébrant et du Diacre qu'il tient pendant la

bénédiction de l'encens, et les reprend quand on chante le dernier *Kyrie*, et le donne à quelque Clerc; il présente le missel au Diacre, et le reprend quand le Célébrant a dit *Pater noster.* Ensuite il conduit le Célébrant à l'aspersion et à l'encensement de la bière, et marche un peu devant lui à sa gauche, et fait en passant la génuflexion à l'autel et à la croix que le Sous-Diacre tient. L'encensement fini, il prend le missel, se met à la droite du Célébrant, et tient avec le Diacre le livre élevé devant lui. Quand le Célébrant dit après l'oraison *Requiem æternam*, il baisse le livre pour lui donner moyen de faire le signe de la croix sur la bière : ensuite il rend au Diacre son bonnet et celui du Célébrant, et s'en retourne à la sacristie.

VIII. A un enterrement, lorsqu'on est arrivé au lieu où est le corps, le Cérémoniaire s'étant placé à la droite de l'Officiant, salue la croix par une inclination profonde, et présente à l'Officiant sans aucun baiser l'aspersoir; et quand il le lui a rendu, il lui montre dans le rituel l'antienne *Si iniquitates;* quand le psaume *De profundis* est dit, il lui montre l'antienne *Exultabunt Domino*, et aussitôt que les Chantres commencent le psaume *Miserere*, il marche les bras croisés au milieu du Clergé pour aller à l'église, sans se couvrir, à moins qu'il ne fasse mauvais temps, ou que le chemin ne soit trop long. Pendant la marche il est nécessaire qu'il aille de côté et d'autre pour voir si le Clergé marche en ordre et dans une égale distance; étant arrivé à l'église, il salue l'autel à la gauche de l'Officiant et se place vers les pieds du défunt.

IX. Si on ne dit pas les Vêpres des morts, ou un nocturne, ou la Messe, le répons *Subvenite* étant achevé, le Cérémoniaire indique à l'Officiant ces paroles *Non intres*, *etc.* Vers la fin du *Libera*, il va à la droite de l'Officiant avec le Thuriféraire, faisant tous deux en passant derrière lui la génuflexion à l'autel; puis le Cérémoniaire ayant pris la navette, présente sans aucun baiser la cuiller à l'Officiant, et dit ces paroles : *Benedicite*, *Pater Reverende* : l'encens étant béni, il retourne à sa première place dans le même ordre qu'il est venu : l'Officiant ayant dit *Pater noster*, le Cérémoniare passe à sa droite, lui présente l'aspersoir, élève le devant de sa chape et le conduit autour du cercueil, faisant en passant la génuflexion à l'autel et à la croix que le Sous-Diacre ou un Clerc tient. L'aspersion finie, le Cérémoniaire reçoit sans aucun baiser l'encensoir de l'Officiant, au même lieu où il le lui avoit donné, et le rend aussitôt à l'Acolyte; puis ayant reçu l'encensoir du Thuriféraire, il le présente à l'Officiant, ainsi qu'il a fait de l'aspersoir, et après avoir salué l'autel avec lui comme auparavant, il l'accompagne levant le côté droit de sa chape, pendant qu'il encense le corps. Après l'encensement, le Cérémoniaire reçoit l'encensoir de l'Officiant et le rend au Thuriféraire, puis s'étant mis à la gauche de l'Officiant, il lui indique les versets et l'oraison dans le rituel qu'il tient un peu élevé, afin qu'il puisse lire commodément; quand les Chantres ont entonné *In Paradisum*, il va à la fosse avec l'Officiant et se place aux pieds du défunt;

quand l'Officiant a dit l'oraison *Deus cujus miseratione*, le Cérémoniaire étant à sa droite, fait bénir l'encens, lui présente l'aspersoir, et puis l'encensoir, sans aucun baiser; ensuite, il indique à l'Officiant l'antienne *Ego sum*, et lui présente de nouveau le rituel quand il faut dire *Kyrie eleïson*; et quand il a dit *Pater noster*, il lui donne derechef l'aspersoir. Pendant que l'Officiant dit l'oraison et les versets, le Cérémoniaire tient le livre élevé devant lui, et lorsque l'Officiant commence l'antienne *Si iniquitates*, il lui rend son bonnet qu'il a eu soin de prendre auparavant, et s'en retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu.

X. Si l'on fait un enterrement immédiatement après la Messe, et que le Célébrant soit accompagné du Diacre, le Cérémoniaire se comporte à l'encensement et à l'aspersion, ainsi qu'il a été dit ci-devant à l'absolution.

ARTICLE II.

Du Sacristain.

§. I.er

Avis généraux.

I. Le Sacristain doit être Prêtre, selon le Cérémonial des Evêques, livre premier, chapitre 6, ou au moins dans les ordres sacrés. Il doit y avoir dans les grandes églises quelqu'un qui puisse l'aider.

II. Il doit avoir grand soin que le tabernacle où repose le S. Sacrement soit bien propre et bien fermé, et que les lampes soient toujours allumées. Il doit renouveler ou faire renouveler tous les quinze jours, et plus souvent, s'il est nécessaire, le saintes hosties, et sur-tout celle qui est dans le soleil. Il doit procurer que tout ce qui sert à l'autel soit d'une grande propreté; que les saintes huiles, le saint chrême et l'huile des infirmes soient mis dans un lieu assuré, hors le tabernacle, et dans des vases séparés sur lesquels il doit faire mettre des lettres distinctives, de peur qu'on ne les confonde. Chaque année, vers la fête de Pâques, il doit les renouveler, après avoir bien nettoyé les vases et consumé ce qui est resté de l'année précédente, le faisant brûler avec des étoupes dont il jette les cendres dans la piscine; de même, il doit avoir grand soin que les reliques des Saints soient conservées dans un lieu sûr et convenable.

III. Le Sacristain doit renouveler l'eau bénite au moins toutes les semaines. Il en fait la bénédiction dans la sacristie ayant un surplis et une étole violette, lorsque le Prêtre qui célèbre la grand'Messe ne la fait pas lui même. Il doit avoir soin qu'il y en ait toujours dans les endroits où l'on a coutume d'en mettre, particulièrement à l'entrée de l'église et de la sacristie, et que les bénitiers soient propres et bien nets; quand il renouvelle l'eau bénite, il jette dans la piscine ce qui reste de la première. Les eaux baptismales doivent être dans un lieu convenable et bien fermé où elles puissent être conservées proprement.

IV. Il doit y avoir dans la sacristie ou dans un lieu propre et commode une piscine qui soit toujours nette et bien fermée, qui conduise ce qu'on y verse dans une fosse sous terre, comme l'eau qui sert à laver les corporaux, pales et purificatoires, l'ablution du Prêtre après avoir touché la sainte hostie hors la Messe, et même les ablutions de Noël que le Prêtre n'auroit pas pu prendre, les cendres bénites et toutes les choses sacrées qu'on auroit brûlées, parce qu'elles auroient été corrompues, ou trop vieilles et trop usées.

V. Le Sacristain doit mettre les corporaux, pales et purificatoires dans des endroits séparés des autres linges de l'église ; et lorsqu'ils sont sales, il les lave trois fois avant que de les donner à blanchir. Il ne doit pas permettre qu'on se serve de linge et d'ornemens déchirés.

VI. Il doit y avoir dans la sacristie ou dans quelque autre lieu voisin une fontaine toujours pleine d'eau pour laver les mains, et à côté, trois essuie-mains ; l'un pour les seuls Prêtres avant la Messe, le second pour les seuls Prêtres après la messe, et le troisième pour les Ministres de l'autel ; il faut nettoyer la fontaine au moins deux fois la semaine, et tous les jours les burettes et petits bassins.

VII. Le Sacristain doit faire en sorte qu'il y ait dans la sacristie quelques prie-Dieu, sur lesquels les Prêtres puissent se mettre à genoux pour faire leur préparation et leur action de grâces ; il fait mettre dessus des cartes où sont imprimées les prières que les Prêtres ré-

citent avant et après la Messe ; il met aussi dans un lieu convenable, des brefs et des ordres de la Messe, pour réciter l'office divin et dire la sainte Messe.

VIII. Le Sacristain, après avoir lavé ses mains, prépare dès le soir ou de grand matin les ornemens de la couleur conforme à l'office du jour pour la célébration des Messes basses. Il les doit mettre sur une table couverte d'un tapis, et les disposer dans l'ordre que les Prêtres les doivent prendre. Aux jours solennels, il donne des ornemens plus beaux qu'aux autres jours, selon la qualité des fêtes. Aux jours des féries, et lorsqu'on peut dire la Messe des Défunts, il prépare quelque ornement noir.

IX. Les paremens des autels doivent être toujours de la couleur conforme à l'office du jour, même aux Vigiles et aux Quatre-Temps qui se rencontrent dans les octaves, où les Prêtres qui célèbrent les basses Messes ont des ornemens violets. Si l'on dit ces jours-là une Messe solennelle, il met au grand autel un parement violet pour la grand'Messe seulement; de même quand on célèbre quelque Messe Votive solennelle, on met un parement d'autel conforme aux ornemens des Officiers sacrés.

X. Le Sacristain donne pour la Messe du vin pur et bien conditionné, que l'on ne doit tirer que le matin et non pas le soir ; il met à la burette du vin une marque qui la distingue de celle de l'eau.

XI. Le Sacristain fait en sorte que les Prê-

tres qui doivent célébrer, viennent dire la Messe à l'heure marquée, et qu'on n'en dise pas plusieurs en même temps, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité; on ne doit point dire de Messe au grand autel quand on chante ou qu'on récite au chœur, cela étant défendu par la sacrée Congrégation des Rites.

XII. Lorsqu'on lui demande de faire dire des Messes, il y satisfait le plutôt qu'il peut, conformément à l'intention de ceux qui les font dire, mais sur-tout il doit faire acquitter les Messes de fondation à l'autel, au jour et à l'heure qu'elles doivent être dites; et si la rubrique ne permet pas de les dire aux jours marqués, il les doit faire acquitter quelques jours auparavant. Il doit aussi avoir un registre exact de ces fondations, et même un tableau qui doit être exposé dans la sacristie.

XIII. Il avertit de bonne heure ceux qui doivent servir les Messes basses, et leur marque les autels auxquels ils doivent conduire les Prêtres. Il ne souffre pas que des gens immodestes et mal-propres les servent; il aide à habiller et déshabiller les Prêtres, et prend garde que les aubes soient assez longues pour couvrir entièrement leurs soutanes, pourvu qu'elles ne traînent pas à terre; il doit aussi faire attention que les ornemens qui sont sur la table de la sacristie ne soient point mêlés, roulés, ou pendans mal-proprement.

XIV. Le Sacristain doit recevoir avec beaucoup d'honnêteté les Prêtres qui veulent célébrer la sainte Messe; mais il ne reçoit aucun inconnu ou passant, sans voir ses lettres et la

permission de célébrer dans le diocèse, et s'ils ont une soutane, les cheveux modestes et la tonsure faite; enfin, il pratiquera à leur égard ce qui est ordonné par l'Évêque du lieu. Il est même convenable que dans les sacristies où des religieux et des Prêtres passans viennent ordinairement, il y ait quelques paires de pantoufles pour leur présenter avant que de dire la Messe.

XV. Il ne parlera dans la sacristie que dans la nécessité, à voix basse et en peu de paroles, ainsi que dans l'église; et y doit empêcher que d'autres n'y parlent. S'il remarque qu'on y est immodeste, il en avertira avec beaucoup de douceur, particulièrement pendant les offices qu'on chante au chœur, et lorsque le Saint Sacrement est exposé, il doit aussi prier les mères de se retirer lorsque leurs enfans crient dans l'église, comme aussi donner ordre qu'on n'y souffre point de chiens.

XVI. Après que les Messes sont dites, il nettoie les nappes de l'autel, les couvre de leurs tapis et met dessous la carte des secrettes, celle de l'évangile de saint Jean et l'autre dite communément *Lavabo*. Il ôte les ordures qui pourroient être sur les gradins ou aux environs de l'autel; il reporte à la sacristie les burettes, les bassins et les essuie-mains, et doit avoir grand soin de fermer les armoires où sont les ornemens, l'argenterie, le linge, etc.; mais particulièrement le tabernacle, comme aussi les chapelles qui sont environnées de balustres, et les portes de l'église aux heures marquées, faisant auparavant la visite pour voir si quelqu'un n'est pas resté dans l'église.

XVII. Il fait enfermer en quelque endroit près de l'église les choses qui n'y doivent pas être, comme la représentation des services des défunts, la herse, les pupitres portatifs et autres choses semblables, ainsi que des balais, boussoirs et autres choses qui servent à nettoyer l'église et la sacristie. Il fait balayer au moins une fois chaque semaine, l'église avec les chapelles, prenant pour cela le temps de l'après-midi; il ôte ou fait ôter les ordures ou araignées qui sont aux environs des images ou tableaux avec un balai de plumes; deux fois par an au moins il faut nettoyer l'église depuis le haut jusqu'en bas; il nettoie dans un temps commode, deux ou trois fois l'année, ou même plus souvent, les autels et en ôte les gradins, afin de leur donner de l'air; il ouvre aussi de temps en temps les fenêtres de l'église et celles de la sacristie.

XVIII. Il visitera souvent les choses les plus précieuses qui servent à l'église, dont il aura un mémoire exact, et les renouvelera, si elles ne sont plus en état de servir; il donnera de temps en temps de l'air aux armoires et aux tiroirs, et même il exposera à l'air dans les temps sereins les ornemens qui ne servent que rarement.

XIX. Le Sacristain doit être fort exact à faire sonner les offices aux heures prescrites, et l'*Angelus* trois fois le jour, le matin, à midi, et le soir : il doit aussi faire sonner avant chaque Messe basse, afin d'avertir le peuple.

XX. Dans les lieux où le Sacristain n'est pas dans les ordres sacrés, il doit se servir de gants

gants pour toucher les vases sacrés, à moins qu'il n'ait la permission de l'Evêque pour les toucher à nu.

XXI. Le Sacristain trouvera tout ce qu'il doit préparer au jour des fêtes solennelles, au commencement de chaque cérémonie dont nous parlerons dans la seconde partie de ce second tome.

§. II.

Ce que le Sacristain doit faire pour l'ornement de l'Autel et de l'Eglise.

I. Le Sacristain doit orner de bonne heure l'autel et l'église, et préparer tout ce qui est nécessaire pour la célébration des offices divins, ayant égard au temps, au lieu, et aux personnes, c'est-à-dire, à la solennité du jour, à la dignité de l'église et du Clergé, et à la qualité des personnes qui officient ou qui assistent aux offices divins, comme l'explique le Cérémonial des Evêques, livre premier, chap. 12.

II. Il a soin de changer les ornemens des autels selon que le jour et l'office le demandent; lorsque l'office commence par les premières Vêpres ou même par le capitule, il doit changer les paremens avant les Vêpres; mais quand on fait seulement mémoire de la fête dont on doit faire l'office le lendemain, il ne change les paremens qu'avant Matines. Il est à propos que les paremens d'autel soient attachées sur des chassis de bois, afin d'être

étendus plus proprement : il prend garde de ne jamais mettre les pieds sur la pierre sacrée, et quand il a besoin de monter sur l'autel, il doit ôter ses souliers ; toutes les fois qu'il approche des autels pour les orner, il doit être revêtu d'un surplis.

III. Le Sacristain ayant ôté les paremens et les nappes, s'il est nécessaire, nettoie le dessus de l'autel avant que d'en mettre d'autres. Il étend sur chaque autel trois nappes bénites qui doivent être de lin ou de chanvre ; les deux de dessous peuvent être plus courtes que celle de dessus, qui doit pendre des deux côtés jusqu'à terre, et qu'il faut attacher par le devant et par les côtés au parement de l'autel ; celle-ci doit être souvent changée, mais pour celle de dessous, il suffit de les changer trois ou quatre fois l'année, à moins que l'humidité du lieu n'oblige de les changer plus souvent.

IV. Il place au milieu de chaque autel une croix avec l'image du Crucifix : elle doit y être mise, quand même l'image du Crucifix seroit dépeinte sur le tableau de l'autel ou sur le tabernacle, ou qu'il y en auroit quelque figure relevée en bosse, et aussi lorsque le S. Sacrement est enfermé dans le tabernacle, mais elle ne doit pas y être quand le S. Sacrement est exposé.

V. Il met sur l'autel aux côtés de la croix, autant de Chandeliers avec des cierges de cire blanche, que la solennité de la fête le requiert, prenant garde que les plus hauts soient les plus proches de la croix, et qu'elle soit plus élevée que tous les chandeliers, selon le céré-

monial des Evêques, livre 1, chap. 12. Aux fêtes de la première et de la seconde classe, et aux dimanches des Rameaux et de Quasimodo, il met six chandeliers; quatre aux dimanches et fêtes, soit doubles soit semi-doubles, comme aussi aux féries de l'Avent, du Carême, des Quatre-Temps et des Vigiles, et deux seulement aux fêtes simples et aux féries ordinaires, conformément aux cérémonial ci-dessus allégué. Outre les chandeliers de l'autel, il en doit faire attacher un à la muraille du côté de l'épître pour l'élévation, comme il est marqué dans la rubrique générale nomb. 20.

VI. Aux fêtes solennelles, il met en égale distance entre les chandeliers, des reliques ou des images des Saints (mais non pas de Notre-Seigneur en croix), et des vases avec des fleurs. Il couvre d'un tapis les degrés de l'autel, et met de part et d'autre, en quelque lieu commode qui ne soit pas exposé en vue, une baguette avec sa bougie, et un éteignoir pour allumer et éteindre les cierges.

VII. Quand on couvre le tabernacle, ce doit être d'un pavillon de même couleur que l'ornement de l'autel, si ce n'est aux offices des morts; car en ce cas le pavillon doit être violet. Il est à propos que le dais qui est au-dessus de l'autel soit de la couleur des paremens, de même que le parement de la chaire où on prêche. Il faut mettre devant le milieu de l'autel où est le S. Sacrement, au moins une lampe. Elle doit être disposée de telle sorte hors du sanctuaire, qu'elle ne touche ni le Célébrant ni les Officiers. Le Sacristain a

soin que toutes les lampes soient bien propres ; et s'il y en a plusieurs devant le S. Sacrement, qu'une au moins brûle jour et nuit : pour les autres, elles doivent être allumées au moins pendant les Vêpres, et la messe solennelle, ou plus souvent, selon la coutume des lieux : si on met plusieurs lampes devant le grand autel, elles doivent être en nombre impair.

VIII. Lorsque la fête de quelque Saint titulaire d'un autel arrive, on le doit orner en ce jour mieux qu'à l'ordinaire.

§. III.

Ce que le Sacristain doit faire quand il expose les Reliques ou les fait voir.

I. QUAND on doit exposer les reliques, le Sacristain, qui est Prêtre, comme on l'a dit, prend une étole de la couleur convenable, et fait allumer un cierge ou un flambeau. Après avoir ouvert l'armoire où elles sont, il se met à genoux et fait une courte prière ; avant que de les prendre, il fait une inclination profonde, et les porte au lieu préparé, récitant tout bas le psaume *Laudate Dominum de cœlis, etc.*, ou quelqu'autre ; s'il ne les porte pas toutes ensemble, il commence par les plus dignes, ajoutant d'autres psaumes ou hymnes, selon la longueur du chemin : après les avoir exposées au lieu destiné, il fait la révérence convenable à l'autel.

II. Quand on expose des reliques hors des autels, et en quelques lieux où il y auroit sujet

de craindre qu'elles ne fussent pas en sûreté, il prie quelque ecclésiastique d'être present en habit décent : on ne les doit jamais exposer à l'entrée de l'église, mais dans quelque chapelle, ou plutôt sur quelque autel. En les rapportant et les serrant dans leurs armoires, il observe la même chose qu'en les portant sur l'autel; ensuite ayant fait une courte prière, il fait une inclination profonde, les ferme à clef sans y mettre autre chose.

III. Si l'on doit exposer quelque insigne relique qui soit en très-grande vénération, le Sacristain, outre les choses qu'il pratique à l'ordinaire, doit être précédé de deux Clercs en surplis qui portent chacun un cierge ou un flambeau, et avoir soin que le lieu où elle doit être exposée soit plus orné que les autres, et qu'il y ait toujours deux cierges allumés, et un ou deux ecclésiastiques pour les garder.

IV. Quand le Sacristain montre les reliques en particulier, il doit avoir un surplis et une étole, en cas qu'il les doive toucher. Après avoir ouvert les armoires et fait une courte prière, il les salue : ensuite pour ne les point toucher, il se sert d'une petite baguette avec laquelle il fait connoître de quels Saints sont ces reliques, quelle partie du corps, et les autres particularités, et ne permet pas qu'on les touche, ni qu'on les baise, à moins qu'elles ne soient enfermées dans un cristal.

---

§. IV.

Ce que le Sacristain doit préparer pour les Vêpres solennelles, pour celles du Saint Sacrement, et pour celles des Morts.

I. Le Sacristain doit avant les Vêpres orner l'autel et l'église, selon que le demande la solennité de la fête; il prépare deux chandeliers et des cierges de cire blanche pour les Acolytes, un encensoir et la navette avec de l'encens pour le Thuriféraire, et autant de chapes qu'il doit y avoir de Chapiers; savoir: six aux fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu, de Saint Pierre et de Saint Paul apôtres, de l'Assomption de la sainte Vierge, de la Toussaint, du Saint titulaire, de la Dédicace de l'église propre, et du Patron principal du lieu; à quoi l'on doit ajouter pour la Messe le Jeudi et le Samedi-Saint. Il en met quatre aux fêtes qui suivent immédiatement les jours de Noël, de Pâques, et de la Pentecôte, comme aussi aux fêtes de la Circoncision, de la Purification, de l'Annonciation, de la Conception et de la Nativité de la sainte Vierge, de la Trinité, de S. Jean-Baptiste, de S. Laurent, et à toutes les fêtes de la second classe qui ont une octave; il n'en met que deux aux dimanches et aux autres fêtes de l'année.

II. Il prépare dans la sacristie des surplis

bien propres pour l'Officiant, les Chapiers et autres Officiers, et plusieurs autres en nombre suffisant pour tout le Clergé. Il dispose de plus la première chaire d'un des côtés du chœur pour l'Officiant, c'est-à-dire, selon la situation ordinaire des chœurs de France, la plus éloignée de l'autel du côté de l'épître, si c'est le supérieur qui officie; ou celle qui lui correspond du côté de l'évangile, si c'est quelque autre qui lui soit inférieur; il met un coussin sur son siége, et un tapis sur l'accoudoir ou le banc qui est devant, avec un coussin et un grand bréviaire ou diurnal; mais si la coutume ne permet pas de l'orner ainsi, il met au moins un pupitre devant son siége et un diurnal dessus.

III. Il prépare dans le chœur au-devant du lutrin un ou plusieurs bancs couverts de tapis ou bien des escabaux, selon le nombre des Chapiers; il couvre aussi d'un tapis le lutrin, si ce n'est qu'il soit de cuivre ou d'autre matière bien ouvragée: il met ensuite les livres de plein-chant sur les pupitres, si quelque autre n'a ce soin-là; enfin il doit faire sonner les Vêpres aux heures précises.

IV. Outre ce qui a été dit ci-dessus, le Sacristain fait, pour les Vêpres du S. Sacrement, ce qui suit. 1. Il orne l'autel comme en un jour de fête de la première classe, ou de la seconde pour le moins. 2. Il ôte la croix de l'autel sur lequel il ne doit point y avoir de tapis. 3. Il met au moins six cierges sur l'autel ou un plus grand nombre, s'il se peut. 4. Il met sur le tabernacle un petit dais avec un corporal dedans, le disposant de telle façon

qu'on y puisse mettre commodément le S. Sacrement. Enfin il met au coin de l'épître sur le pavé, un petit escabeau pour celui qui doit poser et ôter le S. Sacrement.

V. Pour les Vêpres des Morts, le Sacristain pare l'autel d'un ornement noir, sur lequel aussi-bien que sur les autres, il ne doit point y avoir aucune représentation d'ossemens de morts ou de larmes. S'il y a un tabernacle, il le couvre d'un pavillon violet, et il ne met sur l'autel, ni bouquets, ni tableaux, ni autres ornemens propres aux fêtes, mais seulement une croix et quatre ou six chandeliers noirs selon la solennité de l'office, avec des cierges jaunes, quoique la coutume d'en mettre de blancs puisse être tolérée aux lieux où elle est introduite : les degrés de l'autel, le banc des Chantres et le lutrin doivent être nus, ainsi que le siége de l'Officiant. Le Sacristain prépare de plus, dans la sacristie, deux chandeliers noirs avec des cierges jaunes pour les Acolytes, et une chape noire, ou au défaut une étole pour l'Officiant. Si l'on dit les Vêpres ou les Matines des Morts immédiatement après les Vêpres ou les Laudes du jour, dès que les Chapiers ont chanté *Benedicamus Domino*, le Sacristain change les ornemens de l'autel et des Officiers du chœur par le moyen de quelques Clercs, faisant reporter à la sacristie la chape de l'Officiant avec celles des Chapiers (s'ils ne sortent du chœur pour les quitter à la sacristie), ce qu'il doit faire avec tant de diligence, qu'on puisse commencer bientôt la première antienne de Vêpres ou de Matines.

§. V.

Ce que le sacristain doit préparer pour la Messe solennelle ordinaire.

I. Le Sacristain doit auparavant orner l'autel et l'église, selon que le requiert la solennité de l'office, et observer ce qui a été dit ci-dessus au §. 4. pour ce qui est du nombre des chapes et des chandeliers de l'autel et des autres choses qui sont communes aux Vêpres et à la Messe solennelle ; il prépare de plus, dans la sacristie, les ornemens du Célébrant qu'il met au milieu d'une table, ceux du Diacre à la droite, et ceux du Sous-Diacre à la gauche, selon l'ordre qu'ils les doivent prendre : les ornemens du Célébrant sont un surplis sans manches, si l'on en peut avoir commodément, un amict, une aube, une ceinture, un manipule, une étole et une chasuble ; ceux des deux Ministres sacrés sont de même sorte, excepté que le Diacre au lieu de la chasuble a une dalmatique, et le Sous-Diacre une tunique sans étole. S'il y a aspersion d'eau-bénite avant la Messe, il prépare un bénitier avec un aspersoir, et une chape de la couleur convenable à l'office, et porte la chasuble du Prêtre avec son manipule et ceux des Ministres sacrés, sur le banc qui est prés de l'autel au côté de l'épître, supposé que les Officiers ne doivent pas retourner à la sacristie après l'aspersion, ce qu'on fait d'ordinaire aux fêtes de la première classe : s'il doit y avoir procession, il prépare la croix, et des processionaux en nombre suffisant.

II. Il prépare le calice avec un grand voile pour le Sous-Diacre, le missel, le livre des épîtres et celui des évangiles, un basssin avec les burettes, du vin et de l'eau couverts d'un petit essuie-main bien plié, et une clochette pour sonner au *Sanctus* et à l'élévation. Si le Clergé ou le peuple doivent communier, il prépare des hosties dans un ciboire fermé et couvert d'un pavillon par-dessus; si l'on doit donner la paix avec l'instrument à ce destiné, il le prépare aussi avec un voile de lin ou de soie attaché au manche.

III. Du côté de l'épître sur le pavé du sanctuaire, il dresse une crédence, laquelle il couvre d'une nappe non bénite qui doit pendre jusqu'à terre de tous côtes, sans gradins, ni croix, ni images; il met un peu au-dessus du même côté un siége couvert d'un tapis pour le Célébrant et ses deux Ministres, quand ils voudront s'asseoir, et aux côtés de la crédence, des tabourets ou quelquels petits bancs fort bas et non couverts pour les Acolytes et le Thuriféraire; et si c'est la coutume du lieu de chanter l'épître ou l'évangile sur des pupitres, il les doit couvrir de beaux tapis de couleur convenable aux autres ornemens; il prépare aussi des flambeaux pour l'élévation et un réchaud plein de charbons allumés avec des pincettes pour les prendre, et un soufflet pour entretenir le feu.

---

§. VI.

Ce que le Sacristain doit préparer pour l'exposition et la bénédiction du S. Sacrement.

I. Lorsqu'on doit exposer le S. Sacrement, le Sacristain prépare ce qui a été marqué ci-dessus au §. 4. nom 4, et ayant fait consacrer une hostie à une Messe basse, il dispose dans la sacristie un surplis, une étole blanche et une chape pour l'Officiant, et aussi une étole blanche pour lui, le soleil avec le petit croissant, une bourse avec un corporal (quand on doit poser le S. Sacrement sur l'autel avant que de le mettre sur le petit dais), deux flambeaux, un encensoir où il y ait du feu, le rituel, la clef du tabernacle, et des cierges en nombre suffisant pour le Clergé : il doit de plus avoir soin qu'il y ait six cierges allumés sur l'autel pendant que le S. Sacrement est exposé.

II. Pour la bénédiction il prépare, outre ce qui vient d'être dit, une écharpe pour mettre sur les épaules de l'Officiant avant qu'il donne la bénédiction, et met la croix de l'autel dans quelque lieu commode pour la remettre en sa place sur l'autel après que le S. Sacrement sera renfermé dans le tabernacle.

III. Il doit avoir soin que pendant tout le temps que le S. Sacrement demeure exposé, deux Ecclésiastiques revêtus de surplis soient continuellement en prière devant l'autel, et que durant ce temps-là aucun Laïque n'entre dans le sanctuaire, soit pour allumer ou étein-

dre les cierges, soit pour quelque autre sujet; les Clercs même n'en doivent approcher qu'avec le surplis.

IV. Comme on fait l'ouverture de l'oraison des Quarante Heures par une Messe solennelle et la procession ensuite, ainsi qu'il est marqué dans l'article 11 de la 4.e partie du premier tome; outre les choses qui ont coutume de servir aux Messes solennelles ordinaires, le Sacristain prépare le soleil couvert d'un petit voile blanc, une seconde hostie pour mettre dedans, laquelle doit être si juste qu'elle puisse y entrer facilement; et qu'elle ne touche, s'il se peut ni au bord du soleil, ni au cristal de côté ni d'autre, et afin que le Célébrant ne se trouve point en peine quand il voudra la mettre dans le petit croissant qui doit être dans le soleil, le Sacristain l'éprouve exprès avant l'office; et si l'hostie ne peut entrer facilement parce qu'elle est trop grande, il en coupera à l'entour avec des ciseaux, et le plus proprement qu'il sera possible.

V. Il préparera, de plus, la croix de la procession (si on doit la faire), une tunique blanche, une aube, une ceinture et un amict pour le Sous-Diacre qui doit la porter, il pourra faire cela pendant la grand'Messe: il prépare un second encensoir, des flambeaux, des processionaux, le dais qui doit être blanc, quatre chapes pour les Prêtres qui doivent le porter, outre celle du Célébrant qu'il met au côté de l'épître sur le banc. Vers la fin de la Messe il tient prêts des cierges de cire blanche pour le Clergé. Si les Ministres sacrés ne se sont pas servis d'ornemens blancs à la Messe, il prépare

dans la sacristie une chape et une étole blanche pour le Célébrant, une dalmatique de la même couleur avec une étole pour le Diacre, et une tunique pour le Sous-Diacre.

VI. Lorsque le temps prescrit pour l'exposition du S. Sacrement est expiré, le Sacristain doit consumer ou avoir soin qu'un autre Prêtre consume le jour suivant, l'hostie qui est dans le soleil, ce qu'il fait immédiatement après avoir pris le précieux Sang de Notre-Seigneur, n'étant pas convenable de la donner aux personnes laïques.

§. VII.

Ce que le Sacristain fait quand il assiste l'Officiant à l'exposition et à la bénédiction du S. Sacrement.

. QUAND on expose le S. Sacrement, hors le temps de quelque office solennel, le Sacristain assiste l'Officiant en cette cérémonie; il prend un surplis avec une étole blanche pardessus, et porte la bourse du corporal, s'il doit s'en servir, et la clef du tabernacle. Il se met à la droite de l'Officiant, et après avoir salué la croix de la sacristie par une inclination profonde, et l'Officiant, par une médiocre, il le précède la tête découverte; s'il passe devant le Clergé, il le salue à la droite de l'Officiant, et étant arrivé au bas de l'autel, il reçoit le bonnet de l'Officiant avec les baisers ordinaires tant de la main que du bonnet, le mettant aussitôt entre les mains du Cérémoniaire; puis ayant fait la génuflexion sur le pavé, il monte

et se met à genoux sur le second degré, où il fait une courte prière.

II. Ensuite le Sacristain monte à l'autel où il étend le corporal, s'il est nécessaire de mettre le S. Sacrement dessus, suivant ce qui est dit ci-après au nombre suivant, puis il ôte la croix de dessus l'autel et ouvre le tabernacle, fait la génuflexion d'un seul genou sans tourner entièrement le dos à l'Officiant (ce qu'il observe dans les autres rencontres), et si le S. Sacrement est dans le soleil élevé sur son pied, en sorte qu'il paroisse assez à l'entrée du tabernacle, il ne le tire pas dehors, mais descend aussitôt sur le second degré, ou étant debout, il reçoit la navette du Thuriféraire et présente la cuiller à l'Officiant sans aucun baiser, et sans dire *Benedicite, Pater reverende.*

III. Remarquez que si le soleil ne peut être enfermé tout entier dans le tabernacle, il suffit de le séparer de son pied, si cela se peut aisément, et le mettre dedans sur un corporal, sans en retirer la sainte Hostie, en sorte que pour l'exposer il n'y ait qu'à rejoindre ensemble les deux parties du soleil; mais s'il ne peut être séparé de son pied, on peut envelopper la sainte Hostie jointe au croissant dans le corporal, et l'enfermer ainsi dans le tabernacle, afin que sans y toucher on la puisse mettre dans le soleil quand on veut l'exposer; ou enfin, si cela ne se pouvoit faire commodément, on mettroit l'Hostie toute préparée dans le ciboire d'où on la tireroit pour l'exposer, sans omettre ensuite de laver le bout des doigts dont on l'auroit touchée. Or, en tous ces cas le Sa-

cristain doit toujours étendre en arrivant le corporal sur l'autel pour y mettre le soleil, avant que de faire encenser le S. Sacrement par l'Officiant.

IV. L'Officiant ayant mis de l'encens dans l'encensoir, le Sacristain rend la navette au Thuriféraire, duquel il reçoit l'encensoir, et s'étant mis à genoux sur le second degré à la droite de l'Officiant, il lui présente l'encensoir, et s'incline profondément avant et après l'encensement pendant lequel il soulève le devant de sa chape.

V. Le Sacristain ayant repris l'encensoir, le donne au Thuriféraire, puis il monte à l'autel, où après avoir fait la génuflexion, il met le S. Sacrement au lieu où il doit être exposé avec un corporal dessous; ensuite ayant fait la génufléxion, il retourne sur le second degré à la droite de l'Officiant. Lorsque l'officiant dit l'oraison, le Sacristain soutient le livre devant lui sans se lever, et l'ayant ensuite rendu au Cérémoniaire, il monte à l'autel pour reprendre le corporal, s'il a été obligé de s'en servir, y faisant la génuflexion avant et après; il descend ensuite au bas des degrés avec l'Officiant où il fait la génuflexion à deux genoux, donne le bonnet à l'Officiant sans aucun baiser, et s'en retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu.

VI. Pour la bénédiction du S. Sacrement, le Sacristain sort de la sacristie, ainsi qu'il vient d'être dit pour l'exposition; étant arrivé au bas de l'autel, il reçoit le bonnet de l'Officiant sans aucun baiser, le donne en même temps au Cérémoniaire, et fait la génuflexion

à deux genoux sur le pavé avec une inclination de tête ; ensuite il monte sur le marchepied avec l'Officiant, où ayant fait ensemble la génuflexion d'un seul genou, il étend le corporal sur l'autel, après quoi il fait une seconde génuflexion, et se met à genoux sur le second degré à la droite de l'Officiant.

VII. Un peu avant que les Chantres commencent à chanter *Tantum ergo*, le Sacristain se lève et fait mettre de l'encens dans l'encensoir, observant ce qui vient d'être dit aux nombres 2. et 4. L'encensement fini, le Sacristain s'approche de l'autel, où il fait une génuflexion, puis étant monté, s'il est besoin, sur un escabeau que le Cérémoniaire lui présente, il ôte le S. Sacrement du lieu où il étoit exposé, et le met au milieu de l'autel sur le corporal, et après avoir fait une autre génuflexion, il retourne à la droite de l'Officiant, se mettant à genoux comme auparavant.

VIII. Lorsque l'Officiant dit l'oraison ou les oraisons, le Sacristain soutient le livre devant lui sans se lever, et lorsqu'elles sont dites il met le grand voile sur les épaules de l'Officiant, et se tient à genoux à sa place pendant la bénédiction, durant laquelle il s'incline médiocrement. Après la bénédiction, le Sacristain aide le Cérémoniaire à ôter le voile de dessus les épaules de l'Officiant, ensuite s'étant levé, il monte sur le marchepied, y fait la génuflexion, remet le S. Sacrement dans le tabernacle, et avant de fermer, il fait une autre génuflexion ; ensuite il remet la croix sur l'autel, plie le corporal qu'il remet

dans la bourse, et descend avec l'Officiant au bas des degrés, où après avoir fait la génuflexion d'un seul genou sur le pavé, il lui rend son bonnet avec les baisers ordinaires, et après avoir salué le Clergé, il s'en retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu.

IX. Remarquez que si l'on expose et que l'on renferme ensuite le S. Sacrement durant une même action, comme à un salut qu'on célèbre exprès, le Sacristain fait encenser deux fois le S. Sacrement, l'une au commencement, et l'autre avant que de dire les oraisons.

§. VIII.

Ce que le Sacristain doit préparer pour la Messe des Morts et pour un enterrement.

I. L'ORNEMENT de l'autel et du chœur est le même qui a été rapporté aux Vêpres pour les Morts §. 4. n. 5. Le Sacristain doit mettre de plus pour la Messe, un banc nu au côté de l'épître pour les Officiers sacrés; la crédence ne doit être couverte que d'une petite nappe qui pende seulement trois ou quatre doigts à l'entour; il met dessus tout ce qui a été dit à la Messe solennelle ordinaire, excepté le voile du Sous-Diacre, l'instrument de paix, s'il n'y a point d'offrande, et ce qui sert pour la communion du Clergé ou du peuple, laquelle on ne donne pas en cette Messe; mais au lieu de ces choses, il y met le bénitier avec de l'eau bénite, et l'aspersoir dedans, et la croix ordinaire des processions en quelque

lieu proche, si l'on doit faire l'absolution après la Messe; et de plus une bière ou représentation de cercueil couverte d'un drap mortuaire, avec quatre grands chandeliers aux quatre coins, et des cierges conformes à ceux de l'autel, qui demeurent allumés durant toute la Messe. Enfin il prépare des ornemens noirs dans la sacristie avec des aubes sans dentelle pour les Officiers sacrés, et une chape noire pour le Célébrant, s'il y a absolution, mais non point d'autres, si la coutume n'oblige d'en donner aux deux chantres.

II. Remarquez que la représentation doit être dans le chœur lorsque l'absolution se fait pour un Ecclésiastique, et dans la nef pour les Laïques devant le grand Crucifix, ou même au lieu de leur sépulture, si cela se peut commodément; mais à l'absolution pour les Défunts en général, la représentation doit être dans le chœur.

III. Pour les enterremens, le Sacristain prépare les mêmes choses qui ont été marquées ci-dessus au nombre premier, et doit de plus lire exactement ce qui est dit au tome premier, 4.e partie, article 14. où il est traité expressément des enterremens.

ARTICLE III.

De l'Officiant.

§. I.er

Aux Vêpres solennelles.

I. L'OFFICIANT après avoir annoncé tout haut dans la sacristie l'office avec les mémoires et autres choses particulières qu'on y doit observer, prend une chape, et s'étant placé au milieu des Chapiers, salue la croix de la sacristie par une inclination profonde, et ensuite les Chapiers à droite et à gauche par une inclination de tête, puis il se couvre, et va au chœur les mains jointes entre les deux premiers Chapiers.

II. L'Officiant se découvre lorsqu'il approche de l'autel, et après avoir fait au bas des degrés la révérence convenable, c'est-à-dire, la génuflexion, si le tabernacle du S. Sacrement est sur l'autel, ou seulement une inclination profonde, s'il n'y a que la croix (ce qui doit être dit en général pour toutes les autres occasions); il se met à genoux sur le dernier degré et y fait une courte prière, après laquelle s'étant levé et ayant derechef fait la révérence convenable à l'autel, il salue d'une inclination médiocre le chœur des deux côtés, commençant par les plus dignes du côté de l'épître, et va la tête découverte à

son siége, où après avoir salué les Officiers par une inclination de tête, il s'assied et se couvre. C'est ainsi qu'il salue les Chapiers toutes les fois qu'ils arrivent devant lui, ou qu'ils se retirent; et s'il est assis, il suffit qu'il se découvre.

III. Si l'entrée se fait processionnellement avec tout le Clergé par la grande porte qui est au bas du chœur, il fait en y entrant la révérence convenable à l'autel, puis après avoir salué le chœur de part et d'autre, il monte à son siége, rend le salut à ses Officiers, se met à genoux pour faire une courte prière, après quoi il se lève et s'assied. Il est à remarquer que lorsque cette entrée se fait séparément d'avec le Clergé, comme lorsque l'on dit Nonne immédiatement avant Vêpres, l'Officiant ne se met point à genoux pour faire la prière après qu'il est artivé à son siége.

IV. L'Officiant ayant été quelque temps assis, se lève lorrque le Cérémoniaire l'avertit, et récite tout bas le *Pater* et l'*Ave;* ensuite ayant mis son bonnet sur le pupitre qui est devant lui, ou entre les mains du Cérémoniaire, il chante d'un ton de voix convenable : *Deus in adjutorium meum intende*, faisant en même temps le signe de la croix sur soi, et touchant de la main droite à chaque parole 1. le front, puis la poitrine, et ensuite les épaules, joignant après les mains ; il s'incline médiocrement pendant le verset *Gloria Patri*, *etc.* et entonne la première antienne, après qu'elle lui a été annoncée par le Chapier, ensuite il reprend son bonnet.

V. A la médiation du premier verset du

premier psaume, l'Officiant s'assied et se couvre, et demeure toujours assis et couvert jusqu'au capitule, il se découvre seulement au *Gloria Patri* de chaque psaume, aux noms de Jésus et de Marie et à celui du Saint dont on fait l'office.

VI. La dernière antienne étant achevée, l'Officiant chante le capitule debout et les mains jointes, ensuite il entonne l'hymne; si on chante *Veni, Creator* ou *Ave, Maris stella*, après l'avoir entonnée il se met à genoux pendant la première strophe. Il se tient debout pendant qu'on chante l'hymne, et ne s'assied qu'après avoir entonné l'entienne de *Magnificat.*

VII. L'Officiant se lève quand on commence *Magnificat*, et quand les Chapiers sont venus devant lui, il leur fait une inclination de tête, puis il salue aussitôt de sa place pour lui et pour ses Officiers, les deux côtés du chœur, commençant par celui où il est. Ensuite ayant quitté son bonnet, il descend de son siége et s'en va droit à l'autel les mains jointes entre les deux plus dignes Chapiers. Quand il est arrivé au bas des degrés, il fait la révérence convenable à l'autel, puis étant monté il le baise les deux mains appuyées dessus.

VIII. L'Officiant ayant baisé l'autel, se tourne vers le Thuriféraire, reçoit la cuiller du premier Chapier, et met trois fois de l'encens dans l'encensoir, disant à la première, *Ab illo denedicaris*, à la seconde, *in cujus honore*, à la troisième, *cremaberis. Amen.* Ensuite ayant rendu la cuiller au premier Chapiers, il fait sur l'encensoir le signe de la

croix sans rien dire, ayant, pendant toute cette action la main gauche sur sa poitrine; puis ayant reçu l'encensoir, il encense l'autel en la manière qui a été marquée au premier tome, partie seconde, article troisième.

IX. L'encensement de l'autel étant achevé l'Officiant rend l'encensoir au premier Chapier, puis il retourne au milieu de l'autel, où il fait une inclination de tête à la croix, et étant descendu au bas des degrés, il fait la révérence convenable à l'autel, ensuite il salue le chœur et retourne à son siége dans l'ordre qu'il est venu.

X. Remarquez, 1. que l'Officiant encense premièrement l'autel où repose le S. Sacrement, puis le grand autel, et ensuite celui devant lequel on chante l'office, s'ils sont différens; et qu'il observe à tous les mêmes cérémonies, excepté qu'il ne bénit lencens qu'à l'autel qu'il encense le premier. 2. Que si l'on doit encenser quelque image ou relique sur un autre autel, on l'encense de trois coups sans encenser l'autel.

XI. Quand l'Officiant est arrivé à son siége, il y est encensé par le premier Chapier à qui il fait une inclination de tête avant et après, puis il reprend son bonnet et se tient debout jusqu'à la fin du *Magnificat*. Lorsqu'on répète l'antienne, il s'assied et se couvre, et lorsqu'elle est finie il se lève pour chanter les mains jointes l'oraison de l'office et celles des mémoires, s'il y en a.

XII. Après que l'Officiant a dit ces paroles *Fidelium animæ, etc.* il salue de sa place le chœur de part et d'autre comme à *Magnificat*,

et s'en retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu, saluant l'autel en pasant au lieu convenable ; il se couvre à la sortie du chœur, et en arrivant à la sacristie il salue la croix et les Officiers de part et d'autre.

XIII. Si l'Officiant sort du chœur processionnellement par la grande porte qui est au bas du chœur, il donne le temps à ses Officiers de sortir du chœur devant lui, et après avoir salué le Clergé de part et d'autre, il descend de son siége, salue l'autel derrière le banc des Chapiers, et s'en retourne à la sacristie.

XIV. Si l'on ne doit pas dire les Complies immédiatement après les Vêpres, l'Officiant ayant dit *Fidelium animæ, etc.* et ensuite *Pater noster* tout bas, ajoute d'une voix médiocre *Dominus det nobis suam pacem ;* après que le chœur a répondu, il commence du même ton l'antienne de la Vierge, et se tient debout ou à genoux selon que le temps le demande ; il ajoute dans la même posture le verset, et dit toujours debout l'oraison convenable, et puis d'un ton plus bas *Divinum auxilium, etc.* après quoi il s'en retourne avec ses Officiers à la sacristie, comme il a été dit ci-dessus, soit avant le Clergé, s'ils ne sont pas venus ensemble, soit immédiatement après le Clergé, s'ils sont venus conjointement, et en ce dernier cas, il ne salue point le Clergé avant de sortir, mais seulement en arrivant à la sacristie.

XV. Si l'on dit les Complies immédiatement après les Vêpres, l'Officiant retourne au chœur, quand on a dit le *Gloria Patri*, il

salue l'autel et le chœur en entrant, et va ensuite à la place qui lui convient selon son rang, et non pas à celle où il étoit pendant les Vêpres, si ce n'est qu'il soit le supérieur du lieu.

§. II.

De l'Officiant,

A Vêpres,

Devant le S. Sacremeut exposé.

I. Outre les choses que l'Officiant partiqne aux Vêpres solennelles ordinaires, il observe en la présence du S. Sacrement les choses suivantes.

II. Il se découvre dès qu'il entre au chœur, et fait au bas des degrés de l'autel la génuflexion à deux genoux avec une inclination de tête, avant et après la prière qu'il fait sur le dernier degré en arrivant au chœur. S'il entre par la porte qui est au bas du chœur, il fait cette génuflexion à deux genoux derrière le banc des Chapiers, et la prière lorsqu'il est arrivé à sa place. Il se tient toujours découvert pendant Vêpres.

III. A *Magnificat*, l'Officiant étant arrivé au bas de l'autel, au milieu des Chapiers, fait avec eux la génuflexion à deux genoux, comme il a fait au commencement, et étant monté sur le marchepied, il fait la génuflexion d'un seul genou, puis il baise l'autel, et s'étant un peu retiré vers le côté de l'évangile, il

il met et bénit l'encens à l'ordinaire ; ensuite sans faire aucune génuflexion, il descend sur le second degré, et s'étant mis à genoux sur le marchepied, il reçoit l'encensoir du premier Chapier, et encense le S. Sacrement de trois coups, faisant une inclination profonde avant et après. Il se relève ensuite, et l'encensoir à la main, il monte à l'autel, où après avoir fait la génuflexion, il encense l'autel à l'ordinaire. L'encensement fini, il rend l'encensoir au premier Chapier, puis il retourne au milieu de l'autel, où il fait la génuflexion ; ensuite se retirant un peu vers le côté de l'évangile, pour ne pas tourner directement le dos à l'autel, il descend au bas des degrés, où il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé comme en arrivant, et s'en retourne au chœur à la manière accoutumée. Quand les Vêpres sont finies, il s'en retourne à la sacristie, et fait la génuflexion à deux genoux au lieu convenable.

IV. Si l'on expose le S. Sacrement immédiatement avant Vêpres, l'Officiant observe ce qui suit. 1. Il salue le chœur en passant, et l'autel en arrivant au bas des degrés, ensuite il monte sur le second degré et se met a genoux sur le marchepied. 2. Lorsque le premier Chapier a disposé le soleil, ou qu'il a ouvert le tabernacle, l'Officiant se lève et met de l'encens dans l'encensoir sans le bénir, ni rien dire, puis s'étant mis à genoux, il reçoit l'encensoir et encense de trois coups le S. Sacrement avec une inclination profonde, avant et après. 3. Après que le soleil est mis dans le lieu où il doit être exposé, l'Officiant, sans dire d'oraison, descend sur le pavé

où il fait la génuflexion à deux genoux; et après avoir reçu son bonnet, il va au chœur en la manière ordinaire.

V. Si l'Officiant donne la bénédiction du S. Sacrement après les Vêpres, il pratique les choses suivantes. 1. Après la génuflexion à deux genoux au bas des degrés, il monte à l'autel accompagné des deux premiers Chapiers, il y fait avec eux une simple génuflexion, et après avoir baisé l'autel, il descend aussitôt sur le second degré et se met à genoux sur le marchepied où il prend une étole. s'il n'en a point. 2. Un peu avant que les Chantres commencent à chanter *Tantum ergo*, *etc.* l'Officiant se lève et met de l'encens dans l'encensoir, sans le bénir ni rien dire; puis s'étant remis à genoux, il reçoit l'encensoir, et lorsqu'on commence à chanter *Tantum ergo*, *etc.* il encense de trois coups le S. Sacrement, faisant une inclination profonde avant et après; ensuite il rend l'encensoir au Chapier. 3. Après que les versets sont chantés, il dit debout : *Dominus vobiscum* et les oraisons, si l'on en doit dire plusieurs, qu'il termine par une courte conclusion. 4. Après les oraisons l'Officiant se met à genoux, et après qu'on lui a mis l'écharpe sur les épaules, il se lève, monte à l'autel, y fait la génuflexion, et prend le S. Sacrement de la main droite par le nœud, et de la gauche par le pied, couvrant ses mains du voile, et faisant en sorte que le devant du soleil et de l'hostie soit vers le peuple quand il sera tourné. 5. L'Officiant se tourne par le côté de l'épître, et donne la bénédiction au peuple

par un seul signe de croix, sans rien dire, et à la manière suivante. Il élève le soleil jusqu'à la hauteur des yeux, puis l'abaissant un peu au-dessous de sa ceinture ; il le relève ensuite tout droit jusqu'à sa poitrine où il fait le travers de la croix de l'épaule gauche à l'épaule droite ; et après avoir achevé la croix il retourne au milieu, et aussitôt il achève le tour, remet le S. Sacrement sur l'autel, fait une génuflexion, et revient à sa place où il se met à genoux, et aussitôt on lui ôte le voile de dessus les épaules. 6. Après que le S. Sacrement est resserré, il descend au bas des degrés où il fait la génuflexion, reçoit son bonnet, salue le chœur, et retourne ensuite à la sacristie.

VI. Lorsqu'on fait l'exposition et la bénédiction du S. Sacrement séparément de quelque office, l'Officiant se comporte comme il vient d'être marqué, excepté qu'à l'exposition il chante *Dominus vobiscum* et l'oraison debout, comme il a été dit à la bénédiction ; et quand l'oraison est finie, il descend au bas des degrés ; fait la génuflexion à deux genoux, reçoit son bonnet, salue le chœur, et s'en retourne à la sacristie. Si l'on expose et si on renferme ensuite le S. Sacrement durant une même action, comme à un salut qu'on célèbre exprès, alors il l'encense deux fois, l'une au commencement et l'autre à la fin, avant que de dire l'oraison.

§. III.

De l'Officiant,

AUX VÊPRES DES MORTS.

I. L'Officiant va au chœur en la manière ordinaire, revêtu d'une chape noire, ou au moins d'une étole de la même couleur; après avoir fait une courte prière sur le dernier degré de l'autel, il va à sa place sans saluer le chœur. Lorsque le premier verset du premier psaume est entonné jusqu'à la médiation, il s'assied et se couvre, demeurant dans cette posture jusqu'à *Magnificat*, sans se découvrir au verset *Requiem æternam*, qu'on dit à la fin des psaumes.

II. L'Officiant se découvre et se lève lorsqu'on entonne *Magnificat*, pendant lequel il n'encense point l'autel, mais il demeure à sa place. Lorsqu'on répète l'antienne, il s'assied et se couvre, et lorsqu'elle est finie, il se relève et commence debout les prières par ces deux mots, *Pater noster*, qu'il dit tout haut, continuant le reste à voix basse jusqu'à ces paroles, *Et ne nos inducas*, *etc.* qu'il dit du même ton que les premières; ensuite il ajoute les versets suivans, et les oraisons selon la qualité de l'office, et il dit à la fin, *Requiem æternam dona eis*, *Domine.* Quand les Chantres ont entonné, *Requiescant in pace*, l'Officiant, sans ajouter autre chose, retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est dit.

III. Si on commence les Vêpres des Morts

immédiatement après celles du jour, l'Officiant ne dit pas *Fidelium animæ, etc.* après qu'on a chanté *Benedicamus Domino*, et pour lors il descend de son siége pour quitter la chape qu'il avoit, et pour en prendre une de couleur noire, puis il remonte à son siége, et se comporte comme il vient d'être dit.

§. IV.

De l'Officiant,

AUX MATINES SOLENNELLES.

I. L'OFFICIANT étant arrivé au chœur, fait en sa place une courte prière à genoux, après laquelle il se lève, lorsque le Cérémoniaire l'en avertit, et dit aussitôt tourné vers l'autel, le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, à voix basse. Ensuite il chante d'un ton convenable, *Domine labia mea aperies*, faisant un petit signe de croix avec le pouce droit sur sa bouche, la main étendue et tournée vers sa face, et après que le chœur a répondu, il dit d'un même ton, *Deus, in adjutorium, etc.* faisant le signe de la croix depuis le front jusqu'à la poitrine, comme au commencement de Vêpres. Il se tient debout, tourné vers l'autel pendant l'invitatoire et le psaume.

II. A ces paroles, *Venite adoremus et procidamus ante Deum*, il fait la génuflexion à deux genoux : le psaume *Venite exultemus* étant achevé et l'invitatoire répété, il entonne l'hymne et ensuite la première antienne, et lorsqu'on a chanté le premier verset du premier

psaume jusqu'à la médiation, il s'assied et se couvre.

III. La dernière antienne de chaque nocturne étant finie, il se lève pendant qu'on chante le verset, et lorsque le chœur achève d'y répondre, il dit à haute voix, *Pater noster*, qu'il poursuit à voix basse jusqu'à ces paroles, *et ne nos inducas in tentationem*, qu'il dit du même ton que les premières; ensuite il dit tout haut l'absolution, et quand celui qui doit dire la leçon a dit, *Jube domne benedicere*, il dit les paroles de la bénédiction, puis il s'assied et se couvre.

IV. Il donne debout la bénédiction des seconde et troisième leçons de chaque nocturne, quoique le chœur ne se lève pas. Quand la troisième antienne des deux autres nocturnes est finie, il se lève, et pratique ce qui vient d'être marqué pour la fin du premier nocturne. Au commencement de la septième leçon, il se tient debout et tourné vers le lecteur, jusqu'à ce qu'il ait achevé les paroles de l'évangile, disant *Et reliqua.*

V. Pendant le huitième répons il prend une chape que le Cérémoniaire lui donne, ensuite, sans sortir de sa place il demande la bénédiction au plus digne du chœur pour dire la neuvième leçon; lorsqu'il dit *Tu autem*, *Domine*, *etc.*, il s'incline profondément vers l'autel sans faire la génuflexion; puis il entonne l'hymne *Te Deum laudamus*, et pendant le verset *Te ergo qnæsumus*, *etc.*, il se met à genoux.

VI. Si l'on est obligé de séparer Matines d'avec Laudes, comme on l'observe aux

Matines de Noël, l'Officiant dit, après l'hymne *Te Deum*, l'oraison de l'office avec *Dominus vobiscum* avant et après, sans ajouter *Fidelium animæ, etc.;* mais si le chœur se retire après Matines, l'Officiant ajoute *Fidelium animæ, etc.*, et le *Pater* sans autre chose.

VII. Les Laudes sont toutes semblables aux Vêpres pour les cérémonies.

§. V.

De l'Officiant,

AUX MATINES DES MORTS ET A UN ENTERREMENT.

I. L'OFFICIANT a cela de particulier aux Matines des Morts, qu'il ne dit pas tout haut *Pater noster*, qu'il ne donne point d'absolution ni de bénédiction avant les leçons, et qu'il ne dit point la dernière leçon, étant plus convenable qu'elle soit dite par un autre.

II. Si l'on dit les Laudes ensuite des Matines, il prend une chape noire au commencement, et pour le reste il observe les mêmes cérémonies qu'à Vêpres : et si l'on doit chanter la Messe des Morts après les Laudes, il sort vers la fin pour s'habiller à la sacristie, et en ce cas, un autre dit à sa place les prières qui sont à la fin.

III. Pour les enterremens, l'Officiant ayant pris une étole ou même une chape noire, va au lieu où est le corps; y étant arrivé, il se découvre et se met aux pieds du corps vis-à-vis de la croix, qu'il salue par une inclination

profonde, puis il asperse trois fois de suite le corps en un même endroit sans rien dire, et ayant rendu l'aspersoir, il commence d'un ton droit l'antienne *Si iniquitates ;* cette antienne étant répétée, il entonne l'antienne *Exultabunt Domino.* Il va ensuite à l'église la tête couverte, précédant ceux qui portent le corps.

IV. Lorsqu'il entre dans l'église, il salue l'autel, et se met aux pieds du corps vis-à-vis la croix. Si l'on doit dire quelque office des Morts, il se place dans la chaire de l'Officiant et observe ce qui a été dit ci-dessus. Si l'on doit dire la Messe, il va à la sacristie pour s'habiller.

V. Après le répons *Subvenite*, ou si l'on a dit la Messe ou quelque office, lorsqu'il est fini, il dit à haute voix sans chanter ; les mains jointes et la tête découverte, l'oraison *Non intres in judicium, etc.* Sur la fin du répons *Libera me, Domine*, l'Officiant met et bénit l'encens en la manière ordinaire ; et après qu'on a chanté *Kyrie eleïson*, il dit tout haut *Pater noster*, et poursuivant le reste à voix basse, il donne son bonnet et reçoit l'aspersoir : ensuite il fait le tour du cercueil qu'il asperse par trois fois de chaque côté en trois divers endroits, commençant par le côté de sa main droite, et quand il passe devant l'autel ou la croix que tient le Sous-Diacre, il fait la révérence convenable.

VI. L'aspersion finie, il rend l'aspersoir ; puis il reçoit l'encensoir et encense le cercueil de chaque côté de la même manière qu'il l'a aspersé, faisant les mêmes révérences en passant : après l'encensement, il rend l'encensoir ;

puis s'étant tourné vers la croix, il dit tout haut les mains jointes, *Et ne nos inducas in tentationem* avec les versets qui suivent, et l'oraison *Deus cui proprium est, etc.* après laquelle il se couvre, si on doit porter le corps hors du chœur; mais si le lieu de la sépulture est dans le chœur, il s'en approche la tête découverte, et se met vis-à-vis la croix.

VII. L'antienne *In paradisum* étant finie l'Officiant bénit le tombeau, disant l'oraison *Deus cujus miseratione*, laquelle on doit dire, quoique le lieu de la sépulture soit dans l'église ou dans le cimétière, si ce n'est que le tombeau ait déjà été béni, soit un peu avant l'office, soit en quelque autre temps, ce qu'on peut reconnoître quand on met le corps dans une cave où plusieurs autres ont été ensevelis.

VIII. Après l'oraison, l'Officiant met et bénit l'encens à l'ordinaire, puis sans sortir de sa place, il asperse par trois fois le corps du défunt, et ensuite le tombeau ou la fosse autant de fois; ensuite ayant rendu l'aspersoir et reçu l'encensoir, il encense de même par trois fois le corps et puis la fosse, et aussitôt il entonne l'antienne *Ego sum.* L'antienne étant répétée, il dit tout haut les *Kyrie eleïson* et *Pater noster* qu'il continue à voix basse, et asperse de nouveau par trois fois le corps sans l'encenser, puis il dit du même ton que les paroles précédentes : *Et ne nos inducas in tentationem*, avec l'oraison et les versets marqués avant et après. Il ne fait point de signe de croix avec la main en achevant ces paroles *Anima ejus* et *animæ, etc.*, et aussitôt après

il commence d'un ton droit l'antienne. *Si iniquitates*, et puis il s'en retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu.

§. VI.

De l'office du Célébrant,

A LA MESSE SOLENNELLE.

I. Le Célébrant ayant fait ses préparations et lavé ses mains, s'approche des ornemens pour s'en revêtir; et quand il est habillé, il met un peu avant que de partir, de l'encens dans l'encensoir par trois fois, disant à la première: *Ab illo benedicaris;* à la seconde, *in cujus honore*; et à la troisième, *cremaberis. Amen.* Ensuite, ayant rendu la cuiller au Diacre, il fait sur l'encensoir le signe de la croix sans rien dire, ayant, pendant toute cette action, sa main gauche appuyée sur la poitrine; après il reçoit son bonnet, et alors il descend sur le pavé au milieu de ses Ministres; puis le Cérémoniaire ayant donné le signal pour partir, il salue la croix de la sacristie par une inclination profonde, et ses Officiers par une inclination de tête d'un côté et d'autre, commençant par ceux qui sont à sa droite.

II. Le Célébrant sort de la sacristie, les mains jointes et la tête couverte; s'il passe devant quelque autel où l'on dise la Messe depuis la consécration jusqu'à la communion, ou sur lequel le S. Sacrement soit exposé dans un soleil, il fait la génuflexion d'un seul genou: que si on y élève le S. Sacrement, il

demeure à deux genoux jusqu'à ce que le calice soit remis sur l'autel ; puis s'étant levé, il fait une génuflexion et se couvre aussitôt, excepté lorsque le S. Sacrement est exposé dans un soleil ; car en ce cas, il ne se couvre que lorsqu'il est sorti du lieu où il est exposé : s'il passe devant le grand autel, il fait la révérence convenable, c'est-à-dire, une inclination profonde, s'il n'y a que la croix ; mais si le S. Sacrement y est présent, quoique enfermé dans le tabernacle ou suspendu au-dessus, il fait une génuflexion. Il ne fait aucune révérence devant les autres autels. Pour le reste, on peut lire l'article second de la première partie du premier tome, où il est marqué ce que doit faire un Prêtre qui rencontre en son chemin quelque personne considérable.

III. En passant par-devant ou par dedans le chœur, il salue en entrant par une inclination médiocre, et va à l'autel sans se recouvrir ; et quand il y est arrivé, il donne son bonnet, et fait la révérence convenable ; ensuite il commence la Messe à voix basse en la manière ordinaire, excepté qu'il se tourne un peu vers le Diacre et le Sous-Diacre quand il dit : *Et vobis fratres*, *Et vos fratres*, demeurant cependant incliné.

IV. Le Célébrant étant monté à l'autel, le baise au milieu ; ensuite s'étant tourné vers le Thuriféraire sans quitter le milieu de l'autel, il met et bénit l'encens en la manière ordinaire, après avoir reçu l'encensoir, il se tourne vers l'autel et l'encense, comme il est dit au premier tome, partie 2, article 3,

nombre 5. L'encensement fini, il rend l'encensoir au Diacre, et se tient debout au côté de l'épître, la face tournée vers le Diacre pour être encensé.

V. Le Célébrant ayant été encensé, se tourne vers l'autel au coin de l'épître, et lit tout seul à voix basse, l'introït; après quoi, il dit au même lieu alternativement avec ses ministres, *Kyrie eleïson ;* et puis il demeure là avec eux jusqu'à ce que le chœur chante le dernier *Kyrie*, ou s'il reste encore jusque-là un temps assez notable pour aller s'asseoir, il y va, sans faire aucune génuflexion ou inclination à l'autel.

VI. Pendant qu'on chante le dernier *Kyrie eleïson*, si le Célébrant ne s'est pas assis, il s'avance vers le milieu de l'autel, où il fait une inclination de tête en arrivant : s'il étoit assis, il se découvre, donne son bonnet au Diacre, et va, par le plus long chemin, à l'autel, où il fait la génuflexion en arrivant au milieu sur le dernier degré, ou seulement une inclination profonde, s'il n'y a pas de tabernacle, ensuite monte à l'autel.

VII. Le dernier *Kyrie* étant chanté, le Célébrant entonne à haute voix *Gloria in excelsis Deo*, s'il le faut dire, et il le continue à voix basse, lorsque les Ministres sont arrivés à ses côtés. Ensuite, s'il veut s'asseoir, il fait la révérence convenable à l'autel, et descend par lecôté de l'épître au siége qui lui est préparé, étant précédé de ses Ministres. Lorsque le chœur chante quelque verset du *Gloria* auquel le Clergé se découvre et s'incline, il doit s'inclner vers l'autel, quand même il

seroit en chemin ; et s'il est assis, il se découvre, tenant son bonnet d'une main sur le genou droit, et s'incline en ce cas comme le Clergé, de quoi le Cérémoniaire l'avertit par une inclination ; le reste du temps il demeure couvert, ayant les mains étendues sur les genoux.

VIII. Vers la fin de l'hymne, à ces paroles : *Cum Sancto Spiritu*, le Célébrant, sans faire le signe de la croix, se découvre et se retourne à l'autel, comme il a été dit ci-dessus, nombre 6.

IX. L'hymne étant finie, le Célébrant baise l'autel, et chante *Dominus vobiscum ;* puis il va au coin de l'épître pour chanter les oraisons. Lorsqu'on doit dire *Flectamus genua*, c'est au Diacre à le chanter, et le Célébrant ne fléchit point les genoux. Les oraisons étant dites, il lit l'épître à voix basse, et le reste jusqu'à *Munda cor meum* exclusivement. Si le Célébrant n'est pas empêché à dire le graduel ou le trait quand le Sous-Diacre chante ces paroles : *Ut in nomine Jesu omne genu flectatur*, *etc.*, il se met à genoux au milieu de l'autel sur le marchepied, et y demeure jusqu'à *infernorum* inclusivement ; mais lorsqu'il dit lui-même les susdites paroles à l'épître, il fléchit un seul genou, ce qu'il pratique aussi quand il dit les versets *Veni*, *Sancte Spiritus* et *Adjuva nos*, *Deus*, *etc.*

X. Le Célébrant demeure au coin de l'épître, jusqu'à ce qu'il ait béni le Sous-Diacre ; ce qu'il fait en cette manière : il lui présente sa main droite à baiser, qu'il met à cet effet sur le haut du livre des Epîtres, tenant la

gauche sur l'autel ; et puis il lui donne sa bénédiction sans rien dire. Si le Célébrant n'a pas achevé de lire le trait ou la prose, lorsque le Sous-Diacre arrive, il ne laisse pas de lui présenter sa main à baiser aussitôt qu'il est arrivé ; et puis il continue de lire ce qui reste.

XI. Le Célébrant, après avoir béni le Sous-Diacre, va au milieu de l'autel où il dit : *Munda cor meum, etc. ;* puis, étant arrivé au livre, il dit à voix basse l'évangile avec les cérémonies ordinaires, sans baiser néanmoins le livre à la fin, ni dire, *Per Evangelica dicta, etc. ;* ce qu'il ne fait qu'après que le Diacre a chanté l'évangile ; ensuite il revient entre le coin de l'évangile et le milieu de l'autel, où il se tient debout jusqu'à ce qu'il ait béni le Diacre.

XII. Si l'on chante quelque prose ou trait qui soit un peu long et que le Célébrant veuille s'asseoir, il observe les mêmes choses qui sont écrites ci-dessus après le *Kyrie* et le *Gloria*, excepté qu'il doit retourner assez à temps pour bénir l'encens, et faire le reste avant que le chœur ait cessé de chanter. Aux féries de Carême, il se met à genoux au milieu de l'autel sur le bord du marchepied, lorsqu'on chante le verset *Adjuva nos, Deus, etc. ;* mais il est à propos qu'il ait lu en diligence son évangile, et mis de l'encens dans l'encensoir. Il doit aussi pour la même raison, en user de la sorte aux Messes votives du S. Esprit, où l'on chante le verset *Veni, Sancte Spiritus, etc.*

XIII. Avant le dernier verset du graduel ou du trait qu'on chante au chœur, le Célébrant met et bénit l'encens en la manière ordinaire, et lorsque le Diacre vient demander

la bénédiction avant que de chanter l'évangile, il se tourne devant lui, et dit, les mains jointes, *Dominus sit in corde tuo, etc.;* et à la fin, quand il dit, *In nomine Patris, etc.*, il met la main gauche sur sa poitrine, et fait le signe de la croix sur le Diacre de la droite, qu'il lui donne aussitôt à baiser, la mettant sur le haut du livre que le Diacre lui présente à cet effet.

XIV. Le Célébrant, après avoir donné la bénédiction au Diacre, fait une inclination de tête à la croix, en même temps que tous les Officiers font la génuflexion au bas de l'autel pour aller au côté de l'évangile, et va aussitôt au coin de l'épître, où il se tourne vers le Diacre lorsqu'il commence à chanter *Dominus vobiscum*, et il demeure ainsi les mains jointes jusqu'à ce qu'il ait été encensé après l'évangile, pendant lequel il fait les signes de croix ordinaires et les inclinations, au nom de Jésus vers l'autel; mais au nom de Marie, et aux autres auxquels il faut s'incliner, il le fait vers le livre. S'il faut fléchir le genou, il le fait vers l'autel.

XV. Après que l'évangile est chanté, il baise le livre au lieu que lui indique le Sous-Diacre, disant pour lors ces paroles, *Per Evangelica dicta, etc.;* puis il se tourne un peu vers le Diacre pour être encensé : si le Célébrant prêche à l'autel, après avoir été encensé, il retourne au milieu de l'autel où il fait une inclination de tête à la croix, et va au coin de l'évangile où il commence la prédication, tourné vers le peuple, et il peut se couvrir et s'asseoir.

XVI. Lorsque le Célébrant a été encensé après l'évangile, il va au milieu de l'autel où il chante à haute voix *Credo in unum Deum*, s'il le faut dire, il le continue à voix basse, lorsque ses Ministres sont arrivés à ses côtés; et après l'avoir dit, il fait la révérence convenable à l'autel, et va s'asseoir. Quand on chante au chœur, *Et incarnatus est, etc.*, il se découvre et s'incline médiocrement; mais aux trois Messes de Noël et à la fête de l'Annonciation, il se lève de son siége, et va se mettre à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître, s'inclinant comme il vient d'être dit, et ayant son bonnet entre les mains.

XVII. S'il ne s'assied pas pendant le *Credo*, il demeure debout au milieu de l'autel, et fait une inclination de tête à la croix, dès qu'on chante *Descendit de cœlis;* puis il descend sur le second degré, et se met à genoux sur le bord du marchepied, s'inclinant au susdit verset *Et incarnatus est, etc.;* ensuite, il se lève et remonte sur le marchepied, fait une inclination à la croix, et demeure debout.

XVIII. Lorsque le chœur chante le pénultième verset du symbole, si le Célébrant est assis, il se lève et retourne à l'autel en la manière qui a été dite ci-devant au nomb. 6.

XIX. Le symbole étant achevé, ou s'il ne le faut pas dire, le Célébrant ayant été encensé après l'évangile, il baise l'autel, entonne *Dominus vobiscum* et *Oremus*, et dit ensuite l'offertoire à voix basse; puis il reçoit des mains du Diacre la patène avec l'hostie qu'il offre lui seul en la manière ordinaire, et met après la patène à droite sur l'autel.

Quand le Sous-Diacre lui présente la burette de l'eau pour la bénir, il met la main gauche sur l'autel, et de la droite, fait le signe de la croix sur la burette, disant l'oraison, *Deus qui humanæ substantiæ*, *etc.* Quand on ne dit pas le *Credo*, le Célébrant se retire un peu du côté de l'évangile, lorsque le Diacre étend le corporal sur l'autel, et ne fait aucune inclination ni avant ni après.

XX. S'il y a offrande, immédiatement après avoir lu l'offertoire, le Célébrant fait une inclination de tête à la croix, et s'approche du bord du marchepied où il reçoit du Diacre l'instrument de la paix qu'il fait baiser au Clergé; il descend ensuite sur le plus bas degré ou même jusqu'au balustre, selon la disposition des lieux, pour l'offrande du peuple, faisant la révérence convenable au bas des degrés de l'autel avant de le quitter. Durant cette action, il se tient debout et découvert. L'offrande étant achevée sans donner la bénédiction, il monte à l'autel faisant en bas la révérence convenable, s'il étoit allé jusqu'au balustre, ou seulement une inclination de tête étant monté sur le marchepied, s'il n'avoit pas quitté l'autel.

XXI. Si on doit faire à la Messe la bénédiction du pain, le Célébrant lit dans le missel ou rituel l'oraison propre, et ensuite il jette de l'eau bénite sur les pains. Quand il dit : *Adjutorium nostrum*, *etc.*, il fait le signe de la croix sur soi, et un autre sur les pains quand il dit ce mot, *Benedicere.*

XVII. Après que le Célébrant a dit *Veni sanctificator*, *etc.*, il met de l'encens dans

l'encensoir, disant cette prière qui est couchée dans l'ordre de la Messe, *Per intercessionem, etc.*, faisant la bénédiction dessus à ce mot *benedicere;* ensuite ayant reçu l'encensoir du Diacre, il encense (avant de faire aucune génuflexion, quand même le S. Sacrement seroit exposé), le calice et l'hostie ensemble, faisant trois signes de croix dessus avec l'encensoir, puis trois tours aleutour; savoir les deux premiers de sa droite à sa gauche, et le troisième de sa gauche à sa droite; il dit pendant cet encensement, la prière suivante qu'il partage de la sorte. Au premier signe de la croix il dit *Incensum istud*, au 2 *à te benedictum*, au 3 *ascendat ad te Domine.* Au premier tour *et descendat super nos*, au 2 *misericordia*, au 3 *tua.*

XXIII. Ensuite le Célébrant ayant fait la révérence convenable à l'autel, encense la croix de trois coups, et fait après une seconde révérence à l'autel, puis il encense les reliques, s'il y en a, et ensuite l'autel comme au commencement de la Messe, disant cependant cette prière qui est dans le missel : *Dirigatur Domine, oratio mea, etc.*, dont il distribue tellement les paroles à chaque coup d'encensoir, qu'elles puissent suffire durant tout l'encensement. Il les peut distribuer dans l'ordre qui suit, appliquant chaque paroles aux chiffres qui sont marqués dans la planche qui est à l'art. 3 de la 2 part. du 1 tome. Au chiffre 1 *Dirigatur*, au 2 *Domine*, au 3 *oratio mea*, au 4 *sicut*, au 5 *incensum*, au 6 *in conspectu*, au 7 *tuo*, au 8 *elevatio*, au 9 *manum*, au 10 *mearum*, au 11 *sacrificium*, au 12 *vespertinum*,

au 13 *Pone Domine*, au 14 *custodiam*, au 15 *ori meo*, au 16 *et*, au 17 *ostium*, au 18 *circumstantiæ*, au 19 *labiis*, au 20 *meis*, au 21 *ut non*, au 22 *declinet*, au 23 *cor meum*, au 24 *in*, au 25 *verba*, au 26 *malitiæ*, au 27 *ad excusandas*, au 28 *excusationes*, au 29 *in peccatis*. S'il n'y a pas de reliques, il pourra dire aux chiffres 1, 2, 3, *Dirigatur, Domine, oratio mea, sicut incensum in conspectu tuo*. Et au chiffre 8 et aux suivans, poursuivre les paroles comme ci-dessus.

XXIV. L'encensement fini, le Célébrant dit en rendant l'encensoir au Diacre, *Accendat in nobis*, *etc.* et il demeure tourné vers lui jusqu'à ce qu'il ait été encensé, ensuite il lave ses doigts, et poursuit la Messe à l'ordinaire, et aussi posément qu'il est requis pour donner loisir au Diacre d'encenser le chœur et de retourner en sa place un peu avant le *Sanctus*.

XXV. Après la première oraison de celles que le Célébrant dit après l'*Agnus Dei*, il baise l'autel, et se tournant vers le Diacre il lui donne la paix, lui mettant les mains par-dessus les bras, et approchant sa joue gauche de la sienne en lui disant *Pax tecum*; ensuite il se retourne vers l'autel et continue les autres oraisons. Après avoir pris l'ablution, il met le purificatoire sur le calice, qu'il laisse essuyer au Sous-Diacre.

XXVI. Le Célébrant ayant lu au coin de l'épître l'antienne appelée communion, va au milieu de l'autel qu'il baise, et chante *Dominus vobiscum;* et étant aussitôt retourné au livre, il chante l'oraison ou les oraisons. En carême aux Messes de la férie, après avoir dit *Oremus*

pour l'oraison sur le peuple, il laisse dire au Diacre *Humiliate capita vestra Deo*, sans s'incliner pendant que le Diacre dit ces paroles ni pendant l'oraison qu'il dit lui-même.

XXVII. L'oraison ou les oraisons étant entièrement finies, le Célébrant va au milieu de l'autel, et l'ayant baisé il chante *Dominus vobiscum* à la façon ordinaire, sans dire ensuite *Ite missa est*, mais il demeure toujours tourné vers le peuple jusqu'à ce que le Diacre l'ait chanté; si au lieu d'*Ite missa est* il faut dire *Benedicamus Domino*, il se retourne vers l'autel aussitôt qu'il a dit *Dominus vobiscum.*

XXVIII. Le chœur ayant répondu *Deo gratias*, le Célébrant dit : *Placeat tibi, sancta Trinitas, etc.* et donne ensuite la bénédiction de la même manière qu'aux Messes basses, puis il va au coin de l'évangile où il lit le dernier évangile.

XXIX. Si c'est la coutume du lieu de dire immédiatement après la Messe quelques antiennes ou oraisons pour le Roi ou pour les nécessités publiques, le Célébrant après avoir dit l'évangile, vient au milieu de l'autel où il fait une inclination de tête à la croix, et va ensuite au coin de l'épître où il chante les versets, s'il en doit dire, et l'oraison ou les oraisons tout de suite d'un ton férial, sous une seule et courte conclusion, ayant toujours les mains jointes.

XXX. S'il n'y a point d'oraisons à chanter après la Messe, le Célébrant ayant dit l'évangile retourne au milieu de l'autel, où étant entre ses deux Ministres, il fait avec eux une inclination de tête à la croix, puis se tournant

à droite, il descend au bas des degrés où il fait la révérence convenable à l'autel comme au commencement de la Messe (c'est-à-dire une inclination profonde ; ou bien si le S. Sacrement est dans le tabernacle, une génuflexion sur le pavé, en sortant ainsi qu'en entrant); ensuite il reçoit son bonnet et retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu : s'il passe dans le chœur ou par-devant, il le salue à l'entrée ou dès qu'il en est assez proche et qu'il l'a en vue ; s'il s'en retourne conjointement avec le Clergé, il le salue seulement en arrivant dans la sacristie.

§. VII.

De l'office du Célébrant,

A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

I. LORSQU'ON doit faire l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Célébrant se revêt par-dessus l'aube et l'étole d'une chape de la couleur convenable à la Messe, sans manipule. Après avoir salué la croix de la sacristie et ses Officiers, il va au chœur qu'il salue en passant, et l'autel quand il y arrive en la manière qui a été dite ci-dessus au commencement de la Messe solennelle, puis il se met à genoux sur le plus bas degré.

II. Le Célébrant ayant reçu l'aspersoir des mains du Diacre, commence seul sans se lever l'antienne *Asperges me* ; ou si c'est au temps Pascal *Vidi aquam* ; ensuite il jette par trois

fois de l'eau bénite au-devant de l'autel : savoir au milieu, au côté de l'évangile et au côté de l'épître ; et étant encore à genoux, il s'asperse soi-même, puis s'étant levé il asperse le Diacre et le Sous-Diacre. Si le S. Sacrement étoit exposé, il n'asperseroit pas l'autel, et commenceroit l'aspersion par lui-même.

III. Ensuite le Célébrant rend l'aspersoir au Diacre et salue l'autel, puis il doit se tourner fort posément et s'écarter en même temps environ un ou deux pas des degrés de l'autel pour donner moyen à ses Officiers de se tourner aisément avec lui ; il salue le chœur en entrant et va droit aux Chapiers, s'ils sont déjà au chœur, ou au plus digne du Clergé, et ayant reçu l'aspersoir, il l'asperse séparément avec une inclination avant et après ; ensuite il salue d'une inclination commune tout le premier côté du chœur et l'asperse sans s'arrêter, donnant de l'eau bénite à plusieurs ensemble, si ce n'est qu'ils fussent Chanoines ou de plus grande dignité, lesquels il faudroit asperser séparément avec une inclination avant et après.

IV. Lorsque le Célébrant est arrivé au bout du premier côté du chœur, il rend l'aspersoir au Diacre, puis retournant sur ses pas, il fait en bas, derrière le banc préparé pour les Chapiers ou les Chantres, la révérence convenable à l'autel, et ensuite il asperse le second côté de la même manière que le premier. Après l'aspersion du Clergé, le Célébrant le salue de part et d'autre, commençant par le côté qu'il a aspersé le premier ; puis il va asperser le peuple, saluant l'autel autant de fois qu'il

passe devant le milieu. Pendant l'aspersion il dit à voix basse, après l'antienne *Asperges me* ou *Vidi aquam*, tout le psaume *Miserere* ou *Confitemini*, alternativement avec ses Ministres, et il ajoute à la fin *Gloria Patri*, excepté aux dimanches de la Passion et des Rameaux; puis il répète l'antienne. Si un Évêque en rochet et camail assistoit à l'aspersion de l'eau bénite, le Célébrant s'étant aspersé, iroit présenter l'aspersoir à l'Évêque qu'il salueroit avant et après, et dont il baiseroit la main, après avoir baisé l'aspersoir; puis il retourneroit à l'autel pour asperser le Diacre et le Sous-Diacre, et continuer ensuite l'aspersion du Clergé en la manière ordinaire.

V. L'aspersion du Clergé et du peuple étant finie, le Célébrant rend l'aspersoir au Diacre et retourne à l'autel; ou après avoir fait la révérence convenable, il prend l'aspersoir, et sans sortir du milieu, il se tourne vers les Ministres inférieurs qui sont à la crédence et leur donne de l'eau bénite. Le chœur ayant achevé l'antienne, le Célébrant chante debout les versets et l'oraison d'un ton férial; ensuite il quitte la chape et prend le manipule et la chasuble, puis ayant fait la révérence convenable à l'autel, il commence la Messe. Il est néanmoins à propos qu'aux principales fêtes de l'année, et lorsque le S. Sacrement est exposé, le Célébrant retourne à la sacristie pour prendre les ornemens, afin de revenir avec plus de solennité.

VI. Lorsqu'on doit faire la procession après l'aspersion de l'eau bénite, avant que de dire la Messe, le Célébrant ne change point d'or-

nemens ; mais ayant achevé l'oraison, il met au même lieu de l'encens dans l'encensoir en la manière ordinaire, si la solennité le demande ; ensuite ayant fait la révérence ordinaire à l'autel, il marche avec le Clergé, se couvrant sitôt qu'il quitte l'autel. Lorsqu'il rentre dans le chœur il se découvre et le salue de part et d'autre, et va sans se couvrir à l'autel, où il fait en arrivant la révérence convenable, puis il dit, les mains jointes, l'oraison ; comme il a fait celle de l'aspersion, et observe pour le reste ce qui a été dit au nombre précédent.

§. VIII.

De l'office du Célébrant,

A LA COMMUNION GÉNÉRALE.

I. Le Célébrant après avoir pris le précieux Sang, met le calice sur le corporal, sans y faire verser du vin pour la purification, et s'il faut tirer le ciboire du tabernacle, il se retire un peu au côté de l'évangile ; mais avant que de partir du milieu ; il fait une inclination de tête à la croix, ou la génuflexion, s'il y avoit des hosties consacrées sur l'autel, et cela en même temps que les deux Ministres sacrés font leur seconde génuflexion à ses côtés lorsqu'ils changent de place ; et quand le Diacre ouvre le tabernacle ; il se met à genoux et se relève lorsque le Diacre se retire au côté de l'épître pour dire le *Confiteor*.

II. Si le Célébrant a consacré des hosties dans

dans un ciboire, il ne se met point à genoux, parce que le Diacre n'ouvre point le tabernacle, mais il se contente de faire une génuflexion pour se retirer du côté de l'évangile, lorsque le Diacre la fait après avoir découvert le ciboire ; que si les hosties étoient sur le corporal et qu'il fallût seulement les mettre sur la patène (ce qu'on ne doit faire que quand elles sont en fort petit nombre), le Célébrant les mettroit lui-même dessus, faisant la génuflexion avant et après.

III. Après que le Diacre a achevé le *Confiteor*, le Célébrant dit au même lieu d'une voix intelligible, *Misereatur vestrî, etc. Indulgentiam, absolutionem, etc.* faisant le signe de la croix de la main droite sur les communians, et tenant la gauche appuyée sur sa poitrine, puis il retourne au milieu de l'autel, fait la génuflexion, prend le ciboire de la main gauche et une hostie de la droite, qu'il tient un peu élevée sur le ciboire sans en séparer la main, et s'étant tourné à droite vers les communians, il dit : *Ecce Agnus Dei, etc.* et *Domine non sum dignus, etc.* comme à l'ordinaire. S'il doit communier le peuple après le Clergé, il descend pour cet effet au balustre sans faire aucune révérence à l'autel. Si quelque Cardinal ou Évêque doit communier, il le fait avant qu'on dise le *Confiteor*, et le Célébrant ne dit point *Ecce Agnus Dei*, ni *Domine non sum dignus, etc.* mais seulement *Corpus Domini nostri, etc.*

IV. La communion étant achevée, le Célébrant retourne au milieu de l'autel, et y étant arrivé il met le ciboire sur le corporal,

frottant doucement le pouce et l'autre doigt dessus pour faire tomber les fragmens ; puis il fait la génuflexion et se retire un peu du côté de l'évangile pour se mettre à genoux pendant que le Diacre remet le ciboire dans le tabernacle. Quand le tabernacle est fermé il se relève, retourne au milieu de l'autel, où il fait une inclination de tête à la croix, et fait aussitôt la purification du calice, et le reste qui a été dit à la Messe solennelle.

V. Si pour quelque cause raisonnable le Célébrant donne la communion au Clergé et au peuple après la Messe solennelle, comme au jour de la commémoration de tous les fidèles défunts, ou en quelque autre occasion particulière, il s'en retourne auparavant avec ses Officiers dans la sacristie, où il quitte sa chasuble et son manipule, retenant seulement son étole croisée par-devant, si ce n'est qu'elle fût de couleur noire, auquel cas il la change en une autre de la couleur de l'office du jour : il observe en toute cette action les mêmes cérémonies qui ont été marquées dans la Messe basse, tome premier, partie première, article dixième, nombre 18.

§. IX.

De l'office du Célébrant,

A LA MESSE,

Devant le S. Sacrement exposé.

I. Dès que le Célébrant entre au chœur, il se découvre, et ayant salué le chœur à l'ordinaire, il va sans se recouvrir devant l'autel,

où il fait sur le pavé la génuflexion à deux genoux avec une inclination de tête ; il ne la fait plus dans la suite que d'un genou, si ce n'est en sortant.

II. Après la confession, il monte sur le marchepied, et fait la génuflexion avant que de baiser l'autel. Il doit observer cette règle, que toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel, ou qu'il en part, ou qu'il passe par-devant, il fait la génuflexion d'un seul genou ; de plus, quand il se tourne vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum* et *Orate fratres*, il se retire un peu du côté de l'évangile, en se tournant seulement à demi vers le peuple, et il fait la génuflexion avant et après.

III. Le Célébrant ayant baisé l'autel se retire tant soit peu au côté de l'évangile, sans faire la génuflexion, et il bénit l'encens comme aux autres Messes, puis sans faire la génuflexion, il descend sur le second degré et se met à genoux sur le bord du marchepied, où ayant reçu l'encensoir, il encense le S. Sacrement de trois coups, faisant une inclination profonde avant et après ; ensuite s'étant relevé, il monte à l'autel, et ayant fait la génuflexion, il l'encense à l'ordinaire, commençant par les reliques, s'il y en a, et poursuivant par le côté de l'épître, parce qu'il n'y doit point avoir de croix.

IV. Après qu'il a achevé l'encensement de l'autel, il rend l'encensoir au Diacre, et aussitôt, sans tourner le dos à l'autel, il descend sur le pavé ou au moins hors du marchepied, et là, ayant la face tournée vers le peuple, il est encensé par le Diacre ; puis étant remonté par le même chemin au coin

de l'épître sans faire aucune révérence, il commence l'introït. Il est à remarquer que le Célébrant est encensé au même lieu après l'offertoire, et qu'il y lave et essuye ses mains, ayant toujours la face tournée vers le peuple, mais après l'évangile il est encensé comme aux autres Messes : il ne s'assied point pendant le *Kyrie*, le *Gloria*, ni le *Credo*.

V. Si après l'évangile le Célébrant veut faire une exhortation, il doit la faire debout et découvert sur le marchepied au côté de l'évangile. Quand le chœur est près de chanter *Et incarnatus est*, *etc.* le Célébrant fait la génuflexion, descend avec ses deux Ministres sur le second degré, et se met à genoux sur le bord du marchepied, et étant remonté, il fait avec eux une seconde génuflexion. Quand le Diacre étend le corporal, il se retire tant soit peu à côté pour lui donner moyen de l'étendre commodément, après quoi il se remet au milieu sans faire la génuflexion pour lors, non plus qu'auparavant, parce qu'il ne quitte pas entièrement le milieu de l'autel.

VI. Après l'offertoire, le Célébrant bénit l'encens, et sans faire la génuflexion encense l'hostie et le calice en la manière accoutumée, après quoi il fait la génuflexion et descend sur le second degré, et se met à genoux sur le bord du marchepied pour encenser le saint Sacrement, comme il a été dit ci-dessus nombre troisième, excepté qu'allant se mettre à genoux, il tient l'encensoir à la main, et qu'encensant le S. Sacrement, il commence l'oraison *Dirigatur*, *Domine*, *etc.* laquelle il continue à l'ordinaire durant l'encensement de l'autel.

VII. Quand il donne la bénédiction à la fin de la Messe ; après avoir dit : *Benedicat vos omnipotens Deus* , il fait la génuflexion , et s'étant retiré un peu au côté de l'évangile , il se tourne vers le peuple pour le bénir , après quoi il n'achève pas le tour et ne retourne pas aussi au milieu de l'autel , mais au coin de l'évangile , où sans faire la génuflexion , il dit le dernier évangile à l'ordinaire.

VIII. Le Célébrant ayant achevé le dernier évangile , retourne au milieu de l'autel , y fait la génuflexion , et s'il doit chanter quelque oraison après la Messe , il va au coin de l'épître; autrement , il descend en bas sans tourner le dos au S. Sacrement , se retirant à cet effet un peu vers le côté de l'évangile , ensuite il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé , et s'étant levé , il reçoit son bonnet, salue le chœur , et s'en retourne de la même façon qu'il est venu , se couvrant seulement à la sortie du chœur.

IX. Les autres choses particulières au Célébrant , qui ont été ici omises ou rapportées seulement en général , sont amplement déduites en la Messe basse devant le S. Sacrement , tome premier , partie première , article 14 , et pour le reste qui regarde la Messe solennelle , on doit suivre ce qui a été dit ci-dessus au §. 6 de la Messe solennelle ordinaire.

X. Si l'on doit exposer le S. Sacrement avant la Messe et ensuite le resserrer , il en faut user de même que quand on l'expose avant Vêpres et qu'on le resserre ensuite ; voyez ci-dessus le §. 2. nomb. 4 , 5.

§. X.

De l'office du Célébrant,

A LA MESSE DES MORTS ET A L'ABSOLUTION.

I. Le Célébrant ne met point d'encens dans l'encensoir avant que de partir de la sacristie ; il salue ses Officiers à l'ordinaire, mais non pas le chœur ; après la confession il monte à l'autel, qu'il baise à l'ordinaire, et puis il va au côté de l'épître pour dire l'introït, sans faire auparavant l'encensement de l'autel.

II. Lorsqu'on dit la prose, il peut s'asseoir, quand il a lu son évangile et après qu'il a fait la révérence convenable à l'autel, avant de descendre à son siége, observant les cérémonies accoutumées ; et lorsque le Diacre est sur le point de commencer l'évangile, il met son bonnet à côté de lui sur le banc, et monte par le plus court chemin au coin de l'épître. Si l'on ne dit pas la prose, après avoir lu l'évangile, il revient entre le coin de l'évangile et le milieu de l'autel, où il se tient debout jusqu'à ce que le Diacre ait pris sur l'autel le livre pour aller chanter l'évangile ; et pour lors il s'approche du milieu pour faire une inclination de tête à la croix, et va au coin de l'épître. Il ne bénit point en cette Messe le Diacre ni le Sous-Diacre.

III. A la fin de l'évangile il ne baise point le livre, mais aussitôt qu'il est chanté, il va

au milieu de l'autel et chante, *Dominus vobiscum* et *Oremus* avant l'offertoire. Si le Clergé et le peuple viennent à l'offrande, il observe ce qui a été marqué ci-dessus à la Messe solennelle §. 6, nomb. 20. il bénit l'encens et encense l'hostie et le calice aussi-bien que l'autel en la manière qu'il le fait aux Messes solennelles ordinaires, et est encensé à la fin. S'il y a quelque oraison funèbre après l'offertoire, il y assiste avec les mêmes ornemens; mais si elle se fait après la Messe, il y assiste en chape et sans manipule.

IV. Les autres choses particulières au Célébrant qui ont été ici omises ou rapportées seulement en général, sont amplement déduites en la Messe basse pour les Morts, tom. 1., partie 1., art. 13.

V. Lorsqu'on doit faire l'absolution après la Messe, le Célébrant ayant achevé l'évangile de S. Jean, s'en va au coin de l'épître par le plus court chemin, faisant la révérence convenable en passant devant le milieu de l'autel puis étant descendu sur le pavé, il quitte sa chasuble et son manipule et prend une chape noire; et ayant reçu son bonnet, il vient sans se couvrir devant le milieu de l'autel où il fait sur le pavé la révérence convenable.

XI. Ensuite le Célébrant s'étant tourné vers le chœur se couvre, s'il faut sortir du chœur pour aller à la représentation, un peu vers le côté de l'épître, ayant en face la croix que tient le Sous-Diacre. Quand le corps du défunt est présent, le Célébrant se place aux pieds ayant la face tournée vers la croix qui est à l'opposite.

VIII. Quand le Célébrant est arrivé devant la représentation il se découvre, et sur la fin du *Libera* il met et bénit l'encens en la manière ordinaire ; le chœur ayant dit le dernier *Kyrie*, il chante *Pater noster*, et poursuivant le reste à voix basse, il donne son bonnet au Diacre et reçoit l'aspersoir, puis il s'avance vers le milieu où il fait la révérence convenable a l'autel, et fait le tour de la représentation qu'il asperse par trois fois de chaque côté en trois divers endroits, commençant par le côté de sa main droite, et quand il passe devant la croix que tient le Sous-Diacre, il lui fait une inclination profonde. Il reçoit ensuite l'encensoir et encense la représentation de la même manière qu'il l'a aspersée, observant en passant les mêmes révérences à l'autel et à la croix que tient le Sous-Diacre.

VIII. Après l'encensement le Célébrant, sans faire aucune révérence à l'autel, rend l'encensoir au Diacre, et s'étant tourné vers la croix, il dit tout haut les mains jointes : *Et ne nos inducas in tentationem*, avec les versets qui suivent, et l'oraison *Absolve, etc.* qu'il lit dans le missel ; ensuite il dit : *Requiem æternam dona ei, Domine*, faisant le signe de la croix sur la bière ou représentation, et les Chantres ayant dit au pluriel *Requiescant in pace*, il s'en retourne à la sacristie avant le Clergé, s'il n'est pas venu avec lui à la représentation.

IX. On fait l'absolution en la manière susdite aux funérailles où le corps est présent, à la réserve de l'oraison et de ce qui la suit, que l'on dit comme il est marqué pour les

enterremens : et quoique aux obsèques d'un Prêtre la bière soit entre le Célébrant et l'autel, et la croix à l'opposite entre l'autel et la bière, néanmoins le Célébrant fait toujours au lieu d'où il part la révérence convenable à l'autel, tant à l'aspersion qu'à l'encensement ; il commence le tour de la bière par le côté de sa main droite, et salue seulement la croix quand il passe par-devant.

X. Quand on fait l'absolution pour plusieurs défunts, il dit au pluriel tous les versets et oraisons ; si on fait l'élévation du saint Sacrement en quelque autel qui soit exposé à la vue pendant l'absolution, il n'interrompt point l'action qu'il a commencée, mais il se tient debout et découvert sans se tourner ; il prend garde seulement, autant que faire se peut, de ne pas tourner directement le dos au S. Sacrement.

XI. Si l'on doit faire un enterrement après la Messe, le Célébrant fait l'absolution devant le cercueil en la manière qui vient d'être dite ci-dessus, mais il dit auparavant à haute voix sans chanter, les mains jointes et la tête découverte, l'oraison *Non intres*, *etc.* et fait pour la suite de l'enterrement, ce qui a été marqué ci-desssus au §. 5.

ARTICLE IV.

Du Prêtre Assistant.

§ I.er

A LA MESSE SOLENNELLE

I. Le Prêtre Assistant prend un surplis, prévoit la Messe et la marque avec les signets du missel; et s'étant revêtu d'une chape, quand le Célébrant est habillé, il se met à sa droite et lui présente la cuiller pour mettre de l'encens dans l'encensoir, puis il fait les révérences convenables à la croix et au Célébrant, après lui avoir donné son bonnet avec les baisers accoutumés.

II. Il va à l'autel la tête couverte et les mains jointes à la droite du Diacre, et salue le chœur et l'autel à la droite du Célébrant. Si le S. Sacrement n'est pas dans le tabernacle, il fait seulement une inclination profonde à la croix, comme le Célébrant; et s'il y est présent, il fait la génuflexion; ce qu'il observe toutes les fois qu'il passe devant le milieu de l'autel. Il a soin de prendre auparavant le bonnet du Célébrant qu'il reçoit avec les baisers ordinaires, et si le Célébrant fait la génuflexion, il met une main sous le coude du Célébrant pour le soutenir, et tient l'autre appuyée sur la poitrine, ce qu'il observe toutes les fois qu'il fait la génuflexion avec lui et à ses côtés.

III. Le Prêtre Assistant demeure à la droite du Célébrant pendant le *Confiteor*, lui répondant et faisant les mêmes actions que les Ministres sacrés ; ensuite il monte à l'autel, élevant de la main gauche le devant de l'aube et des habits du Célébrant, et ayant fait la révérence convenable à l'autel, lorsque le Célébrant le baise, il se retire au coin de l'épître proche du livre, pour céder la place au Diacre qui fait bénir l'encens et assiste à l'encensement ordinaire, pendant lequel le Prêtre Assistant retire, quand il faut, le livre de dessus l'autel, et le remet ensuite avec une révérence convenable à l'autel, avant et après.

IV. Pendant qu'on encense le Célébrant, il se tient au coin de l'épître hors du marchepied la face tournée vers le peuple, et après l'encensement il se met à la droite du Célébrant la face tournée vers le côté de l'évangile, et montre au Célébrant le commencement de la Messe, faisant avec lui le signe de la croix et les inclinations qu'il faut faire, ensuite il s'approche du milieu de l'autel et indique au Célébrant le *Gloria in excelsis*, s'il le doit dire ; puis il retourne au coin de l'épître où il s'incline aux mêmes versets que lui, et fait le signe de la croix à la fin.

V. Si le Célébrant s'assied au *Kyrie* ou au *Gloria in excelsis*, le Prêtre Assistant marche après lui et se place à la droite du Diacre sur un siége, étant tourné à demi vers l'autel, et la tête couverte, se découvrant et s'inclinant de même que le Célébrant. Sur la fin il se lève avec les Ministres sacrés, salue le Célébrant comme il doit avoir fait avant que de

s'asseoir, et retourne sans autre révérence par le plus court chemin au côté de l'épître, où il montre au Célébrant les oraisons qu'il doit dire, et ensuite l'épître, le graduel, etc. jusqu'à l'évangile.

VI. Quand le Sous-Diacre vient recevoir la bénédiction du Célébrant après avoir chanté l'épître, le Prêtre Assistant se retire un peu au coin de l'épître pour lui faire place, après quoi il porte lui-même le missel par le plus court chemin au côté de l'évangile, en passant entre le Célébrant et le Diacre, et répond au Célébrant au commencement et à la fin de l'évangile. Lorsque le Diacre arrive, il se retire un peu derrière le livre pour lui faire place, et quand l'évangile est fini, il approche le livre vers le milieu de l'autel sans faire aucune révérence et se tient au même lieu à la gauche du Célébrant. Si on chante au chœur ce verset, *Veni, sancte Spiritus, etc.* il se retire sur le second degré au coin de l'évangile, où il se met à genoux sur le bord du marchepied en même temps que le Célébrant s'y met au milieu de l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre.

VII. Le Prêtre Assistant se retire dès que le Diacre a reçu la bénédiction, et va au coin de l'évangile hors du marchepied, où il attend la face tournée vers l'autel, que le Diacre commence l'évangile, et alors il se tourne vers lui faisant sur soi les signes de croix au commencement comme les autres, et les inclinations au nom de JESUS, aussi-bien que les génuflexions vers la croix.

VIII. L'évangile étant achevé, le Prêtre

Assistant demeure au coin de l'autel du même côté, la face tournée à demi vers la croix, jusqu'à ce que le Célébrant ait été encensé, puis étant monté sur le marchepied il lui indique ce qu'il doit dire; et s'il y a *Credo*, lorsque le Célébrant l'a entonné, il se retire au coin de l'évangile où il fait les mêmes inclinations, génuflexions et signes de croix que les Officiers sacrés.

IX. Si l'on va s'asseoir, il s'approche du Sous-Diacre à la gauche duquel il fait la révérence convenable à l'autel, comme le Célébrant qu'il suit immédiatement, se comportant pour le reste ainsi qu'il a été dit ci-dessus nombre 5. Il se découvre et s'incline mediocrement à ces paroles : *Et incarnatus est, etc.* mais aux trois fêtes de Noël, et à la fête de l'Annonciation, il va se mettre à genoux à la droite du Diacre sur le plus bas degré du côté de l'épître. Il demeure couvert et assis pendant que le Diacre porte la bourse à l'autel; et quand le Célébrant y retourne vers la fin du symbole, il le suit par le plus long chemin, faisant derrière lui sur le pavé la révérence à l'autel, et passant incontinent à sa gauche, il lève en montant avec lui le devant de ses habits, au lieu du Sous-Diacre qui demeure à sa place ordinaire. Si le Célébrant ne s'assied pas pendant le *Credo*, le Prêtre Assistant se met à genoux au coin de l'évangile sur le bord du marchepied, lorsqu'on chante *Et incarnatus est, etc.*

X. Le Prêtre Assistant montre au Célébrant l'offertoire, et quand le Célébrant encense le côté de l'évangile, il ôte le missel et le remet

ensuite, faisant avant et après les révérences convenables à l'autel. Il se retourne vers le Diacre quand il est revenu du chœur pour être encensé avant le Sous-Diacre, avec inclination réciproque avant et après ; il demeure proche du livre jusqu'après l'*Agnus Dei*, tournant les feuillets, montrant au Célébrant ce qu'il doit dire, quand il est besoin, faisant comme lui les génuflexions, les inclinations de tête, et les signes de croix, et frappant sa poitrine à *Nobis quoque peccatoribus.* Il se retire néanmoins au côté de l'évangile pour faire place au Sous-Diacre au *Sanctus* et à l'*Agnus Dei*, qu'il dit avec le Célébrant et les Minstres sacrés, étant comme eux médiocrement incliné.

XI. Le Prêtre Assistant se met à genoux à côté du Célébrant un peu avant la consécration, et ne se relève qu'après l'élévation du calice, à moins qu'il n'y ait quelque nécessité, comme de tourner le feuillet. Aussitôt que l'*Agnus Dei* est dit, il fait une génuflexion avec les Ministres sacrés, et va par le plus court chemin à la droite du Célébrant, où il se met à genoux attendant la paix qu'il reçoit après la première oraison, en la manière qui suit. Lorsque le Célébrant est près de baiser l'autel, il se lève et le baise avec lui hors du corporal, sans mettre les mains sur l'autel ; puis approchant sa joue gauche de celle du Célébrant, et mettant ses mains par-dessous les bras du Célébrant, il reçoit de lui la paix par un baiser, avec une inclination avant et après, et répond *Et cum Spiritu tuo.* Ensuite ayant fait la génuflexion au même lieu devant

le S. Sacrement, il descend à la droite du Diacre et lui donne la paix, puis il descend sur le pavé où il fait la génuflexion, va au chœur porter la paix en la manière que le Sous-Diacre a coutume de faire, et observant les mêmes cérémonies. S'il y a dans le chœur quelque Evêque ou autre personne considérable à qui on doive donner la paix, le Prêtre Assistant après avoir donné la paix au Diacre, reçoit du Cérémoniaire l'instrument destiné à cet usage, et l'ayant baisé, il le porte des deux mains élevé à la hauteur de la poitrine, et l'ayant essuyé avec le voile qui y est attaché, il le présente à baiser à l'Evêque qu'il ne salue point auparavant, mais seulement après, puis il le rend au Cérémoniaire, et donne ensuite la paix au chœur en la manière ordinaire.

XII. Après que le Prêtre Assistant a donné la paix à celui qui l'a accompagné, il fait la génuflexion sur le dernier degré, puis il monte au côté de l'évangile : s'il y a communion, il se retire au coin de l'évangile et se met à genoux sur le bord du marchepied, si le Diacre tire le ciboire du tabernacle, et se relève en même temps que le Célébrant et demeure tourné vers lui pendant qu'il donne la communion. Après l'ablution il porte le missel du côté de l'évangile à celui de l'épître par le plus court chemin, avec une révérence convenable au milieu, les Ministres sacrés faisant la génuflexion derrière lui, il indique au Célébrant l'antienne appelée communion, et demeure proche du livre, se comportant comme il a fait à l'introït.

XIII. Le Prêtre Assistant reçoit la bénédiction à genoux à la droite du Diacre, et puis il assiste au dernier évangile comme au premier : s'il y a un autre évangile que celui de S. Jean : aussitôt que le Diacre a chanté *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, il prend le livre fermé, et ayant reçu la bénédiction à genoux comme ci-dessus, sans faire le signe de la croix, il porte le livre sur le coin de l'évangile et l'ouvre au lieu où il faut, puis l'évangile étant achevé, il ferme le livre et le laisse au même lieu ; ou si le Célébrant doit dire quelque oraison immédiatement après, il le rapporte au coin de l'épître, faisant au milieu une inclination à la croix derrière le Célébrant en même temps que lui. Tout étant fini, le Prêtre Assistant fait une inclination à la croix à la droite du Célébrant, et descend avec lui, salue l'autel et le chœur, et retourne à la sacristie à la droite du Diacre, comme il a fait en venant.

§. II.

De l'office du Prêtre Assistant,

A LA MESSE SOLENNELLE,

Devant le Saint Sacrement exposé.

I. Dès que le Prêtre Assistant entre au chœur, il se découvre, et ayant salué le chœur à l'ordinaire, il va au bas de l'autel, où, après avoir reçu le bonnet du Célébrant sans aucun baiser, il fait sur le pavé la

génuflexion à deux genoux avec une inclination de tête ; il ne la fait plus dans la suite que d'un genou, si ce n'est en sortant, et lorsqu'il quitte l'autel pour aller au chœur donner la paix, et en revenant à l'autel.

II. Après la confession, il monte sur le marchepied, où il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant ; et aussitôt il se retire au coin de l'épître proche le missel. Lorsque le Célébrant encense le S. Sacrement, le Prêtre Assistant se met à genoux sur le bord du marchepied au coin de l'épître, le visage tourné vers l'évangile ; et lorsque le Diacre encense le Célébrant, il descend sur un degré plus bas que lui, et se tient tourné vers l'autel ; ensuite il remonte à l'autel avec le Célébrant, et lui indique le commencement de la Messe.

III. Lorsqu'on dit le *Credo*, à ces paroles *Et incarnatus est*, le Prêtre Assistant se met à genoux sur le bord du marchepied au coin de l'évangile, la face tournée vers l'épître, en même temps que le Célébrant s'y met au milieu de l'autel entre le Diacre et le Sous-Diacre ; il se met à genoux au même endroit, lorsque le Célébrant encense le S. Sacrement après l'offertoire, sans cependant faire les mêmes inclinations que lui.

IV. Lorsque le Diacre revient à l'autel après avoir encensé le chœur, le Prêtre Assistant fait la génuflexion en même temps que le Diacre la fait sur le pavé ; ensuite il se retire un peu vers le coin de l'évangile pour y être encensé, après quoi il retourne au livre, où il fait en arrivant la génuflexion. Pendant tout

le temps qu'il est aux côtés du Célébrant, il fait autant de génuflexions que lui.

V. A la fin de la Messe, le Prêtre Assistant se trouve au bas des degrés à la droite du Célébrant, où, après avoir fait la génuflexion à deux genoux, comme en entrant, il donne le bonnet au Célébrant sans rien baiser; ensuite il salue le chœur, et s'en retourne de la même manière qu'il est venu, se couvrant à la sortie du chœur.

VI. Si l'on doit exposer le S. Sacrement avant la Messe, et ensuite le resserrer dans le tabernacle, le Prêtre Assistant se tient pendant ce temps-là à genoux sur le marchepied au coin de l'autel, comme pendant les encensemens.

§. III.

De l'office du Prêtre Assistant,

A UNE PREMIÈRE MESSE.

I. CELUI qui assiste un nouveau Prêtre à sa première Messe doit, quelques jours auparavant, lui faire répéter les cérémonies de la Messe avec le plus d'exactitude qu'il est possible, et l'avertir de savoir exactement par mémoire toutes les paroles pendant lesquelles le Prêtre est occupé à faire quelque action, pour prévenir l'embarras où il se trouveroit, s'il ne les savoit pas bien.

II. L'heure étant venue, il prend un surplis et une étole de la couleur conforme aux ornemens de la Messe qu'on doit dire, et prépare sur l'autel le calice, et le Missel qu'il a

dû présenter auparavant au nouveau Prêtre, pour prévoir la Messe.

III. Avant que de sortir de la sacristie, il se met à la droite du Prêtre, et salue la croix et le nouveau Prêtre; il le précède en allant à l'autel, et quand il y est arrivé, il reçoit son bonnet, qu'il donne au Servant; et après avoir fait la génuflexion sur le pavé ou seulement une inclination profonde, si le S. Sacrement n'est pas dans le tabernacle, il se met à genoux sur le dernier degré à la droite du nouveau Prêtre, et lui présente le diurnal pour commencer l'hymne *Veni, Creator Spiritus, etc.*, et les premiers versets de chaque strophe, que les Assistans continuent à voix haute; il avertit le Prêtre de se lever, quand il dit l'oraison, *Deus, qui corda fidelium*, etc.

IV. L'oraison étant dite, il se lève, et fait avec le Célébrant la révérence convenable à l'autel avant que de commencer la Messe; et ensuite il se tient debout pendant le psaume *Judica, etc.* Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le Prêtre Assistant monte avec lui; et après avoir fait la révérence convenable à l'autel lorsqu'il le baise, il se retire au côté de l'épître pour indiquer l'introït.

V. Lorsque le Célébrant retourne au milieu de l'autel pour dire le *Kyrie*, il s'approche de lui, et lui indique le *Gloria in excelsis*, *etc.*, s'il faut le dire. Il retourne ensuite au coin de l'épître, où il demeure jusqu'à l'évangile, et il ne quitte point le livre soit du côté de l'épître soit du côté de l'évangile, afin de montrer exactement au nouveau Prêtre tout ce qu'il doit dire. Il fait avec lui les mêmes génu-

flexions, inclinations et signes de croix, et le prévient un peu en toutes ses actions, afin de lui faire connoître ce qu'il a à faire; il ne doit pas tourner les feuillets du livre ni découvrir le calice, et il a soin de faire les révérences convenables à l'autel, lorsqu'il passe devant le milieu.

VI. Le Prêtre Assistant se met à genoux sur le marchepied à la gauche du Célébrant, lorsqu'il dit ces paroles : *Qui pridie*, *etc.*, et ne se relève qu'après l'élévation du calice; et pendant cette élévation, il a soin de détourner le manipule du Célébrant de peur qu'il ne touche à la sainte hostie. Lorsque le Célébrant communie, le Prêtre Assistant doit s'incliner profondément; si quelqu'un communie à cette Messe, il accompagne le Célébrant étant à sa droite, et il a soin de tenir la patène sous le menton de ceux qui communient.

VII. Lorsque le Célébrant donne la bénédiction au peuple, le Prêtre Assistant se met à genoux sur le bord du marchepied. Après le dernier évangile, il fait à la droite du Célébrant une inclination de tête à la croix, et au bas des degrés, la révérence convenable à l'autel, et retourne à la sacristie comme il est venu. S'il avoit préparé le calice sur l'autel, il est à propos qu'il aille le reprendre.

VIII. Quand un nouveau Prêtre dit une Messe haute pour sa première, le Prêtre Assistant prend, outre l'étole, une chape, et se comporte pendant la Messe, comme il a été marqué au §. 1. de la Messe solennelle; et, quoique ce soit l'office du Prêtre Assistant à la Messe solennelle de porter la paix au chœur, néanmoins, comme en cette occasion il ne doit

point quitter le nouveau Prêtre, qui peut pour lors avoir besoin de lui, il semble plus convenable qu'après avoir reçu la paix du prêtre et l'avoir donnée au Diacre, il retourne incontinent à sa gauche, laissant le Sous-Diacre faire cette fonction, comme s'il n'y avoit point de Prêtre Assistant. S'il y a communion du Clergé, le Prêtre Assistant ne quitte point la droite du Prêtre pendant ce temps-là, et tient la patène sous le menton de ceux qui communient; le Diacre et le Sous Diacre étant pour lors à la gauche du Célébrant.

ARTICLE V.

Du Diacre.

§. I.er

AVIS GÉNÉRAUX.

I. Le Diacre salue toujours d'une génuflexion l'autel devant lequel on célèbre, quoiqu'il n'y ait que la croix sans tabernacle, et que le Célébrant ne fasse qu'une inclination profonde.

II. Le Diacre doit faire la génuflexion durant la Messe, 1. Toutes les fois qu'il passe par-devant la croix de l'autel, si le contraire n'est exprimé en son propre lieu. 2. Quand de sa place il monte au côté du Célébrant qui est au milieu de l'autel, ou que de ces côtés, il descend derrière lui en sa place, il fait la génuflexion au lieu d'où il part sans en faire

au lieu où il arrive, même après la consécration, ou lorsque le S. Sacrement est exposé. 3. Quand de quelque autre part que des côtés du Célébrant, il va à sa place vis-à-vis le milieu de l'autel derrière le Célébrant, ou qu'il en part pour aller ailleurs, il doit faire la génuflexion en sa place, lorsqu'il y arrive ou qu'il en part, si ce n'est qu'il marche conjointement avec le Célébrant, car en ce cas-là, pour se conformer à lui, il ne fait point de génuflexion. 4. Quand il va d'un côté du Célébrant qui est au milieu de l'autel, à l'autre côté, il fait la génuflexion à ces deux côtés et non point au milieu, soit avant, soit après la consécration; mais, quand il va d'un coin de l'autel à l'autre, il fait seulement la génuflexion en passant au milieu sans en faire aux extrémités, même après la consécration, ou en présence du S. Sacrement exposé. De ces règles générales on excepte ce cas; savoir, au commencement de la Messe, où le Célébrant baisant l'autel, quoiqu'il ne fasse pas la génuflexion, le Diacre la fait néanmoins à son côté, parce que c'est la première fois qu'il arrive devant la croix.

III. Le Diacre fait une inclination profonde à la croix de la sacristie, et au Célébrant, avant et après qu'il l'a encensé; mais dans toutes les autres occasions, il ne lui fait qu'une inclination médiocre, comme au chœur et aux Chapiers.

IV. Toutes les fois que le Célébrant fait la génuflexion et qu'il est à son côté, il l'a fait aussi avec lui, le soutient d'une main par-dessous le coude, tenant l'autre main appuyée sur la poitrine; mais pendant l'encensement

de l'autel, il soutient la chasuble, et ne met point la main sous le coude du Célébrant.

V. Lorsque le Diacre présente quelque chose au Célébrant revêtu de ses ornemens, il baise premièrement la chose, et puis sa main; et quand il reçoit quelque chose de lui, il baise premièrement sa main, et ensuite la chose : on excepte de cette règle les Messes des Défunts, dans lesquelles on omet toutes sortes de baisers, et celles qu'on dit en présence du S. Sacrement. C'est aussi l'usage de ne baiser qu'à demi le bonnet du Célébrant lorsqu'on le lui présente ou qu'on le reçoit de lui. Le Diacre s'abstient de toutes sortes de baisers, quand il reçoit ou qu'il donne quelque chose aux autres Ministres.

VI. Quand il fait bénir l'encens, il reçoit premièrement de la main droite la navette; et la mettant dans la main gauche, il présente de la droite au Célébrant la cuiller qu'il baise par le bout du manche et puis la main du Célébrant, auquel il dit, la tête inclinée : *Benedicite, Pater Reverende;* ensuite ayant reçu la cuiller avec les baisers ordinaires, il rend la navette avec la cuiller dedans au Thuriféraire, et s'il faut ensuite faire l'encensement, il reçoit du Thuriféraire l'encensoir, et le tenant de la main droite par le haut des chaînettes, et de la main gauche par le bas, il baise le haut des chaînettes qu'il met ensuite dans la gauche du Célébrant, et le bas dans la droite, laquelle il baise en l'élevant un peu, et l'approchant de sa bouche avec les deux mains, sans lui faire aucune inclination avant ni après. Quand l'encensement est fini,

le Diacre reçoit l'encensoir, baisant premièrement la main droite du Célébrant, laquelle il soutient de ses deux mains; puis retenant avec la droite le bas des chaînettes, et les prenant avec la gauche par le haut, qu'il baise en même temps, il descend pour encenser le Célébrant, lorsqu'on doit l'encenser, sinon il rend l'encensoir au Thuriféraire.

VII. Lorsqu'il fait quelque action qui lui est commune avec un autre Ministre, il tâche de la faire en même temps et avec uniformité; comme les génuflexions, les inclinations, et quand il faut s'asseoir, se couvrir, se lever, monter aux côtés du Célébrant, etc.

VIII. Lorsqu'il est debout, il a toujours les mains jointes, à moins qu'elles ne soient occupées, et jamais il ne les appuie sur l'autel; lorsqu'il a une main occupée, il appuie l'autre sur sa poitrine.

IX. Il récite avec le Célébrant le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus*, et l'*Agnus Dei*, faisant les mêmes inclinations et signes de croix que lui; il ne répond pas au Célébrant quand le chœur le fait.

---

§. II.

De l'office du Diacre,

A LA MESSE SOLENNELLE.

I. Le Diacre doit d'abord prévoir l'évangile, et avoir soin de mettre ou de faire mettre le livre sur la crédence; ensuite, après avoir lavé ses mains, il se revêt des ornemens qui lui sont

sont préparés. Il est à propos qu'en les prenant, il récite les oraisons qui sont marquées pour chacun dans le missel, et qu'il baise l'amict, l'étole et le manipule ; mais il ne doit prendre ce dernier, qu'après que le Prêtre est entièrement habillé.

II. Lorsque le Célébrant s'approche des ornemens, il lui fait une inclination médiocre ; et avec l'aide du Sous-Diacre, le revêt de tous les ornemens sacerdotaux, après quoi il prend son manipule.

III. Ensuite il fait bénir l'encens, présente le bonnet au Célébrant, et lorsque le signal pour partir est donné, il salue la croix de la sacristie et le Célébrant : puis étant couvert, il marche au chœur les mains jointes, après le Sous-Diacre.

IV. Si, en allant au chœur, il passe devant quelque autel où l'on dise la Messe depuis la consécration jusqu'à la communion, ou sur lequel le S. Sacrement soit exposé dans un soleil, il fait la génuflexion d'un seul genou à la droite du Célébrant; que si on y élève le S. Sacrement, il demeure à genoux jusqu'à ce que le calice soit remis sur l'autel : puis, s'étant levé, il fait une génuflexion et se couvre aussitôt, excepté lorsque le S. Sacrement est exposé dans un soleil ; car en ce cas, il ne se couvre que lorsqu'il est sorti du lieu où il est exposé. S'il passe devant le grand autel, il fait aussi la génuflexion à la croix ; devant les autres autels, il ne fait aucune inclination ; et s'il rencontre en son chemin un Prêtre revêtu des ornemens sacrés, il se découvre, et lui fait une inclination médiocre ; et pour le reste,

il peut lire l'article second de la première partie du tome premier.

V. En entrant au chœur, il le salue à la droite du Célébrant, puis il va dans le même ordre, sans se recouvrir, au milieu de l'autel, s'il est proche, ou après le Sous-Diacre et devant le Célébrant, s'il est éloigné, comme lorsque l'on entre par la grande porte qui est au bas du chœur : étant arrivé au bas de l'autel, il donne son bonnet au Cérémoniaire, et reçoit celui du Célébrant, qu'il donne aussi au Cérémoniaire, et fait la génuflexion sur le pavé.

VI. Lorsque le Célébrant commence la Messe, le Diacre se tient debout à sa droite, et lui répond d'un ton semblable, faisant le signe de la croix lorsqu'il le fait sur soi ; et s'inclinant médiocrement vers lui, en disant : *Misereatur*, et profondément vers l'autel durant le *Confiteor*, se tournant un peu vers le Célébrant à ces paroles : *Et tibi Pater*, *Et te Pater*, sans se relever ; puis s'étant redressé à *Indulgentiam*, il s'incline derechef médiocrement avec le Célébrant, à *Deus*, *tu conversus*, *etc.*, jusqu'à *Oremus.*

VII. Ensuite le Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, levant de la main gauche le devant de son aube et de sa soutane ; et après avoir fait la génuflexion pendant qu'il baise l'autel, il prend la navette, et fait bénir l'encens. Lorsqu'il est béni, il présente l'encensoir au Célébrant, et fait avec lui la génuflexion, mettant la main sous son coude pour le soutenir ; ensuite, il prend le derrière de sa chasuble vers les épaules, l'élève un peu, et ne

la quitte point pendant tout l'encensement, faisant la génuflexion toutes les fois que le Célébrant salue l'autel. L'encensement fini, il reprend l'encensoir et descend au bas des degrés du côté de l'épître, et encense le Célébrant de trois coups, avec une inclination profonde avant et après, ensuite il rend l'encensoir au Thuriféraire.

VIII. Après que le Diacre a encensé le Célébrant, il monte sur le second degré et se met à la droite du Célébrant, où il demeure jusqu'à ce que le chœur chante le dernier *Kyrie*; et pour lors, il doit partir un moment avant, afin qu'étant en droite ligne derrière le Célébrant, il puisse aller par le second degré conjointement avec lui au milieu de l'autel.

IX. Si le Célébrant désire de s'asseoir pendant qu'on chante au chœur le *Kyrie eleïson*, le Diacre, sans saluer l'autel, le précède à son siége; et aussitôt que le Célébrant est arrivé, il lève le derrière de sa chasuble, et lui présente son bonnet en la manière accoutumée; ensuite, ayant pris le sien, il fait avec le Sous-Diacre une inclination médiocre au Célébrant, et s'assied à sa droite, levant le derrière de sa dalmatique et se couvre. Pendant qu'il est assis, il tient les mains étendues sur les genoux. Lorsqu'on chante le dernier *Kyrie*, il se découvre, se lève, met son bonnet sur le banc, reçoit celui du Célébrant, et après lui avoir fait une inclination médiocre les mains jointes, il marche devant lui par le pavé après le Sous-Diacre, et se retire un peu en arrière quand il est arrivé devant le coin de l'épître sur le pavé, afin de laisser le passage libre au Célé-

brant auquel il fait une inclination de tête, ce qu'il observe toujours en pareille occasion. Ensuite il le suit au milieu de l'autel, où il fait à sa droite la génuflexion sur le dernier degré et monte à sa place sur le second, élevant les vêtemens du Célébrant pendant qu'il monte.

X. Lorsque le Célébrant chante, *Gloria in excelsis*, le Diacre fait une inclination de tête à ce mot *Deo*, ensuite il fait la génuflexion, et retirant un peu à droite, il attend le Sous-Diacre, et monte avec lui au côté droit du Célébrant, où il continue l'hymne avec lui, sans le prévenir, faisant les mêmes inclinations que lui, et le signe de la croix à la fin.

XI. Après que le Célébrant a dit l'hymne, s'il veut s'asseoir, le Diacre fait la génuflexion et le précède au siége, marchant à côté du Sous-Diacre, et observant ce qui a été dit ci-dessus au nombre 9. Lorsque le chœur chante quelque verset du *Gloria*, auquel le Clergé se découvre et s'incline, le Diacre doit aussi s'incliner vers l'autel, quand même il seroit en chemin, et s'il est assis, il se découvre tenant son bonnet d'une main sur le genou droit, et s'incline en ce cas comme le Clergé.

XII. Vers la fin de l'hymne à ces paroles, *Cum Sancto Spiritu*, le Diacre sans faire le signe de la croix, se découvre et retourne à l'autel, comme il a été dit ci-dessus au nombre 9. Si le Célébrant ne s'assied pas, le Diacre demeure debout à son côté et un peu derrière, s'inclinant avec lui aux mêmes versets que le chœur, et lorsqu'on chante le dernier, il fait la génuflexion, et descend à sa

place ordinaire sur le second degré, derrière le Célébrant.

XIII. Après que le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, le Diacre, sans faire aucune génuflexion ni inclination, suit le Célébrant au côté de l'épître toujours sur le second degré, et y demeure derrière lui pendant les oraisons, faisant les mêmes inclinations que lui; lorsqu'on doit dire *Flectamus genua*, c'est au Diacre à le chanter, en fléchissant le premier les genoux, et quand le Sous-Diacre dit *Levate*, il se relève.

XIV. Dès que le Sous-Diacre commence l'épître, le Diacre monte à la droite du Célébrant un peu derrière lui, et il ne retourne point en sa place que le Sous-Diacre n'ait achevé l'épître; comme aussi si le Célébrant n'avoit pas achevé de lire le trait ou la prose, lorsque le Sous-Diacre a fini, il ne retourneroit à sa place qu'après que le Célébrant auroit tout dit. Il a soin pendant ce temps-là de s'incliner, de fléchir les genoux avec le Célébrant, et de tourner les feuillets quand il faut; il répond *Deo gratias* à la fin de l'épître. Lorsqu'il y a plusieurs épîtres, comme il arrive aux Quatre-Temps, le Diacre monte pour chacune à la droite du Célébrant, et descend à sa place pour les oraisons. Si le Célébrant n'est pas occupé à lire le graduel ou le trait quand le Sous-Diacre chante ces paroles, *Ut in nomine Jesu omne genu flectatur, etc.* le Diacre l'accompagne au milieu de l'autel et se met à genoux à sa gauche, sur le bord du marchepied.

XV. Sitôt que le Célébrant a dit, *Munda*

cor meum, *etc.* le Diacre qui est demeuré au coin de l'épître sur le second degré, reçoit du Cérémoniaire le livre des évangiles qu'il prend avec les deux mains par le bas, ayant l'ouverture du livre à sa gauche, et appuyant le haut sur sa poitrine, et fait une inclination de tête avant et après, puis s'étant retourné vers l'autel, il descend sur le pavé et fait la génuflexion sur le milieu du plus bas degré ; ensuite il monte à l'autel, et met au milieu le livre fermé et étendu ; et ayant fait la génuflexion au même lieu, il va se mettre entre le Célébrant et le Sous-Diacre pour assister à l'évangile, lequel étant achevé, il descend derrière le Célébrant sur le second degré sans faire aucune génuflexion.

XVI. Si l'on chante quelque prose ou séquence, et que le Célébrant veuille s'asseoir, aussitôt que l'évangile est fini, le Diacre passe à sa droite, fait la génuflexion au milieu de l'autel et le précède à son siége, observant les mêmes choses qui sont prescrites ci-dessus après le *Kyrie* et le *Gloria*, excepté qu'il doit revenir assez tôt avec le Célébrant pour faire bénir l'encens, demander la bénédiction, et faire le reste avant que le chœur ait cessé de chanter.

XVII. Aux féries de Carême il se met à genoux à la droite du Célébrant sur le bord du marchepied, lorsque le chœur chante le verset, *Adjuva nos*, *Deus*, *etc.* mais il est à propos qu'il ait fait bénir l'encens auparavant ; et que pendant qu'on chante le susdit verset, il dise : *Munda cor meum*, *etc.* afin qu'ensuite il n'ait qu'à prendre le livre des évangiles

pour recevoir la bénédiction, et que par ce moyen il y ait moins d'interruption dans la Messe. Il doit aussi pour la même raison, en user de la sorte aux Messes votives du Saint-Esprit, où l'on chante le verset : *Veni, Sancte Spiritus, etc.*

XVIII. Avant le dernier verset du graduel ou du trait qu'on chante au chœur, il s'avance au milieu de l'autel et fait la génuflexion sur le bord du marchepied ; ensuite il monte à la droite du Célébrant pour faire bénir l'encens, après quoi se tournant à droite, il descend sur le second degré et se met à genoux sur le bord du marchepied, devant le milieu de l'autel, et dit médiocrement incliné : *Munda cor meum, etc.* puis s'étant levé, il prend le livre des évangiles de dessus l'autel, et se remet à genoux sur le milieu du marchepied, tourné vers le Célébrant, pour lui demander: sa bénédiction, disant d'une voix intelligible *Jube Domne benedicere.* Après l'avoir reçue il lui présente le livre et baise sa main qu'il met sur le haut du livre, se lève ; et sans faire la génuflexion, descend sur le pavé à la droite du Sous-Diacre, avec qui il fait la génuflexion sur le dernier degré, et va conjointement avec lui, au côté de l'évangile à la suite des Acolytes, portant le livre appuyé sur sa poitrine.

XIX. Lorsque le Diacre est arrivé au lieu où il doit chanter l'évangile, il donne sans aucune inclination, le livre ouvert au Sous-Diacre, ou le met sur le pupitre, si c'est la coutume ; et sitôt que le chœur a cessé de chanter, il entonne *Dominus vobiscum*, puis

quand il dit : *Initium* ou *Sequentia sancti Evangelii*, *etc.* il fait avec le pouce droit le signe de la croix, sur le commencement du texte de l'évangile, et après sur son front, sur sa bouche et sur sa poitrine, et quand le chœur répond : *Gloria tibi*, *Domine*, le Diacre encense de trois coups, le livre. 1. Au milieu. 2. A la droite du livre. 3. A la gauche, faisant avant et après une inclination profonde au livre, puis ayant rendu l'encensoir au Cérémoniaire, il poursuit l'évangile les mains jointes. Lorsqu'il profère le nom de Jésus, durant l'évangile, il s'incline vers le livre, et observe la même chose quand il faut fléchir le genou.

XX. Le Diacre ayant achevé de chanter l'évangile, en indique le commencement au Sous-Diacre, et s'étant un peu retiré à gauche pour le laisser passer, il retourne à la suite des Acolytes devant le milieu de l'autel, où il fait la génuflexion sur le dernier degré, à la gauche du Sous-Diacre ; ensuite il encense du même lieu le Célébrant, après quoi il monte sur le second degré à sa place ordinaire.

XXI. Lorsque le Célébrant entonne le *Credo*, le Diacre fait une inclination de tête à ce mot, *Deum*. Ensuite il fait la génuflexion, et se retirant un peu à droite, il attend le Sous-Diacre pour monter conjointement aux côtés du Célébrant, et continuer avec lui le symbole sans le prévenir. Au verset : *Et incarnatus est*, *etc.* il fait comme lui la génuflexion d'un seul genou, sans s'appuyer néanmoins sur l'autel, ce qu'il observe toujours en semblable occasion, et à la fin il fait le signe

de la croix, puis il demeure debout sur le marchepied, un peu retiré au-dessous du Célébrant: ou bien si le Célébrant désire s'asseoir, il fait la génuflexion et le précède à son siége, ainsi qu'il a fait au *Gloria in excelsis.*

XXII. Quand on chante au chœur *Et incarnatus est, etc.*, le Diacre se découvre et s'incline médiocrement sans se lever : mais aux trois Messes de Noël et à la fête de l'Annonciation, il va se mettre à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître à la droite du Célébrant, s'inclinant comme il a été dit. Quand le verset est chanté, le Diacre, s'il est assis, se lève, laisse son bonnet en sa place, salue le Célébrant, et va à la crédence, où ayant reçu du Cérémoniaire la bourse du corporal, il la porte fermée et élevée à la hauteur des yeux, ayant l'ouverture tournée vers sa face ; et étant arrivé par le pavé au milieu de l'autel, il fait la génuflexion sur le plus bas degré, monte à l'autel, sur lequel il met la bourse, en tire le corporal avec la main droite, et l'ayant mis sur le milieu de l'autel, il pose de la même main la bourse droite contre ou sur le gradin du côté de l'évangile, ayant l'autre main appuyée sur sa poitrine, et étend à deux mains le corporal au milieu de l'autel, jusqu'à un doigt proche du bord : ensuite il fait la génuflexion au même lieu, et revient par le plus court chemin au côté droit du Célébrant, et avant que de s'asseoir, il le salue comme au commencement le bonnet à la main.

XXIII. Si le Célébrant n'est pas assis, quand on chante au chœur, *Et incarnatus est, etc.*, le Diacre, qui est demeuré debout

sur le marchepied, fait avec lui une inclination de tête à la croix, dès qu'on chante *Descendit de cœlis ;* puis il descend sur le second degré, et se met à genoux à la droite du Célébrant sur le bord du marchepied, s'inclinant au susdit verset; ensuite il se lève, remonte sur le marchepied; et si le Célébrant veut s'asseoir, il fait la génuflexion, le précède à son siége, et après lui avoir présenté son bonnet, il le salue, et va porter la bourse à l'autel comme il a été dit; mais si le Célébrant ne va point s'asseoir après le susdit verset, le Diacre étant remonté avec lui sur le marchepied, fait la génuflexion, et descend par le plus court chemin à la crédence, où il prend la bourse et la porte à l'autel, comme ci-dessus sans saluer le Célébrant, lequel se retire un peu vers le côté de l'évangile pour lui donner la commodité d'étendre le corporal et de placer la bourse au côté de l'évangile, après quoi il fait la génuflexion, et s'étant un peu retiré vers le côté de l'épître, il demeure à la droite du Célébrant.

XXIV. Lorsque le chœur chante le pénultième verset du symbole, si le Célébrant est assis, le Diacre se lève et retourne à l'autel en la manière qui a été dite au *Kyrie* et au *Gloria in excelsis ;* mais s'il est debout à l'autel, il fait d'abord la génuflexion sur le marchepied où il est, et descend en sa place derrière le Célébrant. Si l'on ne dit pas le *Credo*, c'est le Sous-Diacre qui porte la bourse à l'autel avec le calice.

XXV. Après que le Célébrant a dit *Dominus vobiscum*, le Diacre fait une inclination

de tête à ce mot *Oremus*, ensuite ayant fait aussitôt la génuflexion, il monte à la droite du Célébrant; quand le Sous-Diacre est arrivé, le Diacre ayant pris d'une main le calice, et de l'autre le grand voile qui est dessus, ôte la palle qu'il met contre le gradin, et reçoit des mains du Sous-Diacre la patène avec l'hostie qu'il présente (avec les baisers ordinaires) au Célébrant, lequel offre lui seul l'hostie; ensuite le Sous-Diacre lui présentant le calice, il le prend de la main gauche par le nœud avec le purificatoire sur le pouce; et de la main droite, il y verse du vin de la burette que lui a présentée le Sous-Diacre, et après que le Sous-Diacre y a versé de l'eau, il essuie les gouttes séparées avec le purificatoire, qu'il met ensuite sur l'autel, ou bien il unit les plus grosses gouttes avec le vin en tournant un peu le calice, puis prenant de la main droite le calice au-dessous du nœud, et de la gauche par le pied, il le présente ainsi au Célébrant, avec les baisers ordinaires; puis il l'offre avec lui tenant le pied de la main droite et soutenant de la gauche le bras droit du Célébrant jusqu'à la fin de l'oraison *Offerimus tibi, Domine, etc.*, qu'il dit comme lui les yeux élevés; et après que le Célébrant a fait lui seul le signe de croix avec le calice, le Diacre le couvre de la palle, met la patène dans la main du Sous-Diacre, et la couvre de l'extrémité du grand voile.

XXVI. Quand on ne dit pas le *Credo*, le Célébrant ayant dit *Oremus* pour l'offertoire, le Sous-Diacre porte à l'autel la bourse avec le calice, et le Célébrant s'étant un peu retiré

vers le côté de l'évangile, le Diacre prend la bourse des deux mains, et étend le corporal sur l'autel, faisant la génuflexion avant et après, puis, il présente la patène au Célébrant, et fait les choses ci-dessus rapportées.

XXVII. S'il y a plusieurs hosties à consacrer, le Diacre ayant ouvert le ciboire avant que de présenter la patène, le met sur le corporal, et pendant que le Célébrant offre l'hostie, il le tient un peu élevé, puis il le couvre et le met sur le derrière de la pierre sacrée, en sorte qu'il ne nuise point quand on a besoin de toucher ou de découvrir le calice; ensuite il verse du vin dans le calice.

XXVIII. Si le peuple vient à l'offrande, cela se doit faire immédiatement après que le Célébrant a dit l'offertoire, avant l'oblation de l'hostie et du calice; et alors le Diacre ne monte point sur le marchepied après que le Célébrant a dit *Oremus*; mais il fait, après que l'offertoire est dit, une inclination de tête à la croix avec le Célébrant, et se retire un peu du côté de l'évaugile; et lorsque le Célébrant descend, il se met à sa droite et descend avec lui sur le plus bas degré. S'il falloit aller jusqu'au balustre, il feroit en ce cas, à côté du Célébrant, la génuflexion sur le plus bas degré de l'autel avant que de le quitter. Durant cette action, il se tient à la droite du Célébrant à qui il présente l'instrument de la paix qu'il a reçu du Cérémoniaire. Ensuite il remonte à l'autel avec le Célébrant, faisant en bas la génuflexion, s'il étoit allé jusqu'au balustre.

XXIX. Après que le Célébrant a dit : *Veni, Sanctificator, etc.*, le Diacre fait bénir l'en-

cens à l'ordinaire, et après qu'il a présenté l'encensoir au Célébrant, il met sa main droite sur le pied du calice pendant que le Célébrant l'encense, et élève un peu de sa gauche le derrière de la chasuble vers les épaules, ne la quittant point qu'après que l'encensement est entièrement fini; après l'encensement de l'hostie et du calice, le Diacre fait la génuflexion, et retire le calice du milieu de l'autel vers le côté de l'épître, sans l'ôter néanmoins, s'il est possible, de dessus le corporal; et, après que le Célébrant a encensé la croix, il remet le calice au milieu de l'autel, et fait une seconde génuflexion avec le Célébrant. Il observe pour le reste, ce qui a été dit dans le premier encensement de l'autel.

XXX. Dès que le Diacre a encensé le Célébrant, il va encenser le chœur, portant l'encensoir des deux mains, et y faisant mettre, s'il est nécessaire, de l'encens par le Thuriféraire qui marche à sa gauche; il fait avec lui la génuflexion sur le pavé au côté droit du Sous Diacre, et entrant au chœur il salue d'une inclination médiocre tout le Clergé, puis il va par le côté de l'épître encenser les Chapiers, chacun de deux coups avec une inclination médiocre avant et après, et ensuite, sans s'arrêter, il encense le côté de l'épître, qu'il salue auparavant d'une inclination commune à tous; étant arrivé au bout, il se tourne à gauche sans faire aucune révérence à l'autel, et va faire la génuflexion derrière les Chapiers, puis il salue et encense de la même façon le côté de l'évangile, après quoi il se tourne à droite et salue le chœur de part et d'autre,

commençant par le côté de l'épître qu'il a encensé le premier ; ensuite, il va faire la génuflexion à la droite du Sous-Diacre, et l'encense de deux coups avec une inclination mutuelle avant et après ; le Diacre rend aussitôt l'encensoir au Thuriféraire, et monte à sa place, où il fait la génuflexion en arrivant, et s'étant tourné à droite, il est encensé de deux coups par le Thuriféraire à qui il fait une inclination de tête avant et après ; puis il se retourne vers l'autel, et demeure debout en sa place ordinaire, jusqu'à la fin de la préface.

XXXI. Remarquez 1.° que quand le Célébrant chante ces paroles de la préface : *Gratias agamus Domino Deo nostro*, pendant que le Diacre encense le chœur, il s'arrête, se tourne vers l'autel, fait une inclination de tête à ces mots : *Deo nostro*, et continue d'encenser. 2.° Que dans les églises cathédrales et dans les collégiales, le Diacre encense les Dignités et les Chanoines, selon leur rang, chacun de deux coups séparément, avec une inclination avant et après, comme il a été di des Chapiers au nombre précédent ; puis il encense les Bénéficiers inférieurs d'un coup seulement, avec une inclination commune à tous, et les autres, sans s'arrêter. Dans les autres églises, on observe, à l'égard des Officiers de l'autel et des Chapiers, tout ce qui a été dit ci-dessus ; et pour le reste du Clergé, on suit la louable coutume des lieux, en plusieurs desquels excepté le Supérieur et autres personnes considérables qui sont encensées de deux coups après les Chapiers, on encense tous les autres sans s'arrêter, en la manière

ci-dessus exprimée, afin que l'encensement du chœur soit achevé avant la préface. Dans les églises où le Clergé n'est pas nombreux, on encense tous les Prêtres d'un coup chacun sans inclination particulière avant et après, et tous les autres sans s'arrêter. On peut voir ce qui est marqué au tome 1.er, partie 4, art. v, de l'encensement.

XXXII. Pendant la préface, le Diacre étant debout derrière le Célébrant, fait les mêmes inclinations que lui, et avant les deux derniers mots, il fait la génuflexion en sa place et se retirant un peu à droite, il attend le Sous-Diacre pour monter conjointement aux côtés du Célébrant, avec qui il dit, incliné comme lui, trois fois : *Sanctus, etc.* A *Benedictus*, il se redresse et fait le signe de la croix, ensuite ayant fait la génuflexion, il passe à la gauche du Célébrant pour tourner les feuillets du livre (ce qu'il fait de la main gauche), faisant derechef en arrivant, la génuflexion sans la faire au milieu.

XXXIII. Lorsque le Célébrant dit : *Quam oblationem*, le Diacre fait la génuflexion, et passe de la gauche du Célébrant à sa droite, où il se met à genoux. Pendant l'élévation de l'hostie et du calice, il élève de sa main gauche le bas de la chasuble du Célébrant sans la baiser avant ni après ; et quand le Célébrant a remis l'hostie sur l'autel et qu'il l'a adorée, le Diacre se lève avec lui pour découvrir le calice, puis il se remet aussitôt à genoux pendant l'élévation du calice, après quoi, il se relève pour le couvrir avant que le Célébrant fasse la génuflexion, laquelle il fait avec lui et retourne au côté de l'évangile, où

il fait une autre génuflexion et tourne les feuillets du livre, quand il est nécessaire, fait les signes de croix que le Célébrant fait sur soi, et s'incline comme lui, excepté à *Supplices te Rogamus*, et aux oraisons avant la Communion.

XXXIV. S'il y a un ciboire sur l'autel avec des hosties à consacrer, le Diacre étant arrivé à la droite du Célébrant fait la génuflexion, puis le découvre et le met au côté du calice proche de la grande hostie; ensuite il se met à genoux; et quand le Célébrant met l'hostie sur l'autel après l'élévation, le Diacre se lève incontinent, et couvre le ciboire qu'il remet en sa place, faisant ensuite la génuflexion avec le Célébrant, puis il découvre le calice et fait le reste comme ci-dessus.

XXXV. Lorsque le Célébrant dit : *Per quem hæc omnia, etc.* le Diacre passe à la droite du Célébrant avec les génuflexions requises aux deux côtés, découvrant néanmoins le calice en arrivant avant que de faire la seconde génuflexion; et pendant que le Célébrant fait les signes de croix avec l'hostie disant : *Per ipsum et cum ipso, etc.* le Diacre appuie deux doigts de sa main droite sur le pied du calice, sans incliner la tête à ces paroles : *Omnis honor et gloria*, et l'hostie étant remise sur le corporal il couvre le calice, fait la génuflexion avec le Célébrant, et demeure à sa droite jusqu'au commencement du *Pater*.

XXXVI. Lorsque le Célébrant commence le *Pater noster*, le Diacre fait la génuflexion et va derrière lui; et à ces paroles *Et dimitte nobis debita nostra*, il fait la génuflexion et

attend le Sous-Diacre pour monter avec lui au côté de l'épître, où ayant reçu la patène que le Sous-Diacre lui présente sur l'autel, il l'essuie avec le purificatoire, et la tenant des deux mains par les côtés il la baise en dehors par le bord d'en haut, et puis la présente appuyée sur l'autel au Célébrant en lui baisant la main pendant que le chœur répond *Sed libera nos à malo.*

XXXVII. Lorsque le Célébrant fait le signe de la croix sur soi avec la patène, le Diacre le fait en même temps sur soi, ensuite il découvre le calice et fait la génuflexion avec le Célébrant, et quand la particule est mise dans le calice, il le recouvre et fait derechef la génuflexion ; puis il dit avec le Célébrant *Agnus Dei* frappant sa poitrine, et étant incliné médiocrement vers le S. Sacrement.

XXXVIII. Après l'*Agnus Dei*, le Diacre s'étant mis à genoux sur le marchepied à la droite du Célébrant, attend la paix ayant les mains jointes, et sur la fin de la première oraison, lorsque le Célébrant est près de baiser l'autel, il se lève et baise avec lui hors le corporal sans mettre les mains sur l'autel, puis approchant sa joue gauche de celle du Célébrant, il reçoit la paix de lui par un baiser avec une inclination médiocre avant et après ; étendant ses mains par-dessous les bras du Célébrant et répondant *Et cum spiritu tuo.* Ensuite ayant fait la génuflexion au même lieu devant le S. Sacrement, il descend à la droite du Sous-Diacre sur le pavé et lui donne la paix en la manière susdite, lui mettant les mains par-dessus les bras, et lui disant *Pax*

tecum, sans lui faire aucune inclination auparavant, mais seulement après. Ensuite il monte aussitôt au côté du livre où il fait la génuflexion, et assiste le Célébrant sans s'incliner comme lui aux oraisons *Domine Jesu*, *etc.* *Perceptio*, *etc.* S'il y a dans le chœur quelque Evêque ou autre personne considérable à qui on doive donner la paix, le Diacre, après avoir donné la paix au Sous-Diacre, reçoit du Cérémoniaire l'instrument de la paix qu'il baise, et qu'il donne ensuite au Sous-Diacre.

XXXIX. Lorsque le Célébrant dit : *Domine non sum dignus*, le Diacre s'incline médiocrement vers le S. Sacrement, et frappe sa poitrine ; pendant que le Célébrant communie, le Diacre s'incline profondément, mais non pas durant l'espace qui est entre l'une et l'autre communion.

XL. Si le Sous-Diacre n'est pas revenu du chœur après que le Célébrant a pris le précieux Corps de Notre-Seigneur, le Diacre fait la génuflexion et passe à la droite du Célébrant ; y étant arrivé il découvre le calice (lorsque le Célébrant commence à séparer les mains), fait avec lui la génuflexion, lui présente la purification et l'ablution ; mais quand le Sous-Diacre arrive, il lui cède sa place et le laisse achever le reste de son office, retournant en même temps au livre avec les génuflexions accoutumées aux deux côtés, si ce n'est qu'il y eût communion du Clergé ou du peuple, car en ce cas le Diacre demeureroit à la droite du Célébrant.

XLI. Lorsque le Célébrant a reçu l'ablution, le Diacre ferme le missel et le porte au

côté de l'épître, faisant en passant la génuflexion sur le bord du marchepied, en même temps que le Sous-Diacre la fait derrière lui; ensuite ayant ouvert le livre à l'endroit où est l'antienne appelée communion, il la montre au Célébrant, et se retire derrière lui sur le second degré, puis il le suit sur le même degré lorsqu'il va dire *Dominus vobiscum*, et revient ensuite au côté de l'épitre.

XLII. En Carême aux Messes de la férie, le Célébrant ayant dit le dernier *Oremus* pour l'oraison sur le peuple, le Diacre se tourne à droite vers le peuple sans faire aucune génuflexion, et chante les mains jointes et les yeux baissés : *Humiliate capita vestra Deo*, puis il se tourne aussitôt par le même côté vers l'autel, et pendant que le Célébrant chante cette oraison, il incline la tête.

XLIII. L'oraison ou les oraisons étant finies, le Diacre accompagne le Célébrant au milieu de l'autel, toujours sur le second degré, et après que le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, il fait la génuflexion et se tourne vers le peuple pour chanter *Ite Missa est.* Si au lieu d'*Ite Missa est*, il faut dire *Benedicamus Domino*, le Diacre le chante étant tourné vers l'autel sans faire la génuflexion.

XLIV. Le Diacre ayant dit *Ite Missa est* ou *Benedicamus Domino*, se retire un peu vers le côté de l'épître, attend le Sous-Diacre et se met à genoux avec lui sur le bord du marchepied pour recevoir la bénédiction; et lorsque le Célébrant la donne, il s'incline et fait sur soi le signe de la croix; ensuite il se lève et assiste au dernier évangile à la gauche

du Célébrant étant pour cela monté sur le marchepied ; et lorsque le Célébrant dit *Et Verbum caro factum est*, ou autres paroles auxquelles on fléchit le genou, le Diacre fait la génuflexion vers le livre.

XLV. Après le dernier évangile, si on dit quelques prières pour le Roi ou pour les nécessités publiques, le Diacre descend sur le second degré, fait au milieu de l'autel derrière le Célébrant une inclination de tête à la croix, et va sur le même degré au côté de l'épître ; et après que l'oraison est dite, il revient toujours sur le même degré au milieu de l'autel, où il fait encore derrière le Célébrant une inclination de tête à la croix, et descend ensuite au bas des degrés, mais s'il n'y a point d'oraison à chanter après la Messe, il passe après l'évangile à la droite du Célébrant, et fait avec lui une inclination de tête à la croix au milieu de l'autel, puis il descend au bas des degrés, ou après avoir fait la génuflexion sur le pavé, il donne au Célébrant son bonnet avec les baisers ordinaires, reçoit le sien, et s'étant tourné vers le chœur, le salue et retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu. S'il retourne à la sacristie conjointement avec le Clergé, il le salue seulement en arrivant dans la sacristie ; étant arrivé devant la croix de la sacristie, il la salue et ensuite le Célébrant dont il reçoit le bonnet, après quoi il quitte son manipule et aide le Célébrant à se déshabiller, lui donnant à baiser les ornemens qu'il a baisés en s'habillant ; et quand il est entièrement déshabillé, il lui fait une inclination médiocre lorsqu'il se retire.

§. III.

De l'Office du Diacre,

A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

I. LORSQU'ON doit faire l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Diacre prend les ornemens ordinaires à la réserve du manipule, et donne au Célébrant une chape au lieu de la chasuble ; ensuite sans faire bénir l'encens, il donne au Célébrant son bonnet avec les baisers ordinaires, salue la croix et le Célébrant, et après s'être couvert il va au chœur à la droite du Célébrant élevant de la main gauche le devant de la chape, et ayant la droite appuyée sur la poitrine.

II. Il salue en passant le chœur, et l'autel quand il y arrive, en la manière qui a été dite au §. précédent au commencement de la Messe solennelle, puis il se met à genoux sur le plus bas degré, et ayant reçu l'aspersoir du Ministre de l'eau bénite, il le donne au Célébrant en baisant l'aspersoir et puis sa main, si ce n'est que le S. Sacrement fût exposé, auquel cas il ne baiseroit ni l'un ni l'autre auprès de l'autel, ensuite il reçoit du Cérémoniaire le missel et le tient ouvert devant le Célébrant, s'il en a besoin pour chanter l'antienne *Asperges me* ou *Vidi aquam* ; après quoi il le rend au Cérémoniaire.

III. Après qu'il a été aspersé il se lève,

reçoit l'aspersoir des mains du Célébrant avec les baisers ordinaires, et le donne au Ministre de l'eau bénite, puis ayant fait la génuflexion il se tourne en arrière vers le chœur en telle sorte qu'il demeure toujours à la droite du Célébrant. Il salue le chœur en y entrant, et accompagne le Célébrant pendant l'aspersion tenant le devant de sa chape. Lorsqu'il est arrivé au plus digne du Clergé, il présente l'aspersoir au Célébrant avec les baisers ordinaires, et fait les mêmes révérences que lui.

IV. Lorsque le Célébrant est arrivé au bout du premier côté du chœur, le Diacre reçoit l'aspersoir qu'il donne au Ministre de l'eau bénite, et après avoir fait en bas derrière le banc des Chapiers la génuflexion, il le présente de nouveau au Célébrant pour asperser le second côté. Pendant l'aspersion, il dit alternativement avec le Célébrant le psaume *Miserere* ou *Confitemini*, à la fin duquel il ajoute le *Gloria Patri*, *etc.* excepté aux dimanches de la Passion et des Rameaux. Si un Evêque en rochet et en camail assiste à l'aspersion de l'eau bénite, le Diacre demeure à genoux sur le plus bas degré de l'autel pendant que le Célébrant va présenter l'aspersoir à l'Evêque.

V. L'aspersion du Clergé et du peuple étant finie, le Diacre reçoit l'aspersoir du Célébrant et le donne au Ministre de l'eau bénite, ensuite il retourne à l'autel avec le Célébrant, où après avoir fait la génuflexion il lui donne de nouveau l'aspersoir, et se tourne avec lui vers les Ministres inférieurs qui sont à la crédence, et après qu'ils ont été aspersés, il

demeure debout tourné vers l'autel (ou à genoux si le S. Sacrement est exposé) jusques après l'oraison que dit le Célébrant, pendant laquelle il tient devant lui le missel avec le Sous-Diacre.

VI. Après que le Célébrant a dit l'oraison, le Diacre rend le missel au Cérémoniaire, puis il aide le Célébrant à quitter sa chape et lui met la chasuble ; après quoi il prend lui-même son manipule. Si l'on doit retourner à la sacristie pour prendre les ornemens, il fait la génuflexion au bas des degrés, donne le bonnet au Célébrant, reçoit le sien, salue le chœur, et retourne à la Sacristie comme il est venu.

VII. Lorsqu'on doit faire la procession après l'aspersion de l'eau bénite, avant que de dire la Messe, le Diacre ne donne point la chasuble au Célébrant, mais il fait bénir l'encens aussitôt que l'oraison est finie, si la solennité du jour le demande ; ensuite il donne le bonnet au Célébrant, reçoit le sien, et fait la génuflexion : après quoi il marche à la gauche du Célébrant sans élever le devant de sa chape ; mais si un autre Sous Diacre que celui de la Messe porte la croix, le Diacre se tient pour lors à la droite du Célébrant et tient le devant de sa chape toujours élevé, et si l'on sort de l'église il se couvre aussitôt qu'il a quitté l'autel, et se découvre au retour à l'entrée du chœur qu'il salue de part et d'autre, et va sans se couvrir à l'autel où il fait en arrivant la génuflexion, et observe ce qui a été dit ci-dessus à l'aspersion.

§. IV.

De l'Office du Diacre,

A LA COMMUNION GÉNÉRALE.

I. LORSQUE le Célébrant a pris le précieux Sang, le Diacre passe du côté de l'évangile à celui de l'épître, faisant la génuflexion aux deux côtés du Célébrant. S'il étoit passé auparavant au côté de l'épître pour découvrir le calice au défaut du Sous-Diacre qui ne seroit pas revenu du chœur assez tôt pour cela, en ce cas il n'auroit pas besoin de changer de place.

II. Ensuite il met le calice un peu au-delà du milieu du corporal vers le côté de l'évangile, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion tire le ciboire, referme le tabernacle, découvre le ciboire, fait derechef la génuflexion et se retire au côté de l'épître sur le second degré, où étant debout les mains jointes et médiocrement incliné vers le Célébrant il dit le *Confiteor*. Si le Célébrant a consacré des hosties dans un ciboire, le Diacre n'ouvre point le tabernacle, mais ayant fait la génuflexion, il met d'abord le ciboire au milieu du corporal et le découvre, puis il fait derechef la génuflexion avec le Célébrant, et se retire au côté de l'épître pour dire le *Confiteor ;* si les hosties étoient sur le corporal, ce seroit au Célébrant à les mettre sur la patène.

III. Après que le Diacre a dit le *Confiteor* il demeure toujours incliné jusqu'à ce que le Célébrant

Célébrant ait dit *Misereatur*, *etc.* et lorsqu'il dit *Indulgentiam*, *absolutionem*, *etc.* il se redresse et fait le signe de la croix; puis s'il ne doit pas communier, il passe au côté de l'évangile, faisant la génuflexion sur le bord du marchepied derrière le Célébrant, et se met à côté de lui où il demeure médiocrement incliné vers le S. Sacrement pendant qu'il dit *Domine*, *non sum dignus*, le Diacre seul frappant sa poitrine au nom de tous; et puis prenant la patène, il la met sous le menton des Communians.

IV. Si le Diacre doit communier, comme il est à propos qu'il le fasse, si ce n'est qu'étant Prêtre il veuille célébrer, après que le Célébrant a dit *Indulgentiam*, *absolutionem*, *etc*, il va se mettre à genoux sur le bord du marchepied de l'autel à la droite du Sous-Diacre où il frappe sa poitrine et s'incline médiocrement pendant que le Célébrant dit *Domine*, *non sum dignus* : ensuite il étend ses mains par-dessous la nappe, tient la tête droite, les yeux modestement baissés, et avance un peu la langue sur la lèvre d'en bas pour recevoir la sainte hostie, qu'il tâche d'avaler bientôt après sans répondre *Amen* au Célébrant; puis ayant fait aussitôt la génuflexion au même lieu sur le bord du marchepied sans faire aucune révérence au Célébrant, il passe au côté de l'évangile, prenant en passant la nappe de la communion des mains de l'Acolyte qui la tient, et la rendant aussitôt qu'il est monté sur le marchepied, il ne fait point d'autre génuflexion en arrivant, mais il assiste debout à côté du Célébrant durant la commu-

nion, pendant laquelle il tient de la main droite la patène sous le menton de ceux qui communient, ayant l'autre appuyée sur la poitrine.

V. La communion étant achevée, le Diacre retourne à l'autel (levant les vêtemens du Célébrant s'il étoit descendu en bas), et ayant mis la patène sur le corporal, il passe à la droite du Célébrant, faisant la génuflexion avant et après : et ayant couvert le ciboire, il le met dans le tabernacle, fait une autre génuflexion, et s'étant relevé il ferme à clef le tabernacle, met le calice au milieu du corporal, le découvre, et change de place avec le Sous-Diacre, faisant les génuflexions requises aux côtés du Célébrant.

§. V.

De l'office du Diacre,

A LA MESSE,

Lorsqu'il y a un Prêtre Assistant.

I. Le Diacre ne fait point bénir l'encens dans la sacristie, et ne présente point le bonnet au Célébrant, mais aussitôt que le Célébrant est habillé, il passe à sa gauche, où il salue la croix. En allant au chœur il marche à la gauche du Prêtre Assistant, salue le chœur et l'autel à la gauche du Célébrant où il demeure jusqu'à ce qu'après être monté à l'autel avec le Célébrant, il fasse la génuflexion lors-

qu'il baise l'autel, et passe ensuite à sa droite pour faire bénir l'encens et fait le reste à l'ordinaire.

II. Le Diacre demeure en sa place derrière le Célébrant pendant que le Sous-Diacre chante l'épître, mais il assiste à l'ordinaire à l'évangile que dit le Célébrant. Lorsqu'on chante au chœur le verset *Veni, Sancte Spiritus*, il se met à genoux sur le bord du marchepied à la droite du Célébrant, ce qu'il fait aussi au verset *Et incarnatus est, etc.* lorsque le Célébrant ne s'assied pas pendant le *Credo.*

III. A la fin du Symbole lorsque le Célébrant retourne de son siége à l'autel, le Diacre s'étant retiré au coin de l'épître pour laisser passer le Célébrant, attend que le Prêtre Assistant soit aussi passé avant que de suivre le Célébrant pour faire la génuflexion à sa droite sur le plus bas degré.

IV. Lorsque le Diacre est revenu du chœur après l'encensement, il encense le Prêtre Assistant avant le Sous-Diacre, il monte à l'ordinaire à la droite du Célébrant pour dire le *Sanctus*, et il y reste jusqu'au *Pater.*

V. Après que l'*Agnus Dei* est dit, le Diacre fait la génuflexion et descend en sa place ordinaire sur le second degré, où ayant reçu la paix du Prêtre Assistant, il fait la génuflexion en sa place, en même-temps que le Prêtre Assistant la fait sur le pavé, ensuite étant descendu sur le pavé du côté de l'épître, il la donne au Sous-Diacre : puis ayant fait la génuflexion avec lui sur le plus bas degré, il monte à la gauche du Célébrant.

VI. Lorsque le Prêtre Assistant au retour du chœur fait la génuflexion sur le dernier degré pour monter au côté de l'évangile, le Diacre la fait en même temps, et passe à la droite du Célébrant pour donner la purification et l'ablution, et fait la génuflexion en arrivant : si néanmoins le Sous-Diacre a déjà commencé à donner la purification, le Diacre le laisse continuer et se retire à sa place ordinaire quand le Prêtre Assistant retourne au livre.

VII. Après l'ablution le Diacre descend à sa place, s'il n'y est déjà, fait la génuflexion derrière le Prêtre Assistant, suit le Célébrant du côté de l'épître étant toujours derrière lui sur le second degré pendant qu'il dit l'antienne appelée communion et les oraisons qui suivent, et laisse au Prêtre Assistant le soin de porter le missel.

VIII. Le Diacre reçoit la bénédiction à genoux sur le bord du marchepied à la gauche du Prêtre Assistant, et assiste au dernier évangile comme au premier ; ensuite il descend sur le second degré, et si l'on dit quelque oraison, il suit le Célébrant au côté de l'épître. Tout étant fini, il descend au bas des degrés à la gauche du Celébrant et retourne à la sacristie à la gauche du Prêtre Assistant, comme il a fait en venant.

---

§. VI.

De l'office du Diacre,

A LA MESSE,

Devant le S. Sacrement exposé.

I. Dès que le Diacre entre au chœur, il se découvre, et l'ayant salué à l'ordinaire, il va sans se recouvrir devant l'autel, où après avoir reçu le bonnet du Célébrant sans aucun baiser, il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé avec une inclination de tête ; il ne la fait plus dans la suite que d'un seul genou, si ce n'est en sortant, et lorsqu'il quitte l'autel pour l'encensement du Clergé, et en revenant à l'autel.

II. Après la confession, il monte sur le marchepied où il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant, sans en faire d'autre lorsqu'il baise ensuite l'autel à ces paroles : *Quorum reliquiæ hîc sunt ;* sur quoi il doit observer cette règle générale, que toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel, ou qu'il en part ou qu'il passe par-devant, même en compagnie du Célébrant, soit à côté, soit derrière lui, il fait la génuflexion d'un seul genou ; mais lorsqu'il monte à l'autel pour dire avec le Célébrant le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, ou pour faire quelque autre chose, il fait seulement la génuflexion au lieu où il a coutume de la faire dans les Messes solennelles où le S. Sacrement n'est

pas exposé : de plus, quand le Célébrant fait la génuflexion avant que de se tourner vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum* ; pour lors le Diacre qui est sur le second degré demeure en sa place sans se remuer ; mais si le Célébrant, après avoir dit *Dominus vobiscum* doit aller au côté de l'épître, alors le Diacre fait seulement la génuflexion, quand il la fait étant retourné au milieu de l'autel pour en partir aussitôt.

III. Après que le Célébrant a baisé l'autel, le Diacre reçoit la navette et fait bénir l'encens à l'ordinaire sans rien baiser, puis sans faire la génuflexion il descend sur le second degré, se met à genoux à la droite du Célébrant sur le bord du marchepied, et ayant reçu l'encensoir il le présente au Célébrant sans aucun baiser, fait une inclination profonde avant et après l'encensement, pendant lequel il tient la chasuble élevée ; ensuite s'étant relevé il monte à l'autel, fait la génuflexion, et accompagne le Célébrant pendant l'encensement comme à l'ordinaire : l'encensement étant fini, il reprend l'encensoir et descend au bas des degrés, où ayant le dos tourné vers le peuple, il encense comme à l'ordinaire le Célébrant qui a la face tournée vers le peuple : il l'encense au même lieu après l'offertoire, mais après l'évangile il l'encense à l'endroit ordinaire.

IV. Le Célébrant ne s'assied pas au *Gloria* ni au *Credo*, et pendant ce temps-là le Diacre demeure à sa droite, et observe ce qui a été dit en pareille occasion à la Messe solennelle ordinaire. Avant l'évangile il baise à

l'ordinaire la main du Célébrant, comme aussi en lui donnant la patène et le calice à l'offertoire, et derechef la patène après l'oraison dominicale : il baise ces choses et la main du Célébrant de la même manière qu'il fait aux autres Messes, mais hors ces cas-là il ne baise ni la main du Célébrant, ni les choses qu'il lui présente ou qu'il reçoit de lui.

V. Quand le chœur est prêt de chanter le verset *Et incarnatus est, etc.* le Diacre fait la génuflexion et descend avec le Célébrant sur le second degré, où il se met à genoux à sa droite sur le bord du marchepied, et étant remonté il fait une seconde génuflexion et descend incontinent à la crédence où il va par le plus court chemin prendre la bourse, faisant au retour la génuflexion sur le plus bas degré, puis étant monté il étend à l'ordinaire le corporal sur le milieu de l'autel, fait la génuflexion et reste à la droite du Célébrant.

VI. A l'offertoire, le Diacre se comporte de même qu'aux autres Messes solennelles. Après l'encensement de l'hostie et du calice, il fait la génuflexion et descend sur le second degré avec le Célébrant, et se met à genoux sur le bord du marchepied, pendant que le Célébrant encense le S. Sacrement. Il ne retire point le calice du milieu, parce qu'il n'y a aucun danger de le renverser avec l'encensoir. L'encensement de l'autel étant fini, le Diacre reprend l'encensoir, encense le Célébrant comme il a été dit au nombre 3, et après avoir fait la génuflexion sur le pavé à deux genoux, il va faire l'encensement du chœur ; lorsqu'il revient du chœur, il fait derechef la

génuflexion à deux genoux sur le pavé, et après avoir encensé le Sous-Diacre, il rend l'encensoir au Thuriféraire et monte sur le second degré à sa place où il fait la génuflexion; ensuite s'étant retiré un peu vers le côté de l'évangile, il se tourne et est encensé à l'ordinaire par le Thuriféraire; puis il retourne au milieu sur le même degré où il fait derechef la génuflexion, et demeure debout jusqu'à la fin de la préface.

VII. Quand le Célébrant fait la génuflexion pour aller au côté de l'épître recevoir la dernière ablution, le Diacre qui est à sa gauche la fait aussi, et se retire un peu vers le coin de l'évangile où il se dispose à transporter le missel, et lorsque le Célébrant fait la génuflexion après être revenu au milieu de l'autel, le Diacre la fait sur le second degré, porte le missel au coin de l'épître, et fait le reste à l'ordinaire.

VIII. Le Diacre dit *Ite missa est* tourné à demi vers le peuple hors du milieu de l'autel, au côté de l'évangile de la même manière que le Célébrant, et il fait la génuflexion au milieu avant que de se tourner. Après que l'évangile est dit, le Diacre passe à la droite du Célébrant, et ayant fait la génuflexion avec lui au milieu de l'autel, il descend au bas des degrés sans tourner le dos au S. Sacrement, se retirant à cet effet un peu vers le côté de l'épître, puis il fait sur le pavé la génuflexion à deux genoux, et s'étant levé il présente le bonnet au Célébrant, reçoit le sien et retourne à la sacristie, se couvrant seulement à la sortie du chœur.

IX. Si l'on doit chanter après la Messe quelque prière pour le Roi ou pour les nécessités publiques, l'évangile étant fini, le Diacre descend en sa place derrière le Célébrant, et va au côté de l'épître faisant la génuflexion en passant au milieu, où étant retourné après les oraisons, il fait une autre génuflexion et descend en bas ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

X. Si l'on doit exposer le S. Sacrement avant la Messe, et ensuite le resserrer, le Diacre observe ce qui est marqué ci-dessus en l'office du Sacristain, article 2, §. 7.

§. VII.

De l'office du Diacre,

A LA MESSE DES MORTS.

I. Le Diacre ne baise ni la main du Célébrant, ni aucune chose qu'il lui présente ou qu'il reçoive de lui, quoiqu'il lui rende toujours les salut ordinaires à la sacristie et à l'autel. Il ne fait pas non plus mettre de l'enceus dans l'encensoir avant que de partir de la sacristie, et en entrant au chœur, ainsi qu'en sortant, il s'abstient des saluts ordinaires envers le Clergé, ce qu'il pratique aussi pendant la Messe à l'égard des autres Ministres.

II. Après la Confession, il ne monte pas avec le Célébrant sur le marchepied, mais il élève à l'ordinaire ses vêtemens, et quand le Célébrant baise l'autel, il fait la génuflexion derrière lui en sa place ordinaire sur le bord du marchepied, puis il va au côté de l'épître à

la droite du Célébrant, et toujours sur le second degré pour assister à l'introït, au commencement duquel il ne fait point le signe de la croix.

III. Le Diacre ne demande point la bénédiction et ne baise pas la main du Célébrant avant que d'aller chanter l'évangile, mais il dit seulement *Munda cor meum*, *etc.* ce qu'il fait commodément au pénultième verset du trait, ou au verset *Oro supplex*, *etc.* quand on dit la prose; ensuite il se lève et va prendre le livre sur l'autel, d'où étant descendu au bas des degrés, il fait la génuflexion à la droite du Sous-Diacre, et marche seul après le Cérémoniaire pour aller au côté de l'évangile.

IV. Si le Célébrant est assis pendant la prose, le Diacre se lève au susdit verset, salue le Célébrant et va à l'autel par le plus long chemin, et ayant fait la génuflexion sur le dernier degré, il monte et se met à genoux au lieu ordinaire où il dit: *Munda*, *etc.* ensuite il se lève, va prendre le livre sur l'autel, et étant descendu par le côté de l'évangile pour ne pas tourner le dos au Célébrant, il fait la génuflexion sur le dernier degré à la gauche du Sous-Diacre, et marche seul après le Cérémoniaire pour aller au côté de l'évangile.

V. Le Diacre n'encense pas le livre, et à la fin il n'indique point au Sous-Diacre le commencement de l'évangile, parce qu'on ne le porte point au Célébrant pour le baiser, mais il s'en retourne dans le même ordre qu'il est venu, et fait la génuflexion au milieu sur le dernier degré à la droite du Sous-Diacre

et monte à sa place ordinaire derrière le Célébrant.

VI. Le Célébrant ayant chanté *Oremus* avant l'offertoire, le Diacre fait la génuflexion, monte à l'ordinaire à la droite du Célébrant, prend la bourse quand le Sous-Diacre est arrivé, étend le corporal faisant la génuflexion avant et après : il ne donne point au Sous-Diacre la patène, mais il la met à moitié sous le corporal, couvrant l'autre partie avec le purificatoire.

VII. Si le Clergé va à l'offrande, le Diacre fait la génuflexion à l'ordinaire derrière le Célébrant après qu'il a dit *Oremus*, et monte aussitôt sur le marchepied au côté de l'épître : après que le Célébrant a lu l'offertoire, il fait avec lui une inclination de tête à la croix, puis il lui donne sans aucun baiser l'instrument de la paix qu'il a reçu du Cérémoniaire, et descend avec le Sous-Diacre sur le plus bas degré, où ayant fait la génuflexion à l'autel et une inclination médiocre au Célébrant, il baise l'instrument étant monté sur le second degré, et met la monnoie qu'il a reçue dans le bassin que le Cérémoniaire ou quelque autre tient pour lors. Ensuite il se retire sur le dernier degré, et ayant fait derechef les mêmes révérences à l'autel et au Célébrant, il monte à la droite du Célébrant. Après l'offrande du Clergé il descend sur le dernier degré avec le Célébrant pour recevoir celle du peuple, ou s'il est nécessaire, il va jusqu'au balustre, et fait en ce cas la génuflexion à côté du Célébrant sur le dernier degré avant que de partir et en revenant. Le reste se fait à l'ordinaire.

VIII. Après l'offertoire, le Diacre fait bénir l'encens et assiste à l'encensement de l'autel comme à l'ordinaire, après quoi il encense seulement le Célébrant; et ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, il reçoit du premier Acolyte l'essuie-main et le présente au Célébrant après que le Sous-Diacre lui a donné à laver, faisant une inclination médiocre avant et après. Ensuite il rend l'essuie-main à l'Acolyte et se retire derrière le Célébrant, allant conjointement avec lui en sa place ordinaire, devant le milieu de l'autel sans faire la génuflexion, à moins qu'il n'y soit pas arrivé en même temps que le Célébrant; il répond *Suscipiat* à *Orate fratres*, après quoi, s'il n'y a point de Cérémoniaire, il assiste le Célébrant durant les secrètes, et retourne derrière lui au commencement de la préface : il se comporte pour le reste comme aux autres Messes.

IX. Le Diacre ne frappe point sa poitrine en disant *Agnus Dei*, et aussitôt qu'il est dit, il fait la génuflexion et passe à la gauche du Célébrant, y fait derechef la génuflexion, et fait son office comme aux autres Messes : à la fin il dit *Requiescant in pace* toujours au pluriel, sans se tourner vers le peuple, et il ne se met point ensuite à genoux, parce que le Célébrant ne donne point la bénédiction; mais aussitôt que le Célébrant a baisé l'autel, il monte sans faire la génuflexion au coin de l'évangile pour assister au dernier évangile, après lequel il se retire à l'ordinaire sans saluer le chœur.

§. VIII.

De l'office du Diacre,

A L'ABSOLUTION ET A UN ENTERREMENT.

I. Lorsqu'on doit faire l'absolution après la Messe, le Célébrant ayant achevé l'évangile de S. Jean, le Diacre passe à sa droite, fait au milieu de l'autel la génuflexion, et va par le plus court chemin au coin de l'épître, et étant descendu sur le pavé il ôte la chasuble et le manipule du Célébrant et lui donne une chape noire : après quoi il quitte lui-même son manipule, donne le bonnet au Célébrant et marche ensuite le bonnet à la main un peu devant le Célébrant à sa gauche vers le milieu de l'autel où il fait la génuflexion sur le pavé ; ensuite s'étant tourné vers le chœur sans quitter la gauche du Célébrant, il va se placer devant la représentation un peu vers le côté de l'épître, ayant en face la croix que le Sous-Diacre tient : quand le corps du défunt est présent, il se place avec le Célébrant aux pieds, ayant la face tournée vers la croix qui est à l'opposite.

II. Sur la fin du *Libera*, le Diacre donne son bonnet et celui du Célébrant au Cérémoniaire, et va à la droite du Célébrant avec le Thuriféraire, faisant en passant derrière lui la génuflexion à l'autel ; puis ayant pris la navette il présente sans aucun baiser, la cuiller au Célébrant, et fait bénir l'encens à la manière

ordinaire : ensuite il retourne à sa première place, faisant comme auparavant la génuflexion à l'autel, puis il donne le bonnet au Célébrant et reprend le sien, si le répons n'est pas encore fini.

III. Après que le Célébrant a dit *Pater noster*, le Diacre donne son bonnet et celui du Célébrant au Cérémoniaire, puis ayant reçu l'aspersoir il passe à la droite du Célébrant à qui il le présente, et ayant fait à sa droite la génuflexion à l'autel, il l'accompagne autour de la représentation, tenant toujours le devant de la chape élevé, et quand il passe devant la croix que le Sous-Diacre tient, il fait la génuflexion. Il reçoit ensuite l'aspersoir qu'il rend au Ministre de l'eau bénite, et ayant pris l'encensoir il le présente aussi sans aucun baiser au Célébrant avec qui il salue l'autel et la croix, comme il a fait auparavant, et observe les mêmes cérémonies qu'à l'aspersion.

IV. Après l'encensement le Diacre reçoit l'encensoir et le rend au Thuriféraire, et étant à la gauche du Célébrant il tient devant, lui le missel pour chanter les versets et l'oraison : quand le Célébrant dit après l'oraison : *Requiem æternam*, *etc.* le Diacre baise le livre pour donner moyen au Célébrant de faire le signe de la croix sur la bière : ensuite il rend le missel au Cérémoniaire, donne le bonnet au Célébrant et reçoit le sien, après quoi il salue l'autel à la gauche du Célébrant et se couvre en allant à la sacristie.

V. Si l'on doit faire un enterrement après la Messe, le Diacre étant arrivé devant le cer-

cueil, présente d'abord le rituel au Célébrant pour chanter l'oraison *Non intres*, *etc.* avant qu'on chante le répons. Si le sépulcre n'est pas béni, il fait bénir l'encens, après que le Célébrant a dit l'oraison *Deus*, *cujus miseratione*, *etc.* s'étant mis pour cela à la droite du Célébrant ; puis il présente au Célébrant l'aspersoir, et tient le devant de sa chape élevé, pendant que le Célébrant asperse et encense le tombeau. Après le cantique *Benedictus*, lorsque le Célébrant dit *Pater noster*, il lui donne derechef l'aspersoir ; et pour tout le reste, il se comporte comme à une absolution.

ARTICLE VI.

Du Sous-Diacre.

§. I.er

AVIS GÉNÉRAUX.

I. Le Sous-Diacre salue toujours d'une génuflexion l'autel devant lequel on célébre, quoiqu'il n'y ait que la croix sur l'autel sans tabernacle, et que le Célébrant ne fasse qu'une inclination profonde.

II. Le Sous-Diacre doit faire la génuflexion durant la Messe, 1. toutes les fois qu'il passe par-devant la croix de l'autel, si le contraire n'est exprimé en son propre lieu. 2. Quand de sa place, il monte au côté du Célébrant qui est au milieu de l'autel, ou que de ses côtés, il descend derrière lui à sa place ; il fait

la génuflexion au lieu d'où il part, sans en faire au lieu où il arrive, même après la consécration, ou lorsque le S. Sacrement est exposé. 3. Quand de quelque autre part que des côtés du Célébrant, il va à sa place vis-à-vis le milieu de l'autel derrière le Célébrant, ou qu'il en part pour aller ailleurs, il doit faire la génuflexion en sa place lorsqu'il y arrive ou qu'il en part, si ce n'est qu'il marche conjointement avec le Célébrant, car en ce cas, pour se conformer à lui, il ne fait point de génuflexion 4. Quand il va d'un côté du Célébrant qui est au milieu de l'autel à l'autre côté, il fait la génuflexion à ses deux côtés et non point au milieu, soit avant, soit après la consécration, mais quand il va d'un coin de l'autel à l'autre, il fait seulement la génuflexion en passant au milieu sans en faire aux extrémités, même après la consécration ou en présence du S. Sacrement exposé. De ces règles générales, on excepte quelques cas particuliers : savoir, au commencement de la Messe, où le Célébrant baisant l'autel, quoiqu'il ne fasse pas la génuflexion, le Sous-Diacre la fait néanmoins à son côté, parce que c'est la première fois qu'il arrive devant la croix. De plus, lorsqu'il porte le livre des évangiles à baiser au Célébrant, il ne fait en passant aucune révérence à la croix ni même au S. Sacrement exposé ; et après avoir porté la patène, à la fin du *Pater*, il fait la génuflexion en partant du coin de l'autel, et non pas en arrivant en bas à sa place au milieu.

III. Toutes les fois que le Célébrant fait la génuflexion, et qu'il est à son côté, il la fait

aussi avec lui, et le soutient d'une main par-dessous le coude, tenant l'autre main appuyée sur la poitrine ; mais pendant l'encensement de l'autel, il soutient la chasuble et ne met point pour lors la main sous le coude du Célébrant.

IV. Toutes les fois qu'il salue le Célébrant, le chœur ou les Chapiers, c'est toujours par une inclination médiocre.

V. Lorsqu'il fait quelque action qui lui est commune avec un autre Ministre, il tâche de la faire en même temps et avec uniformité, comme les génuflexions, les inclinations, et quand il faut s'asseoir, se couvrir, se lever, monter aux côtés du Célébrant.

VI. Lorsqu'il est debout, il a toujours les mains jointes, à moins qu'elles ne soient occupées, et jamais il ne les appuie sur l'autel ; lorsqu'il a une main occupée, il appuie l'autre sur sa poitrine.

VII. Il récite avec le Célébrant le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, le *Sanctus*, et l'*Agnus Dei*, faisant les mêmes inclinations et signes de croix que lui. Il ne répond pas au Célébrant quand le chœur le fait.

§. II.

De l'office du Sous-Diacre,

A LA MESSE SOLENNELLE.

I. Le Sous-Diacre doit d'abord prévoir l'épître, et avoir soin de mettre ou de faire mettre le livre sur la crédence : ensuite, après

avoir lavé ses mains, il met une hostie sur la patène, et porte le calice tout préparé, qu'il met sur le devant de la crédence; puis il se revêt des ornemens qui lui sont destinés. Il est à propos qu'en les prenant, il récite les oraisons qui sont marquées pour chacun dans le missel, et qu'il baise l'amict et le manipule; mais il ne doit prendre ce dernier qu'après que le Célébrant est entièrement habillé.

II. Lorsque le Célébrant s'approche des ornemens, le Sous-Diacre lui fait une inclination médiocre, et l'aide avec le Diacre à se revêtir de tous les ornemens sacerdotaux, et quand il l'a tout-à-fait habillé, il prend son manipule.

III. Lorsque le Célébrant bénit l'encens, le Sous-Diacre s'approche de la droite du Célébrant, ensuite il retourne à sa place, et prend son bonnet, après que le Célébrant a reçu le sien; et quand le signal pour partir est donné, il salue la croix de la sacristie par une inclination profonde, et le Célébrant par une médiocre, puis s'étant couvert, il marche au chœur les mains jointes, après le Cérémoniaire.

IV. Si en allant au chœur il passe devant quelque autel où l'on dise la Messe, depuis la consécration jusqu'à la communion, ou sur lequel le S. Sacrement soit exposé, il fait la génuflexion d'un seul genou à la gauche du Célébrant; que, si on y élève le S. Sacrement, il demeure à genoux jusqu'à ce que le calice soit posé sur l'autel; puis s'étant levé, il fait la génuflexion et se couvre aussitôt, excepté lorsque le S. Sacrement est exposé; car en ce

cas, il ne se couvre que lorsqu'il est sorti du lieu où il est exposé. S'il est devant le grand autel, il fait aussi la génuflexion à la croix : devant les autres autels, il ne fait aucune inclination; s'il rencontre en son chemin un Prêtre vêtu des ornemens sacrés, il se découvre et lui fait une inclination médiocre. Pour le reste, il faut lire l'article 2 de la première partie du premier tome.

V. En entrant au chœur, il le salue à la gauche du Célébrant, puis il va dans le même ordre sans se couvrir, au milieu de l'autel, s'il est proche, ou devant le Diacre, s'il est éloigné, comme lorsqu'on entre par la grande porte qui est au bas du chœur; étant arrivé au bas de l'autel, il donne son bonnet au Cérémoniaire, et fait la génuflexion sur le pavé.

VI. Lorsque le Célébrant commence la Messe, le Sous-Diacre se tient debout à sa gauche et lui répond d'un ton semblable, faisant le signe de la croix quand il le fait sur soi. Il s'incline médiocrement vers lui, en disant le *Misereatur*, et profondément vers l'autel, pendant le *Confiteor;* il se tourne un peu vers le Célébrant à ces paroles : *Et tibi, Pater, Et te, Pater* sans se relever; puis s'étant redressé à *Indulgentiam*, il s'incline médiocrement à *Deus tu conversus, etc.* jusques après *Oremus.*

VII. Ensuite le Sous-Diacre monte à l'autel avec le Célébrant, levant de sa main droite le devant de son aube et de sa soutane, et après avoir fait la génuflexion pendant qu'il baise l'autel, il s'approche de sa droite pour assister à la bénédiction de l'encens; après quoi il retourne à la gauche, et fait la génu-

flexion avec le Célébrant, mettant la main droite sous son coude pour le soutenir ; ensuite, il prend le derrière de la chasuble vers les épaules, qu'il élève un peu et qu'il ne quitte point pendant tout l'encensement, faisant la génuflexion toutes les fois que le Célébrant salue l'autel.

VIII. L'encensement de l'autel étant fini, le Sous Diacre descend sur le pavé, où il demeure devant le coin de l'épître pendant que le Diacre encense le Célébrant. Ensuite il s'avance sur le pavé à la droite du Diacre, où il reste jusqu'à ce que le chœur chante le dernier *Kyrie*, et pour lors il doit partir un moment avant, afin qu'étant en droite ligne derrière le Célébrant et le Diacre, ils aillent tous trois ensemble au milieu de l'autel, il y va par le pavé sans faire la génuflexion en arrivant.

IX. Si le Célébrant désire s'asseoir pendant qu'on chante au chœur le *Kyrie eleïson*, le Sous-Diacre le précède à son siége sans saluer l'autel; et aussitôt que le Célébrant est arrivé, il lève le derrière de sa chasuble, ensuite, ayant pris son bonnet, il lui fait une inclination médiocre avec le Diacre, et s'assied à sa gauche, levant le derrière de sa tunique, et se couvre. Pendant qu'il est assis, il tient les mains étendues sur les genoux ; lorsqu'on chante le dernier *Kyrie*, il se découvre, se lève, met son bonnet sur le banc, et après avoir fait une inclination médiocre au Célébrant, les mains jointes, il va par le plus long chemin au milieu de l'autel, où il fait en arrivant la génuflexion sur le dernier degré à la gauche du Célébrant; après quoi, il monte sur

le même degré en élevant les vêtemens du Célébrant, et descend aussitôt sur le pavé en sa place ordinaire.

X. Lorsque le Célébrant chante *Gloria in excelsis*, le Sous-Diacre fait une inclination à ce mot, *Deo ;* ensuite il fait la génuflexion et monte avec le Diacre aux côtés du Célébrant, où il continue l'hymne avec lui sans le prévenir, faisant les mêmes inclinations que lui, et le signe de la croix à la fin.

XI. Après que le Célébrant a dit l'hymne, s'il veut s'asseoir, le Sous-Diacre fait la génuflexion, et le précède au siége, marchant à la droite du Diacre, et observant ce qui a été dit ci-dessus au nombre 9. Lorsque le chœur chante quelque verset du *Gloria* auquel le Clergé se découvre et s'incline, le Sous-Diacre doit aussi s'incliner vers l'autel, quand même il seroit en chemin, et s'il est assis, il se découvre tenant son bonnet d'une main sur le genou droit, et s'incline en ce cas comme le Clergé.

XII. Vers la fin de l'hymne, à ces paroles : *Cum Sancto Spiritu*, le Sous-Diacre se découvre et retourne à l'autel, comme il a été dit ci-dessus au nombre 9. Si le Célébrant ne va pas s'asseoir, le Sous-Diacre demeure debout sur le marchepied à sa gauche et un peu derrière, s'inclinant avec lui aux mêmes versets que le chœur, et lorsqu'on chante le dernier, il fait la génuflexion et descend à sa place ordinaire.

XIII. Après que le Célébrant a chanté *Dominus vobiscum*, le Sous-Diacre, sans faire la génuflexion ni inclination, suit le Célébrant

au côté de l'épître, marchant en droite ligne avec le Diacre, et y demeure derrière lui pendant les oraisons, faisant les mêmes inclinations que le Célébrant. Lorsque le Diacre dit : *Flectamus genua*, le Sous-Diacre se met à genoux, et aussitôt il chante : *Levate*, en se relevant le premier. Lorsqu'il y a plusieurs épîtres, comme aux Quatre-Temps, le Sous-Diacre ne chante ordinairement que la dernière, et pendant les autres, il demeure à la droite du Diacre comme à l'introït; et pendant les oraisons, il se met derrière lui.

XIV. Vers la fin de la dernière oraison, s'il y en a plusieurs, le Sous-Diacre reçoit du Cérémoniaire le livre des épîtres, et le prend avec les deux mains par le bas, ayant l'ouverture du livre à sa gauche, et appuyant le haut sur sa poitrine, il fait une inclination de tête avant et après; puis s'étant retourné vers l'autel, il demeure à sa place jusques après ces paroles *Jesum Christum* de la conclusion de l'oraison, auxquelles il s'incline vers la croix, ou jusqu'à *Qui vivis*, ou autre semblable; et alors il va faire la génuflexion au milieu de l'autel sur le plus bas degré, ayant le Cérémoniaire à gauche; puis étant de retour à sa place d'où il étoit parti, il chante l'épître à haute voix, tenant lui-même le livre, ou le mettant sur le pupitre, et étendant les deux mains dessus; s'il chante ces paroles : *Ut in nomine Jesu omne genu flectatur, etc.*, il fléchit les genoux jusqu'à *infernorum* inclusivement.

XV. L'épître étant achevée, le Sous-Diacre va faire la génuflexion au milieu de l'autel,

et allant par le plus long chemin au coin de l'épître, il se met à genoux sur le bord du plus haut degré devant le Célébrant, il baise sa main qu'il met sur le haut du livre des épîtres, et ayant reçu la bénédiction, il se lève, et rend le livre au Cérémoniaire faisant une inclination de tête avant et après; ensuite il prend le missel qui est dessus l'autel, le ferme, et le porte passant par derrière le Diacre et faisant la génuflexion au milieu de l'autel sur le plus bas degré, puis ayant mis le livre sur le coin de l'évangile, il se retire à côté et comme derrière le livre où il répond au Célébrant. Si le Célébrant n'avoit pas achevé de lire le trait ou la prose, lorsque l'épître est chantée, le Sous-Diacre ne laisseroit pas de se mettre à genoux pour baiser la main, et après avoir rendu le livre au Cérémoniaire, il attendroit debout au même lieu jusqu'à ce que le Célébrant eût achevé, pour transporter le livre.

XVI. Le Célébrant ayant achevé de lire l'évangile, le Sous-Diacre approche le missel au milieu de l'autel, laissant assez d'espace pour mettre le corporal, puis il fait la génuflexion et descend sur le pavé derrière le Célébrant, où il demeure jusqu'à ce qu'il faille aller chanter l'évangile; mais si l'on chante quelque prose ou séquence, et que le Célébrant veuille s'asseoir, aussitôt que l'évangile est fini, le Sous-Diacre fait la génuflexion au milieu de l'autel à la gauche du Célébrant, et le précède à son siége, observant les mêmes choses qui sont prescrites ci-dessus après le *Kyrie* et le *Gloria*, excepté qu'il doit revenir

assez tôt avec le Célébrant pour faire ce qui est nécessaire avant que de chanter l'évangile.

XVII. Aux féries de carême, il se met à genoux à la gauche du Célébrant sur le bord du marchepied, lorsque le chœur chante le verset *Adjuva nos, Deus, etc.* Il observe la même chose aux Messes votives du S. Esprit, où l'on chante le verset *Veni, Sancte Spiritus, etc.*

XVIII. Lorsque le Diacre, après avoir reçu la bénédiction du Célébrant, est descendu au bas des degrés, le Sous-Diacre fait la génuflexion à sa gauche sur le dernier degré, et marche à côté de lui au lieu où l'on doit chanter l'évangile; il s'y place entre les deux Acolytes, et reçoit du Diacre le livre qu'il soutient des deux mains par le bas devant sa poitrine, appuyant le haut sur son front selon la commodité du Diacre. Si c'est la coutume du lieu de chanter l'évangile sur un pupitre, le Sous-Diacre se place derrière touchant des mains les côtés du livre, sans faire aucune inclination ni génuflexion.

XIX. Le Diacre ayant achevé de chanter l'évangile, le Sous-Diacre baisse un peu le livre, afin que le Diacre lui en indique le commencement; ensuite il va droit au Célébrant auquel il porte le livre ouvert et élevé, sans lui faire aucune révérence en arrivant, ni même à l'autel en passant au milieu, quoique le S. Sacrement y fût exposé; puis il indique avec sa main droite au Célébrant le commencement de l'évangile, et le lui fait baiser; et ayant aussitôt fermé le livre, il fait au Célébrant une inclination médiocre, s'étant

un

un peu retiré de lui ; ensuite il descend au bas des degrés, sans tourner le dos à l'autel ni au Célébrant, et fait la génuflexion à la droite du Diacre sur le dernier degré ; puis s'étant avancé vis-à-vis le coin de l'épître, il rend le livre au Cérémoniaire avec une inclination de tête avant et après, et demeure au même endroit tourné vers l'autel jusqu'à ce que le Célébrant ait été encensé, après quoi il retourne au milieu en sa place ordinaire.

XX. Lorsque le Célébrant entonne le *Credo*, le Sous-Diacre fait une inclination de tête à ce mot *Deum*, ensuite il fait la génuflexion et monte avec le Diacre aux côtés du Célébrant, où il continue avec lui le symbole sans le prévenir. Au verset *Et incarnatus est*, il fait comme lui la génuflexion d'un seul genou sans s'appuyer néanmoins sur l'autel, ce qu'il observe toujours en pareille occasion, et à la fin il fait le signe de la croix ; puis il demeure debout sur le marchepied un peu retiré au-dessous du Célébrant, ou bien si le Célébrant désire s'asseoir, il fait la génuflexion et le précède à son siége, ainsi qu'il a fait au *Gloria in excelsis*.

XXI. Quand on chante au chœur *Et incarnatus est*, *etc.* le Sous-Diacre se découvre et s'incline médiocrement sans se lever : mais aux trois Messes de Noël et à la fête de l'Annonciation il va se mettre à genoux sur le plus bas degré du côté de l'épître à la gauche du Célébrant, s'inclinant comme il a été dit. Quand le verset est chanté, le Sous-Diacre se lève et demeure debout pendant que le Diacre va mettre le corporal sur l'autel : lors-

qu'il est de retour il salue avec lui le Célébrant et s'assied.

XXII. Si le Célébrant n'est pas assis quand on chante au chœur *Et incarnatus est*, *etc.* le Sous-Diacre qui est demeuré debout sur le marchepied fait avec lui une inclination de tête à la croix dès qu'on chante *Descendit de cœlis ;* puis il descend sur le second degré, et se met à genoux à la gauche du Célébrant sur le bord du marchepied, s'inclinant au susdit verset : ensuite il se lève, remonte sur le marchepied, fait une inclination de tête à la croix et demeure debout ; mais si le Célébrant veut s'asseoir, pour lors étant remonté sur le marchepied, il fait la génuflexion et le précède à son siége, comme il a été dit ci-dessus.

XXIII. Lorsque le chœur chante le pénultième verset du symbole, si le Célébrant est assis, le Sous-Diacre se lève et retourne à l'autel en la manière qui a été dite au *Kyrie* et au *Gloria in excelsis ;* mais s'il est debout à l'autel, il fait alors la génuflexion sur le marchepied où il est, et descend sur le pavé en sa place ordinaire.

XXIV. Après que le Célébrant a dit *Dominus vobiscum*, le Sous-Diacre fait une inclination de tête au mot *Oremus*, ensuite ayant fait aussitôt la génuflexion sur le dernier degré, il va à la crédence où le Cérémoniaire lui étend le grand voile sur les épaules, en telle sorte que la partie qui pend par le côté droit soit plus longue que l'autre ; puis il ôte lui-même le petit voile qui couvre le calice, et le donne au second Acolyte, et prenant le calice à nu de la main gauche par le nœud,

après qu'il l'a couvert et tout ce qui est dessus avec le bout du grand voile, qui pend à son côté droit, il met encore la main droite par-dessus tout cela, de peur que rien ne tombe, monte de la sorte à l'autel par les degrés du côté de l'épître à la droite du Diacre sans faire aucune révérence, et lui met entre les mains sur l'autel le calice, ainsi couvert du grand voile qu'il ôte aussitôt de dessus. S'il n'y a point eu de *Credo*, le Sous-Diacre ne couvre pas le calice du grand voile, mais il le porte à l'autel couvert du petit voile et de la bourse; et aussitôt que le Diacre a pris la bourse, il ôte le petit voile et le donne à l'Acolyte qui l'a suivi à l'autel.

XXV. Le Diacre ayant ôté la pale de dessus le calice, le Sous Diacre lui présente la patène des deux mains, le haut de l'hostie étant de son côté, ensuite il nettoie le calice avec le purificatoire, et donne l'un et l'autre au Diacre, puis il lui donne la burette du vin qu'il reprend après de la main gauche, et tenant en même temps la burette de l'eau de la main droite, il l'élève un peu pour la montrer au Célébrant, lui disant la tête inclinée, *Benedicite, Pater Reverende;* lorsqu'il l'a bénie, il en verse quelques gouttes dans le calice et rend ensuite les deux burettes à l'Acolyte.

XXVI. Après l'oblation du calice, le Diacre met la patène en la main nue du Sous-Diacre, et la couvre de l'extrémité du voile qui pend à son côté droit. Le Sous-Diacre l'ayant reçu en telle sorte que le dedans soit tourné vers lui, l'appuie sur sa poitrine (ce qu'il observe toujours en marchant ou faisant

quelque action), et descend par le plus court chemin en sa place ordinaire au milieu de l'autel sur le pavé, où ayant fait la génuflexion sur le dernier degré, il demeure debout tenant la patème couverte du voile, tournée vers lui et élevée à la hauteur de ses yeux, jusqu'à ces paroles de l'oraison dominicale : *Et dimitte nobis debita nostra*, *etc.* sans faire aucune génuflexion pendant tout ce temps-là, si ce n'est lorsqu'il doit sortir de sa place au *Sanctus*, pour monter à l'autel et durant l'élévation.

XXVII. Si le peuple vient à l'offrande, cela se doit faire immédiatement après que le Célébrant a dit l'offertoire, et pour lors le Sous-Diacre qui est encore à sa place ordinaire fait une inclination de tête à la croix avec le Célébrant et le Diacre, et monte du côté de l'épître sur le dernier degré où il se met à la gauche du Célébrant et tient le bassin pour recevoir les offrandes du peuple; s'il falloit aller jusqu'au balustre, il feroit en ce cas à côté du Célébrant la génuflexion sur le plus bas degré de l'autel avant de le quitter : cela étant achevé, le Sous-Diacre fait la génuflexion sur le plus bas degré, et porte le bassin à la crédence, où il prend en même temps le calice qu'il porte à l'autel, comme il a été dit ci-dessus.

XXVIII. Lorsque le Diacre est de retour du chœur, après l'encensement, le Sous-Diacre se tourne vers lui pour être encensé et lui fait une inclination médiocre avant et après, tenant cependant la patène appuyée sur sa poitrine : il la tient de la même manière quand il répond *Suscipiat*, *etc.* et lorsqu'il

s'incline à ces paroles, *Gratias agamus*, *etc.* Aux dernières paroles de la préface, il fait la génuflexion à sa place en même temps que le Diacre, et étant monté à la gauche du Célébrant, il s'incline et dit avec lui le *Sanctus*, *etc.* A *Benedictus*, il se redresse et ne fait point le signe de la croix, ayant la main droite occupée à tenir la patène; ensuite il tourne de la main gauche le feuillet du missel pour le canon; et ayant fait la génuflexion, il descend au bas des degrés en sa place ordinaire.

XXIX. Un peu avant la consécration lorsque le Diacre passe de la gauche du Célébrant à sa droite pour se mettre à genoux, le Sous-Diacre s'y met en même temps que lui sur le plus bas degré, tenant la patène appuyée sur sa poitrine, jusqu'à ce qu'il se relève; pendant les deux élévations, il s'incline médiocrement, et lorsque le Célébrant a fait la génuflexion après l'élévation du calice, il se lève et se tient debout comme auparavant.

XXX. A ces paroles de l'oraison dominicale, *Et dimitte nobis debita nostra*, le Sous-Diacre fait la génuflexion, et étant monté au côté de l'épître à la droite du Diacre, il lui donne la patène, laisse entre les mains du Thuriféraire le grand voile qu'il avoit sur les épaules, et faisant aussitôt la génuflexion, il retourne sur le pavé en sa place ordinaire, sans y faire une seconde génuflexion.

XXXI. Lorsque le Célébrant fait le signe de la croix sur soi avec la patène, le Sous-Diacre le fait en même temps sur soi. A ces paroles *Pax Domini*, il fait la génuflexion sur le dernier degré, monte à la gauche du Célé-

brant où en arrivant il fait la génuflexion avec lui, et dit avec le Célébrant *Agnus Dei*, frappant sa poitrine et étant incliné médiocrement vers le S. Sacrement; ensuite il fait la génuflexion et descend sur le pavé en sa place ordinaire, où il demeure debout.

XXXII. Le Sous-Diacre ayant reçu la paix, fait la génuflexion sur le pavé en même temps que le Diacre la fait en arrivant à la gauche du Célébrant, et allant par le côté de l'épître au chœur, sans le saluer, il donne la paix au premier de chaque rang, commençant par les Chapiers et ensuite par les plus dignes du chœur, et faisant une inclination après et non pas avant; puis s'étant écarté tant soit peu de l'endroit où il a achevé de donner la paix vers le milieu, il salue le chœur, commençant par le côté de l'épître, et s'en retourne par celui de l'évangile à l'autel, où il fait la génuflexion au milieu sur le pavé, et donne la paix à celui qui l'a accompagné; ensuite ayant fait derechef la génuflexion sur le dernier degré, il monte à la droite du Célébrant, où il ne fait point d'autre génuflexion, si ce n'est que le Célébrant la fît pour lors, auquel il se conformeroit; il s'incline médiocrement vers le S. Sacrement et frappe sa poitrine à *Domine, non sum dignus.* Pendant que le Célébrant communie, il s'incline profondément, mais non pas durant l'espace qui est entre l'une et l'autre communion. S'il y a dans le chœur quelque Evêque, ou autre personne considérable à qui on doive donner la paix, le Sous-Diacre ayant reçu du Diacre l'instrument destiné à cet usage, le porte des

deux mains, élevé à la hauteur de la poitrine, et l'ayant essuyé avec le voile qui y est attaché, il le présente à baiser à l'Evêque qu'il ne salue point auparavant, mais seulement après; puis il rend l'instrument au Cérémoniaire, et donne ensuite la paix au chœur en la manière ci-desus marquée.

XXXIII. Le Sous-Diacre découvre le calice, quand le Célébrant commence à séparer les mains, faisant aussitôt après la génuflexion avec lui, ensuite il verse du vin dans le calice, quand le Célébrant le lui présente pour la purification; puis s'étant retiré au coin de l'épître et ayant reçu de l'Acolyte la burette de l'eau de la main gauche, il verse le vin et l'eau de la droite, rendant pour cet effet la burette du vin à l'Acolyte dès qu'il s'en est servi, et observant en cette action les révérences requises au Prêtre avant et après, et les baisers des burettes seulement, comme fait le Servant de la Messe basse.

XXXIV. Quand le Sous-Diacre a donné les ablutions et rendu les burettes à l'Acolyte, il change de place avec le Diacre faisant derrière lui la génuflexion seulement au milieu sur le plus bas degré, et étant arrivé au côté de l'évangile, il essuie le calice avec le purificatoire qu'il met ensuite dessus, après il le couvre de la patène et de la pale, plie le corporal qu'il met dans la bourse, puis ayant mis le voile sur le calice et la bourse pardessus, il le prend de la main gauche par le nœud, tenant la droite dessus, et le porte ainsi jusqu'à la crédence par le plus court chemin, faisant la génuflexion seulement au milieu sur

le dernier degré; et ensuite il retourne derrière le Diacre sans faire la génuflexion, à moins que ce ne soit au milieu de l'autel, encore ne doit-il pas la faire, s'il y arrive en même temps que le Célébrant et le Diacre.

XXXV. En Carême aux Messes de la férie, le Sous-Diacre s'incline, lorsque le Diacre dit ces paroles, *Humiliate capita vestra Deo*, et pendant l'oraison que le Célébrant dit ensuite.

XXXVI. Après que le Diacre a dit *Ite Missa est*, ou *Benedicamus Domino*; le Sous-Diacre monte sur le second degré, et s'étant mis à genoux à la gauche du Diacre, il s'incline et fait sur soi le signe de le croix pendant que le Célébrant donne la bénédiction; puis il se lève et va en diligence au coin de l'évangile, où il soutient la carte de l'évangile de S. Jean : il la doit tenir des deux mains appuyée par le bas sur l'autel, et la quitter lorsqu'il fait la génuflexion.

XXXVII. S'il y a un autre évangile à dire que l'ordinaire de S. Jean, dès que le Diacre a achevé *Ite Missa est*, ou *Benedicamus Domino*, le Sous-Diacre fait la génuflexion en sa place, monte au côté de l'épître, où il prend le livre fermé, et va ensuite se mettre à genoux à la gauche du Diacre, où il reçoit la bénédiction sans faire le signe de la croix, puis il porte le livre sur le coin de l'évangile et l'ouvre au lieu où il faut. L'évangile fini, il ferme le livre et le laisse sur l'autel, à moins que le Célébrant ne s'en doive servir pour chanter quelque oraison après la Messe; car en ce cas, il doit le porter au bas

des degrés en sa place ordinaire, où le Cérémoniaire le vient prendre pour le porter au côté de l'épître.

XXXVIII. Après le dernier évangile, si on dit quelques prières pour le Roi ou pour les nécessités publiques, le Sous-Diacre descend sur le pavé, fait au milieu derrière le Célébrant une inclination de tête à la croix, va au côté de l'épître où il demeure en sa place ordinaire derrière le Diacre, pendant que le Célébrant chante les versets et les oraisons, après quoi il revient au milieu de l'autel, où il fait encore une inclination de tête à la croix, et se range du côté de l'évangile pour faire place au Célébrant lorsqu'il descend.

XXXIX. S'il n'y a point d'oraison à chanter après la Messe, le Célébrant ayant dit l'évangile, le Sous-Diacre va sur le marchepied au milieu de l'autel où il fait une inclination de tête étant à la gauche du Célébrant, puis il descend avec lui au bas des degrés, où après avoir fait la génuflexion sur le pavé, il reçoit son bonnet et se retourne vers le chœur qu'il salue comme en entrant, et retourne à la sacristie dans le même ordre qu'il est venu. S'il retourne dans la sacristie conjointement avec le Clergé, il le salue seulement en arrivant dans la sacristie. Étant arrivé devant la croix de la sacristie, il la salue et ensuite le Célébrant, après quoi il quitte son manipule, et aide le Célébrant à se déshabiller, lui donnant à baiser les ornemens qu'il a baisés en s'habillant; et quand il est entièrement déshabillé, il lui fait une inclination médiocre lorsqu'il se retire.

§. III.

De l'office du Sous-Diacre,

A L'ASPERSION DE L'EAU BÉNITE.

I. LORSQU'ON doit faire l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, le Sous-Diacre prend les ornemens ordinaires, à la réserve du manipule, et donne au Célébrant une chape au lieu de la chasuble : ensuite ayant pris son bonnet, il salue la croix de la sacristie et le Célébrant; et après s'être couvert, il marche à la gauche du Célébrant pour aller au chœur, élevant de la main droite le devant de sa chape, ayant la gauche appuyée sur sa poitrine, et si l'entrée des portes est trop étroite, le Sous-Diacre passe le premier.

II. Il salue le chœur en passant, et l'autel quand il y arrive en la manière qui a été dite au §. précédent au commencement de la Messe solennelle, puis il se met à genoux sur le plus bas degré, et ne se lève qu'après avoir été aspersé; et pour lors il fait la génuflexion sur le pavé et se tourne vers le chœur sans quitter la gauche du Célébrant; il salue le chœur en y entrant, et accompagne le Célébrant pendant l'aspersion, étant toujours à sa gauche tenant le devant de sa chape, et faisant les mêmes révérences que lui. Il récite alternativement avec lui le psaume *Miserere* ou *Confitemini*, à la fin duquel il ajoute *Gloria*

Patri, etc. excepté aux dimanches de la Passion et des Rameaux. Si un Evêque en rochet et en camail, assiste à l'aspersion de l'eau bénite, le Sous-Diacre demeure à genoux sur le plus bas degré de l'autel pendant que le Célébrant va présenter l'aspersoir à l'Evêque.

III. L'aspersion du Clergé et du peuple étant finie, il retourne à l'autel avec le Célébrant, où après avoir fait la génuflexion, il se tourne avec lui vers les Ministres inférieurs qui sont à la crédence; et après qu'ils ont été aspersés, il demeure debout vers l'autel, (ou à genoux si le S. Sacrement est exposé), jusqu'après l'oraison que dit le Célébrant, pendant laquelle il aide le Diacre à tenir le missel.

IV. Après que le Célébrant a dit l'oraison, le Sous-Diacre l'aide à quitter sa chape, lui donne son manipule et l'aide à se revêtir de sa chasuble, après quoi il prend lui-même son manipule. Si l'on doit retourner à la sacristie pour prendre les ornemens, il fait la génuflexion au bas des degrés, et après avoir salué le chœur, il retourne à la sacristie, comme il est venu.

V. Lorsqu'on doit faire la procession après l'aspersion de l'eau bénite, avant que de dire la Messe, il ne prend point son manipule, mais il va aussitôt après l'oraison prendre la croix de la procession qui doit être proche de la crédence, et vient entre les Acolytes au milieu du chœur vers la lampe sans faire aucune révérence, ce qu'il observe pendant tout le temps qu'il tient la croix. Quand il est arrêté, l'image du crucifix doit être tournée

vers le Clergé, mais lorsqu'il marche, elle doit avoir le dos tourné au Clergé, comme si Notre-Seigneur marchoit devant. Le Sous-Diacre commence à marcher quand les Chantres commencent le répons, il va par le côté de l'évangile et revient par celui de l'épître. Au retour de la procession il se met au même lieu où il étoit avant que de partir, et y demeure jusqu'à ce que le Célébrant ait achevé les versets et l'oraison, puis il retourne à la sacristie. Mais si le Célébrant n'y retourne pas, le Sous-Diacre doit, au retour de la procession, porter la croix au lieu où il l'avoit prise; et ensuite aller au bas des degrés se mettre à la gauche du Célébrant, faisant en arrivant la génuflexion et se comportant pour le reste, comme il est dit après l'aspersion. Si quelque autre que le Sous-Diacre porte la croix à la procession, le Sous-Diacre ne quitte point le côté gauche du Célébrant et tient le devant de sa chape toujours élevé; et si l'on sort de l'église, il se couvre aussitôt qu'il a quitté l'autel, et se découvre au retour à l''entrée du chœur qu'il salue de part et d'autre, et va sans se recouvrir à l'autel où il fait en arrivant la génuflexion et observe pour le reste ce qui vient d'être dit après l'aspersion.

---

§. IV.

De l'office du Sous-Diacre,

À LA COMMUNION GÉNÉRALE.

I. LORSQUE le Célébrant a pris le précieux Sang, le Sous-Diacre ayant aussitôt couvert le calice avec la pale, passe du côté de l'épître à celui de l'évangile, faisant la génuflexion aux deux côtés du Célébrant; que si le Diacre étoit passé au côté de l'épître, avant que le Sous-Diacre fût revenu du chœur, pour lors le Sous-Diacre monteroit à son retour au côté de l'évangile, et en ce cas il n'auroit pas besoin de changer de place.

II. S'il faut tirer le ciboire du tabernacle, le Sous-Diacre se met à genoux sur le bord du marchepied vers le coin de l'évangile pendant que le Diacre ouvre le tabernacle; et ensuite il se lève en même temps que le Célébrant et se tient debout au même endroit, pendant que le Diacre dit le *Confiteor* la face tournée du côté de l'épître. S'il ne faut pas tirer le ciboire du tabernacle, le Sous-Diacre ne se met point à genoux, mais il demeure à la gauche du Célébrant, et lorsque le Diacre a découvert le ciboire, il fait la génuflexion avec le Célébrant et se retire vers le coin de l'évangile où il se tient debout sur le second degré pendant que le Diacre dit le *Confiteor*.

III. Après que le Célébrant a dit *Indulgentiam*, *etc.* le Sous-Diacre descend pour faire la génuflexion sur le dernier degré, et

monte ensuite au côté de l'épître sur le marchepied où il demeure pendant la communion à la gauche du Célébrant, s'inclinant comme lui à *Domine, non sum dignus.*

IV. Si le Sous-Diacre doit communier, il se lève, après que le Diacre a ouvert le tabernacle, et va se mettre à genoux aussitôt sur le bord du marchepied, au lieu où il doit communier, un peu retiré vers le côté de l'évangile. Lorsqu'il a communié il fait la génuflexion au même lieu sur le bord du marchepied, sans faire aucune révérence au Célébrant, et passe au côté de l'épître, prenant en passant la nappe de la communion des mains de celui qui la tient, et la lui rendant aussitôt qu'il est monté sur le marchepied; il ne fait point d'autre génuflexion en arrivant, mais il assiste debout à côté du Célébrant durant la communion.

V. La communion étant achevée, le Sous-Diacre retourne à l'autel (levant les vêtemens du Célébrant, s'il étoit descendu en bas), et ayant fait la génuflexion avec lui, il passe au côté de l'évangile où il se met à genoux sur le bord du marchepied, comme il a fait avant la communion. Lorsque le tabernacle est fermé, il se lève, fait la génuflexion à la gauche du Célébrant pour passer à sa droite où il fait encore la génuflexion, et puis il donne la purification et l'ablution comme à l'ordinaire.

VI. Il est à remarquer que le Sous-Diacre ne frappe point sa poitrine, quand le Diacre dit le *Confiteor*, ni quand le Célébrant dit *Domine, non sum dignus.* Il ne fait point non plus le signe de la croix à *Indulgentiam, etc.* le Diacre seul s'inclinant au *Confiteor* et répondant au Célébrant au nom de tous les communians.

§. V.

De l'office du Sous-Diacre,

A LA MESSE,

Lorsqu'il y a un Prêtre Assistant.

I. Après que le Sous-Diacre est habillé, il se retire un peu du Célébrant pour faire place au Diacre à la gauche duquel il salue la croix de la sacristie, comme aussi le chœur en entrant, et l'autel en y arrivant, et demeure toujours à sa gauche jusqu'à ce qu'après être monté à l'autel avec le Célébrant, il fasse la génuflexion lorsqu'il baise l'autel; et ensuite il assiste à la bénédiction de l'encens et à l'encensement de l'autel comme à l'ordinaire.

II. Quand le Sous-Diacre a reçu la bénédiction après l'épître, il ne transporte pas le missel au côté de l'évangile, mais après avoir rendu au Cérémoniaire le livre des épîtres, il va par le plus long chemin sur le pavé au milieu de l'autel, où il fait la génuflexion, s'il n'y arrive pas en même temps que le Célébrant y arrive en haut, et il le suit à l'évangile, lorsqu'il le dit, sans monter toutefois sur les degrés de l'autel. Lorsqu'on chante au chœur le verset *Veni, sancte Spiritus, etc.* il se met à genoux sur le bord du marchepied à la gauche du Célébrant.

III. A la fin du symbole lorsque le Célébrant retourne de son siége à l'autel, le Sous-Diacre fait à l'ordinaire la génuflexion à sa gauche sur le dernier degré ; mais il ne lève pas ses vêtemens lorsqu'il monte, laissant cela à faire au Prêtre Assistant qui passe incontinent à la gauche du Célébrant, et le Sous-Diacre demeure sur le pavé à sa place ordinaire.

IV. Le Sous-Diacre ne porte pas la paix au chœur, mais après qu'il l'a reçue du Diacre, il fait avec lui la génuflexion sur le dernier degré et monte à la droite du Célébrant où il demeure jusqu'à ce que le Prêtre Assistant étant revenu du chœur fasse la génuflexion sur le dernier degré ; alors le Sous-Diacre la fait aussi à côté du Célébrant et descend à sa place ordinaire : si néanmoins il avoit commencé à donner la purification lorsque le Prêtre Assistant est de retour, il continueroit et donneroit l'ablution.

V. Lorsque le Prêtre Assistant porte le missel du côté de l'évangile à celui de l'épitre, le Sous-Diacre fait la génuflexion derrière lui en sa place ordinaire, et monte au coin de l'évangile pour accommoder le calice.

VI. Le Sous-Diacre reçoit la bénédiction à genoux sur le dernier degré, et suit le Célébrant au côté de l'évangile sans monter. Il observe pour le reste tout ce qui a été marqué à la Messe solennelle ordinaire, n'y ayant rien de particulier que ce qui vient d'être dit.

§. VI.

De l'office du Sous-Diacre,

A LA MESSE,

Devant le Saint Sacrement exposé.

I. Dès que le Sous-Diacre entre au chœur, il se découvre, et ayant salué le chœur à l'ordinaire, il va sans se recouvrir devant l'autel, où il fait la génuflexion à deux genoux sur le pavé avec une inclination de tête; il ne la fait plus dans la suite que d'un seul genou, si ce n'est en sortant, et lorsqu'il quitte l'autel pour porter la paix au chœur, et en revenant.

II. Après la confession, il monte sur le marchepied où il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant, sans en faire d'autre lorsqu'il baise ensuite l'autel à ces paroles: *Quorum reliquiæ hîc sunt;* sur quoi il doit observer cette règle générale, que toutes les fois qu'il arrive au milieu de l'autel, ou qu'il en part ou qu'il passe par-devant, même en compagnie du Célébrant, soit à côté, soit derrière lui, il fait la génuflexion d'un seul genou; mais lorsqu'il monte à l'autel pour dire avec le Célébrant le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, ou pour faire quelque autre chose, il fait seulement la génuflexion au lieu où il a coutume de la faire dans les Messes solennelles où le S. Sacrement n'est point exposé; de plus, quand le Célébrant fait

la génuflexion avant que de se tourner vers le peuple pour dire *Dominus vobiscum*, pour lors le Sous-Diacre qui est en bas sur le pavé demeure à sa place sans se remuer ; mais si le Célébrant après avoir dit *Dominus vobiscum*, doit aller au côté de l'épître, alors le Sous-Diacre fait seulement la génuflexion quand il la fait, étant retourné au milieu de l'autel pour en partir incontinent après.

III. Après que le Célébrant a baisé l'autel, le Sous-Diacre assiste à l'ordinaire à la bénédiction de l'encens, puis sans faire la génuflexion, il descend sur le second degré et se met à genoux sur le bord du marchepied à la gauche du Célébrant, et fait avec lui une inclination profonde avant et après l'encensement, pendant lequel il tient la chasuble élevée. Ensuite il monte à l'autel, fait la génuflexion et accompagne le Célébrant pendant l'encensement comme à l'ordinaire.

IV. Le Célébrant ne s'assied pas au *Gloria* ni au *Credo*, et pendant ce temps le Sous-Diacre demeure à sa gauche, et observe ce qui a été dit en pareille occasion à la Messe solennelle. A la fin de l'épître il baise à l'ordinaire la main du Célébrant. Quand le chœur est près de chanter *Et incarnatus est*, le Sous-Diacre fait la génuflexion et descend avec le Célébrant sur le second degré où il se met à genoux à sa gauche sur le bord du marchepied, et étant remonté il fait une seconde génuflexion.

V. Le Sous-Diacre avant que d'être encensé, fait la génuflexion en sa place lorsque le Diacre la fait à sa droite en revenant du chœur ; ensuite

il se retire un peu au côté de l'évangile où il est encensé; et étant retonrné au milieu, il fait une seconde génuflexion en même temps que le Diacre la fait arrivant à sa place.

VI. Quand le Célébrant fait la génuflexion pour aller au côté de l'épître recevoir la dernière ablution, le Sous-Diacre qui est à sa droite (et qui doit avoir rendu à l'Acolyte la burette du vin) la fait aussi avec lui et va aussitôt au côté de l'épître pour lui donner le vin et l'eau sans aucun baiser : ensuite il descend en bas où il fait la génuflexion sur le dernier degré en même temps que le Diacre la fait en sa place, pour aller accommoder le calice au côté de l'évangile en la manière accoutumée.

VII. Lorsque le Diacre dit *Ite Missa est*, le Sous-Diacre demeure debout en sa place sans faire aucune génuflexion, puis il monte sur le second degré à la gauche du Diacre ; où il reçoit à genoux la bénédiction, et assiste au dernier évangile, comme aux Messes solennelles. Après que l'évangile est dit, il fait la génuflexion à la gauche du Célébrant au milieu de l'autel, et descend au bas des degrés sans tourner le dos au S. Sacrement, se retirant à cet effet un peu vers le côté de l'évangile, puis il fait la génuflexion à deux genoux, et s'étant levé il reçoit son bonnet et s'en retourne de la même façon qu'il est venu, se couvrant seulement à la sortie du chœur.

VIII. Si l'on doit chanter après la Messe quelque prière pour le Roi ou pour les nécessités publiques, l'évangile étant fini, le Sous-Diacre descend en sa place derrière le Célé-

brant et va au côté de l'épître faisant la génuflexion en passant au milieu ; étant retourné après les oraisons ; il fait une autre génuflexion et tout le reste qui a été dit.

IX. Si l'on doit exposer le S. Sacrement avant la Messe, et ensuite le resserrer, le Sous-Diacre n'y fait aucune fonction particulière, mais il se tient à genoux à la gauche du Célébrant, excepté quand il met de l'encens dans l'encensoir ; car pour lors il se lève avec lui. Il est à remarquer cependant que quand on doit donner à la fin de la Messe la bénédiction du S. Sacrement, le Sous-Diacre doit laisser la bourse et le corporal étendu sur l'autel et porter seulement le calice avec son voile à la crédence.

§. VII.

De l'office du Sous-Diacre.

A LA MESSE DES MORTS.

I. Le Sous-Diacre ne baise aucune des choses qu'il présente au Célébrant, quoiqu'il lui rende toujours les saluts ordinaires à la sacristie et à l'autel, ce qu'il ne fait pas à l'égard des autres Ministres, ni même au chœur quand il passe par-devant, soit en entrant soit en sortant.

II. Après la confession le Sous-Diacre ne monte pas avec le Célébrant sur le marchepied, mais élève à l'ordinaire ses vêtemens et quand le Célébrant baise l'autel, il fait la génuflexion derrière lui en sa place ordinaire ;

puis il va au côté de l'épître à la droite du Diacre pour assister à l'introït au commencement duquel il ne fait point le signe de la croix.

III. Le Sous-Diacre ayant chanté l'épître et fait ensuite la génuflexion au milieu du plus bas degré, rend le livre à celui qui le lui a donné, et va transporter le missel du Célébrant au côté de l'évangile, sans baiser auparavant sa main, ni recevoir sa bénédiction. Lorsque le Diacre descend pour aller chanter l'évangile, le Sous-Diacre fait la génuflexion à sa gauche sur le plus bas degré, et marche seul après le Diacre pour aller au côté de l'évangile.

IV. Si le Célébrant est assis pendant la prose, le Sous-Diacre se lève en même temps que le Diacre qu'il laisse aller seul à l'autel pour dire : *Munda cor meum*, *etc.* Lorsque le Diacre se lève ensuite pour aller prendre le livre sur l'autel, le Sous-Diacre quitte son bonnet, salue le Célébrant, et va par le pavé au milieu de l'autel où il fait la génuflexion sur le plus bas degré à la droite du Diacre, et marche seul après lui pour aller au côté de l'évangile.

V. Lorsque l'évangile est fini, le Sous-Diacre ferme aussitôt le livre qu'il rend au Cérémoniaire, et retourne dans le même ordre qu'il est venu au milieu de l'autel, où il fait la génuflexion sur le dernier degré à la gauche du Diacre, et demeure ensuite à sa place ordinaire.

VI. Le Célébrant ayant chanté *Oremus* avant l'offertoire, le Sous-Diacre fait la génuflexion et va prendre le calice couvert du

petit voile et de la bourse qu'il porte sur l'autel sans aucun voile sur ses épaules. Quand le Diacre a pris la bourse, le Sous-Diacre ôte le petit voile qu'il donne au second Acolyte, puis il verse de l'eau sans demander la bénédiction, et il ne tient point la patène derrière le Célébrant.

VII. Si le Clergé va à l'offrande, le Sous-Diacre fait la génuflexion à l'ordinaire sur le plus bas degré après que le Célébrant a dit *Oremus*, et monte aussitôt sur le marche-pied au côté de l'évangile. Après que le Célébrant a lu l'offertoire, il fait avec lui une inclination de tête à la croix, et descend avec le Diacre sur le plus bas degré; et ayant fait la génuflexion à l'autel, et une inclination médiocre au Célébrant, il baise après le Diacre l'instrument de la paix étant monté sur le second degré, et met la monnoie qu'il a reçue dans le bassin que le Cérémoniaire ou quelque autre tient pour lors. Ensuite il se retire sur le dernier degré, et ayant fait derechef les mêmes révérences à la gauche du Célébrant, il monte à la gauche du Célébrant et prend le bassin pour recevoir les offrandes. Après l'offrande du Clergé, il descend sur le dernier degré avec le Célébrant pour recevoir celle du peuple, ou, s'il est nécessaire, il va jusqu'au balustre, et fait en ce cas la génuflexion à côté du Célébrant sur le dernier degré avant que de partir, et en revenant : le reste se fait à l'ordinaire.

VIII. Le Sous-Diacre ayant rendu la burette de l'eau à l'Acolyte, passe à la gauche du Célébrant, faisant la génuflexion au mi-

lieu de l'autel sur le second degré ; après quoi il assiste à la bénédiction de l'encens et à l'encensement de l'autel comme à l'ordinaire. Après l'encensement il descend sur le pavé et demeure vis-à-vis le coin de l'épître pendant que le Diacre encense le Célébrant : sitôt que le Diacre a rendu l'encensoir, le Sous-Diacre monte au côté de l'épître, et ayant reçu du second Acolyte la burette et le bassin, il donne à laver au Célébrant faisant une inclination médiocre avant et après. Ayant rendu la burette et le bassin à l'Acolyte, il descend sur le pavé à sa place ordinaire, y fait la génuflexion s'il n'y arrive pas en même temps que le Célébrant arrive au milieu de l'autel, et demeure au bas des degrés jusqu'au *Sanctus*.

IX. Quand le Diacre fait la génuflexion à ces paroles *Quam oblationem* pour passer de la gauche du Célébrant à sa droite, le Sous-Diacre fait la génuflexion à sa place et monte au côté de l'épître où il se met à genoux sur le plus haut degré, étant tourné vers le côté de l'évangile, et ayant reçu l'encensoir du Thuriféraire il encense le S. Sacrement de trois coups à chaque élévation, avec une inclination profonde avant et après. Il rend l'encensoir au Thuriféraire après l'élévation du calice et retourne en sa place derrière le Célébrant, où il fait en arrivant la génuflexion (en même temps que le Diacre la fait au côté de l'évangile) et y demeure debout jusqu'à *Pax Domini*.

X. Le Sous-Diacre ne frappe point sa poitrine en disant *Agnus Dei*, et aussitôt qu'il est dit il passe à la droite du Célébrant faisant la génu-

flexion avant et après, et fait le reste de son office comme aux autres Messes. Le Sous-Diacre ne se met point à genoux à la fin, parce que le Célébrant ne donne point la bénédiction, mais aussitôt qu'il a baisé l'autel, il monte sans faire la génuflexion au coin de l'évangile, où il assiste pendant l'évangile de S. Jean, après lequel il se retire à l'ordinaire sans saluer le chœur.

§. VIII.

De l'office du Sous-Diacre,

A L'ABSOLUTION ET A UN ENTERREMENT.

I. LORSQU'ON doit faire l'absolution après la Messe, le Célébrant ayant achevé l'évangile de S. Jean, le Sous-Diacre fait avec lui la génuflexion sur le marchepied au milieu de l'autel, et va par le plus court chemin au coin de l'épître, et étant descendu sur le pavé, il aide le Diacre à ôter la chasuble du Célébrant, et à lui mettre une chape noire, après quoi il quitte son manipule et prend la croix ordinaire des processions, laquelle il tient en sorte que l'image du crucifix lui tourne le dos.

II. Ensuite le Sous-Diacre part de la crédence entre les deux Acolytes précédé du Thuriféraire et du Ministre de l'eau bénite, et va au milieu du sanctuaire où il demeure tourné vers l'autel jusqu'à ce que le Célébrant ait fait la révérence convenable à l'autel avec ses Officiers, et sans en faire aucune il va par le

le côté de l'évangile, et se place à l'autre bout de la représentation ayant la face tournée vers l'autel, et laissant entre lui et la représentation une espace de quatre ou cinq pieds, afin que le Célébrant et le Diacre puissent passer à l'entour pendant l'encensement et l'aspersion. Lorsque l'absolution est faite, il retourne à la sacristie sans faire aucune révérence.

III. A un enterrement le Sous-Diacre se met à la tête du défunt, et il ne retourne pas à la sacristie après l'absolution, mais il va à la fosse dans le même ordre qu'à la représentation.

ARTICLE VII.

Des Acolytes.

§. I.er

AVIS GÉNÉRAUX.

I. Les Acolytes doivent toujours marcher avec modestie et gravité, les yeux baissés, portant leurs chandeliers droits et également élevés, celui qui est au côté droit tenant le sien de la main droite par le nœud, et de la gauche par le pied : et au contraire celui qui est au côté gauche tenant le sien de la gauche par le nœud et de la droite par le pied ; et si en se tournant ils changent de côté, ils changent aussi en même temps de main, en telle

sorte qu'ils aient toujours la main qui est en dehors au nœud, et celle qui est en dedans au pied, qu'ils doivent tenir environ à la hauteur de la ceinture. De même quand ils portent des flambeaux, celui qui est du côté droit doit tenir le sien de la main droite, et celui qui est au côté gauche doit tenir le sien de la gauche, tous deux ayant l'autre main qui est libre appuyée sur la poitrine.

II. Ils tâchent de faire ensemble et avec une parfaite uniformité les actions qui leur sont communes, comme se lever, s'asseoir, se couvrir, marcher, faire la génuflexion, se mettre à genoux, saluer le chœur, etc.

III. Quand ils ne peuvent passer tous deux ensemble par quelque lieu étroit, le second Acolyte doit passer le premier.

IV. Lorsqu'ils marchent dans l'enceinte de l'autel sans chandeliers ni autre chose, ils ont les mains jointes; et lorsqu'ils marchent hors du sanctuaire, ils ont les bras croisés.

V. Lorsqu'ils passent devant l'autel, ils font toujours la génuflexion, les mains jointes, et sur le pavé, quand même le S. Sacrement ne seroit pas dans le tabernacle.

VI. Ils ne baisent point les burettes, ni les autres choses qu'ils présentent au Diacre, au Sous-Diacre, ou à quelque autre Ministre de l'autel.

VII. Avant chaque office ils ont soin d'allumer les cierges en cette manière : ils saluent d'abord la croix de la sacristie, d'où ils partent les bras croisés et vont faire la génuflexion sur le pavé, devant le milieu de l'autel, ayant les mains jointes, puis ils prennent les ba-

guettes garnies de bougies, lesquelles ils allument à la lampe; et ayant fait derechef la génuflexion au milieu, ils montent sur le marchepied par le plus court chemin, le premier vers le côté de l'épître, et le second vers celui de l'évangile, où ils allument les cierges, commençant par ceux qui sont le plus proche de la croix, et s'attendant l'un l'autre afin de les allumer ensemble chacun de son côté; après quoi ils remettent leurs baguettes au lieu où ils les ont prises, et ayant fait la génuflexion comme au commencement, ils retournent à la sacristie où ils allument les cierges de leurs chandeliers avec la lumière que le Sacristain a soin de tenir en quelque lieu proche, ou s'il n'y en a pas, le second Acolyte revient à la sacristie avec la baguette qu'il rapporte pour allumer les cierges qui sont dans les chandeliers des Acolytes.

VIII. Si un seul Acolyte étoit obligé d'allumer les cierges de l'autel, il commenceroit par ceux du côté de l'épître, puis ayant fait la génuflexion sur le plus haut degré, il allumeroit ceux du côté de l'évangile tout de suite dans le même ordre qui a été dit, et avec les mêmes génuflexions sur le pavé avant et après.

IX. A la fin de chaque office, les Acolytes après avoir éteint les cierges de leurs chandeliers, vont aussitôt éteindre ceux de l'autel en cette sorte : ils marchent ensemble les bras croisés et font la génuflexion sur le pavé devant le milieu de l'autel. Ensuite ayant pris les éteignoirs ils montent sur le marchepied chacun de leur côté, où ils éteignent les cier-

ges; savoir, le premier ceux du côté de l'épître, et le second ceux du côté de l'évangile, commençant tous deux en même temps par ceux qui sont les plus éloignés de la croix, et continuant de suite par les autres; puis ayant mis les éteignoirs au lieu où ils les ont pris, ils font la génuflexion en bas devant l'autel, comme ils ont fait en arrivant, et retournent à la sacristie.

X. Si un seul Acolyte éteint les cierges, il commence par ceux du côté de l'évangile, puis ayant fait la génuflexion sur le plus haut degré, il éteint ceux du côté de l'épître tout de suite dans le même ordre qu'il vient d'être dit, et avec les mêmes génuflexions sur le pavé avant et après.

§. II.

De l'office des Acolytes,

AUX VÊPRES ORDINAIRES

Et devant le S. Sacrement exposé.

I. Les Acolytes ayant allumé les cierges et mis leurs bonnets en leurs places, qui sont ordinairement les plus proche de l'autel, prennent leurs chandeliers, et s'étant rangés en droite ligne aux côtés de l'Officiant et des Chapiers dans la sacristie, ils font avec eux une inclination profonde à la croix, et une médiocre à l'Officiant, ensuite ils vont au chœur les premiers.

II. En arrivant au bas des degrés, ils se placent devant les deux coins de l'autel (celui qui est du côté par où l'Officiant doit passer s'écarte un peu des degrés pour lui laisser le passage libre), et lorsque tous les Officiers sont arrivés, ils font avec eux la génuflexion sur le pavé, se mettent à genoux sur le dernier degré, et demeurent un moment en prière.

III. Après cette prière ils se lèvent, saluent derechef l'autel comme auparavant, et ensuite le chœur par une inclination médiocre, étant rangés en droite ligne avec les autres Officiers, et marchent les premiers vers la chaire de l'Officiant devant laquelle ils se rangent en haie la face l'un vers l'autre.

IV. Lorsque l'Officiant est arrivé à son siége, les Acolytes se tournent vers lui et le saluent d'une inclination profonde, ensuite ils se retirent passant au milieu des Chapiers pour porter leurs chandeliers aux deux coins de l'autel, où ils éteignent leurs cierges, faisant avant et après la génuflexion sur le pavé vis-à-vis du milieu de l'autel, et saluent le chœur au retour lorsqu'ils vont en leurs places.

V. Si l'entrée se fait processionnellement par la grande porte qui est au bas du chœur, les Acolytes marchent les premiers et font la génuflexion en entrant au chœur, ayant le Cérémoniaire au milieu d'eux, et ensuite ils saluent le Clergé, s'il est déjà assemblé, et se rangent en haie la face l'un vers l'autre devant la chaire de l'Officiant, se comportant pour le reste comme il a été dit au nombre précédent.

VI. Vers la fin du dernier psaume les deux Acolytes quittent leurs bonnets en leurs places, et s'étant un peu avancés vers le milieu, ils saluent le chœur de part et d'autre, commençant par le côté où est l'Officiant, et vont ensemble faire la génuflexion sur le pavé proche le dernier degré devant le milieu de l'autel ; puis étant montés chacun de leur côté aux coins de l'autel, ils allument leurs cierges avec les baguettes préparées pour cela, qu'ils remettent aussitôt au lieu où elles étoient, et avant que de prendre leurs chandeliers, ils découvrent l'autel, repliant le tapis également contre les gradins.

VII. Les Acolytes ayant pris leurs chandeliers demeurent debout au même lieu, tournés et inclinés vers l'autel pendant qu'on chante le verset *Gloria Patri, etc.* si ce n'est que l'antienne qui finit fût fort courte, comme aux Dimanches ordinaires de l'année, car en ce cas ils tâcheroient de se trouver au bas des degrés vis-à-vis le milieu de l'autel durant le *Gloria Patri*, *etc.* et s'ils y arrivoient auparavant, ils feroient en arrivant la génuflexion, puis ils demeureroient tournés et inclinés vers l'autel jusqu'à *Sicut etc*, *etc.*, ensuite ayant fait la génuflexion sur le pavé devant le milieu de l'autel, ils saluent le chœur comme auparavant, et vont devant la chaire de l'Officiant, qu'ils saluent, s'il se peut, en même temps que les Chapiers, se tournent en face l'un vers l'autre, et demeurent ainsi jusqu'à ce que l'Officiant ait entonné l'hymne. Si l'on chante les hymnes *Veni*, *Creator*, ou *Ave*, *Maris stella*, ils demeurent debout, quoique l'Officiant et tout le chœur se mettent à genoux.

VIII. Après que l'Officiant a entonné l'hymne, les Acolytes le saluent, et s'étant retirés, ils vont faire la génuflexion au milieu de l'autel et mettent leurs chandeliers sur le balustre, s'il y en a un, ou sur le plus bas degré vis-à-vis les coins de l'autel ; ensuite s'étant réunis, ils font la génuflexion et saluent le chœur lorsqu'ils y rentrent.

IX. Sur la fin de l'antienne de *Magnificat* si l'office est double, ou après le petit verset de l'hymne, les Acolytes vont prendre leurs chandeliers avec les révérences convenables au chœur et à l'autel pour venir devant l'Officiant, comme ils ont fait à l'hymne.

X. Après que le *Magnificat* a été entonné, les Acolytes saluent l'Officiant avec tous les autres Officiers, et passant au milieu d'eux ils vont ensemble vers l'autel, et à mesure qu'ils en approchent ils s'écartent de part et d'autre et se rangent en droite ligne avec les Chapiers proche le dernier degré : lorsque l'Officiant est arrivé, ils font la génuflexion et demeurent debout dans la même place tournés vers l'autel pendant l'encensement, après lequel ayant fait la génuflexion, ils saluent le chœur avec tous les Officiers rangés en droite ligne, et s'étant réunis ils marchent les premiers vers la chaire de l'Officiant où ils demeurent jusqu'à la fin des vêpres, la face tournée l'un vers l'autre sans faire aucune révérence.

XI. Lorsque l'Officiant dit *Fidelium animæ, etc.* les Acolytes saluent l'Officiant avec tous les Officiers et retournent les premiers à la sacristie, faisant en passant la génuflexion

à l'autel. Si l'on sort par la porte qui est au bas du chœur, ils font la génuflexion au même endroit où ils l'ont faite en entrant, et quand ils sont arrivés à la sacristie, ils se comportent de la même manière qu'ils ont fait en partant.

XII. Les Acolytes rentrent les premiers au chœur pour les Complies ; et ayant fait la génuflexion au bas des degrés, ils montent à l'autel et éteignent tous les cierges, à la réserve des deux plus éloignés de la croix, et après avoir recouvert l'autel de son tapis, ils font derechef la génuflexion au bas des degrés, saluent le chœur et se retirent en leurs places.

XIII. Si l'on ne dit pas les Complies immédiatement après les Vêpres, les Acolytes demeurent toujours debout devant l'Officiant pendant qu'on dit l'antienne de la Vierge, et ne le saluent pour retourner à la sacristie, qu'après que tout est fini.

XIV. Lorsque le S. Sacrement est exposé à Vêpres, les Acolytes ont cela de particulier, 1. Qu'ils font la génuflexion à deux genoux avec une inclination de tête toutes les fois qu'ils arrivent à l'autel, ou qu'ils le quittent. 2. Qu'ils n'éteignent point les cierges de leurs chandeliers, et qu'à Complies ils en laissent au moins six allumés sur l'autel. 3. Que pendant le *Magnificat* ils se mettent à genoux, sans s'incliner pendant que l'Officiant encense le S. Sacrement.

§. III.

De l'office des Acolytes,

AUX VÊPRES DES MORTS.

I. L'HEURE étant venue, les Acolytes allument les cierges de l'autel et ceux de leurs chandeliers; ils marchent à l'ordinaire devant l'Officiant, et après avoir fait une courte prière sur le dernier degré de l'autel, ils conduisent l'Officiant à son siége sans saluer le chœur en entrant, puis ils portent leurs chandeliers aux côtés de l'autel, et saluent toujours l'Officiant, soit en arrivant devant lui, soit en le quittant.

II. Sur la fin du *Magnificat*, les Acolytes sans saluer le chœur vont allumer les deux cierges de leurs chandeliers, faisant avant et après la génuflexion à l'autel; puis ils vont avec leurs chandeliers devant l'Officiant qu'ils saluent en arrivant, et se tournent en face jusqu'à la fin de l'office.

III. Après que l'on a chanté à la fin *Requiescant in pace*, les Acolytes saluent l'Officiant et retournent à la sacristie comme ils font à la fin des Vêpres ordinaires.

IV. Aux Matines des Morts les Acolytes mettent leurs chandeliers aux coins de l'autel avant l'office, et à Laudes, ils viennent devant l'Officiant sur la fin du *Benedictus*, comme ils ont fait à Vêpres à la fin du *Magnificat*.

§. IV.

De l'office des Acolytes,

A MATINES ET A LAUDES.

I. Les Acolytes mettent avant Matines leurs chandeliers avec les cierges éteints aux deux coins de l'autel, et allument les cierges qui sont sur l'autel. Ils entrent au chœur avec leurs bonnets comme le Clergé, et se placent au même endroit qu'à Vêpres.

II. Durant le huitième répons, ou plutôt s'il est besoin, les Acolytes vont allumer les cierges préparés aux deux coins de l'autel, avec les mêmes cérémonies qui ont été marquées à Vêpres à la fin du dernier psaume, et ayant pris leurs chandeliers, ils viennent devant l'Officiant où ils tâchent d'arriver avec les deux Chapiers, un peu avant qu'il commence la dernière leçon, pendant laquelle ils demeurent tournés en face.

III. Après que l'Officiant a entonné le *Te Deum*, les Acolytes le saluent et reportent leurs chandeliers aux deux côtés de l'autel, et après avoir éteint leurs cierges, ils retournent à leurs places avec les cérémonies accoutumées.

IV. A Laudes les Acolytes observent les mêmes cérémonies qu'à Vêpres.

V. Si l'on est obligé de séparer Matines d'avec Laudes, comme on l'observe aux Matines de Noël, après que l'Officiant a entonné

le *Te Deum*, les Acolytes portent leurs chandeliers sur le dernier degré de l'autel, comme à l'hymne des Vêpres, et sur la fin du *Te Deum*, ils vont les prendre pour revenir devant la chaire de l'Officiant, d'où ils ne partent pour retourner à la sacristie que lorsque l'office est achevé.

§. V.

De l'office des Acolytes,

A LA MESSE.

I. Les Acolytes s'étant rendus de bonne heure à la sacristie, lavent leurs mains, et après avoir pris leurs surplis, ils aident les Officiers sacrés à s'habiller. Ensuite ils vont allumer les cierges de l'autel et puis ceux de leurs chandeliers. Un des deux porte sur la crédence un bassin avec les burettes du vin et de l'eau couvertes d'un petit essuie-main bien plié, et le met derrière le calice avec une clochette pour sonner au *Sanctus* et à l'élévation.

II. Lorsqu'il est temps de partir ils se placent de part et d'autre le chandelier à la main, et après avoir fait une inclination profonde à la croix de la sacristie avec les Officiers sacrés ils saluent le Célébrant par une inclination médiocre, et marchent ensemble après le Thuriféraire, le premier Acolyte étant à la droite et le second à la gauche, ce qu'ils observent toujours; et s'ils ont besoin pour cela de se tourner de côté, le moins digne passe le premier.

III. Si en allant au chœur, ils passent de-

vant quelque autel où l'on dise la Messe depuis la consécration jusqu'à la communion, ou sur lequel le S. Sacrement soit exposé, ils font la génuflexion ; que si l'on y élève le S. Sacrement, ils demeurent à genoux sans s'incliner jusqu'à ce que le calice soit remis sur l'autel ; puis s'étant levés, ils font la génuflexion et marchent au chœur. Si la Messe doit se dire dans une chapelle particulière et qu'ils passent devant le grand autel, ils y font aussi la génuflexion en passant. Ils doivent de même faire une inclination médiocre aux Prêtres revêtus des ornemens sacrés qu'ils rencontrent en leur chemin ; et pour les autres cas particuliers, on peut lire l'article second de la première partie du premier tome.

IV. En entrant au chœur, ils se mettent aux côtés du Thuriféraire et saluent le Clergé par une inclination médiocre, commençant par le côté de l'épître, et ensuite ils se retirent aux deux coins de l'autel, sans faire aucune révérence en passant, et demeurent tournés en face jusqu'à ce que les Officiers soient arrivés, et pour lors ils font la génuflexion sur le pavé étant en droite ligne avec les Officiers sacrés, et se retirent ensemble à la crédence sur laquelle ils posent leurs chandeliers ; puis ils se mettent à genoux aux côtés de la même crédence et répondent tout bas au Prêtre comme en servant la Messe, faisant les signes de croix, les inclinations, etc. comme les Ministres sacrés.

V. Si l'entrée se fait processionnellement avec le Clergé, par la porte qui est au bas du chœur, les Acolytes marchent après le

Thuriféraire, font la génuflexion devant le milieu de l'autel proche le dernier degré avec le Cérémoniaire et le Thuriféraire, se séparent et se mettent vis-à-vis les coins de l'autel, où ils demeurent tournés en face jusqu'à ce que les Officiers soient arrivés; mais si le Clergé étoit déjà assemblé, ils le salueroient en entrant, et sans faire la génuflexion, ils se placeroient vis-à-vis les coins de l'autel pour attendre les Officiers.

VI. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, les Acolytes se lèvent, croisent les bras, et demeurent tournés en chœur pendant l'encensement de l'autel; mais quand il commence l'introït, ils se retournent vers l'autel les mains jointes jusqu'à ce qu'il ait achevé le *Kyrie*, après quoi ils se tournent en chœur comme auparavant.

VII. Il est à remarquer premièrement que les Acolytes font le signe de la croix toutes les fois que le Célébrant le fait sur soi. Secondement, qu'ils s'inclinent comme lui vers la croix à ce mot *Oremus* avant les oraisons, comme aussi au nom de Jésus et au verset *Gloria Patri*, *etc.* et devant eux aux autres paroles auxquelles le Célébrant s'incline. Troisièmement, qu'ils s'asseyent seulement (sans se couvrir) lorsque le Célébrant et les Ministres sacrés sont assis, et que quelqu'un d'eux se lève, ils se lèvent en même temps. Quatrièmement, qu'ils font la génuflexion lorsque le Célébrant la fait en disant certaines paroles, comme *Adjuvat nos Deus*, *etc. Veni*, *sancte Spiritus*, *etc. Ut in nomine Jesus*, *etc. Et procidentes adoraverunt eum*, *Et procidens adoravit eum*,

Et incarnatus est, *etc. Et Verbum caro factum est.* Cinquièmement, qu'ils joignent les mains et sont tournés vers l'autel lorsque le Célébrant chante ou récite quelque prière à voix haute, et depuis la consécration jusqu'à la communion; il faut excepter le temps que le le Célébrant dit l'épître et le graduel, pendant lequel ils sont tournés vers l'autel et ont les bras croisés. Sixièmement, que, ces cas exceptés, ils demeurent tournés en chœur et les bras croisés. Septièmement, qu'ils se conforment au chœur pour les inclinations, génuflexions à deux genoux quand ils ne sont pas occupés d'ailleurs, comme quand on chante *Adjuva nos*, *etc. Veni*, *sancte Spiritus*, et *Et incarnatus est;* et aussi durant les oraisons, et depuis *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini* aux Messes des Morts et aux féries majeures.

VIII. Lorsque le Célébrant entonne le *Gloria in excelsis*, les Acolytes joignent les mains et se tournent vers l'autel jusqu'à ce qu'il ait achevé cet hymne; à la fin ils font le signe de la croix, et se tournent en chœur: lorsque le Célébrant et les Ministres sacrés sont assis, les Acolytes s'asseyent aussi en leurs places sans se couvrir, tenant les mains croisées sur la poitrine, s'inclinant comme le Célébrant et les Ministres sacrés. A ces paroles *Cum sancto Spiritu* ils se lèvent en même temps que les Ministres sacrés, font le signe de la croix avec le chœur, et demeurent debout en leurs places les bras croisés. Quand le Cérémoniaire arrive au milieu d'eux, ils joignent les mains pour se conformer à lui (ce qu'ils observent dans les autres

occasions), et se tournant vers l'autel, ils saluent le Célébrant d'une inclination médiocre quand il passe, et demeurent ainsi tournés vers l'autel jusqu'après les oraisons. Les Acolytes observent ces mêmes cérémonies jusqu'à la fin du *Kyrie* et du *Credo*, lorsque le Célébrant retourne de son siége à l'autel.

IX. Pendant que le Diacre dit *Munda cor meum, etc.* les Acolytes prennent leurs chandeliers en même temps que le Cérémoniaire arrive au milieu d'eux; et si l'on chante au chœur le verset *Adjuva nos, etc.* ils se mettent à genoux étant tournés en chœur. Ensuite ils vont devant le milieu de l'autel où ils font la génuflexion aux côtés du Thuriféraire, derrière le Diacre et le Sous-Diacre, après quoi ils vont après le Thuriféraire au côté de l'évangile où ils se mettent aux deux côtés du Sous-Diacre la face tournée vers le Cérémoniaire et le Thuriféraire, et ils demeurent dans cette posture pendant l'évangile, sans faire aucune génuflexion ni inclination.

X. L'évangile étant fini, les Acolytes retournent dans le même ordre faire la génuflexion devant le milieu de l'autel, et vont à la crédence où ils mettent leurs chandeliers. Quand le Célébrant récitant le *Credo* dit ces paroles : *Et incarnatus est, etc.* ils font la génuflexion; et lorsqu'on les chante au chœur, ils se mettent à genoux les mains jointes, étant tournés en chœur, et s'inclinent médiocrement. Ensuite ils se lèvent, et après avoir un peu levé l'écharpe, ou le grand voile, afin que le Cérémoniaire puisse prendre plus facilement la bourse du corporal, ils demeurent

les mains jointes, tandis qu'il est au milieu d'eux.

XI. Lorsque le Sous-Diacre va prendre le calice à la crédence, les Acolytes élèvent l'écharpe des deux mains afin que le Cérémoniaire la prenne plus facilement, ensuite le second Acolyte ayant reçu le voile du calice, le plie et le met sur la crédence. Pendant ce temps-là, le premier Acolyte accompagne le Sous-Diacre au côté de l'épître, portant le bassin et les burettes du vin et de l'eau sans essuie-main; et après que le calice a été découvert, il met le bassin sur l'autel, présente les burettes au Sous-Diacre, et quand il les a reprises, il les reporte à la crédence. Lorsqu'on ne dit pas le *Credo*, le second Acolyte monte au côté de l'épître avec le premier pour recevoir le voile du calice des mains du Sous-Diacre, qui le porte pour lors à l'autel avec le calice.

XII. Pendant que le Diacre encense le Célébrant, les deux Acolytes vont ensemble au côté de l'épître, le premier portant des deux mains l'essuie-main plié, et le second le bassin de la main gauche et la burette à l'eau de la droite, et sitôt que le Diacre et le Thuriféraire se sont retirés, ils s'approchent du Célébrant et lui font une inclination profonde sans saluer l'autel; puis le second lui verse l'eau, et le premier étend sur ses doigts l'essuie-main qu'il retient toujours par un bout, celui-là baisant à demi la burette, et celui-ci l'essuie-main avant et après, et tous deux l'ayant salué de même qu'en arrivant retournent à la crédence, où ils remettent les bu-

rettes dans le bassin, et l'essuie-main dessus comme auparavant.

XIII. Lorsque le Thuriféraire les encense, ils joignent les mains, et lui font une inclination de tête avant et après. Pendant la préface les Acolytes se tournent vers l'autel, et lorsque le Célébrant dit le *Sanctus* ils s'inclinent comme lui. Ils se relèvent à *Benedictus*, font le signe de la croix; cependant le premier Acolyte sonne la clochette comme aux Messes basses, et ensuite ils se tournent en chœur et s'inclinent comme le Clergé pendant qu'on chante le *Sanctus*, après quoi ils se mettent à genoux sans attendre que les Porte-flambeaux soient arrivés, mais s'ils arrivent avant qu'on ait cessé de chanter, ils s'y mettent en même temps qu'eux. A l'élévation de l'hostie et à celle du calice, le premier Acolyte sonne la clochette et s'incline comme aux Messes basses; ensuite ils se lèvent et demeurent tournés vers l'autel jusqu'à la communion.

XIV. Lorsque les Acolytes doivent porter les flambeaux, après que le Célébrant a dit le *Sanctus*, le premier Acolyte porte le clochette sur le dernier degré du côté de l'epître, à la place où le Cérémoniaire doit être pendant l'élévation, et fait la génuflexion en la posant dessus; ensuite il se joint au second Acolyte et ils vont ensemble à la sacristie prendre des flambeaux, faisant avant que de sortir les révérences convenables à l'autel et au chœur. Ils retournent incontinent à l'autel précédés du Cérémoniaire et du Thuriféraire, et s'étant rangés à leurs côtés en droite ligne à l'entrée

du chœur, ils le saluent à l'ordinaire, et vont faire dans le même ordre la génuflexion à l'autel sur le pavé derrière le Sous-Diacre; puis s'étant placés vis à-vis les coins de l'autel, ils se mettent à genoux en même temps que le Cérémoniaire et le Thuriféraire, et demeurent en cet état jusqu'après la communion du Clergé et du peuple, sans faire aucune inclination. S'il n'y a point de communion, ils se lèvent après l'élévation, et s'étant joints au Thuriféraire, ils font la génuflexion à l'autel, et après avoir salué le chœur, ils reportent leurs flambeaux à la sacristie, et reviennent aussitôt à la crédence faisant les mêmes révérences au chœur et l'autel.

XV. Quand il y a plusieurs Clercs au chœur, il est plus à propos que deux d'entr'eux portent les flambeaux que les Acolytes, principalement aux fêtes doubles, et à raison de la solennité de la fête, on en doit porter quatre ou six : il faut autant de Clercs pour cela, dont les moins dignes marchent les premiers, tous saluant le chœur deux à deux après le Cérémoniaire et le Thuriféraire, puis à mesure qu'ils arrivent devant l'autel ils s'écartent sans faire la génuflexion, en sorte que les plus dignes soient au milieu, et ayant fait tous ensemble la génuflexion, ils se mettent à genoux sur le pavé formant un cercle, et pour lors les plus dignes doivent être les plus proche de l'autel : lorsqu'ils s'en retournent après l'élévation ou après la communion du Clergé et du Peuple, s'il y en a, ils saluent tous ensemble sur une même ligne l'autel et le chœur, les plus dignes au milieu; et ensuite les moins dignes marchent les premiers.

XVI. Après l'oraison dominicale ils plient l'écharpe du Sous-Diacre que le Thuriféraire leur a mise entre les mains. Lorsque le Célébrant dit l'*Agnus Dei*, ils s'inclinent comme lui et frappent leur poitrine, ce qu'ils observent aussi au *Domine non sum dignus.* Le premier Acolyte ayant reçu la paix du Cérémoniaire la donne au second, et celui-ci au Thuriféraire, ils s'inclinent profondément vers l'autel pendant que le Célébrant communie sous l'une et sous l'autre espèce ; s'ils doivent communier, ils le font les premiers de leur ordre.

XVII. Lorsque le Célébrant est sur le point de prendre le Sang de Notre-Seigneur, le premier Acolyte porte sur le coin de l'épître les burettes dans le bassin sans faire aucune génuflexion, et les présente l'une après l'autre au Sous-Diacre, et quand le Sous-Diacre vient an coin de l'épître pour donner l'ablution, il se tetire un peu derrière lui ; et après avoir repris les burettes il les reporte à la crédence avec le bassin ; en même temps le second Acolyte ayant pris le petit voile du calice qui est sur la crédence, le porte sur l'autel au côté de l'évangile, faisant au milieu la génuflexion en allant, en même temps que les Officiers sacrés la font en changeant de place : il en fait une autre au même lieu en retournant à la crédence. Si les Acolytes sont occupés à tenir les flambeaux, le Thuriféraire supplée à leur défaut pour tout ce qui vient d'être dit.

XVIII. Lorsque le Diacre et le Sous-Diacre se mettent à genoux, les Acolytes s'y mettent

en même temps pour recevoir la bénédiction ; et quand la Messe est entièrement finie, ils vont, le chandelier à la main, au bas des degrés vis-à-vis les coins de l'autel, où ils font la génuflexion en droite ligne avec les Officiers sacrés ; et après avoir salué le chœur, ils retournent à la sacristie dans le même ordre qu'ils sont venus. Si le Clergé sort conjointement avec les Officiers, les Acolytes ne le saluent point, et font en ce cas la génuflexion au milieu du chœur derrière les Officiers sacrés. En arrivant à la sacristie ils saluent la croix avec les Officiers sacrés, et ensuite le Célébrant, et après avoir éteint les cierges de leurs chandeliers, il vont aussitôt éteindre les cierges de l'autel, et reviennent à la sacristie pour aider les Officiers sacrés à se déshabiller.

XIX. Si l'on fait l'aspersion de l'eau bénite avant la Messe, les Acolytes entrent au chœur en la manière ordinaire, et après avoir mis leurs chandeliers sur la crédence, ils se mettent à genoux tournés vers l'autel, et y demeurent jusqu'à ce que les Officiers sacrés se lèvent ; après quoi ils se conforment au chœur, demeurant au même lieu durant toute l'aspersion. Lorsque le Célébrant après être revenu du chœur se tourne vers eux pour les asperser, ils joignent les mains et lui font une inclination médiocre avant et après. Si la Messe commence immédiatement après l'aspersion, vers la fin de l'oraison ils vont prendre la chasuble et les trois manipules, et ayant fait la génuflexion derrière les Ministres sacrés, ils leur donnent les ornemens l'un

après l'autre : ensuite après avoir fait la génuflexion, ils se retirent à la crédence. Si le Célébrant retourne à la sacristie pour prendre la chasuble, les Acolytes l'accompagnent avec leurs chandeliers, saluant l'autel et le chœur à l'ordinaire.

XX. Lorsqu'on doit faire la procession avant la Messe, les Acolytes tenant leurs chandeliers se rangent au lieu ordinaire avec le Porte-croix, et sans faire aucune révérence ils marchent toujours à ses côtés : lorsqu'ils sont de retour, ils portent leurs chandeliers sur la crédence : si le Célébrant doit retourner à la sacristie, ils se mettent avec le Sous-Diacre au même lieu où ils étoient avant que de partir, et y demeurent jusqu'à ce que le Célébrant ait achevé les versets et l'oraison, ensuite ils retournent à la sacristie.

§. VI.

De l'office des Acolytes,

A LA MESSE,

Devant le S. Sacrement exposé.

I. Les Acolytes font la génuflexion à deux genoux avec une inclination de tête toutes les fois qu'ils entrent au chœur ou qu'ils en sortent : pour les autres génuflexions, ils les font d'un seul genou.

II. Ils se mettent à genoux les mains jointes en leurs places tournés vers l'autel, lorsque

le Célébrant encense le S. Sacrement au commencement de la Messe, et après l'offertoire, sans faire aucune inclination.

III. Ils donnent à laver au Célébrant au même lieu où le Diacre l'a encensé, sans baiser ni les burettes ni l'essuie-main.

IV. Lorsqu'on fait l'exposition ou qu'on donne la bénédiction du S. Sacrement immédiatement avant ou après la Messe, ils demeurent pendant ce temps-là à genoux aux côtés de la crédence.

§. VII.

De l'office des Acolytes,

A LA MESSE DES MORTS,

A l'Absolution et à un Enterrement.

I. Les Acolytes vont au chœur avec leurs chandeliers, et ne saluent point le chœur ni aucun des Officiers, mais seulement le Célébrant.

II. Ils se mettent à genoux avec le chœur pendant que le Célébrant chante les oraisons, et depuis le *Sanctus* jusqu'à ces paroles : *Pax Domini*, *etc.* et s'ils portent les flambeaux, ils demeurent à genoux jusqu'après la communion du Prêtre.

III. Lorsque le Diacre après avoir dit *Munda cor meum*, *etc.* descend les degrés de l'autel pour aller chanter l'évangile, les Acolytes vont les mains jointes sans chandeliers faire la génuflexion derrière les Officiers sacrés et suivent le Sous-Diacre au côté de

l'évangile, où s'étant placés à ses côtés à l'ordinaire, ils font les inclinations et les signes de croix requis. Lorsque l'évangile est chanté, il reviennent les derniers faire la génuflexion derrière les Officiers sacrés, et retournent à la crédence.

IV. A l'offertoire les deux Acolytes accompagnent le Sous-Diacre à l'autel, le premier pour donner les burettes à l'ordinaire, et le second pour recevoir le voile du calice : ils ne donnent point à laver au Célébrant, mais s'étant avancés à l'ordinaire au côté de l'épître le premier Acolyte donne l'essuie-main au Diacre, et le second le bassin et la burette au Sous-Diacre, et après les avoir repris ils les reportent à la crédence : s'il y a offrande du Clergé, ils y vont à leur rang, faisant la révérence à l'autel et une inclination médiocre au Célébrant avant et après.

V. Lorsqu'on fait l'absolution après la Messe des Morts, les Acolytes prennent leurs chandeliers et accompagnent le Sous-Diacre qui porte la croix : ils se tiennent toujours à ses côtés et vont avec lui vers le milieu du sanctuaire, où ils demeurent tournés vers l'autel jusqu'à ce que le Célébrant ait fait la révérence convenable ; ensuite ils vont avec le Sous-Diacre par le côté de l'évangile, et se placent au bout de la représentation ayant la face tournée vers l'autel, et lorsque l'absolution est finie, ils retournent à la sacristie sans faire aucune révérence.

VI. Si les Acolytes assistent à un enterrement, ils prennent leurs chandeliers, et accompagnent celui qui porte la croix ; ils ne

se couvrent point, à moins qu'on ne soit obligé d'aller loin, oú qu'il ne fasse mauvais temps. Étant arrivés au lieu où est le corps, ils se mettent à la tête du défunt, ou si le lieu ne le permet pas, ils se tiennent à la porte et commencent à marcher lorsqu'on entonne le psaume *Miserere*. En arrivant à l'église, ils se placent à la tête du défunt, ce qu'ils observent pendant l'enterrement, et ne font aucune révérence à l'autel ni au Célébrant. Si l'on doit dire quelque office, après que l'on a achevé le répons *Subvenite*, les Acolytes vont faire la génuflexion au bas des degrés, portent leurs chandeliers aux deux côtés de l'autel et éteignent leurs cierges : et si l'on doit célébrer la Messe immédiatement après, ils retournent à la sacristie pour revenir avec les Officiers sacrés.

ARTICLE VIII.

Du Thuriféraire.

§. I.er

AVIS GÉNÉRAUX.

I. Le Thuriféraire fait toujours la génuflexion sur le pavé lorsqu'il passe devant l'autel, quand même le S. Sacrement ne seroit pas dans le tabernacle, et lorsqu'il marche dans l'enceinte et qu'il n'a pas les mains occupées, il les joint, et hors du sanctuaire il croise les bras.

II.

II. Lorsque le Thuriféraire porte son encensoir avec quelque solennité marchant processionnellement, il le tient de la main droite ayant le pouce dans le gros anneau, et le doigt annulaire dans le petit, par lequel il élève un peu la chaînette du couvercle, afin que le feu se conserve mieux; et de la gauche il porte la navette par le pied : elle doit être fermée et l'ouverture tournée vers sa poitrine : il tient ainsi l'un et l'autre des deux mains également élevées à la hauteur de la poitrine, en sorte que l'encensoir ne touche pas ses vêtemens; mais quand il porte l'encensoir au Célébrant pour faire bénir l'encens, soit à la sacristie, soit à l'autel, il tient l'encensoir de la main gauche, et de la droite la navette à moitié ouverte, la présentant toujours de cette main au Diacre, ou au Prêtre Assistant, ou au Chapier sans aucun baiser; puis ayant fait une inclination médiocre au Célébrant, la main droite appuyée sur sa poitrine, il lève de cette main le couvercle de son encensoir en tirant l'anneau de la chaînette qui y est jointe, et de la même main il prend toutes les autres chaînettes ensemble par le milieu, élevant ainsi l'encensoir proche la navette, et demeurant debout la tête inclinée, et la main gauche appuyée sur sa poitrine pendant que le Célébrant met de l'encens et le bénit (s'il le faut bénir); après quoi et non pas plutôt, il abaisse le couvercle de l'encensoir, salue le Célébrant comme auparavant, reçoit de la gauche la navette du Diacre auquel il donne de la droite seule l'encensoir, si le Célébrant doit pour lors encenser; sinon il

reçoit de la main droite la navette sans quitter l'encensoir, et ayant fait la génuflexion au même lieu, comme il doit avoir fait en arrivant, si c'est à l'autel, il se retire et se dispose pour marcher prenant de la gauche la navette et de la droite l'encensoir, ainsi qu'il a été dit ci-dessus.

III. Il a soin qu'il y ait toujours du feu dans un lieu commode, afin que pendant les offices tout soit prêt pour les encensemens.

§. II.

De l'Office du Thuriféraire,

A Vêpres.

I. Le Thuriféraire entre au chœur dans son rang avec le Clergé; et vers la fin de l'hymne ou plutôt, s'il est besoin, il sort du chœur, le bonnet à la main, faisant les révérences requises à l'autel et au chœur, et va à la sacristie prendre l'encensoir.

II. Lorsque l'Officiant part de sa place pour aller encenser pendant le *Magnificat*, le Thuriféraire sort de la sacristie ayant l'encensoir et la navette à la main, et va se placer au bas des degrés de l'autel entre le Chapier et l'Acolyte le plus proche de la porte par où il entre, et après avoir fait la génuflexion il monte en même temps sur le marchepied, du côté de l'épître à la droite du Cérémoniaire, où sans faire la génuflexion, il donne la navette au Chapier pour faire bénir l'encens.

Après la bénédiction il donne l'encensoir au même Chapier, fait la génuflexion, et se retire avec le Cérémoniaire au bas des degrés du côté de l'épître, où il demeure pendant l'encensement la face tournée du côté de l'évangile, tenant la navette de la main droite à la hauteur de sa poitrine.

III. L'encensement de l'autel étant achevé, le Thuriféraire reprend l'encensoir, et étant descendu au bas des degrés à la gauche du premier Acolyte, il fait la génuflexion et salue le chœur avec tous les Officiers rangés en droite ligne. Ensuite il part le premier et marche en cérémonie vers la chaire de l'Officiant, où étant arrivé il se retire un peu du côté droit pour laisser passer les Acolytes et les Chapiers.

IV. L'Officiant étant arrivé en sa place, le Thuriféraire donne l'encensoir au premier Chapier, et s'étant mis à sa droite un peu derrière lui, il lève le devant de sa chape pendant qu'il encense l'Officiant, et fait avec lui une inclination profonde avant et après; ensuite ayant repris l'encensoir, il s'avance à la droite du Cérémoniaire devant les siéges des Chapiers, et après avoir fait la génuflexion il salue les Chapiers d'une inclination commune et les encense de deux coups les uns après les autres, faisant à chacun une inclination médiocre avant et après.

V. Après avoir encensé les Chapiers, le Thuriféraire encense le côté du chœur où est l'Officiant, et le salue auparavant d'une inclination commune à tous, et étant arrivé au bout il se tourne en dedans du chœur sans

faire aucune révérence à l'autel, et va faire la génuflexion derrière les chapiers, faisant une inclination profonde en passant devant l'Officiant; puis il salue et encense de la même façon l'autre côté; après quoi s'étant un peu avancé vers le milieu du chœur, il le salue de part et d'autre commençant par le côté où est l'Officiant; et ayant fait la génuflexion devant le milieu de l'autel, il se retire à la sacristie; ensuite il revient au chœur le bonnet à la main faisant les révérences requises à l'autel et au chœur, et se remet à sa place.

VI. Remarquez premièrement, que si pendant l'encensement on chante le *Gloria Patri*, le Thuriféraire s'arrête au lieu où il se trouve et demeure médiocrement incliné vers l'autel jusqu'à *Sicut erat* exclusivement. Secondement, que si l'encensement n'est pas achevé lorsque l'Officiant dit *Dominus vobiscum* avant l'oraison, le Thuriféraire doit cesser et se retirer en même temps, saluant l'autel et le chœur à l'ordinaire. Troisièmement, que dans les églises cathédrales et dans les collégiales, le Thuriféraire encense les Dignités et les Chanoines selon leur rang, chacun de deux coups séparément avec une inclination avant et après, puis il encense les Bénéficiers inférieurs d'un coup seulement avec une inclination commune à tous, et les autres sans s'arrêter. Dans les autres églises on suit la coutume louable des lieux, en plusieurs desquels, excepté le Supérieur et autres personnes considérables qui sont encensées de deux coups après les Chapiers, on encense tous les autres sans s'arrêter en la manière ci-dessus exprimée,

afin que l'encensement du chœur soit achevé avant l'oraison. Dans les églises où le Clergé n'est pas nombreux, on encense tous les Prêtres d'un coup chacun sans inclination particulière avant et après, et tous les autres sans s'arrêter. On peut voir ce qui est marqué au tome premier, partie quatrième, article sixième, de l'encensement.

VII. Le Thuriféraire n'a rien à faire à Matines, et il se comporte à Laudes comme il vient d'être marqué pour les Vêpres.

VIII. Lorsque le S. Sacrement est exposé, il fait la génuflexion à deux genoux avec une inclination de tête toutes les fois qu'il entre au chœur ou qu'il en sort, et quand il va de l'autel au chœur : lorsqu'il est monté sur le marchepied de l'autel, pour la bénédiction de l'encens à *Magnificat*, il y fait la génuflexion à la droite du Cérémoniaire en même temps que l'Officiant la fait. Après la bénédiction, lorsque l'Officiant descend sur le second degré, le Thuriféraire y descend aussi et présente son encensoir au premier Chapier, et ayant fait la génuflexion il se retire au côté de l'épitre, où il se met à genoux pendant qu'on encense le S. Sacrement sans faire aucune inclination.

---

§. III.

De l'Office du Thuriféraire,

A LA MESSE.

I. Le Thuriféraire se rend de bonne heure à la sacristie, et prépare le feu et l'encensoir; il conduit le Célébrant au lavoir comme fait le Servant de la Messe basse. Quand le Célébrant est habillé, il fait benir l'encens à l'ordinaire, après quoi il se dispose pour aller au chœur en cérémonie; ensuite il salue la croix de la sacristie par une inclination profonde, étant à la gauche du premier Acolyte, et puis le Célébrant par une médiocre, et marche au chœur à la tête de tous les Officiers.

II. Si en allant au chœur il passe devant quelque autel où on dise la Messe, depuis la consécration jusqu'à la communion, ou sur lequel le S. Sacrement soit exposé dans un soleil, il fait la génuflexion d'un seul genou; que si on y élève le S. Sacrement, il demeure à genoux jusqu'à ce que le calice soit remis sur l'autel; puis s'étant levé il fait la génuflexion et marche au chœur. Si la Messe doit se dire dans une chapelle particulière, et qu'il passe devant le grand autel, il y fait la génuflexion en passant; il doit de même faire une inclination médiocre aux Prêtres revêtus des ornemens sacrés qu'il rencontre en son chemin; et pour les autres cas particuliers, il peut

lire l'article second de la première partie du premier tome.

III. En entrant au chœur il salue au milieu des Acolytes le Clergé par une inclination médiocre, commençant par le côté de l'épître, ensuite il se retire au bas des degrés vis-à-vis le coin de l'épître sans faire aucune révérence en passant, et demeure à la gauche du premier Acolyte, la face tounée vers le second, jusqu'à ce que les Officiers sacrés soient arrivés, et pour lors il fait la génuflexion sur le pavé, étant en droite ligne avec tous les Officiers; puis il va au côté de l'épître où il se met à genoux à la droite du Cérémoniaire, il agite doucement l'encensoir qu'il tient de la main gauche par le haut des chaînettes, et de la droite un peu au-dessus du couvercle, et pendant ce temps-là il ne fait aucune inclination ni signe de croix.

IV. Si l'entrée se fait processionnellement avec le Clergé, par la porte qui est au bas du chœur, le Thuriféraire marche le premier comme il vient d'être dit, et après avoir fait la génuflexion devant le milieu de l'autel proche le dernier degré, il se retire vis-à-vis le coin de l'épître à la gauche du premier Acolyte la face tournée vers le second, et demeure là jusqu'à ce que les Officiers sacrés soient arrivés; et pour lors il se comporte comme il a été dit au nombre précédent, mais si le Clergé étoit déjà assemblé, il le salueroit de part et d'autre en entrant, étant au milieu des Acolytes, et sans faire la génuflexion au milieu de l'autel, il iroit se placer vis-à-vis le coin de l'épître, à la gauche du premier

Acolyte, la face tournée vers le second, et y demeureroit jusqu'à l'arrivée des Officiers.

V. Lorsque le Célébrant monte à l'autel, le Thuriféraire se lève, et montant en même temps sur le marchepied du côté de l'épître pour faire bénir l'encens, il y fait la génuflexion avec les Ministres sacrés. Après la bénédiction de l'encens, il fait derechef la génuflexiou, sur le marchepied, et se retire au côté de l'épître sur le pavé sans tourner le dos à l'autel, tenant la navette de la main droite, la gauche appuyée sur la poitrine. Lorsque le Diacre encense le Célébrant, le Thuriféraire se met à sa droite un peu derrière, et fait les mêmes inclinations que lui. Ensuite ayant reçu l'encensoir il va le porter au lieu destiné à cela, et retourne aussitôt à la crédence où il se place à la gauche du second Acolyte, et se conforme à lui pour les postures, les inclinations, les génuflexions, etc.

XI. Après l'épître le Thuriféraire va mettre du feu dans l'ecensoir et revient à l'autel avant le dernier verset du graduel ou du trait, faisant en sortant et en rentrant la génuflexion sur le pavé, mais ordinairement il attend que le Cérémoniaire l'avertisse pour venir à la bénédiction de l'encens. Après avoir fait la génuflexion à la droite du Cérémoniaire, il monte avec lui sur le marchepied, et après que l'encens est béni, il fait la génuflexion et descend à la crédence avec le Cérémoniaire, où il se prépare à marcher en cérémonie, et lorsque le Cérémoniaire s'avance pour aller au côté de l'évangile, il le suit et fait la génuflexion sur le pavé entre les deux Acolytes devant le mi-

lieu de l'autel, et marche dans le même ordre qu'auparavant vers le côté de l'évangile où il se place à la gauche du Diacre et un peu derrière lui.

XII. Après que le Diacre a dit *Initium* ou *Sequentia sancti evangelii*, *etc.* le Thuriféraire donne l'encensoir au Cérémoniaire, et fait une inclination profonde au livre des évangiles, en même temps que le Diacre avant et après l'encensement ; ensuite il reprend l'encensoir, et le tenant de la main gauche par le haut des chaînettes, et de la droite par le bas au-dessus du couvercle, il l'agite doucement pour entretenir le feu. Si on prononce dans l'évangile le nom de Marie ou celui du Saint dont on fait la fête, le Thuriféraire fait une inclination de tête vers le livre, mais il se tourne vers l'autel pour s'incliner au nom de Jesus, et pour faire la génuflexion aux dernières paroles de quelques évangiles.

XIII. Vers la fin de l'évangile le Thuriféraire met de l'encens dans l'encensoir, et se prépare pour marcher en cérémonie ; ensuite il retourne après le Cérémoniaire au milieu de l'autel où il fait la génuflexion entre les deux Acolytes, et s'approchant du Diacre il lui donne l'encensoir et fait avec lui une inclination profonde au Célébrant avant et après l'encensement ; puis il reprend l'encensoir, fait la génuflexion après que le Célébrant a dit *Oremus*, et va renouveler le feu dans l'encensoir ; mais si l'on dit le *Credo*, il fait une inclination derrière le Sous-Diacre à ce mot *Deum*, et après avoir fait la génuflexion, il rap-

porte l'encensoir à la sacristie et revient à la crédence.

IX. Lorsque le Célébrant dit *Oremus* avant l'offertoire, le Thuriféraire va préparer l'encensoir et revient à l'autel quand le Cérémoniaire l'avertit; et ayant fait à sa droite la génuflexion, il monte à l'autel pour faire bénir l'encens. Après avoir donné l'encensoir au Diacre, il fait la génuflexion et se retire sur le pavé au côté de l'épître. Lorsque le Diacre descend pour encenser le Célébrant le Thuriféraire se met à sa gauche, et fait avec lui une inclination profonde avant et après; ensuite il l'accompagne à l'encensement du chœur, marchant un peu devant lui à sa gauche avec la navette à la main, et se conforme à lui pour les génuflexions et les inclinations; il met avant que de partir de l'encens dans l'encensoir, si cela est nécessaire.

X. Le Sous-Diacre ayant été encensé au retour du chœur, le Thuriféraire passe à la droite du Diacre, reçoit l'encensoir et l'encense de deux coups lorsqu'il est arrivé à sa place, en lui faisant une inclination avant et après; puis il encense les deux Acolytes d'un coup chacun tout de suite avec une inclination de tête avant et après. Et si du sanctuaire où il est il peut voir aisément la peuple, il l'encense de trois coups, le premier au milieu, le second à la droite du peuple, et le troisième à la gauche, faisant avant et après une inclination médiocre; après quoi ayant fait la génuflexion à l'autel et salué le chœur, il va à la sacristie mettre du feu dans l'encensoir,

et avertit qu'on allume les flambeaux pour l'élévation.

XI. Lorsqu'il y a un Prêtre Assistant, le Thuriféraire donne la navette au Cérémoniaire après que le Célébrant a été encensé, et se retire à sa place ordinaire auprès de la crédence sans faire aucune génuflexion, et lorsque le Diacre a été encensé, il reprend la navette et l'encensoir, et se tournant vers le Cérémoniaire, il le salue et l'encense d'un coup seulement avant que d'encenser les Acolytes; ensuite le Cérémoniaire et le Thuriféraire saluent ensemble l'autel et le chœur, et vont à la sacristie pour en revenir avec les Porte-flambeaux après la préface.

XII. Lorsque le chœur chante le *Sanctus*, le Thuriféraire sort de la sacristie portant l'encensoir en cérémonie et à la droite du Cérémoniaire avec lequel il salue le chœur (étant au milieu des Porte-flambeaux s'il n'y en a que deux), ensuite il va faire la génuflexion derrière le Sous-Diacre au milieu des Porte-flambeaux, qu'il doit attendre à cet effet; de là il se rend au coin de l'épître où il se met à genoux à la droite du Cérémoniaire.

XIII. Le Thuriféraire un peu avant la consécration fait mettre de l'encens dans l'encensoir par le Cérémoniaire, il encense à genoux l'hostie et le calice de trois coups chacun durant l'élévation, et fait une inclination profonde avant et après chaque élévation, en même temps que le Célébrant fait la génuflexion. Ensuite il se lève, et s'étant joint aux Porte-flambeaux ils font ensemble les révé-

rences requises à l'autel et au chœur comme ils ont fait en arrivant, et vont porter l'encensoir et les flambeaux dans la sacristie; puis le Thuriféraire revient à la crédence séparément, ou avec les Acolytes, s'ils ont porté les flambeaux. Aux Messes auxquelles les Porte-flambeaux demeurent à genoux jusqu'après la communion, le Thuriféraire va seul quitter son encensoir; étant revenu à la crédence il y demeure debout les mains jointes tourné vers l'autel, ou à genoux si le Clergé y est, jusqu'à la communion.

XIV. Lorsque le Célébrant chante ces paroles *Et dimitte nobis debita nostra*, le Thuriféraire monte par le plus court chemin au côté de l'épître, et prend des deux mains l'écharpe de dessus les épaules du Sous-Diacre, et ayant fait la génuflexion derrière lui, il va la plier à la crédence, ou la donne à plier aux Acolytes.

XV S'il y a communion du Clergé, le Thuriféraire après avoir reçu la paix, passe au côté de l'évangile où il se met à genoux à l'opposite du Cérémoniaire. Après que le Célébrant a dit *Indulgentiam*, *etc.* il se lève et s'avance vers le milieu de l'autel sur le second degré, où il reçoit du Cérémoniaire un bout de la nappe de la communion par-devant les deux premiers qui doivent communier; et après avoir fait avec lui la génuflexion au même lieu, il se retire au coin du marchepied, où se mettant à genoux la face tournée vers le Cérémoniaire, il tient la nappe étendue devant les communians; il doit communier le premier de son ordre, ayant soin de

se faire relever par quelqu'autre Clerc. Après la communion il plie la nappe avec le Cérémoniaire, et la porte sur la crédence après avoir fait avec lui la génuflexion sur le pavé devant le milieu de l'autel.

XVI. Lorsque le Célébrant est sur le point de prendre le Sang de Notre-Seigneur, le Thuriféraire au défaut des Acolytes, porte sur le coin de l'épître les burettes dans le bassin sans faire aucune génuflexion, et les présente l'une après l'autre au Sous-Diacre sans aucun baiser, et quand le Sous-Diacre vient au coin de l'épître pour donner l'ablution, il se retire un peu derrière lui, et après avoir repris les burettes, il les reporte à la crédence avec le bassin; ensuite ayant pris le petit voile du calice qui est sur la crédence, il le porte sur l'autel au côté de l'évangile, faisant la génuflexion au milieu sur le pavé, tant en allant qu'en revenant.

XVII. La Messe étant finie, il fait la génuflexion au bas des degrés de l'autel avec tous les officiers à la gauche du premier Acolyte, et ayant ensuite salué le chœur avec eux, il marche le premier les mains jointes pour retourner à la sacristie, où il salue la croix et le Célébrant comme il a fait avant la Messe. Si le Clergé sort conjointement avec les Officiers, le Thuriféraire ne le salue point et fait en ce cas la génuflexion au milieu des Acolytes derrière les Officiers sacrés. Quand le Célébrant est entièrement déshabillé, il le conduit au lavoir, et lui présente sa robe ou son manteau, etc. comme fait le Servant après la Messe basse.

XVIII. Si l'on fait l'aspersion de l'eau bé-

nite avant la Grand'Messe, le Thuriféraire entre au chœur à la manière ordinaire, mais au lieu de l'encensoir, il porte de la main droite le bénitier avec l'aspersoir dedans, ayant l'autre main appuyée sur la poitrine; après avoir fait la génuflexion au bas de l'autel, il se met à genoux sur le dernier degré à la droite du Diacre, laissant un petit intervalle pour le Cérémoniaire quand il présente le missel; il donne l'aspersoir au Diacre sans aucun baiser. Lorsque les Ministres sacrés se lèvent, il se lève aussi, et après avoir fait la génuflexion à l'autel il se tourne en arrière vers le chœur, en telle sorte qu'il demeure toujours à la droite du Diacre; il salue le chœur en y entrant, et accompagne le Célébrant à l'aspersion du Clergé et du peuple, étant toujours à la droite du Diacre qu'il ne quitte point jusqu'à ce qu'il soit revenu à l'autel. Si un Evêque en rochet et en camail assistoit à l'aspersion de l'eau bénite, il iroit seul avec le Célébrant et le Cérémoniaire pour présenter l'aspersoir à l'Evêque qu'il salueroit d'une inclination profonde avant et après, et puis il reviendroit à l'autel, où il se mettroit à genoux pendant que le Célébrant asperseroit le Diacre et le Sous-Diacre; après quoi on feroit l'aspersion du Clergé à l'ordinaire. L'aspersion du Clergé et du peuple étant finie, il fait la génuflexion au bas des degrés de l'autel, et après avoir donné l'aspersoir au Diacre, il se retire à la crédence à la droite du Cérémoniaire et au milieu des Acolytes pour y être aspersé, faisant avant et après une inclination médiocre au Célébrant, après

quoi il va reprendre l'aspersoir ; et après avoir salué l'autel et le chœur, s'il passe devant, il va préparer son encensoir pour le commencement de la Messe. Si les Officiers sacrés doivent retourner à la sacristie, le Thuriféraire y retourne avec eux, observant les mêmes cérémonies qu'en entrant.

XIX. Lorsqu'on doit faire la procession après l'aspersion de l'eau bénite, le Thuriféraire fait bénir l'encens, et après avoir fait la génuflexion à l'autel derrière le Célébrant il marche le premier devant la croix en cérémonie. Au retour de la procession il va prendre du feu nouveau pour le commencement de la messe ; mais si le Célébrant doit retourner à la sacristie pour prendre la chasuble, le Thuriféraire se met devant le Porte-croix au milieu du chœur dans le même endroit où il étoit avant que de partir, et y demeure jusqu'à ce que le Célébrant ait achevé les versets et l'oraison, après quoi il fait la génuflexion et marche le premier pour retourner à la sacristie.

---

§. IV.

De l'office du Thuriféraire,

A LA MESSE,

Devant le S. Sacrement exposé.

I. Le Thuriféraire fait la génuflexion à deux genoux toutes les fois qu'il entre au chœur ou qu'il en sort, et lorsqu'il va de l'autel au chœur ou du chœur à l'autel : hors ces cas il fait la génuflexion d'un seul genou, même quand il va derrière l'autel pour mettre du feu dans l'encensoir.

II. Etant monté sur le marchepied de l'autel pour le premier encensement, il y fait la génuflexion à la droite du Cérémoniaire en même temps que le Célébrant la fait; et lorsque le Célébrant descend sur le second degré, le Thuriféraire y descend aussi avec les Ministres sacrés, et présente son encensoir au Diacre, et ayant fait la génuflexion, il se retire au coin de l'épître où il se met à genoux pendant qu'on encense le S. Sacrement sans faire aucune inclination : il se met de même à genoux pendant que le Célébrant encense le S. Sacrement après l'offertoire.

III. Lorsqu'on fait l'exposition ou qu'on donne la bénédiction du S. Sacrement immédiatement avant et après la Messe, il demeure pendant ce temps-là à genoux au bas des degrés, et monte sur le marchepied pour

faire mettre de l'encens quand le Cérémoniaire l'avertit.

§. V.

De l'office du Thuriféraire,

A LA MESSE DES MORTS,

A l'Absolution et à un Enterrement.

I. Le Thuriféraire ne salue point le chœur ni aucun des Officiers, mais seulemeut le Célébrant.

II. Il entre au chœur le premier, les mains jointes à la tête des Acolytes, et après avoir fait la génuflexion au bas des degrés avec tous les Officiers, il se retire à sa place auprès de la crédence ou il demeure jusqu'à l'offertoire, parce qu'il n'y a point d'encensement à l'introït ni à l'évangile.

III. Il fait bénir l'encens à l'ordinaire après l'offertoire, et ayant repris l'encensoir, sitôt que le Célébrant a été encensé, il se retire à la sacristie et ne revient qu'au *Sanctus* avec le Cérémoniaire.

IV. Un peu avant la consécration, après avoir mis de l'encens dans l'encensoir, il le donne au Sous-Diacre qui est à genoux au côté de l'épître pour encenser le S. Sacrement, et s'étant remis à genoux à la droite du Cérémoniaire, il fait les mêmes inclinations que le Sous-Diacre, pendant qu'il encense l'hostie et le calice. Ensuite ayant repris l'encensoir,

il fait la génuflexion, le reporte à la sacristie et revient à la crédence, où il se tient à genoux jusqu'à *Pax Domini*, *etc.*

V. Si l'on doit faire après la Messe l'absolution pour les Morts, le Thuriféraire se rend après le dernier évangile à la crédence ayant l'encensoir et la navette, et se place devant le Porte-croix à la droite du Ministre de l'eau bénite. Quand le Célébrant est prêt à partir, il s'avance vers le milieu de l'autel où il fait la génuflexion en même temps que le Célébrant salue l'autel, et va se placer devant la représentation un peu vers le côté de l'épître entre le cérémoniaire et le Ministre de l'eau bénite. Quand le corps est présent, si c'est un Prêtre, il se place du côté de l'évangile proche les pieds du défunt; ensuite il agite doucement l'encensoir pour conserver le feu, et sur la fin du *Libera* il va à la gauche du Diacre faire la génuflexion à l'autel derrière le Célébrant, et donne ensuite la navette au Diacre à l'ordinaire, puis ayant repris la navette il fait derechef la génuflexion avec le Diacre et retourne à sa place. Après que le Célébrant a aspersé la représentation, il donne l'encensoir au Diacre, et le reçoit après l'encensement sans sortir de sa place. Après que les Chantres ont dit *Requiescant in pace*, il retourne à la sacristie, faisant en passant la genuflexion à l'autel à la droite du Ministre de l'eau bénite, et marche devant la croix.

VI. Lorsqu'on fait un enterrement, le Thuriféraire ne va point à la levée du corps, et entre seulement au chœur pendant le répons *Libera*, se place à la gauche du Cérémoniaire,

et se comporte comme à l'absolution : lorsqu'il faut aller à la fosse, il y va à la droite du Ministre de l'eau bénite et marche devant la croix : y étant arrivé, il se place à la gauche du Cérémoniaire et fait bénir l'encens après l'oraison *Deus cujus miseratione*. A la fin quand l'Officiant commence l'antienne *Si iniquitates*, il part pour retourner à la sacristie, ainsi qu'il a été dit au nombre précédent.

§. VI.

Du Ministre de l'eau bénite,

A L'ABSOLUTION ET A UN ENTERREMENT.

I. Le Ministre de l'eau bénite prend, à la fin de la Messe sur la crédence, le bénitier qu'il tient de la main droite, ayant l'autre appuyée sur la poitrine, il se met à la gauche du Thuriféraire et va faire avec lui la génuflexion devant le milieu de l'autel, après quoi étant toujours à sa gauche, il se place devant la représentation. Quand le Célébrant a dit *Pater noster*, il donne l'aspersoir et le reprend après l'aspersion, et quand on a chanté *Requiescant in pace*, il retourne à la sacristie avec le Thuriféraire, ainsi qu'il a été dit dans le §. précédent.

II. A un enterrement il marche le premier devant la croix, la tête découverte, à moins qu'on n'aille loin ou qu'il ne fasse mauvais temps : lorsqu'il est arrivé au lieu où est le corps, il se met un peu derrière l'Officiant

à la droite du Cérémoniaire à qui il donné l'aspersoir, et de qui il le reçoit après l'aspersion. Ensuite il va à l'église dans le même ordre qu'il est venu ; en y arrivant il salue l'autel, et va mettre le bénitier sur la crédence, où il le reprend après la Messe ou l'office qu'on chante. Mais si l'on ne dit aucun office, il se met vers les pieds du défunt, et se comporte comme à l'absolution. Lorsqu'il faut aller à la fosse, il y va à la gauche du Thuriféraire qu'il ne quitte point, ainsi qu'à la fin quand il faut retourner à la sacristie.

ARTICLE IX.

Des Chapiers et des Chantres.

§. I.er

AVIS GÉNÉRAUX.

I. LES Chapiers doivent prévoir avant les offices ce qu'ils doivent chanter, et les cérémonies qui regardent leurs offices. Ils prennent des chapes par-dessus leurs surplis, et font attention à ne les pas gâter, soit en s'asseyant, soit en faisant la génuflexion.

II. Lorsque les Chapiers marchent ensemble, ils doivent garder une pareille distance s'ils sont plus de deux. Ils vont au chœur la tête couverte et les mains jointes, et les plus dignes qui sont aux deux côtés de l'Officiant soutiennent le devant de sa chape, le premier

de la main gauche, et le second de la droite, ayant l'autre main appuyée sur la poitrine; ce qui s'entend des Vêpres, car à la Messe ils vont au chœur les mains jointes. Ils sont couverts depuis la sacristie jusqu'à l'entrée du chœur, les plus dignes ayant toujours la droite, et s'il faut passer par un lieu étroit, le moins digne passe le premier.

III. Les Chapiers font la génuflexion devant l'autel quand le S. Sacrement est dans le tabernacle, et s'il n'y est pas ils font seulement une inclination profonde; ils doivent tâcher de faire ensemble les actions qui leur sont communes, comme les inclinations, les génuflexions, etc.

§. II.

De l'office des Chapiers,

A VÊPRES.

I. Les Chapiers s'étant rangés en droite ligne aux côtés de l'Officiant dans la sacristie, font avec lui une inclination profonde à la croix, et s'inclinent médiocrement vers lui, et vont au chœur deux à deux, les moins dignes les premiers, les deux derniers marchant à côté de l'Officiant, et soutenant le devant de sa chape : en arrivant au bas des degrés de l'autel, ils se rangent de part et d'autre, et ceux qui sont du côté par où l'Officiant doit passer s'écartent un peu des degrés pour lui laisser le passage libre et aux Chapiers auxquels ils

se joignent d'abord qu'ils sont arrivés, faisant tous en droite ligne, la révérence requise à l'autel, puis ils se mettent à genoux sur le dernier degré où ils font leur prière, après cette prière ils se lèvent, saluent derechef l'autel comme auparavant et ensuite le chœur des deux côtés en y entrant, et vont la tête découverte dans le même ordre qu'ils sont venus de la sacristie jusqu'au siége de l'Officiant où ils se rangent en face proche des Acolytes, et les moins dignes étant les plus éloignés de la chaire de l'Officiant. Lorsqu'il est arrivé à sa place, les Chapiers s'étant tournés vers lui, le saluent d'une inclination médiocre; et ayant laissé passer les Acolytes et le Cérémoniaire, ils se retirent à leurs places, où après avoir fait la révérence convenable à l'autel, il s'asseyent et se couvrent.

II. Si l'entrée se fait processionnellement par la grande porte qui est au bas du chœur, les Chapiers font en entrant deux à deux la révérence convenable à l'autel, et saluent le chœur de part et d'autre par une inclination médiocre, après quoi ils se rengent devant la chaire de l'officiant. Lorsqu'il est arrivé à son siége, ils le saluent et se retirent à leurs places, où il se mettent à genoux pour faire une courte prière, ou seulement la révérence convenable à l'autel, si le Clergé étoit entré séparément, comme lorsqu'on chante Nonne avant Vêpres.

III. Après avoir été assis environ l'espace d'un *Pater*, ils se lèvent en même temps que l'Officiant et disent tout bas le *Pater* et l'*Ave*. Lorsqu'on chante *Sicut erat*, *etc.* le premier Chapier après avoir rendu le salut au Cérémoniaire qui vient l'inviter, salue le second

Chapier et fait la révérence à l'autel, va devant l'Officiant qu'il salue en arrivant, et lui annonce d'une voix médiocre la première antienne. Lorsque l'Officiant l'a entonnée, il lui fait une autre inclination, et retourne à sa place où il fait en arrivant la révérence convenable à l'autel, salue le Cérémoniaire et le second Chapier, comme il a fait avant que de partir.

IV. A la médiation du premier verset du premier psaume les Chapiers s'asseyent, se couvrent et demeurent toujours assis et couverts jusqu'à la répétition de la dernière antienne. Ils se découvrent seulement au *Gloria Patri* de chaque psaume, aux noms de Jésus et de Marie et à celui du Saint dont on fait l'office.

V. Vers la fin de la dernière antienne tous les chapiers invités par le Cérémoniaire font la révérence convenable à l'autel, et vont devant la chaire de l'Officiant, le saluent en arrivant, puis se tournent tous en face les uns vers les autres, et demeurent ainsi pendant que l'Officiant chante le capitule; le chœur ayant répondu à la fin *Deo gratias*, le premier Chapier salue l'Officiant et lui annonce l'hymne, et après qu'il l'a entonnée, les Chapiers le saluent tous ensemble, se retirent en leurs places, et font en arrivant la révérence convenable à l'autel. Comme on doit être à genoux pendant la première strophe des hymnes *Veni Creator* et *Ave maris stella*, les Chapiers s'y mettent devant la chaire de l'Officiant tournés en chœur, et s'étant ensuite levés, ils le saluent et se retirent à leurs places.

VI. Pendant la dernière strophe de l'hymne,

les deux derniers Chapiers, s'il y en a plusieurs, sont conduits au milieu du chœur par le Cérémoniaire, où après avoir fait la révérence convenable à l'autel, il chante le verset en la manière accoutumée, puis ils saluent derechef l'autel et retournent en leurs places; mais s'ils ne sont que deux Chapiers, le Cérémoniaire conduit ensuite le premier d'entre eux devant l'Officiant, le second retournant à sa place; s'ils sont en plus grand nombre, le Cérémoniaire y mène le plus digne de tous, pendant que le chœur chante le répons du verset pour lui annoncer l'antienne de *Magnificat*, de la même manière qu'il a fait celle du premier psaume; cependant les autres Chapiers demeurent debout en leurs places, et quand le premier est retourné, ils s'asseyent tous et se couvrent, comme ceux du chœur pendant qu'on chante l'antienne, si l'Office est double.

VII. L'antienne étant finie, les Chapiers se lèvent et entonnent le *Magnificat*, puis ayant mis leurs bonnets sur leurs siéges et fait la révérence à l'autel, ils vont devant l'Officiant qu'ils saluent en arrivant, et le conduisent ensuite à l'autel dans le même ordre qu'ils sont venus de la sacristie, et à mesure qu'ils approchent de l'autel, ils s'écartent de part et d'autre et se rangent en droite ligne proche le dernier degré, où ils font tous avec l'Officiant la révérence requise à l'autel.

VIII. Ensuite l'Officiant monte à l'autel entre les deux premiers Chapiers qui lèvent en montant le devant de sa chape, et lorsqu'il baise l'autel, ils ne font aucune inclination

nation ni génuflexion : les autres Chapiers doivent cependant demeurer debout au bas des degrés ayant la face tournée vers l'autel. L'Officiant l'ayant baisé, le premier Chapier reçoit premièrement de la main droite la navette, et la mettant dans la main gauche, il présente de la droite à l'Officiant la cuiller, la baisant par le bout du manche, et puis la main de l'Officiant auquel il dit la tête inclinée, *Benedicite, Pater Reverende* (le second Chapier soutient cependant le côté droit de la chape de l'Officiant) ; ensuite ayant reçu la cuiller avec les baisers ordinaires, il rend la navette avec la cuiller dedans au Thuriféraire, puis il reçoit de lui l'encensoir et le tenant de la main droite par le haut des chaînettes, et de la main gauche par le bas, il baise le haut des chaînettes qu'il met ensuite dans la gauche de l'Officiant et le bas dans sa droite, laquelle il baise en l'élevant un peu, et l'approchant de sa bouche avec les deux mains sans lui faire aucune inclination avant ni après ; puis il prend le devant de la chape de l'Officiant qu'il tient élevé pendant tout l'encensement, ayant la main droite appuyée sur la poitrine, ce que le second Chapier fait aussi de son côté tenant la chape de la droite, et ayant la gauche sur la poitrine, et ils accompagnent ainsi l'Officiant pendant l'encensement, faisant avec lui les mêmes révérences à l'autel.

IX. L'encensement de l'autel étant achevé, le premier Chapier reçoit l'encensoir baisant premièrement la main droite de l'Officiant, laquelle il soutient de ses deux mains, puis

retenant avec la droite le bas des chaînettes et les prenant avec la gauche par le haut qu'il baise en même temps, il rend l'encensoir au Thuriféraire, puis il retourne avec l'Officiant et le second Chapier au milieu de l'autel, où ils font tous trois une inclination de tête à la croix, et descendent au bas des degrés pour y faire la révérence convenable avec tous les Officiers : ils vont ensuite au chœur qu'ils saluent en y entrant, et conduisent l'Officiant en sa place dans le même ordre qu'ils l'ont conduit à l'autel.

X. L'Officiant étant arrivé en sa place, le premier Chapier prend l'encensoir des mains du Thuriféraire et l'encense de trois coups avec une inclination avant et après ; pour les autres Chapiers ils se tournent en face les uns vers les autres dès qu'ils sont arrivés devant la chaire de l'Officiant, sans le saluer avant l'encensement, mais seulement après avec le premier Chapier pour se retirer en leurs places. Si quelque personne de grande considération, soit Ecclésiastique, soit Laïque, doit être encensée avant les Chapiers, le premier Chapier ayant encensé l'Officiant, va l'encenser de trois coups, et revient après devant l'Officiant qu'il salue avec les autres Chapiers, et ayant rendu l'encensoir au Thuriféraire, il se retire à sa place.

XI. Lorsque les Chapiers sont encensés par le Thuriféraire, celui qui doit être encensé défère auparavant cet honneur par une inclination de tête à celui qui est dans le même rang, et qui doit être encensé immédiatement après lui.

XII. Vers la fin de l'antienne de *Magnificat*, les Chapiers après avoir fait la révérence à l'autel, vont devant la chaire de l'Officiant qu'ils saluent en arrivant, et s'étant tournés en face l'un vers l'autre, ils demeurent en cette posture pendant l'oraison et les mémoires s'il y en a.

XIII. A la conclusion de la dernière oraison, s'il y en a plusieurs, après ces mots *Jesum Christum*, ou à ceux-ci *Qui vivis et regnas*, les deux Chapiers qui ont dit le verset de l'hymne vont chanter au même lieu le *Benedicamus Domino*, saluant l'autel avant et après, comme aussi l'Officiant lorsqu'ils le quittent et quand ils retournent devant lui.

XIV. Après que l'Officiant a dit *Fidelium animæ*, les Chapiers le saluent, et ayant laissé passer les Acolytes, ils retournent à la sacristie dans le même ordre qu'ils sont venus, faisant deux à deux la révérence à l'autel en passant. Si l'on sort par la porte qui est au bas du chœur, les Chapiers font la révérence à l'autel deux à deux derrière leurs siéges; ils se couvrent à la sortie du chœur, et se comportent en arrivant à la sacristie comme ils ont fait avant que d'en sortir.

XV. Les Chapiers après avoir quitté leurs chapes, reviennent au chœur, les moins dignes les premiers, saluant l'autel et le chœur à l'ordinaire, sans faire aucune prière à genoux, et vont se placer selon leur rang dans les siéges du chœur; mais s'ils étoient tous occupés, ils pourroient se mettre sur les siéges où ils étoient à Vêpres.

XVI. Si l'on ne dit pas les Complies immédiatement après les Vêpres, les Chapiers

restent devant la chaire de l'Officiant debout ou à genoux pendant l'antienne de la sainte Vierge, après quoi ils retournent à la sacristie comme il a été dit ci-dessus, soit avant le Clergé, s'ils ne sont pas venus ensemble, soit immédiatement après, s'ils sont venus conjointement, observant en ce dernier cas de saluer le Clergé de part et d'autre en entrant dans la sacristie.

§. III.

De l'office des Chapiers,

A VÊPRES,

Devant le S. Sacrement exposé.

I. LES Chapiers se découvrent dès qu'ils entrent au chœur, et font au bas des degrés de l'autel la génuflexion à deux genoux avec une inclination de tête avant et après la prière qu'ils font sûr le dernier degré en arrivant au chœur. S'ils entrent par la porte qui est au bas du chœur, ils font cette génuflexion à deux genoux derrière leurs siéges : ils se tiennent toujours découverts pendant les Vêpres.

II. A *Magnificat* lorsqu'ils ont fait la génuflexion à deux genoux au bas des degrés de l'autel, les deux premiers Chapiers montent à l'autel avec l'Officiant, et font en arrivant la génuflexion d'un seul genou; ensuite le premier Chapier fait bénir l'encens à l'ordinaire, mais sans rien baiser; puis sans faire aucune génuflexion ils descendent sur le second degré, et

s'étant mis à genoux sur le marchepied, le premier Chapier reçoit l'encensoir et le donne à l'Officiant, lequel encense le S. Sacrement de trois coups, faisant une inclination profonde avant et après avec ses deux Chapiers (les autres qui sont proche de l'autel étant cependant à genoux sur le dernier degré sans faire aucune inclination); ensuite les deux Chapiers accompagnent l'Officiant à l'encensement de l'autel comme à l'ordinaire : à la fin le premier Chapier reçoit l'encensoir sans aucun baiser; puis étant retournés au milieu de l'autel, ils font tous trois la génuflexion, et descendent au bas des degrés, où ils font la génuflexion à deux genoux sur le pavé comme en arrivant, et retournent au chœur en la manière accoutumée; quand les Vêpres sont finies, ils retournent à la sacristie et font la génuflexion à deux genoux au lieu convenable : hors les cas ci-dessus spécifiés, ils font toujours la génuflexion d'un seul genou.

III. Si l'on expose le S. Sacrement immédiatement avant Vêpres, les Chapiers saluent le chœur en entrant et l'autel en arrivant; ensuite les deux premiers Chapiers montent sur le second degré et se mettent à genoux sur le marchepied avec l'Officiant, les autres sont à genoux sur le dernier degré et se tiennent en cette posture pendant toute la cérémonie, mais le premier Chapier prend une étole et observe ce qui est marqué ci-dessus en l'office du Sacristain, article deuxième, §. septième. Il observe aussi ce qui est marqué pour la bénédiction du S. Sacrement, si on doit le resserrer après Vêpres.

§. IV.

De l'office des Chapiers,

A MATINES.

I. Les deux premiers Chapiers ayant pris des chapes à la fin du huitième répons de Matines, vont avec les Acolytes devant l'Officiant, et après l'avoir salué, ils demeurent tournés en face l'un vers l'autre pendant qu'il chante la dernière leçon.

II. La leçon étant achevée, le premier Chapier annonce à l'Officiant l'hymne *Te Deum laudamus*, et lorsqu'elle est entonnée, les Chapiers le saluent et retournent à leurs places comme à l'hymne de Vêpres. Pendant le verset *Te ergo quæsumus*, *etc.* ils se mettent à genoux.

III. Les Chapiers observent à Laudes les mêmes cérémonies qu'à Vêpres, mais s'il y a eu plus de deux Chapiers à Vêpres, les autres vont à la sacristie prendre des chapes sur la fin du *Te Deum;* et après avoir salué le chœur et l'autel en y entrant, sans faire la prière à genoux, ils se joignent aux deux premiers.

IV. Si l'on est obligé de séparer Matines d'avec Laudes, comme on l'observe aux Matines de Noël, les Chapiers retournent devant l'Officiant au dernier verset de l'hymne, et après l'oraison les deux derniers Chapiers vont chanter le *Benedicamus Domino* comme à Vêpres.

§. V.

De l'office des Chapiers,

A LA MESSE SOLENNELLE.

I. Le Clergé étant assemblé au chœur, pour assister à la Messe solennelle, les Chapiers après avoir salué la croix de la sacristie, se couvrent et vont au chœur deux à deux les mains jointes, les moins dignes les premiers. En entrant au chœur ils se découvrent, vont au bas des degrés où ils font la révérence convenable à l'autel et se mettent à genoux sur le dernier degré pour faire une courte prière, après laquelle ayant fait de nouveau la révérence à l'autel, ils saluent le chœur et vont à leurs siéges où il s'asseyent et se couvrent jusqu'à l'arrivée des Officiers de l'autel.

II. Si les Chapiers vont au chœur par la grande porte qui est au bas du chœur, ils font en y entrant la révérence convenable à l'autel; et après avoir salué le chœur, ils se séparent avec une inclination mutuelle et se rangent des deux côtés le long des basses chaires, où ils demeurent debout la tête découverte, jusqu'à ce que les Officiers sacrés soient passés, et pour lors ils vont en leurs places devant le lutrin où ils se mettent à genoux, et après une courte prière ils se lèvent et commencent l'introït.

III. Il faut observer que les Chapiers ne se

metteut point à genoux pour faire la prière en entrant au chœur lorsque le Clergé a été auparavant assemblé pour chanter Tierce ou quelque autre office.

IV. Lorsque le Célébrant commence la Messe, les Chapiers ayant fait le signe de la croix entonnent l'introït, après lequel ils chantent la moitié du verset du psaume, le *Gloria Patri*, *etc.* et reprennent le commencement de l'introït. Si on ne joue pas de l'orgue ils commencent le *Kyrie*, le graduel, l'*Alleluia* ou le trait qu'ils chantent tout entier alternativement avec les Chantres, l'offertoire, le *Sanctus*, le *Benedictus*, l'*Agnus Dei* et la communion. Ils doivent chanter ces paroles *Et in terra pax* après que le Célébrant a entonné le *Gloria in excelsis*, comme aussi *Patrem omnipotentem* au *Credo*.

V. Les Chapiers sont assis pendant le *Kyrie* et se relèvent au dernier, pendant le *Gloria in excelsis*, l'épître, le graduel, le *Credo*, l'offertoire, et après la communion jusqu'à ce que le Célébrant commence les dernières oraisons. Ils sont debout le reste du temps, et lorsque le Diacre les encense; après quoi ils s'asseyent, quoique le Diacre encense pour lors le Chœur; ils se relèvent lorsque le Célébrant commence la préface : ils se mettent à genoux à ces paroles, *Et incarnatus est* et après le *Sanctus* jusqu'à ce que les deux élévations soient faites, après quoi ils se relèvent et font le signe de la croix en commençant *Benedictus*.

VI. Il reçoivent la paix du Sous-Diacre, et s'ils sont plus de deux, ceux qui sont à droite

la reçoivent du Sous-Diacre et la donnent ensuite à ceux de la gauche. S'ils doivent communier, les plus dignes marchent les premiers deux à deux les mains jointes, et se mettent à genoux au bas des degrés; après la communion, ils retournens à leurs places, où ils se mettent à genoux, et vers la fin de la communion, ils se lèvent et commencent l'antienne appelée communion. S'il n'y a point de communion du Clergé, ils commencent cette antienne aussitôt que le Célébrant a pris le précieux Sang de Notre-Seigneur.

VII. A la fin du dernier évangile, ou au commencement de l'oraison que l'on dit après pour le Roi ou pour les nécessités publiques, les Chapiers sans sortir de leurs places saluent le Clergé de part et d'autre, vont au milieu du chœur faire tous ensemble la révérence convenable à l'autel, et retournent à la sacristie. Si l'on sort par la grande porte qui est au bas du chœur, les Chapiers font en leurs places la révérence à l'autel en même temps que le Célébrant la fait au bas des degrés, et sans saluer le Clergé ils retournent à la sacristie, où ils le saluent, s'il y est déjà arrivé.

VIII. Aux processions, les Chapiers marchent deux à deux après le Clergé et immédiatement devant les Officiers sacrés, et si l'on doit sortir de l'église, ils se couvrent dès qu'ils commencent à marcher; au retour ils se découvrent en entrant au chœur, font la révérence à l'autel, et après avoir salué le chœur de part et d'autre, ils se remettent à leurs places.

§. VI.

De l'office des Chantres.

I. Les Chantres se placent ordinairement dans un lieu qui soit proche du lutrin. Quand ils y vont, ils saluent en partant ceux qui sont à leurs côtés, commençant par celui qui est à droite, et en approchant du lutrin ils saluent les Chapiers, et s'entre-saluent l'un l'autre, puis ils font la génuflexion. Lorsqu'ils retournent à leurs places, ils font d'abord la génuflexion, se saluent l'un l'autre, ensuite les Chapiers et puis leurs voisins en arrivant, et observent en tout cela de ne pas tourner entièrement le dos à l'autel.

II. Lorsqu'ils sont au lutrin, ils indiquent aux Chapiers les choses qu'ils doivent chanter, et tournent les feuillets selon le besoin. Lorsque l'orgue joue ils récitent pendant ce temps-là d'une voix intelligible ce que l'on devroit chanter.

III. Lorsque le Cérémoniaire vient les inviter pour aller annoncer une antienne, ils lui rendent d'abord le salut, et après avoir fait la génuflexion, ils vont ensemble devant celui qui la doit entonner, si la fête est de la première classe; mais si elle ne l'est pas, un seul Chantre va pour annoncer l'antienne, et fait à l'autre Chantre une inclination de tête avant que de le quitter. Étant arrivés devant celui qui doit entonner l'antienne, ils le saluent

d'une inclination médiocre avant et après, et se tiennent tournés vers lui jusqu'à ce qu'elle soit entonnée ; ensuite ils retournent en leurs places où ayant fait la génuflexion ils saluent le Cérémoniaire ; et si un seul Chantre est allé pour annoncer l'antienne, il salue l'autre qui est resté au lutrin. Aux offices semi doubles le Chantre qui a entonné l'antienne ne retourne pas au lutrin, mais à sa place sans faire la génuflexion. Il est à remarquer cependant que quoique aux fêtes de la première classe, les deux Chantres aillent ensemble devant celui qui doit entonner l'antienne, cependant il n'y en a qu'un qui l'annonce.

IV. A Vêpres ils entonnent les cinq psaumes jusqu'à la médiation, ou même le premier verset tout entier, comme il est plus à propos pour donner le ton aux autres, et après les psaumes ils répètent les premiers mots de l'antienne, ou même la récitent toute entière si l'orgue joue. Ils répètent aussi les premiers mots de l'antienne de *Magnificat :* s'il y a des mémoires, ils les commencent et chantent les versets sans quitter le lutrin ; ils chantent aussi le verset de l'antienne de la sainte Vierge debout ou à genoux, selon que le temps le demande.

V. A Complies le premier Chantre étant devant le lutrin, se tourne vers l'Hebdomadier. et dit incliné médiocrement : *Jube, Domne benedicere.* Quand la bénédiction est donnée, il se relève, et se tournant vers le lutrin, il dit la leçon *Fratres sobrii estote*, et fait la génuflexion à ces paroles *Tu autem, Domine.* Les deux Chantres commencent ensuite le psaume

Cùm invocarem et le cantique *Nunc dimittis;* ils répètent l'antienne *Miserere* ou *Alleluia*, et celle du cantique : ils vont au milieu du chœur pour chanter le répons *In manus*, *etc.* et le verset *Custodi nos*, faisant avant et après la génuflexion à l'autel.

VI. A Matines (et aux offices où il n'y a point de Chapiers) ils se mettent devant le lutrin sur un banc préparé pour cela, ils chantent l'invitatoire et le psaume *Venite exultemus.* Après qu'il est fini, le premier Chantre, ou même tous les deux si la fête le demande, vont devant l'Officiant pour lui annoncer l'hymne, à la fin de laquelle ils vont derechef lui annoncer la première antienne : ils annoncent ensuite les autres aux plus dignes du chœur, ils entonnent tous les psaumes comme à Vêpres. A la fin des psaumes de chaque nocturne, ils vont au milieu du chœur pour chanter le verset et font la génuflexion avant et après. Ils commencent tous les répons et chantent entièrement le verset, à moins qu'il n'y en ait d'autres marqués pour cela.

VII. A Laudes ils observent tout ce qui a été marqué pour les Vêpres.

VIII. Aux petites heures les Chantres entonnent le premier psaume et répètent à la fin le commencement de l'antienne : ensuite ils vont au milieu du chœur pour chanter le petit répons et le verset, faisant la génuflexion en y arrivant et avant que de revenir. Le premier Chantre dit le martyrologe et la leçon à la fin de Prime, au milieu du chœur.

IX. A la Messe solennelle, ils chantent le verset du graduel et le trait alternativement

avec les Chapiers ; et si l'on fait l'aspersion de l'eau bénite, et qu'il n'y ait point de Chapiers, après que le Célébrant a dit *Asperges me* ou *Vidi aquam*, ils chantent le mot qui suit, comme aussi le psaume jusqu'à la médiation et le *Gloria Patri ;* après quoi ils répètent le premier mot de l'antienne.

X. A la Messe des Morts, les Chantres pratiquent ce qui vient d'être dit à la Messe solennelle, s'il y a des Chapiers ; mais s'il n'y en a pas, ils commencent l'introït et les autres choses que les Chapiers ont coutume de chanter à la Messe.

XI. A l'absolution ils commencent le *Libera* et chantent tous les versets ; ensuite le premier Chantre avec ceux de son côté chantent le premier *Kyrie* ; et le second avec les autres qui sont de son côté, disent *Christe eleison*, et tous ensemble le dernier *Kyrie.* A la fin les Chantres entonnent *Requiescant in pace.*

XII. Aux Vêpres des Morts les Chantres entonnent tous les psaumes et toutes les antiennes, même celles du cantique. Ils pratiquent la même chose aux Matines et aux Laudes, et ne vont point au milieu du chœur pour chanter les versets, mais ils les disent devant le lutrin.

XIII. A un enterrement les Chantres commencent sans chanter le psaume *De profundis*, après que l'Officiant a dit *Si iniquitates :* de même après qu'il a chanté *Exultabunt Domino*, ils entonnent le premier verset du psaume *Miserere.* Quand on est entré dans l'église, ils commencent le répons *Subvenite* et en chantent tous les versets : ils font la même chose au *Libera.* Lorsqu'on porte le

corps à la fosse, ils commencent l'antienne *In Paradisum;* et après que l'Officiant a dit *Ego sum*, ils entonnent le *Benedictus*, et à la fin ils répètent l'antienne. L'enterrement étant fini, ils commencent sans chanter le psaume *De profundis* après que l'Officiant a dit *Si iniquitates*, et après le psaume ils répètent l'antienne.

SECONDE PARTIE,

Où l'on traite des Cérémonies des principales Fêtes de l'Année.

ARTICLE PREMIER.

DE L'AVENT.

I. PENDANT le temps de l'Avent, lorsqu'on en fait l'office, on se sert d'ornemens violets, même aux dimanches qui se rencontrent dans une Octave, et le Diacre et le Sous-Diacre ne se servent point de dalmatique ni de tunique aux grandes Messes. On observe la même chose aux Quatre-Temps qui se rencontrent dans l'année lorsque la Messe est de la férie. Il doit y avoir quatre chandeliers sur le grand autel les jours de féries aussi-bien qu'aux dimanches, et tous les autels sont ornés plus simplement qu'à l'ordinaire, sans fleurs ni bouquets; on en peut mettre cependant le

troisième dimanche, et lorsque dans la semaine on dit la Messe de ce même dimanche, et en ces jours le Diacre et le Sous-Diacre se servent de dalmatique et de tunique.

II. Dans les principales églises, comme les cathédrales, collégiales et autres considérables, le Diacre et le Sous-Diacre portent (au lieu de dalmatique et de tunique) des chasubles pliées à demi par-devant, et attachées en dedans avec des cordons ou des agrafes. Le Sous-Diacre la quitte avant que de chanter l'épître et la donne au Cérémoniaire qui la met proche de la crédence; ensuite il reçoit le livre et chante l'épître comme à l'ordinaire. Après l'avoir chantée et avoir reçu la bénédiction du Célébrant, il prend sa chasuble qu'il reçoit du Cérémoniaire, et va ensuite porter le missel au côté de l'évangile.

III. Le Diacre, avant que de recevoir le livre des évangiles pour porter sur le missel, quitte sa chasuble, et l'ayant repliée en long, la met en forme d'étole par-dessus l'étole ordinaire; ou bien (ce qui est plus commode et plus conforme à la rubrique du missel, part. 1, tit. 20, n. 6.) il donne la chasuble au Cérémoniaire qui la met en un lieu convenable, et prend une étole large qu'il met par-dessus l'étole ordinaire. Pendant la purification et l'ablution des doigts du Prêtre, le Diacre ayant ôté l'étole large, reprend sa chasuble au même lieu où il l'avoit quittée ou repliée en long.

ARTICLE II.

DE LA VIGILE DE NOËL.

I. La veille de Noël tous les ornemens sont violets, et en quelque jour qu'elle arrive, les Ministres sacrés portent la dalmatique et la tunique. On ne se met point à genoux pendant les oraisons de la Messe.

II. A Prime le Martyrologe se lit avec plus de cérémonie qu'à l'ordinaire, afin d'annoncer plus solennellement la naissance de Notre-Seigneur; et quoique le Cérémonial des Evêques n'ait rien règlé sur cela, et que l'usage des lieux soit différent, il faut au moins observer ce qui est plus universellement reçu, savoir, que tout le chœur soit debout depuis le commencement du martyrologe jusqu'à ces paroles *In Bethleem Judæ*, auxquelles tous doivent être à genoux jusqu'à celles-ci inclusivement, *Nativitas Domini nostri Jesu Christi secundùm carnem*, ainsi qu'il a été remarqué au premier tome, part. 4, art. 4, nomb. 13.

III. Dans les églises considérables, il est à propos d'ajouter quelque solennité à cette cérémonie; et suivre par exemple, celle qui est prescrite dans le directoire du chœur romain: pendant qu'on chante le petit répons *Christe Filii Dei vivi*, un Prêtre revêtu d'un surplis, d'une étole et d'une chape violette, part de la sacristie, précédé du Thuriféraire avec l'encensoir non fumant, des deux Acolytes avec leurs

chandeliers et leurs cierges allumés, et du Cérémoniaire, marchant tous dans l'ordre accoutumé. Étant arrivés au chœur ils font ensemble la révérence requise à l'autel, saluent le Clergé et vont dans le même ordre au pupître qui doit être couvert d'un voile violet sur lequel est le martyrologe ; les Acolytes se rangent de part et d'autre tournés vers le livre, et le Prêtre se met devant ayant le Cérémoniaire à sa droite et le Thuriféraire à sa gauche. Quand on a dit au chœur *Deo gratias*, après la première oraison de Prime, le Prêtre après avoir mis et béni l'encens comme à l'ordinaire, reçoit l'encensoir des mains du Cérémoniaire, et encense de trois coups le livre comme fait le Diacre avant que de chanter l'évangile, le Cérémoniaire et le Thuriféraire tenant cependant les deux côtés de sa chape. Ensuite ayant les mains jointes il commence le martyrologe sans faire aucun signe de croix sur le livre ni sur soi. Tout le Clergé est pour lors debout tourné vers lui, et lorsqu'il dit *In Bethleem Judæ*, il se met à genoux aussibien que tout le Clergé, à l'exception des deux Acolytes, et y demeure jusqu'après ces paroles *Nativitas Domini nostri Jesu Christi secundùm carnem.* Après une petite pause chacun se lève, le Prêtre et ses Officiers saluent le chœur et l'autel, et retournent à la sacristie. Un lecteur achève ensuite la lecture du martyrologe, tout le chœur étant assis à l'ordinaire.

ARTICLE III.

DE LA FÊTE DE NOEL, ET DE CELLE DE L'ÉPIPHANIE.

I. Le Sacristain doit orner dès la veille toute l'église le plus proprement et le plus magnifiquement qu'il peut : outre les choses ordinaires aux autres fêtes, il a soin, 1.° de mettre sur le gradin de chaque autel au côté de l'épître, un vase propre couvert d'un carton blanc ou d'une pale pour recevoir l'ablution des doigts des Prêtres aux deux premières Messes, et sur la crédence il doit mettre une boîte où il y ait de grandes hosties. 2.° Il dispose avant Matines au milieu du chœur un pupitre pour chanter les leçons, et des chandeliers dans des endroits où on peut en avoir besoin. 3.° Il prépare deux bougeoirs avec des bougies, l'un à l'usage du Célébrant, soit au chœur, soit à l'autel, et l'autre pour le Cérémoniaire qui doit éclairer ceux qui chantent les leçons, aussi-bien que le Diacre et le Sous-Diacre à l'épître et à l'évangile.

II. On sonne les Matines à l'heure convenable selon l'usage des lieux : on y observe les cérémonies suivantes outre celles qui sont marquées dans le 1.er tome, part. 3, art. 6. 1.° Il est à propos que le Diacre qui doit servir à la Messe solonnelle chante la septième leçon, et que le plus considérable du chœur après l'Officiant chante la huitième. 2.° Sitôt que l'on a commencé à chanter l'hymne *Te Deum*, le Diacre

et le Sous-Diacre qui doivent servir à la Messe vont à la sacristie pour se revêtir des ornemens et ils sont aidés par le Thuriféraire, lequel prépare ensuite son encensoir. 3.° Outre les deux premiers Chapiers qui doivent prendre des chapes avant la dernière leçon, quatre autres vers la fin du *Te Deum* vont en prendre à la sacristie, et reviennent au chœur se joindre aux deux autres, en faisant les révérences requises à l'autel et au chœur. 4.° Lorsque les Chapiers ont chanté *Benedicamus Domino*, et que le chœur a répondu *Deo gratias*, l'Officiant sans ajouter *Fidelium animæ, etc.* salue le chœur, et va par le plus court chemin à la sacristie pour se revêtir des ornemens sacrés, étant précédé seulement des deux Acolytes et du Cérémoniaire, avec lesquels il salue l'autel en passant. 5.° Les Chapiers ne l'accompagnent point, mais après lui avoir fait une inclination lorsqu'il passe au milieu d'eux, ils se retirent en leurs places, et commencent aussitôt l'introït de la grand'Messe que l'on doit chanter fort posément afin de donner au Célébrant le temps de s'habiller.

III. Cette Messe se célèbre solennellement en la manière accoutumée. Il y a ceci de particulier. 1.° Que pendant qu'on chante le *Gloria in excelsis* on sonne toutes les cloches de l'église; et pendant que le Célébrant le récite, le premier Acolyte sonne la clochette qui sert à l'élévation. Il est à propos de ne point sonner les cloches depuis la fin de Matines jusqu'à ce temps-là. 2.° Lorsque le chœur chante *Et incarnatus est*, le Clébrant et les Ministres sacrés se lèvent, s'ils sont assis, et

vont le bonnet à la main se mettre à genoux sur le dernier degré de l'autel vis-à-vis leurs siéges : et s'ils sont encore à l'autel, ils descendent sur le second degré à ces paroles *Descendit de cœlis*, se mettent à genoux sur le bord du marchepied, et s'inclinent médiocrement, ce qu'ils observent aux trois Messes de ce jour. 3.° Le Célébrant ne prend point les ablutions à cette Messe ni à la seconde; mais ayant pris entièrement le précieux Sang, il lave ses doigts en disant les oraisons *Quod ore, etc.* et *Corpus tuum Domine, etc.* le Sous-Diacre versant dessus du vin et de l'eau dans le vase destiné à cet usage. 4.° Le Sous-Diacre, sans essuyer le calice avec le purificatoire qui doit être serré dans la bourse du corporal, le couvre de la pale sur laquelle il renverse la patène; et ayant mis le voile et la bourse par-dessus, il le porte à la crédence, et met un corporal dessous à cause des espèces sacrées qui y restent ordinairement : après la Messe le Sacristain ou quelque autre Ecclésiastique dans les ordres sacrés, porte le calice dans la sacristie sous lequel il doit toujours y avoir un corporal jusqu'à la Messe suivante. 5.° Enfin le Cérémoniaire doit se souvenir d'éclairer le Diacre et le Sous-Diacre à l'épître et à l'évangile, ce que le Sous-Diacre doit faire à l'égard du Célébrant pendant la communion du Clergé et du peuple.

IV. Après' évangile de S. Jean, le Célébrant s'avance au milieu de l'autel, et ayant fait avec ses Ministres la révérence requise à l'autel, il va à son siége au côté de l'épître, où assisté de ses deux Ministres, il quitte la chasuble et le

manipule, prend une chape que le Cérémoniaire a eu soin de faire apporter un peu auparavant ; et après avoir reçu son bonnet et fait une inclination de tête à ses deux Ministres qui lui en font une médiocre, il va au bas des degrés devant le milieu de l'autel où les Chapiers viennent le joindre, et étant tous rangés en droite ligne avec le Cérémoniaire et les Acolytes, ils font ensemble la révérence requise à l'autel et au Clergé, et conduisent l'Officiant au chœur en gardant les cérémonies qui s'observent à Vêpres. Les Ministres sacrés restent cependant auprès de leurs siéges jusqu'à ce que l'Officiant soit entré au chœur ; et pour lors étant précédés du Thuriféraire ils vont le bonnet à la main faire la génuflexion au milieu de l'autel, et sans saluer le chœur retournent ensemble à la sacristie la tête couverte et les mains jointes. Aussitôt que l'Officiant est arrivé au chœur, il commence les Laudes en chantant *Deus in adjutorium* sans dire auparavant *Pater* ni *Ave*. Cet office se chante solennellement, et on y observe les mêmes cérémonies qu'à Vêpres.

V. La seconde Messe que l'on appelle celle de l'Aurore, se doit célébrer immédiatement après Prime, et la troisième après Tierce. Il faut observer, 1.° que si on ne peut commodément célébrer solennellement la seconde Messe dans les églises où il n'y a pas d'obligation de la chanter, il est à propos de célébrer à la même heure une Messe basse servie par deux Clercs en surplis. 2.° Le Sous-Diacre n'essuie point le calice à l'offertoire des deux dernières Messes avant que le Diacre y verse

du vin, ni après que le Célébrant a pris le précieux Sang à la Messe de l'Aurore, devant y observer les mêmes règles données pour la première Messe. 3.° Le Célébrant ayant pris la purification à la troisième Messe, et ayant ensuite lavé ses doigts à l'ordinaire, fait verser aussitôt dans le calice l'ablution des deux premières Messes. S'il ne la prend pas, pour quelque raison, on peut la verser dans la piscine, ainsi que le Rituel romain le prescrit. 4.° L'évangile de l'Épiphanie se devant dire à la fin de la troisième Messe; le Sous-Diacre ou le Prêtre Assistant, s'il y en a un, porte le missel au côté de l'évangile.

VI. Ce qui qui vient d'être dit pour la Messe solennelle, se doit à proportion garder aux Messes basses. On y doit observer les règles suivantes, que le Sacristain doit faire écrire sur une carte pour les exposer dans la sacristie, afin que tous les Prêtres qui veulent célébrer puissent les lire auparavant.

1.° Suivant l'opinion commune et l'usage reçu, il est permis en ce jour de dire les Messes depuis minuit jusqu'à midi, soit séparément, soit toutes les trois de suite. 2.° Il n'est pas à propos de commencer les Messes basses avant l'élévation de la Messe solennelle de minuit, ou au moins avant l'offertoire, pour ne pas faire la consécratiou aux Messes basses avant qu'elle soit faite à la grande. 3.° On doit dire trois Messes, ou une seulement, et non pas deux, ce nombre n'étant pas conforme au mystère représenté par cette fête. Si on n'en dit qu'une, ce doit être la troisième, parce que l'oraison convient mieux à

l'office que celle de la première et de la seconde : si néanmoins on la célèbre pendant la nuit on peut dire la première. 4.° Soit qu'on célèbre les trois Messes le jour ou la nuit, il ne faut rien changer au *Communicantes*, mais dire toujours *noctem* à la première, et *diem* aux deux autres. 5.° Le Célébrant ne doit point prendre la purification aux deux premières Messes, mais ayant pris le précieux Sang le plus exactement qu'il peut, il met le calice sur le corporal qu'il laisse déplié, et lave ses doigts en disant les oraisons *Quod ore, etc.* et *Corpus tuum Domine, etc.* Le Servant versant dessus du vin et de l'eau dans le vase destiné à cet usage, et non pas dans le calice, ce qui est défendu par la rubrique du missel tit. 9, n. 4, de defect. 6.° Le Célébrant après avoir essuyé ses doigts avec le purificatoire qu'il remet aussitôt dans la bourse, ne devant plus s'en servir, n'essuie pas le calice, mais le couvre premièrement de la patène sur laquelle il remet une hostie (s'il doit dire une autre Messe immédiatement après), et ensuite de la pale et du voile, et non pas de la bourse. S'il arrive qu'il reste quelques gouttes du précieux Sang dans le calice, le Célébrant ne doit pas pour cela faire la génuflexion lorsqu'il quitte le milieu de l'autel ou qu'il y arrive. 7.° A la première et à la seconde Messe le dernier évangile étant achevé, le Célébrant retourne aussitôt au milieu de l'autel, fait une inclination de tête à la croix, descend sur le pavé, et ayant fait la révérence ordinaire, il commence une autre Messe qu'il célèbre comme la première, excepté qu'il n'essuie point

le calice à l'offertoire, et qu'à la fin de la troisième il le purifie et fait l'ablution des doigts à l'ordinaire; après quoi il verse ou fait verser dans son calice l'ablution des Messes précédentes. A la fin de la troisième Messe il dit l'évangile de la fête de l'Épiphanie *Cùm natus esset Jesus, etc.* 8.° Si le Célébrant ne dit pas les trois Messes tout de suite, après la communion de la première et de la seconde, il laisse sur le corporal le calice qu'il couvre de la pale sur laquelle il renverse la patène et met le voile par-dessus. Après la Messe il le porte dans la sacristie et le pose sur un corporal dans un lieu décent; un Prêtre qui veut se servir ensuite de ce calice, connoît par ce moyen qu'il n'a pas encore été purifié, et que par conséquent il ne doit point l'essuyer avec le purificatoire à l'offertoire de la Messe qu'il va célébrer.

VII. Il n'y a rien de particulier le jour de l'Épiphanie, si ce n'est que le *Venite exultemus* se chante au commencement du troisième nocturne de Matines avec une antienne propre, laquelle se répète entre les versets, ainsi qu'il est marqué dans le bréviaire : voici la manière de le chanter. Les Chantres commencent l'antienne, et le chœur continue à la chanter : ils chantent ensuite seuls les versets du psaume, et le chœur répète toujours l'antienne. Comme il y a deux versets avant chaque répétition de cette antienne, excepté en un seul endroit, le premier Chantre dit le premier verset, et l'autre le second : s'il y a quatre Chantres, comme il est plus convenable, ceux du premier côté chantent le premier verset,

set, et les deux autres le second. Tout le chœur est debout pendant ce temps-là, et tourné en face.

ARTICLE IV.

DE LA FÊTE DE LA PURIFICATION DE LA SAINTE VIERGE.

§. I.er

Ce que l'on doit préparer pour cette Fête.

I. Le Sacristain doit avant le bénédiction des cierges, couvrir les ornemens blancs du grand autel, d'autres ornemens violets qui se puissent ôter facilement pendant que la procession est hors de l'église.

II. Il prépare proche de l'autel au côté de l'épître une petite table ou crédence couverte jusqu'à terre d'une nappe blanche sur laquelle il met une corbeille propre avec des cierges de cire blanche, suivant le nombre des personnes auxquelles on doit les distribuer, y en ayant un plus grand que les autres pour le Célébrant, et couvre cette corbeille d'un linge blanc.

III. Il met auprès de la crédence la croix des processions; et sur la crédence, outre ce qui est nécessaire pour la Messe solennelle, le bénitier avec l'aspersoir, un grand bassin avec un aiguière et une serviette, l'écharpe du Sous-Diacre sur le calice à l'ordinaire, et

par-dessus une autre écharpe violette qui couvre tout ce qui est sur la crédence.

VI. Il prépare dans la sacristie outre les ornemens blancs, trois chapes violettes pour le Célébrant et pour les Chapiers ; deux étoles de même couleur pour le Célébrant et pour le Diacre, et dans les églises considérables, deux chasubles pliées pour les Ministres sacrés.

V. Remarquez premièrement, que dans les lieux où, quoique cette fête soit transférée à cause du dimanche privilégié, on ne transfère pas le bénédiction des cierges, le Sacristain ne prépare ce jour-là que des ornemens violets, la Messe et l'Office étant du dimanche. 2. En quelque dimanche que cette fête arrive, l'aspersion de l'eau bénite se fait avec les ornemens violets avant la bénédiction des cierges, laquelle le Célébrant commence après avoir chanté l'oraison *Exaudi nos*, *etc.* 3. Le Sacristain a soin de réserver après la bénédiction quelques cierges pour les moribonds.

§. II.

De la bénédiction des Cierges.

I. Sur la fin de Tierce dans les églises où on chante les Heures canoniales, et dans les autres à l'heure convenable, les cierges de l'autel étant allumés, les Officiers sacrés s'étant revêtus des ornemens requis ; savoir, les Ministres sacrés, d'aubes et de chasubles pliées, ou seulement d'aubes, le Diacre ayant pardessus l'aube une étole violette, et le Célé-

brant une chape violette par-dessus l'étole, tous trois, sans manipules, partent de la sacristie en cet ordre. Le Thuriféraire sans encensoir, et à sa gauche un Clerc destiné pour porter le bénitier, marchent les premiers les mains jointes, les Acolytes les suivent portant leurs chandeliers, le Cérémoniaire ensuite précède les Ministres sacrés qui ont la tête couverte et marchent au côté du Célébrant, dont ils soulèvent le devant de la chape : tous ayant salué le chœur, et fait la révérence convenable à l'autel, comme au commencement de la Messe solennelle, les Acolytes portent leurs chandeliers à la crédence, où ils demeurent debout les mains jointes pendant la bénédiction des cierges; le Thuriféraire et le Clerc destiné à porter le bénitier se rangent au-dessous, et se comportent comme eux. Le Cérémoniaire ayant porté les bonnets des Officiers à leurs siéges, ôte le linge qui couvre les cierges, et se tient auprès du livre pour tourner les feuillets dans le besoin. Le Célébrant étant cependant monté à l'autel avec le Diacre et le Sous-Diacre, le baise au milieu, ses deux Ministres faisant en même temps la génuflexion, ensuite il passe avec eux au côté de l'épître, où étant un peu tourné vers les cierges, le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche, il chante *Dominus vobiscum*, et les oraisons, en ton férial, et les mains jointes. Lorsqu'il fait le signe de la croix sur les cierges, il met la main gauche sur l'autel, et le Diacre lève le côté droit de sa chape.

II. Au commencement de la quatrième

oraison, et même plutôt s'il est nécessaire, le Thuriféraire ayant fait la génuflexion à l'autel, va mettre du feu dans l'encensoir, et revient au côté de l'épître avec l'encensoir et la navette lorsqu'on dit la dernière oraison; le Clerc destiné pour porter l'eau bénite ayant pris en même temps le bénitier sur la crédence, et l'étaut venu joindre, ils font ensemble avec le Cérémoniaire au milieu d'eux la génuflexion à l'autel, et s'approchant du Diacre ils demeurent dans ce même ordre jusqu'à ce que le Célébrant ait aspersé et encensé les cierges.

III. Les oraisons étant achevées, le Célébrant met de l'encens dans l'encensoir et le bénit à l'ordinaire, le Diacre lui présentant la cuiller, et le Sous-Diacre levant un peu le côté droit de sa chape : ensuite ayant rendu la cuiller au Diacre, et reçu de lui l'aspersoir, il jette de l'eau bénite sur les cierges, au milieu, à la droite et à la gauche des mêmes cierges, disant à voix basse l'antienne *Asperges me, etc.* sans ajouter le psaume *Miserere*, puis il rend l'aspersoir, et ayant reçu l'encensoir, il encense pareillement de trois coups les cierges, de la même manière qu'il a fait l'aspersion de l'eau bénite.

IV. Remarquez premièrement, que lorsque le Diacre présente la cuiller, l'aspersoir ou l'encensoir, il baise premièrement ces choses, et ensuite la main du Célébraut, et en les recevant il baise premièrement la main, et ensuite les choses qu'il reçoit. 2. Que le Diacre élève un peu le côté droit de la chape du Célébrant lorsqu'il bénit, asperse ou encense les

cierges, ce que le Sous-Diacre doit faire aussi pendant que le Diacre fait bénir l'encens. 3. Qu'après que le Thuriféraire et le Ministre de l'eau bénite ont reçu du Diacre l'encensoir et l'aspersoir, ils font ensemble la génuflexion à l'autel, et reportent ces choses aux lieux où ils les ont prises : puis ils retournent pour servir à la distribution des cierges, montant pour cet effet de part et d'autre auprès des Ministres sacrés, après avoir fait ensemble la génuflexion sur le pavé devant le milieu de l'autel. 4. Si c'est la coutume de prêcher sur la cérémonie du jour, le temps le plus convenable pour cela est après la bénédiction des cierges et avant la distribution. Si c'est le Célébrant qui prêche, il le fait à l'autel au coin de l'évangile, debout et couvert, et les Ministres sacrés se tiennent debout et découverts au même côté hors le marchepied de l'autel, ayant la face tournée vers l'autel. S'il y avoit un grand concours de peuple, le Célébrant devroit quitter la chape et monter en chaire, les Officiers sacrés demeurant à leurs siéges, où ils pourroient s'asseoir et se couvrir.

§. III.

De la distribution des Cierges.

1. La bénédiction des cierges étant achevée, le Célébrant va au milieu de l'autel ayant ses deux Ministres sacrés à ses côtés, et après avoir fait tous trois ensemble une inclination de tête à la croix, ils se tournent vers le peu-

ple, et se tiennent debout et découverts, et un peu éloignés du bord du marchepied, afin que le Clergé puisse s'y mettre à genoux pour recevoir les cierges. Le Diacre ne quitte point le côté de l'épître, quoiqu'il s'y trouve à la gauche du Célébrant et que le Sous-Diacre soit à la droite, parce que c'est au Diacre à présenter les cierges au Célébrant pour les distribuer. Sur quoi il faut observer premièrement, que le Diacre doit les baiser avant que de les présenter au Célébrant, sans néanmoins baiser sa main; et les tenir par le bas, afin que le Célébrant les prenne par le milieu. 2. Que le Sous-Diacre soutient de la main gauche le côté droit de la chape du Célébrant, tenant l'autre appuyée sur la poitrine.

II. Aussitôt que la bénédiction des cierges est finie, le Cérémoniaire ayant fait la génuflexion avec le Thuriféraire et le Porte-bénitier, va au chœur, le salue en y entrant, et s'étant avancé vers le Prêtre le plus considérable, il l'invite par une inclination médiocre à venir présenter le cierge au Célébrant. Aussitôt ce Prêtre, sans étole, ayant salué le chœur s'avance vers l'autel accompagné du Cérémoniaire qui marche à sa gauche un peu devant lui. Etant arrivé au bas des degrés, ils y font la génuflexion et saluent le Célébrant par une inclination profonde; ensuite ce Prêtre monte sur le degré le plus proche du marchepied, où il reçoit debout, de la main du Diacre, le cierge qu'il baise et qu'il donne au Célébrant sans lui baiser la main. Le Célébrant le reçoit debout, et le baise pareillement sans baiser la main de celui qui le lui

présente, et l'ayant mis ensuite entre les mains du Sous-Diacre, qui le donne à garder au Clerc qui a porté le bénitier, il reçoit un autre cierge du Diacre, et le donne à ce même Prêtre, lequel le reçoit à genoux sur le bord du marchepied, baisant premièrement le cierge et ensuite la main du Célébrant; et étant descendu sur le pavé, il y fait derechef la génuflexion à l'autel, et une inclination profonde au Célébrant, puis il retourne au chœur à sa place sans être conduit par le Cérémoniaire, lequel après avoir fait avec lui la génuflexion et l'inclination en arrrivant du chœur, s'est retiré au côté de l'épître pour donner au Diacre les cierges qu'il doit présenter au Célébrant.

III. L'ordre qui s'observe à la distribution des cierges est celui-ci. Premièrement, sitôt que le Prêtre qui a donné le cierge au Célébrant, l'a salué en se retirant, le Diacre et le Sous-Diacre descendent chacun de leur côté sur le plus bas degré, où ayant fait tous deux la génuflexion à l'autel et une inclination profonde au Célébrant, ils montent ensuite sur le second degré, se mettent à genoux sur le bord du marchepied et reçoivent leurs cierges les baisant par le bas, et ensuite la main du Célébrant; puis ils se lèvent ensemble et se retirent sur le dernier degré, où ayant fait derechef les mêmes révérences à l'autel et au Célébrant, ils retournent à ses côtés comme ils étoient auparavant, et donnent leurs cierges à garder aux Ministres inférieurs qui sont auprès d'eux. 2 Les deux Prêtres les plus considérables suivent immédiatement les Ministres sacrés, et en même temps que ceux-ci, après avoir reçu leurs cierges

font la génuflexion sur les degrés, ceux-la font aussi la génuflexion sur le pavé et une inclination profonde au Célébrant; ils montent ensuite sur le second degré, se mettent à genoux sur le bord du marchepied et reçoivent leurs cierges, les baisant par le bas et ensuite la main du Célébrant. Pendant ce temps-là deux autres Prêtres font les mêmes révérences au bas des degrés, et en même temps que les deux premiers qui ont reçu leurs cierges s'écartent l'un de l'autre se tournant en dedans et descendent les degrés, ceux-là montent sur le second degré et reçoivent leurs cierges à genoux sur le marchepied, comme les deux premiers, qui étant descendu au bas des degrés, font la génuflexion sur le pavé et une inclination profonde au Célébrant, avec deux autres qui se sont avancés au milieu d'eux, et qui montent ensuite sur le second degré pour recevoir leurs cierges, en même temps que ceux qui viennent de les recevoir en descendent pour faire la génuflexion et l'inclination profonde aux côtés des deux autres qui suivent. Ainsi suivant ce qui vient d'être dit, pendant que deux reçoivent leurs cierges, quatre autres font au bas des degrés la révérence à l'autel et au Célébrant, lequel par ce moyen distribue les cierges sans aucune interruption. Tout le Clergé suit le même ordre, chacun venant en son rang, les Prêtres les premiers, les Diacres ensuite, puis les Sous-Diacres, et enfin les Clercs, tous deux à deux, et si le nombre est impair, les trois derniers viennent ensemble. 3. Les petits Officiers vont aussi recevoir les cierges, le Cérémoniaire

va avec ceux de son ordre, les deux Acolytes ensemble avec les autres Clercs, et après eux le Thuriféraire et le Clerc qui a porté le bénitier, lesquels doivent auparavant porter sur la crédence les cierges du Célébrant et des Ministres sacrés qu'ils ont reçus.

IV. La manière de distribuer et de recevoir les cierges que nous venons d'expliquer, et qui convient également à la distribution des cendres et à celle des Rameaux, se doit garder dans les églises où le Clergé est nombreux, afin d'abréger cette cérémonie. Mais dans celles où il y a peu d'Ecclésiastiques, il suffit que pendant que les deux premiers reçoivent leurs cierges sur le marchepied, les deux suivans attendent au bas des degrés qu'ils soient descendus, pour faire avec eux et au milieu d'eux la génuflexion à l'autel et l'inclination au Célébrant, ce que tous les autres observent consécutivement; en sorte que quatre fassent toujours ensemble la révérence au bas des degrés de l'autel, savoir les deux qui ayant reçu leurs cierges en sont descendus, et les deux qui doivent y monter pour recevoir les leurs.

V. Si quelque Prélat assiste en rochet et en camail à cette cérémonie, et qu'il désire recevoir le cierge de la main du Célébrant, il part le premier de sa place, accompagné de ses Aumôniers, et ayant salué le chœur, il s'avance au bas des degrés, fait la révérence à l'autel, et après avoir salué le Célébrant, qui lui rend le salut avec les Ministres sacrés, il monte sur le second degré, le Célébrant baise alors le cierge et le lui présente sans lui

baiser la main : l'Evêque ne baise pas non plus la main du Célébrant, mais seulement le cierge, et descendant ensuite au bas des degrés, il fait les mêmes révérences qu'en y arrivant, et retourne à son siége. Pendant qu'il s'en retourne, le Prêtre le plus considérable du chœur qui a présenté le sierge au Célébrant, et qui pour faire place au Prélat, s'étoit retiré au côté de l'évangile avant que de recevoir le sien, s'approche de l'autel, et vient le recevoir en la manière marquée ci-dessus. Si le Prêlat ne désire pas recevoir son cierge à l'autel, un Prêtre le lui porte à son siége et le lui présente baisant premièrement le cierge; et ensuite la main de l'Evêque, et faisant une inclination profonde avant et après.

VI. Les Chanoines reçoivent leurs cierges debout et inclinés; ils baisent seulement le cierge, et non pas la main de celui qui le présente, à moins que ce ne soit l'Evêque. Le Curé ou le Supérieur de l'église qui assisteroit à cette cérémonie sans y officier, doit présenter le cierge au Célébrant, et recevoir ensuite le sien de la même manière que les Chanoines, debout et incliné, baisant seulement le cierge.

VII. Les Magistrats, les Officiers considérables et les autres personnes de condition reçoivent leurs cierges à genoux sur le pavé, après le Clergé, ils les baisent et ensuite la main du Célébrant, et le saluent aussi-bien que l'autel en arrivant et en se retirant. Quand aux autres cierges que le peuple apporte, et qu'il tient à la main, le Célébrant bénissant ceux qui sont devant lui, doit avoir intention de bénir tous les autres, et après avoir aspersé

et encensé ceux qui sont devant lui, il pourroit descendre dans la nef de l'église pour faire l'aspersion en la même manière que l'on fait l'aspersion ordinaire de l'eau bénite, ou bien députer un prêtre revêtu d'un surplis et d'une étole pour faire cette cérémonie. De même si c'étoit l'usage de distribuer les cierges à tout le peuple et qu'il y eût un grand concours, il faudroit députer un ou plusieurs Prêtres revêtus pareillement de surplis et d'étole violette pour les distribuer en plusieurs endroits, mais ceux-ci ni le Célébrant ne doivent pas permettre aux femmes de leur baiser la main.

VIII. Sitôt que le Célébrant commence à distribuer les cierges, deux Chantres entonnent l'antienne *Lumen ad revelationem*, *etc.* que tout le chœur continue étant tourné vers l'autel, comme durant la bénédiction. Ils chantent ensuite les versets du cantique *Nunc dimittis*, *etc.* le chœur répétant toujours l'antienne après chaque verset. Il faut chanter posément, si la distribution est un peu longue; et si on prévoit qu'elle ne soit pas achevée à la fin du cantique, on doit le recommencer et le répéter même plusieurs fois jusqu'au *Gloria Patri* qu'on ne doit chanter qu'une fois, et seulement à la fin. Cependant il faut faire en sorte que le chœur ne manque pas de personnes qui continuent de chanter sans aucune interruption; c'est pourquoi dans les églises où il y a peu de Chantres, il est à propos de n'aller recevoir les cierges que seul à seul et l'un après l'autre.

IX. Sur la fin de la distribution des cierges, les deux Chantres prennent pour la pro-

cession, des chapes violettes qu'on leur apporte à leurs places; et lorsque le cantique et l'antienne sont achevés, ils entonnent le répons *Exurge*, *Domine*, *etc.* qui se chante comme l'introït de la Messe. En même temps le Thuriféraire sort pour aller préparer l'encensoir, et le Cérémoniaire fait allumer tous les cierges du chœur par deux Clercs à qui il a dû donner ce soin.

X. Tous les cierges étant distribués, le Célébrant se retourne vers l'autel avec les deux Ministres sacrés, fait avec eux une inclination de tête à la croix, et va au coin de l'épître où il lave ses mains, le Diacre à sa droite, et le Sous-Diacre à sa gauche soutenant les côtés de sa chape, et les deux Acolytes présentant l'eau et l'essuie-main comme à la Messe solennelle. Si néanmoins le Célébrant avoit quitté l'autel pour distribuer les cierges au peuple, au retour il feroit la révérence convenable avec ses Ministres au bas des degrés de l'autel, et iroit laver ses mains au côté de l'épître proche de son siége, et monteroit ensuite au coin de l'épître. Lorsque le chœur a achevé le répons *Exurge*, *etc.* le Célébrant chante l'oraison *Exaudi*, *etc.* ayant les mains jointes, et les Ministres étant à ses côtés comme à la bénédiction. Si cette cérémonie se fait après la Septuagésime, dans un autre jour que le Dimanche, le Diacre chante *Flectamus genua* avant cette oraison, et le Sous-Diacre *Levate* en la manière ordinaire, étant cependant tous deux aux côtés du Célébrant.

§. IV.

De la Procession et de la Messe de la Purification.

I. QUAND le Célébrant a chanté l'oraison *Exaudi, etc.* après la distribution des cierges, il va au milieu de l'autel avec ses deux Ministres; et après avoir fait une inclination de tête à la croix, il bénit l'encens aidé à l'ordinaire par le Diacre: ensuite le Sous-Diacre et le Thuriféraire font la génuflexion au même lieu, et vont à la crédence, où le premier s'étant rangé avec la croix de la procession entre les deux Acolytes qui prennent leurs chandeliers, et le Thuriféraire s'étant placé devant lui, ils marchent tous quatre ensemble dans ce même ordre, et s'arrêtent devant l'autel au bas du sanctuaire. Cependant le Diacre ayant reçu d'un Clerc le cierge allumé du Célébrant, le lui présente baisant le cierge et la main : il reçoit ensuite le sien et descend en sa place ordinaire derrière le Célébrant, où il fait la génuflexion et se tourne par la droite vers le peuple pour chanter *Procedamus in pace*, après quoi il se retourne vers l'autel sans faire la génuflexion. Le chœur ayant répondu *In nomine Christi, amen*, le Célébrant et le Diacre derrière lui, font une inclination de tête à la croix et descendent au bas des degrés où il font la révérence convenable à l'autel; ensuite le Diacre donne le bonnet au Célébrant

et reçoit le sien du Cérémoniaire, puis ils se tournent l'un et l'autre vers le chœur, le Célébrant tenant la droite et le Diacre la gauche : cependant les deux Chantres entonnent l'antienne *Adorna thalamum*, *etc.* et la procession commence à marcher dans l'ordre qui suit.

II. En même temps que le Célébrant fait avec le Diacre la révérence convenable au bas des degrés de l'autel, le Thuriféraire et tout le Clergé font la génuflexion à leurs places, à l'exception de ceux qui sont dans les hautes formes du chœur, qui ne la font qu'en descendant. Ensuite le Thuriféraire marche le premier par le côté de l'évangile, il est suivi du Sous-Diacre et des deux Acolytes, qui, sans faire aucune révérence à l'autel, se tournent conjointement par le même côté, le premier tenant toujours la droite du Sous-Diacre, et le second la gauche. Le Clergé suit, les moins considérables les premiers, marchant deux à deux et gardant environ trois pas de distance entr'eux, ayant leurs cierges allumés et un peu penchés en dehors. Le Cérémoniaire marche au milieu et a soin que chacun observe l'ordre convenable. Les Chapiers marchent immédiatement devant le Célébrant, avec lequel ils se couvrent aussitôt qu'ils commencent à marcher ; le Diacre se couvre aussi et ne soutient pas le devant de la chape du Célébrant. Tous les autres se couvrent quand ils sont sortis de l'église, excepté le Sous-Diacre, les Acolytes, le Thuriféraire et le Cérémoniaire qui demeurent toujours découverts, si le mauvais temps ne les oblige de se couvrir. Si la procession se fait seulement autour de l'église,

par-dessus, le Célébrant seul est couvert. Remarquez premièrement, que ceux qui sont couverts doivent faire attention à se découvrir aux noms de Jésus et de Marie qui se trouvent dans les antiennes. 2. Le Sacristain change pendant la procession les ornemens violets de l'autel, pour en mettre de conformes à la fête; il retire en même temps tout ce qui ne doit plus servir, comme la table et la corbeille où étoient les cierges, le bénitier et le grand voile violet.

III. Au retour de la procession, le Sous-Diacre étant arrivé au haut du chœur s'arrête avec les Acolytes et le Thuriféraire au même lieu où ils s'étoient arrêtés avant que de partir pour la procession. Le Thuriféraire y fait la génuflexion en arrivant; le Clergé la fait deux à deux en entrant au chœur, et tous ainsi successivement se séparent en se saluant pour retourner à leurs places, où ils demeurent debout tournés en face pendant tout le répons *Obtulerunt*, que les Chapiers entonnent en entrant dans l'église; ceux-ci se découvrent en entrant au chœur, et après avoir fait la révérence convenable, ils se séparent des deux côtés du chœur pour recevoir le salut du Célébrant et du Diacre, qui se découvrent aussi en entrant. Si les Chapiers étoient occupés à chanter le verset du répons, ils ne se sépareroient point. Le Célébrant et le Diacre après avoir salué le Clergé, s'avancent par le côté de l'épître jusqu'au bas des degrés de l'autel, où ils font la révérence à l'autel, et se retirent à la sacristie précédés du Thuriféraire, du Sous-Diacre et des Acolytes; après

leur départ ceux qui doivent porter les chapes à la Messe, vont les prendre à la sacristie, et entrent au chœur aussitôt après que ceux qui portoient des chapes violettes à la procession sont sortis du chœur après avoir chanté les versets du répons *Obtulerunt.* Lorsque ce répons est fini, chacun éteint son cierge et le garde auprès de soi pour l'allumer à l'évangile et après le *Sanctus.*

IV. Remarquez premièrement, que si la procession se fait dans l'église, à cause du mauvais temps, ou pour quelqu'autre raison, on ne doit commencer le répons *Obtulerunt* qu'à l'entrée du chœur. 2. Que lorsque la sacristie est fort éloignée de l'autel, ou que la Messe ne se doit pas dire de la Purification, mais d'un dimanche privilégié, il n'est pas nécessaire que les Officiers au retour de la procession rentrent dans la sacristie pour prendre leurs ornemens, le Sacristain ayant dû en ce cas les apporter sur leurs siéges. Ainsi le Sous-Diacre et les Acolytes vont droit à la crédence où ils remettent la croix et les chandeliers, et le Thuriféraire après avoir fait la génuflexion va renouveler le feu dans l'encensoir pour le commencement de la Messe. Quand le Célébrant arrive au bas des degrés de l'autel, le Sous Diacre se rend à sa gauche, et le Diacre étant en même temps passé à sa droite, ils font tous trois la révérence à l'autel, et vont prendre leurs ornemens à leurs siéges au côté de l'épître; et lorsqu'ils sont entièrement habillés, ils retournent l'un après l'autre, nue-tête et les mains jointes au bas des degrés pour commencer la Messe; et ce-

pendant le Cérémoniaire fait reporter à la sacristie par quelque Clerc la chape du Célébrant, les chasubles pliées, si on s'en est servi, et la croix de la procession.

V. Remarquez encore que si celui qui a fait la bénédiction ne pouvoit pas célébrer la Messe, le Prêtre qui seroit député pour la dire, se prépareroit pendant la procession, et prendroit ses ornemens dans la sacristie. En ce cas celui qui auroit béni les cierges, devroit y entrer après la procession avec tous ses Officiers : néanmoins selon un décret de la sacrée Congrégation des Rites, celui qui a fait la bénédiction des cierges, des cendres et des rameaux, doit toujours, s'il est possible, célébrer la Messe.

VI. Remarquez enfin premièrement, que pendant la Messe qui se célèbre à l'ordinaire, tous, excepté les Officiers de l'autel, tiennent leurs cierges allumés durant l'évangile, et depuis la consécration jusqu'après la communion du Clergé et du peuple, deux Clercs ont soin pour cela d'allumer un peu avant l'évangile et au *Sanctus*, ceux des premiers de chaque ordre dans le chœur commençant par les plus considérables, et chacun prend ensuite successivement de la lumière. 2. Après que le Célébrant a passé au coin de l'épître pour y entendre l'évangile, un Clerc lui présente son cierge allumé, baisant le cierge et sa main, et lui faisant une inclination médiocre avant et après. Le Célébrant le tient pendant l'évangile, et le rend à ce même Clerc avant que le Sous-Diacre lui présente l'évangile à baiser. 3. Comme les Clercs communient le

cierge à la main, ils doivent le tenir de manière qu'ils n'empêchent pas l'action du Prêtre. 4. Ce qui vient d'être dit, regarde seulement la Messe de la Purification; car si la Messe est d'un dimanche, le Sacristain reprend les cierges après la procession.

§. V.

De la Fête de la Purification dans les petites Eglises.

I. DANS les églises où il n'y a pas assez d'Officiers pour pratiquer tout ce qui vient d'être dit, il faut au moins observer les principales cérémonies prescrites dans le missel conformément aux avis suivans. Premièrement, s'il n'y a pas de Ministres sacrés, mais seulement des Clercs, deux accompagnent le Célébrant à l'autel, marchant devant lui, et lorsqu'il monte sur le marchepied, ils lèvent un peu de part et d'autre le devant de sa chape (s'il en a) et de ses vêtemens, jusque sur le second degré, où ayant fait la génuflexion en même temps qu'il baise l'autel, l'un d'eux va au côté de l'épître soutenir le devant de sa chape pendant qu'il bénit les cierges, er tourner les feuillets du missel : l'autre va préparer l'encensoir qu'il apporte au commencement de la dernière oraison : celui qui étoit auprès du Célébrant, ou un autre, s'il y en a, apporte en même temps le bénitier, et l'un et l'autre ayant salué le Célébrant, l'aident à bénir l'encens et à asper-

ser les cierges de la manière qu'il a été expliqué ci-dessus. 2. Pendant la distribution des cierges, un de ces Clercs les présente au Célébrant, et les baise auparavant, et s'il y a un Prêtre, il lui présente le premier, pour le donner au Célébrant. 3. Si le Célébrant chante *Flectamus genua*, un Clerc chante derrière lui *Levate*. 4. Le Célébrant après avoir béni l'encens pour la procession et reçu son cierge allumé, se tourne vers le peuple et chante *Procedamus in pace*. 5. Le Thuriféraire marche le premier à la procession, et il est suivi d'un Clerc qui porte la croix au milieu des deux autres qui portent des chandeliers. 6. Si la bénédiction des cierges se fait sans chanter, le Célébrant avant que de les distribuer, doit lire tout haut au coin de l'épître l'antienne *Lumen ad*, *etc.* et le cantique *Nunc dimittis*; et s'il n'y a point de procession, il dit de même les antiennes marquées dans le rituel, et le répons *Obtulerunt*, *etc.* avant que de commencer la Messe.

ARTICLE V.

Du jour des Cendres, et du temps de Carême.

I. Le Mercredi des cendres, le Sacristain a soin de préparer de bonne heure des cendres bien sèches et bien nettes, faites des rameaux bénis l'année précédente, et de les mettre proche du missel sur l'autel. Il met sur la crédence, outre les choses ordinaires pour la Messe solennelle, un bénitier avec l'aspersoir

un grand bassin, une aiguière, une serviette et de la mie de pain pour laver les mains du Célébrant après la distribution des cendres. Il prépare dans la sacristie deux étoles violettes pour le Célébrant et pour le Diacre, trois chapes de même couleur; et dans les églises considérables deux chasubles pliées pour le Diacre et le Sous-Diacre. Il porte sur le siége des Officiers sacrés la chasuble du Célébrant avec trois manipules violets pour la Messe solennelle.

II. La cérémonie de la bénédiction et de la distribution des cendres, est semblable à celle qui a été marquée dans l'article précédent pour la bénédiction et la distribution des cierges. Il y a seulement ceci de particulier. Premièrement, le Célébrant reçoit des cendres le premier, debout et la tête inclinée; le Prêtre le plus considérable du chœur, sans étole, les lui impose sur la tête en forme de croix, disant: *Memento homo, quia pulvis es et in pulverem reverteris;* et le chœur chante en même temps l'antienne *Immutemur*, *etc.* 2. Le Célébrant donne les cendres de la même manière à tous les autres, qui les reçoivent à genoux, excepté les Prélats, le Curé et le Supérieur de l'Église, s'ils assistent à cette cérémonie sans y officier, et les Chanoines, qui les reçoivent debout et inclinés. 3. Pendant que les Ministres sacrés les reçoivent, le Cérémoniaire tient le bassin à côté du Célébrant, et le rend ensuite au Diacre, qui après avoir reçu des cendres, doit passer à la droite du Célébrant, et le Sous-Diacre passe à la gauche du côté de l'épître. 4. Si quelque Prélat, assistant à cette cérémo-

nie, ne veut pas aller recevoir les cendres à l'autel, un Prêtre des plus considérables du chœur prend une étole violette, et étant précédé d'un Clerc qui porte le bassin, il va à sa place les lui imposer comme aux autres, en lui faisant la révérence avant et après. 5. Lorsqu'on donne des cendres aux femmes, on ne doit point changer les paroles *Memento homo etc.* ni les imposer sur leurs coiffes, mais autant qu'on peut sur les cheveux.

III. Après la distribution, le Célébrant chante l'oraison *Concede nobis*, *etc.* le Diacre étant à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche. Il descend ensuite à son siége où il quitte la chape et prend le manipule et la chasuble, aidé par les Officiers sacrés, qui prennent ensuite leurs manipules, et vont l'un après l'autre nue-tête et les mains jointes devant le milieu de l'autel pour commencer la Messe.

IV. Dans cette Messe et dans les autres auxquelles on chante le verset, *Adjuva nos*, *etc.* le Célébrant le disant fait seulement une génuflexion avec le Diacre qui est à son côté et se relève aussitôt; mais quand on chante ce même verset au chœur il se met à genoux sur le bord du marchepied avec les Ministres sacrés à ses côtés, et il y demeure jusqu'à la dernière parole. Le Célébrant doit avoir fait auparavant la bénédiction de l'encens pour l'évangile, et le Diacre doit dire *Munda cor meum*, *etc.* pendant qu'on chante ce verset, afin qu'en se levant il puisse prendre d'abord le livre des évangiles et recevoir la bénédiction du Prêtre, et que par ce moyen il y ait moins d'interruption dans la Messe. Les autres cérémonies qui

doivent se pratiquer dans cette Messe fériale, se trouvent au premier tome, et à la première partie de ce second tome, comme de se mettre à genoux pendant les oraisons et au *Sanctus*, aussi-bien que tout ce que le Diacre doit faire lorsqu'il chante ces paroles *Humiliate capita vestra Deo*, avant la dernière oraison.

V. Dans les églises où il y a un si grand concours de peuple qu'il est nécessaire d'y distribuer des cendres dès le matin, le Prêtre qui doit dire la première Messe en fait la bénédiction et la distribution avant que de commencer la Messe, aidé seulement du Servant de Messe qui tient le bénitier; mais il ne faut en bénir avant cette Messe qu'autant qu'il est nécessaire pour satisfaire à la dévotion de ceux qui ne peuvent attendre la bénédiction et la distribution solennelle que l'on fait avant la Grand'Messe.

VI. Dans les églises moins considérables, il faut suivre à proportion ce qui a été marqué dans l'article précédent pour la bénédiction et distribution des cierges, §. 5. et s'il n'y a point d'autre Prêtre que le Célébrant, il se donne à lui-même des cendres, sans rien dire. Il se met pour cela à genoux au milieu de l'autel sur le bord du marchepied, ayant un Clerc à son côté qui tient le bassin, et s'étant levé il les distribue aux autres.

VII. Pendant le temps de Carême, lorsqu'on en fait l'office, on se sert d'ornemens violets, et le Diacre et le Sous Diacre ne se servent point de dalmatique ni de tunique aux grandes Messes. On observe la même chose aux Quatre-Temps qui se rencontrent dans

l'année lorsque la Messe est de la férie. Il doit y avoir quatre chandeliers sur le grand autel les jours de féries aussi-bien qu'aux dimanches, et tous les autels sont ornés plus simplement qu'à l'ordinaire, sans fleurs ni bouquets. On en peut mettre cependant le quatrième dimanche, auquel jour le Diacre et le Sous Diacre se servent de dalmatique et de tunique.

VIII. Avant les Vêpres du samedi avant le dimanche de la Passion, on couvre toutes les croix et les images qui sont dans l'église, et il n'y en doit paroître aucune sur l'autel pendant tout ce temps; les voiles qui les couvrent doivent être violets sans aucunes figures non pas même des instrumens de la Passion de Notre-Seigneur, et quelque fête qui arrive, cette couleur ne doit point être changée, excepté le Jeudi et le Vendredi-Saint, ainsi qu'il sera expliqué ci après. Les croix demeurent ainsi voilées jusqu'à l'adoration qui s'en fait le Vendredi-Saint, et les autres images jusqu'après les Litanies du Samedi-Saint. On peut néanmoins se conformer à la coutume presque universellement reçue de découvrir l'image d'un Saint le jour qu'on en fait la fête dans la semaine de la Passion.

ARTICLE VI.

DU DIMANCHE DES RAMEAUX.

§. I.er

Ce qu'on doit préparer en ce jour.

I. La cérémonie de la bénédiction et de la distribution des Rameaux, et de la procession est peu différente de celle qui se fait le jour de la Purification : c'est pourquoi supposant ce qui a été dit dans l'article quatrième, nous nous contenterons d'ajouter ce qu'il y a de particulier à ce dimanche.

II. Le Sacristain doit 1. parer l'autel d'un ornement violet des plus beaux, et mettre six cierges sur l'autel sans tableaux ni bouquets. 2. Il prépare au coin de l'épître dans une corbeille sur une petite table couverte d'une nappe blanche, autant de rameaux qu'il en faut pour les personnes à qui on en doit distribuer. 3. Outre les ornemens pour le Célébrant, les Ministres sacrés et les Chapiers, semblables à ceux de la bénédiction des cierges, il prépare de plus deux manipules pour le Diacre et le Sous-Diacre ; mais si l'on commence l'office par l'aspersion de l'eau bénite, il les met sur le siége des Ministres sacrés avec la chasuble et le manipule du Célébrant. 4. Il met dans le sanctuaire au côté de l'évangile trois pupitres nus, et proche la crédence la croix des processions couverte d'un voile violet.

§. II.

§. II.

De la bénédiction et distribution des Rameaux.

I. Le Célébrant s'étant revêtu à la sacristie avec ses Officiers comme au jour de la Purification, fait premièrement, si c'est l'usage, l'aspersion de l'eau bénite, et après l'oraison *Exaudi*, *etc.* le Diacre et le Sous-Diacre ayant pris leurs manipules que les Acolytes leur apportent, ils montent avec lui à l'autel et font la génuflexion, quand il le baise, puis ils vont au côté de l'évangile, où le Célébrant ayant le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche, lit, sans faire le signe de la croix l'antienne *Hosanna*, pendant qu'on la chante au chœur; et lorsqu'elle est achevée, il chante l'oraison qui suit ayant les mains jointes.

II. Pendant cette oraison, le Sous-Diacre après avoir fait la génuflexion vers la croix, descend à la crédence, et reçoit du Cérémoniaire le livre de l'épître qu'il chante avec les cérémonies ordinaires de la Messe solennelle: il reçoit ensuite la bénédiction du Prêtre, et après avoir rendu le livre au Cérémoniaire, il retourne à la gauche du Célébrant où il fait la génuflexion en arrivant. Le Célébrant lit l'épître et le répons suivant, pendant que le Sous-Diacre chante l'épître; il lit aussi l'évangile au même lieu, ayant dit auparavant *Munda cor meum*, un peu incliné vers le livre.

III. Après l'épître, le Thuriféraire va préparer l'encensoir, et le Diacre ayant reçu du Cérémoniaire le livre des évangiles, le porte sur l'autel comme à la Messe solennelle, puis il retourne au côté droit du Célébrant où il fait bénir l'encens, après quoi il va se mettre à genoux au milieu de l'autel sur le bord du marchepied pour dire *Munda cor meum :* ensuite il prend le livre des évangiles et s'approche du Célébrant devant lequel il se met à genoux pour demander la bénédiction. Le Célébrant se tourne en même temps vers lui, le bénit et lui présente sa main à baiser : le Diacre se lève ensuite, et sans tourner le dos à l'autel ni au Célébrant, il descend les degrés et va chanter l'évangile accompagné de tous les autres Officiers comme à la Messe.

IV. Après l'évangile, le Diacre encense le Célébrant à l'ordinaire, et le Sous-Diacre lui porte le livre à baiser, puis ils retournent, le premier à la droite et le second à la gauche du Célébrant qui chante les oraisons et la préface les mains jointes et sans changer les termes latins, quoique les rameaux ne soient ni de palme ni d'olive. Les Ministres sacrés disent avec lui le *Sanctus* médiocrement inclinés, et font le signe de la croix à *Benedictus*.

V. Les autres cérémonies de la bénédiction et de la distribution des rameaux sont les mêmes qu'au jour de la Purification, excepté qu'à la fin de la distribution le chœur ne chante pas *Exurge*, mais continue les antiennes jusqu'à ce que le Célébrant ait lavé ses mains. Quand il dit ensuite l'oraison *Omni-*

potens, les Ministres sacrés quittent leurs manipules entre les mains du Cérémoniaire, et se disposent à la procession.

§. III.

De la Procession du Dimanche des Rameaux.

I. Comme il a été dit ci dessus que cette procession est de même pour les cérémonies que celle du jour de la Purification, nous nous contenterons de marquer seulement ce qu'il y a de particulier.

II. Au retour de la procession, lorsque le Thuriféraire, qui marche le premier, approche de la porte de l'église, deux ou quatre Clercs y entrent et ferment la porte. Le Thuriféraire, le Sous-Diacre et les Acolytes arrivant devant la porte, s'arrêtent et se tiennent dans le même ordre qu'ils gardoient. Le Sous-Diacre tourne alors l'image du crucifix vers le Célébrant, le Clergé se range de part et d'autre, nue-tête, et le Célébrant se tient au milieu seul couvert, ayant le Diacre à sa gauche, qui pour lors se découvre.

III. Quand le Clergé a cessé de chanter, ceux qui sont entrés dans l'église, chantent étant tournés vers la procession le verset *Gloria laus*, qui est ensuite répété par ceux qui sont dehors, ainsi qu'il est prescrit dans le missel et dans le processionnal. Lorsqu'on a achevé, le Sous-Diacre sans rien dire, frappe une fois le bas de la porte de l'église avec le bout

du bâton de la croix, qu'il ne sépare point, et les Chantres du dedans l'ayant aussitôt ouverte, les Chapiers entonnent le répons *Ingrediente Domino.* Le Clergé entre ensuite dans l'église, et va droit au chœur suivi du Célébrant, qui après avoir salué le Clergé en y entrant, fait la révérence au bas des degrés de l'autel avec les Officiers sacrés, et va ensuite à son siége quitter la chape et prendre les ornemens de la Messe.

IV. Si le mauvais temps contraint de faire la procession dans l'église, il faut pratiquer devant la porte du chœur ce qui aurait dû se faire à celle de dehors.

V. Le Sacristain ôte pendant la procession ce qui ne doit pas servir à la Messe solennelle, comme le bassin, l'aiguière, la petite table, la corbeille, et met des rameaux bénis sur l'autel entre les chandeliers. Il prépare dans la sacristie des ornemens pour ceux qui doivent chanter la Passion, savoir à chacun un amict, une aube, une ceinture, un manipule et une étole violette sans dalmatique; et dans les églises où l'on se sert de chasubles pliées à la grand'Messe, il prépare de plus trois étoles larges pour ceux qui doivent chanter la Passion.

---

§. IV.

De la Passion qu'on chante le Dimanche des Rameaux.

I. Ce qu'il y a de particulier dans la Messe de ce jour regarde la Passion. Les trois personnes qui la doivent chanter étant allées pendant l'épître prendre à la sacristie les ornemens de Diacre que le Sacristrin a dû préparer, en sortent nue-tête sur la fin du trait dans l'ordre qui suit. Le Cérémoniaire marche le premier les mains jointes, le Diacre faisant l'historien le suit portant le livre de la Passion appuyé sur sa poitrine, celui qui représente le peuple ou la Synagogue vient après, et enfin celui qui représente Notre-Seigneur, ces deux derniers les mains jointes; ou s'il y a, comme il convient, trois livres de la Passion, chacun porte le sien appuyé sur sa poitrine, et trois Clercs en surplis les suivent l'un après l'autre.

II. Étant arrivés au bas des degrés de l'autel, celui des Diacres qui représente Notre-Seigneur passe au milieu des deux autres, et les trois Clercs s'étant rangés en droite ligne derrière eux, ils font tous ensemble la génuflexion sur le pavé, et ensuite une courte prière à genoux, les Diacres et le Cérémoniaire sur le dernier degré, et les Clercs sur le pavé. Cette prière achevée, ils font encore une génuflexion à l'autel, et une

inclination au Célébrant qui, s'il est encore à l'autel, a dû se tourner vers eux avec ses Ministres ; et passant au côté de l'évangile dans le même ordre qu'ils sont venus, ils s'y placent, l'Évangéliste au milieu, celui qui représente Notre-Seigneur à sa droite, et celui qui représente le peuple à sa gauche : le Cérémoniaire se met un peu derrière eux et à soin de tourner les feuillets : les trois Clercs se mettent vis-à-vis d'eux derrière les pupitres, et tiennent des deux mains les deux côtés du livre de chaque Diacre.

III. Le trait fini, l'Évangéliste commence la Passion sans dire *Dominus vobiscum*, sans signe de croix, et sans encenser le livre ; les deux autres Diacres chantent à leur tour selon qu'il est marqué par la distinction des figures †. C. S. qui se trouvent dans le missel et qui signifient †. Notre-Seigneur, C. le Chantre ou l'Évangéliste, S. la Synagogue ou le peuple.

IV. Le Célébrant, qui a dû s'asseoir pendant qu'on a chanté le trait, se lève de son siége un peu avant que la Passion commence, et va par le plus court chemin au coin de l'épître où il reçoit son rameau présenté par le Diacre avec les baisers ordinaires, et lit à voix basse toute la Passion, étant un peu tourné vers les Diacres, ayant la main droite appuyée sur le livre, et tenant son rameau de la gauche aussi appuyée sur l'autel. Lorsqu'il est arrivé à ces paroles *Emisit spiritum*, il ne se met pas à genoux, mais il continue la Passion jusqu'à l'endroit où il faut dire le *Munda cor meum*, et pour lors il se tourne vers les Diacre qui chantent la Passion tenant

son rameau de la main droite qu'il appuie sur l'autel.

V. Pendant que le Célébrant lit la Passion, les deux Ministres sacrés ayant reçu leurs rameaux se tiennent à la droite du Célébrant comme pendant l'introït de la Messe, et le Diacre a soin de tourner les feuillets. Quand il l'a achevée ils descendent au-dessous de lui chacun en sa place ordinaire, et se tiennent tournés vers les Diacres jusqu'à ce que la Passion soit finie : les autres Officiers et tout le Clergé tiennent pareillement leurs rameaux pendant toute la Passion.

VI. Lorsque l'Evangéliste chante ces paroles *Emisit spiritum*, tous se mettent à genoux, et s'inclinent profondément, les Diacres qui chantent la Passion vers leurs livres, et tous les autres vers l'autel. On ne baise point la terre. Le Célébrant et les Ministres sacrés ayant rendu leurs rameaux aux Clercs qui les leur avoient donnés, vont un peu avant ces paroles au milieu de l'autel, où ils font l'un derrière l'autre une inclination de tête à la croix, le Célébrant descend et les deux Ministres montent sur le second degré, et ils se mettent tous trois à genoux sur le bord du marchepied s'inclinant profondément.

VII. Après l'espace d'un *Pater*, le Cérémoniaire ayant fait signe au Diacre qui représente l'Evangéliste de se lever, chacun se lève, et l'Evangéliste continue la Passion : le Thuriféraire va cependant préparer son encensoir.

VIII. Le Célébrant se lève avec ses Ministres et monte seul sur le marchepied où

il dit au milieu de l'autel *Munda cor meum.* Les Ministres sacrés font la génuflexion sur le bord du marchepied; puis le Diacre s'avance sur son degré vis-à-vis du coin de l'épître, pour recevoir le livre des évangiles qu'il porte sur l'autel selon la manière accoutumée; le Sous-Diacre va cependant en diligence par le plus court chemin prendre le missel qu'il transporte en la manière ordinaire au coin de l'évangile où le Célébrant lit *Alterâ autem die* sans faire de signe de croix sur lui ni sur le livre, qu'il ne baise pas à la fin, et les Ministres répondent *Laus tibi Christe.* Ensuite le Célébrant s'approche du milieu de l'autel et fait une inclination de tête à la croix avec ses Ministres qui sont derrière lui; puis ils retournent tous trois au coin de l'épître, et se tournent comme auparavant vers les Diacres.

IX. La Passion étant finie, les trois Diacres conduits par le Cérémoniaire et suivis des trois Clercs, vont faire la génuflexion au bas des degrés de l'autel, et une inclination au Célébrant, et retournent à la sacristie dans le même ordre qu'ils en sont sortis. Le Cérémoniaire en revient aussitôt pour assister à l'évangile.

X. Lorsque les Diacres de la Passion sont partis, le Célébrant se tourne vers l'autel, et le Diacre monte à sa droite au coin de l'épître, pour faire bénir l'encens; le premier Acolyte supplée en cette occasion au Cérémoniaire, et avertit le Thuriféraire qu'il aide en cette cérémonie. Le Diacre ensuite va au lieu ordinaire dire *Munda cor meum*, prend

le livre des évangiles, et reçoit la bénédiction du Célébrant qui est toujours au coin de l'épître, baise sa main, et étant descendu en bas sans tourner le dos à l'autel ni au Célébrant, il fait la génuflexion avec tous les Officiers, et va ensuite avec eux au côté de l'évangile ; il encense d'abord le livre et chante l'évangile à l'ordinaire, excepté qu'il ne dit point *Dominus vobiscum*, qu'il ne fait point le signe de la croix sur le livre ni sur lui, et que les Acolytes y portent leurs rameaux au lieu de chandeliers. Le Célébrant tient cependant son rameau qui lui a été présenté par le Clerc désigné pour cela, lequel vient le reprendre avant que le Sous-Diacre lui porte le livre à baiser.

XI. Aux Messes basses, le Prêtre ayant dit le trait, passe au côté de l'évangile en faisant au milieu de l'autel une inclination de tête à la croix, et commence la Passion sans dire *Dominus vobiscum* ni sans faire aucun signe de croix. A ces paroles *Emisit spiritum*, il se met à genoux sur le bord du marchepied tourné vers le livre et s'incline profondément pendant l'espace d'un *Pater*. Ensuite il se relève et continue la Passion jusqu'à l'endroit où il faut dire *Munda cor meum*. Pour lors il va au milieu de l'autel pour le dire, et fait le reste à l'ordinaire baisant le livre comme de coutume. A la fin de la Messe au lieu de l'évangile de S. Jean, il dit celui qui est marqué dans la bénédiction des rameaux *Cùm appropinquasset.*

§. V.

Du Dimanche des Rameaux dans les petites Eglises.

I. DANS les églises où il n'y a pas assez d'Officiers pour pratiquer tout ce qui vient d'être dit, il faut observer à la bénédiction, à la distribution des rameaux et à la procession ce qui a été dit à la fête de la Purification, avec ce qui suit. Premièrement s'il n'y a point de Ministres sacrés, un Clerc chante l'épître de la bénédiction des rameaux, et le Célébrant qui doit avoir pris le manipule, ayant dit *Munda cor meum* et *Jube, etc.* au côté de l'épître, chante l'évangile au même lieu et continue la bénédiction. 2. Le Clerc qui porte la croix frappe la porte de l'église après le verset *Gloria laus*, comme il est marqué ci-dessus. §. 3, nomb. 2, 3. Le Célébrant chante seul la Passion au côté de l'évangile ; ou bien un Diacre, s'il y en a, en étole et en manipule violet, pourroit la chanter seul jusqu'à ces paroles *Alterâ autem die*, *etc.* que le Célébrant chanteroit ensuite au côté de l'évangile après avoir dit *Munda cor meum*, *etc.* au milieu de l'autel et après avoir encensé le livre : mais si ce Diacre sert à la Messe il doit chanter la Passion et l'évangile. La coutume de quelques lieux de faire la distribution de la Passion entre le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre ne peut être approuvée, moins

encore celle de la partager entre le Prêtre et les Laïques, non plus que l'abus de ceux qui éteignent les cierges de l'autel pendant la Passion. Remarquez que si dans ce jour le Célébrant qui fait la bénédiction des rameaux est obligé de dire seulement une Messe basse par le défaut de Chantres, il dit néanmoins à la fin de l'évangile de S. Jean comme aux Messes solennelles, parce qu'il a lu auparavant celui qui est propre à la bénédiction des rameaux.

ARTICLE VII.

DE L'OFFICE DES TÉNÈBRES.

I. Le Mercredi-Saint le Sacristain a soin de préparer après Complies ce qui est nécessaire pour l'office des Ténèbres, savoir six cierges de cire jaune sur l'autel, quinze autres plus petits d'égale grandeur sur un chandelier triangulaire. On renouvelle ces cierges les deux autres jours, si cela se peut commodément. Il faut placer le chandelier un peu au-dessous de la place où le Sous-Diacre a coutume de chanter l'épître ; et mettre auprès un éteignoir. On prépare aussi un pupitre nu pour chanter les leçons, et le banc des Chantres qui doit aussi être nu.

II. Cet office commence ordinairement à quatre heures après midi ou environ. Voici ce qu'il faut observer. 1. Tous les cierges étant allumés, le Clergé entre au chœur et

salue l'autel ; mais on ne s'entre-salue point ; et après avoir fait une courte prière à genoux chacun dans sa place, on dit debout et à voix basse le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*. Après que le premier verset du premier psaume a été entonné par les Chantres, tous s'asseyent et se couvrent et ne se relèvent plus pendant l'office jusqu'au cantique *Benedictus*, que pour réciter le *Pater noster* avant les leçons de chaque nocturne. 2. Les Chantres ne quittent point leurs places pour chanter les versets avant les leçons. 3. L'Officiant ne commence point tout haut le *Pater noster* avant les leçons, et ne dit ni absolution ni bénédiction. 4. Les leçons et les psaumes se terminent par une inflexion de voix particulière, parce qu'on ne dit ni *Gloria Patri*, ni *Tu autem Domine*. 5. Le *Benedictus* se chante debout et plus solennellement que le reste de l'office. 6. Tout le Clergé se met à genoux quand on chante *Christus factus est*, et y demeure jusqu'à la fin de l'office. 7. Après *Christus factus est* on dit tout bas le *Pater noster*, et ensuite l'Officiant commence le *Miserere*, que les deux côtés du chœur récitent alternativement d'une voix médiocre sans aucune inflexion. 8. Le psaume étant fini, l'Officiant encore à genoux et la tête un peu baissée dit sur le même ton sans *Dominus vobiscum* l'oraison *Respice quæsumus*, *etc.* jusqu'à ces paroles *Qui tecum vivit*, *etc.* qu'il achève tout bas. Quand elle est achevée l'Officiant et tous les autres avec lui frappent de la main trois ou quatre fois leurs siéges ou leurs livres, et après ce bruit chacun se lève et sort du chœur.

III. Après le premier psaume, le Clerc désigné pour éteindre les cierges, va faire la génuflexion au-dessous du dernier degré de l'autel, et prenant l'éteignoir, il éteint un cierge du chandelier triangulaire, commençant par celui qui est le plus bas du côté de l'évangile; le second psaume achevé, il éteint le cierge le plus bas du côté de l'épître, et continue d'éteindre ainsi successivement les autres, après chaque psaume de Matines et de Laudes : il remet ensuite l'éteignoir en sa place fait la génuflexion à l'autel et revient à son siége, qui doit être le dernier du côté de l'épître.

IV. Un peu avant ces paroles *Ut sine timore*, *etc.* du cantique *Benedictus*, ce même Clerc fait la génuflexion au bas des degrés, et lorsque ce verset est fini, il éteint un cierge de l'autel du côté de l'évangile, commençant par le plus éloigné de la croix, il passe ensuite au côté de l'épître, faisant en passant la génuflexion sur le marchepied, et à la fin du verset suivant, il éteint le cierge le plus éloigné de ce côté-là, et continue ainsi alternativement de chaque côté aux autres versets, en sorte que tous les cierges soient éteints à la fin du cantique.

V. A la répétition de l'antienne du *Benedictus*, le Clerc qui a éteint les cierges, prend sur le chandelier triangulaire le cierge le plus élevé qui est resté allumé, et s'étant mis à genoux au coin de l'épître, il le tient un peu élevé. Quand les Chantres commencent *Christus factus est*, il le cache dessous ou à côté de l'autel, en sorte que la lumière ne paroisse

pas ; et au bruit qui se fait dans le chœur à la fin de l'office, il le fait paroître de nouveau, le remet à sa place sur le chandelier triangulaire, le laisse brûler un moment, ensuite l'éteint et se retire avec le Clergé. Il ne doit paroître aucune autre lumière dans l'égise ; cependant le Mercredi-Saint on n'éteint point la lampe qui brûle devant le tabernacle du S. Sacrement.

VI. Ce qui vient d'être dit pour les Ténèbres regarde également le Jeudi et le Vendredi-Saint. Les autres Heures canoniales se récitent ces trois jours comme il est marqué dans le bréviaire, d'une voix médiocre sans chant et sans lumière. On allume néanmoins deux cierges aux petites Heures du Jeudi-Saint à cause de la présence du S. Sacrement.

ARTICLE VIII.

DU JEUDI-SAINT.

§. I.er

Ce qu'on doit préparer en ce jour.

I. Il faut préparer de bon matin ou quelques jours auparavant une chapelle de l'église, ou un autre lieu fort propre qui soit orné le plus magnifiquement qu'il est possible, sans tableaux néanmoins et sans reliques. Il doit y avoir sur l'autel de cette chapelle six chande-

liers au moins, garnis de cierges de cire blanche, un petit coffre ou espèce de petit tabernacle au milieu, assez grand pour contenir le calice où le S. Sacrement sera mis, et un ciboire, et deux corporaux, l'un dans le petit tabernacle et l'autre sur l'autel.

II. La Messe de ce jour étant fort solennelle, le Sacristain doit parer l'autel d'ornemens blancs comme aux fêtes de première classe, sans tableaux ni bouquets. Tous les cierges doivent être de cire blanche, le voile de la croix blanc : il laisse néanmoins les paremens violets aux autres autels. De plus il met sur la crédence deux calices, l'un garni à l'ordinaire pour la Messe solennelle avec deux grandes hosties, et l'autre plus beau, couvert de la patène, de la pale et d'un voile blanc pour y mettre l'hostie qui doit être réservée pour le lendemain.

III. Il prépare dans la sacristie, outre les ornemens blancs des Officiers sacrés et les chapes pour la Messe, plusieurs étoles des plus belles pour les Prêtres qui doivent communier; et pour la procession qui se fait en ce jour, il dispose une chape blanche pour le Célébrant, quatre autres chapes pour les Prêtres qui doivent porter le dais, les ornemens blancs d'un Sous-Diacre qui doit porter la croix sans manipule, un second encensoir, des cierges blancs pour tous les Ecclésiastiques, et quatre ou six flambeaux de même couleur pour porter devant le S. Sacrement, la croix des processions couverte d'un voile violet, et un dais garni d'une étoffe blanche.

IV. Il doit préparer pour le dépouillement

des autels deux étoles violettes et trois aubes pour les Officiers sacrés, et si bien disposer toutes choses qu'on puisse ôter aisément ce qui sera sur les autels.

V. Il prépare pour le lavement de pieds, une table couverte d'une nappe en manière d'autel dans un lieu commode, comme est la nef de l'église, il y met des paremens blancs, un crucifix voilé de blanc entre deux chandeliers garnis de cierges de cire blanche. Il met à côté une crédence couverte d'une petite nappe sur laquelle il met le missel et le livre des évangiles, une aiguière et un bassin avec un essuie-main pour donner à laver au Célébrant après le lavement des pieds, des manches de linge afin que le Célébrant ne gâte point celles de son aube, un linge un peu grand en forme de tablier, treize serviettes pliées dans un bassin, un autre grand bassin pour mettre sous les pieds des Pauvres, et deux vaisseaux dans l'un desquels il y ait de l'eau chaude et dans l'autre de l'eau froide, et un petit bassin dans lequel il met les aumônes qu'on doit faire aux Pauvres. Il fait mettre des bancs pour ceux auxquels on doit laver les pieds, et un tapis à terre sur lequel le Célébrant et ses Officiers se mettent à genoux pour laver les pieds, le tout parsemé de quelques fleurs et herbes odoriférantes. Il faut mettre aussi un pupitre en quelque lieu commode avec un livre pour chanter les antiennes et les versets durant la cérémonie.

VI. Il prépare dans la sacristie une chape et une étole violette pour le Célébrant, une dalmatique, une tunique, une étole et deux manipules blancs, pour le Diacre et le Sous-

Diacre, la croix de la procession couverte d'un voile violet, l'encensoir et les deux chandeliers des Acolytes avec des cierges de cire blanche.

§. II.

De la Messe du Jeudi-Saint.

I. CETTE Messe se célèbre solennellement comme les autres, il n'y a que ce qui suit de particulier. 1. On ne dit pas au commencement le psaume *Judica* ni *Gloria Patri* à l'introït ni au *Lavabo*. 2. Pendant que le Célébrant récite le *Gloria in excelsis*, le premier Acolyte sonne la petite clochette, et pendant qu'on le chante au chœur, on sonne toutes les cloches, pour ne les plus sonner jusqu'au *Gloria in excelsis* de la Messe du Samedi-Saint. 3. Il faut chanter fort posément le Graduel, afin que le Célébrant ait le temps de lire l'évangile, de bénir l'encens, et de donner la bénédiction au Diacre. 4. Le Célébrant consacre deux grandes hosties : il met du côté de l'évangile celle qu'il doit réserver, et ne montre que l'autre à l'élévation. 5. Après l'*Agnus Dei* on ne donne point la paix, le Diacre passe pour lors à la gauche du Célébrant et le Sous-Diacre à sa droite.

II. Après que le Célébrant a pris le précieux Sang, le Sous-Diacre couvre le calice et fait ensuite la génuflexion avec le Diacre qui passe à la droite du Célébrant, le Sous-Diacre

descend à la crédence, prend le calice couvert qui y est, et le porte sur l'autel au côté de l'épître ; puis il passe à la gauche du Célébrant en faisant derrière lui la génuflexion sur le bord du marchepied. Le Diacre découvre le calice et le Célébrant fait aussitôt la génuflexion avec ses deux Ministres ; ensuite le Diacre lui présente le calice un peu penché, dans lequel le Célébrant met l'hostie, de manière qu'il puisse le jour suivant l'en tirer, en le penchant seulement un peu ; puis il fait la génuflexion avec ses Ministres, et s'étant retiré vers le côté de l'évangile, il se met à genoux avec le Sous-Diacre. Le Diacre qui est resté au milieu de l'autel couvre ce calice de la pale, de la patène renversée dessus et du voile ; et l'ayant un peu avancé du côté de l'évangile, il met l'autre calice du côté de l'épitre, l'un et l'autre sur le corporal, et tellement placés qu'ils n'empêchent pas l'ouverture du tabernacle, s'il en doit tirer le ciboire pour la communion générale du Clergé qui se fait en ce jour ; et ayant découvert le ciboire, il dit le *Confiteor* à l'ordinaire, et communie avec le Sous-Diacre avant tous les autres, et même avant les Prêtres. Si quelque Evêque veut communier, le Cérémoniaire ou quelque autre Prêtre va le trouver à sa place pour le conduire à l'autel, et pour lors le Diacre et le Sous-Diacre communient seulement après l'Evêque.

III La communion achevée, les Porte-flambeaux ne s'en retournent pas, mais restent à genoux jusqu'au commencement de la procession, et le Clergé se tient debout jus-

qu'à la fin de la Messe. Le Célébrant et ses Officiers observent les cérémonies prescrites pour la Messe qui se célèbre en présence du S. Sacrement. Les Officiers qui doivent servir à la procession, vont à la sacristie pour y prendre leurs ornemens ; et cependant on distribue des cierges au Clergé, et on les allume avant la fin de la Messe.

§. III.

De la Procession du Jeudi-Saint.

I. Lorsque la Messe est finie, le Célébrant entre ses deux Ministres, fait la génuflexion en passant devant le milieu de l'autel, et va avec eux au côté de l'épître hors des degrés, où il quitte la chasuble et le manipule, sans tourner le dos au S. Sacrement; et prend une chape blanche aidé de ses Ministres qui quittent aussi leurs manipules : ils vont ensuite tous trois par le pavé, les Ministres levant les côtés de la chape, et font une génuflexion à deux genoux au bas des degrés de l'autel, et en même temps tout le Clergé se met à genoux. Ensuite le Célébrant monte avec ses Ministres sur le second degré, et ils se mettent tous trois à genoux sur le bord du marchepied pour faire une courte prière.

II. En même temps deux Thuriféraires suivis d'un Sous-Diacre en aube et en tunique avec la croix, et des Prêtres revêtus de chapes portant le dais, viennent de la sacriste au chœur ;

le Porte-croix s'étant avancé au milieu du chœur, les deux Acolytes partent de la crédence pour se joindre à lui et demeurent debout à ses côtés, sans faire aucune révérence. Les Prêtres s'arrêtent à l'entrée du chœur avec le dais, et se mettent à genoux en quelque lieu où ils n'empêchent pas la marche de la procession.

III. Les Thuriféraires font en arrivant la génuflexion à deux genoux derrière les Officiers sacrés en même temps qu'eux, et se rangent de part et d'autre près des degrés de l'autel où ils se mettent à genoux sur le pavé. Ils se lèvent un moment après, et montant des deux côtés sur le marchepied, ils y font la génuflexion; et sans tourner le dos au Saint Sacrement, ils ouvrent et présentent, chacun de son côté, leurs encensoirs au Célébrant, qui s'étant levé avec ses Ministres, met de l'encens dans l'un et dans l'autre sans le bénir.

IV. Le Célébrant s'étant remis à genoux encense le Saint Sacrement, faisant une inclination profond avant et après, les deux Ministres soutenant le devant de sa chape et s'inclinant comme lui. Le Diacre ayant repris l'encensoir, le rend au Thuriféraire qui étoit resté sur le second degré du côté de l'épître.

V. Après l'encensement, le Sous-Diacre et le Cérémoniaire ajustent le grand voile sur les épaules du Célébrant, puis le Diacre ayant fait la génuflexion, prend le calice où est le S. Sacrement, de la main gauche par le nœud, et de la droite par le pied, se tourne à gauche et le donne debout, sans inclination ni baiser, au Célébrant qui étant à genoux le

prend de la main gauche par le nœud, et met la droite dessus. Le Diacre couvre ensuite des extrémités de l'écharpe le calice et les mains du Célébrant, fait la génuflexion au S. Sacrement, et descend sur le second degré.

VI. Le Célébrant ayant reçu le S. Sacrement, se lève, monte sur le marchepied, et se tourne vers le chœur : alors les Ministres sacrés et tout le Clergé se lèvent et font la génuflexion à deux genoux, à l'exception néanmoins de ceux qui sont dans les hautes formes, lesquels ne la font qu'après être descendus; le Diacre passe ensuite à la droite du Célébrant et le Sous-Diacre à la gauche : les Thuriféraires et les Porte-flambeaux changent en même temps de côté, ceux qui sont du côté de l'épître passent du côté de l'évangile, et les autres prennent leurs places sans tourner le dos au S. Sacrement, et tous se tiennent debout la face tournée les uns vers les autres, jusqu'à ce qu'il faille partir pour aller au reposoir.

VII. Sitôt que le Célébrant s'est tourné vers le chœur, les Chapiers entonnent l'hymne *Pange lingua*, et la procession commence à marcher dans l'ordre qui suit par le plus long chemin à la chapelle où on doit mettre le Saint Sacrement; le Clergé suit immédiatement la croix, les moins dignes les premiers, et l'on change de côté en sortant du chœur. Après les Chapiers, viennent les Porte-flambeaux qui de temps en temps se tournent avec uniformité à demi et en dedans vers le S. Sacrement, pendant que les Thuriféraires encensent en cercle de trois pas en trois pas le chemin par où le S. Sacrement doit passer, l'un de la

gauche à la droite et l'autre de la droite à la gauche. Enfin le Célébrant marche sous le dais au milieu de ses Ministres qui lèvent le devant de sa chape, et récitent tous bas avec lui l'hymne *Pange lingua.* Les Prélats et les personnes de condition viennent immédiatement après, ayant des cierges à la main, mais ceux qui portent des flambeaux aussi-bien que les Confrères du S. Sacrement précèdent ordinairement la croix. L'ordre que les Prêtres qui portent le dais doivent garder est, que les plus dignes prennent les bâtons qui sont devant le Célébrant, le premier à la droite et l'autre à la gauche.

VIII. Le porte croix et les Acolytes étant arrivés à la chapelle, ils s'y placent à l'entrée pour donner lieu à tout le Clergé de se placer entre eux et l'autel, et ils demeurent toujours debout. Le Clergé se range de part et d'autre, les moins dignes auprès de la croix, et les plus considérables proche de l'autel, laissant un passage libre au Célébrant et à ses Ministres : ils se mettent à genoux quand le S. Sacrement passe, et y demeurent jusqu'à ce qu'il faille se retirer. Les Prêtres qui ont porté le dais et qui l'ont laissé à la porte de la chapelle, les Chapiers de la Messe, les Thuriféraires et les Porte-flambeaux s'approchent de l'autel, les plus dignes les premiers.

IX. Quand le Célébrant est arrivé au bas du marchepied, le Diacre y monte, se met à genoux devant le S. Sacrement un peu du côté de l'épître, et après avoir ôté les extrémités de l'écharpe qui couvrent les mains du Célébrant, il prend le calice sans aucun baiser, mettant

la gauche au-dessus de celle du Célébrant, et la droite dessus le calice, et ayant attendu un moment que le Célébrant et le Sous-Diacre se soient mis à genoux, et aient adoré le S. Sacrement, il se lève, met le calice sur l'autel au milieu du corporal, accommode proprement le voile, fait la génuflexion et revient à la droite du Célébrant, lequel ayant quitté son écharpe se lève avec le Sous-Diacre, met de l'encens dans l'encensoir du premier Thuriféraire; et après s'être remis à genoux, le reçoit des mains du Diacre, et encense de trois coups le S. Sacrement, faisant une inclination profonde avant et après: cependant les Chapiers commencent la strophe *Tantum ergo*, *etc.*

X. L'encensement fait, le Diacre rend l'encensoir au Thuriféraire, monte à l'autel, fait la génuflexion, met le calice couvert comme il est, dans le petit tabernacle, fait de nouveau la génuflexion, ferme le tabernacle, retourne à la droite du Célébrant et fait une courte prière à genoux avec lui. Remarquez que si le Diacre est obligé de se servir d'un petit escabeau pour mettre le S. Sacrement dans le tabernacle, il fait la première génuflexion avant que de monter dessus, et en descend pour faire la seconde, avant que de fermer la porte.

XI. La petite prière achevée, ou plutôt lorsque l'hymne est finie, chacun se lève, le Célébrant et tous ses Officiers font la génuflexion d'un seul genou, reçoivent leurs bonnets, et saluent le chœur, se rangeant pour cela en demi-cercle, les Officiers sacrés les plus proche du Célébrant, à leurs côtés, les Porte-dais, auprès de ceux ci, les Chapiers de la

Messe, ensuite les Thuriféraires et les Porte-flambeaux ; le Cérémoniaire après avoir donné les bonnets, se retire entre le dernier Chapier et le second Thuriféraire. Tous retournent deux à deux par le plus court chemin à la sacristie dans le même ordre, excepté que les Thuriféraires et les Porte-flambeaux précèdent la croix, et que les plus nobles prennent la droite en sortant de la chapelle. Après leur départ le Clergé fait deux à deux la génuflexion, et revient au chœur par le plus court chemin pour réciter Vêpres que le Célébrant dit à la sacristie avec ses Officiers.

XII. Pendant qu'on récite les Vêpres, un Prêtre en étole blanche, précédé de deux Porte-flambeaux, va prendre le ciboire au tabernacle du grand autel pour le porter où repose le S. Sacrement, et il le met près du calice. Ensuite on éteint la lampe, et la porte du tabernacle du grand autel doit être toujours ouverte, pour ne point donner lieu au peuple d'y adorer ce qui n'y est pas. Après les Vêpres et non plutôt, on éteint les cierges du grand autel : les petits Officiers ôtent tout ce qui est sur la crédence, et détachent les épingles des paremens de l'autel, afin que le dépouillement se puisse faire plus facilement.

---

§. IV

§. IV.

Du Dépouillement des Autels.

Quand les Vêpres sont finies, le Célébrant et le Diacre ayant pris des étoles violettes sur l'aube, sans manipules, les Officiers entrent au chœur en cet ordre : le Thuriféraire, les Acolytes, le Cérémoniaire et les Ministres sacrés, ayant tous les mains jointes partent de la sacristie de la même manière qu'ils le font pour la Messe solennelle, et sans saluer le chœur, ils vont au bas des degrés de l'autel, où après que le Cérémoniaire a reçu les bonnets, ils font tous la génuflexion, excepté le Célébrant qui ne fait qu'une inclination profonde. Etant montés à l'autel, le Célébrant commence tout haut l'antienne *Diviserunt*, que le chœur continue étant debout, et récite ensuite à voix haute le psaume *Deus*, *Deus meus respice*, *etc.* et le Célébrant le récite à voix médiocre avec ses Officiers. L'antienne finie, le Célébrant ôte tous les ornemens de l'autel n'y laissant que la croix et les six chandeliers ; ensuite il va avec ses Officiers à tous les autres autels, y observant les mêmes cérémonies : on ne dit néanmoins qu'une fois l'antienne et le psaume. Remarquez qu'en ces trois jours, tous, excepté le Célébrant, doivent faire la génuflexion devant la croix de l'autel où on fait l'office, quoique le S. Sacrement ne soit pas dans le tabernacle.

§. V.

Du Lavement des pieds.

I. TOUTES choses étant préparées pour le lavement des pieds, l'Officiant ayant pris dans la sacristie une aube, une étole et une chape violette, les Ministres sacrés s'étant revêtus d'ornemens blancs, et l'encens ayant été béni à l'ordinaire, on se rend processionnellement au lieu où le lavement des pieds doit se faire. Le Thuriféraire marche le premier suivi du Sous-Diacre, portant la croix entre les deux Acolytes leurs chandeliers à la main ; le Clergé vient ensuite deux à deux, et enfin l'Officiant, couvert aussi-bien que le Diacre qui marche à sa gauche.

II. En arrivant à l'autel, le Sous-Diacre quitte la croix qu'il met en quelque lieu convenable au côté de l'évangile, et attend ensuite au coin du marchepied du même côté, que le Célébrant soit arrivé. Les Acolytes et le Thuriféraire au milieu, font d'abord la génuflexion au bas du marchepied, et se retirent de part et d'autre aux deux côtés du marchepied où ils se tournent en face. Ceux du chœur qui suivent font aussi la génuflexion deux à deux devant la croix de cet autel, et se retirent de part et d'autre. L'Officiant étant arrivé au bas du marchepied, le Diacre passe à sa droite et reçoit son bonnet, le Sous-Diacre le joint à la gauche, et les petits Officiers s'étant rangés en droite ligne, saluent la croix de l'autel, l'Officiant faisant seulement une inclina-

tion profonde, et les autres la génuflexion. Les Acolytes et le Thuriféraire vont ensuite à la crédence et ne quittent point les chandeliers ni l'encensoir. L'Officiant monte à l'autel, le baise, et se retire un peu du côté de l'évangile, et le Sous-Diacre se tient au bas du marchepied derrière l'Officiant. Le Diacre s'approche de la crédence où le Cérémoniaire lui donne le livre des évangiles qu'il porte au milieu de l'autel; ensuite il fait bénir l'encens, dit le *Munda cor meum*, demande la bénédiction, et va chanter l'évangile. Le Célébrant passe en même temps au coin de l'épître, et se tient tourné vers le Diacre pendant l'évangile. En un mot, on observe en cette occasion les mêmes cérémonies qu'à la Messe solennelle. Après que l'Officiant a baisé le livre et qu'il a été encensé, il descend au bas de l'autel où il fait la révérence convenable entre ses deux Ministres, et va ensuite à la crédence où il quitte sa chape, aidé de ses Officiers qui quittent aussi leurs manipules; il prend des manches de linge, et se ceint d'un linge en forme de tablier, puis il va faire la révérence à l'autel avec le Diacre et le Sous-Diacre, le Thuriféraire et les Acolytes la faisant derrière eux; et s'approchant des treize pauvres qui sont assis sur les bancs, il se met à genoux, leur lave à tous le pied droit, que le Sous-Diacre soutient des deux mains à la gauche de l'Officiant, qui l'essuie avec les serviettes qui lui sont présentées par le Diacre lequel est à sa droite; il baise ensuite le pied et donne l'aumône à chacun. Le premier Acolyte à la droite du Diacre verse l'eau, prenant garde qu'elle soit tempérée, le second, à la gauche du Sous-Diacre,

met un bassin sous les pieds des pauvres pour la recevoir ; le Thuriféraire, qui a laissé son encensoir entre les mains de quelqu'un, se place un peu derrière le Diacre pour lui donner les serviettes blanches, et recevoir celles qui ont servi : le Cérémoniaire présente à l'Officiant l'argent qu'il veut donner aux pauvres. Le chœur cependant chante les antiennes et les versets des psaumes, ainsi qu'il est prescrit dans le missel, et ne cesse de chanter qu'après que l'Officiant a lavé ses mains.

III. Le lavement des pieds étant achevé, l'Officiant retourne avec ses Ministres au bas de l'autel, y fait la révérence convenable et se retire au côté de l'épître proche de la crédence où il lave ses mains, les Officiers sacrés les lavent aussi après lui, et les Acolytes versent l'eau et présentent l'essuie-main. Ensuite l'Officiant, aidé de ses Ministres, quitte les manches et le linge dont il est ceint, et reprend la chape, les Ministres reprennent aussi leurs manipules, et les Acolytes leurs chandeliers ; alors tous les Officiers vont au bas de l'autel où ils se rangent en droite ligne et font la révérence convenable à l'autel. L'Officiant ayant les mains jointes, et au milieu de ses Ministres qui soutiennent le missel, chante les versets et l'oraison, à la fin de laquelle le Cérémoniaire donne les bonnets, et le Sous-Diacre ayant fait la génuflexion, va prendre la croix à l'endroit où il l'a mise en arrivant, et se place derrière le Célébrant où les Acolytes vont le joindre : lorsque l'Officiant salue l'autel, tout le Clergé et les Officiers, à l'exception du Porte-croix et des Acolytes, font la génuflexion à l'autel, et on retourne à la sacristie dans le même ordre qu'on est est venu.

§. VI.

Du Jeudi-Saint dans les petites Églises.

Dans les églises où il n'y a qu'un seul Prêtre, il faut observer à proportion ce qui se pratique dans les églises considérables. S'il n'y a qu'un calice, le Prêtre, après avoir pris les ablutions, l'essuie bien, y met l'hostie qui doit être reservée pour le lendemain, et purifie ensuite les doigts dont il a touché le S. Sacrement. Après l'évangile de S. Jean, il passe au côté de l'épître pour quitter la chasuble et le manipule, et prend une chape ; mais s'il n'y a point de chape, il ne quitte point la chasuble, et pour lors il ne va pas au côté de l'épître, mais après avoir fait la génuflexion au milieu de l'autel, il descend sur le second degré où il donne son manipule à un Clerc, et fait une courte prière à genoux ; ensuite il se lève et met de l'encens dans l'encensoir ; et fait le reste comme ci-dessus. A la procession, un Clerc porte la croix et le Prêtre est précédé du Thuriféraire qui encense le chemin par où il doit passer. On chante cependant l'hymne *Pange lingua*. Le Prêtre étant arrivé au lieu où on doit mettre le S. Sacrement, met le calice sur le corporal, fait la génuflexion ; et étant descendu sur le second degré, il quitte son écharpe, met de l'encens dans l'encensoir, se met à genoux et encense le S. Sacrement. Ensuite il monte à l'autel, fait la génuflexion, met le calice dans le tabernacle, et fait le reste ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Étant sorti de la chapelle, il

quitte la chape ou la chasuble, et porte le ciboire du grand autel dans le petit tabernacle ; ensuite il quitte l'étole et va au chœur pour réciter les Vêpres. Lorsqu'elles sont finies, il fait le dépouillement des autels, et récite l'antienne *Diviserunt*, *etc.* et le psaume *Deus, Deus meus respice.* Si le Prêtre fait le lavement des pieds, il prend dans la sacristie une étole et un manipule blanc, avec une chape, s'il y en a, et va processionnellement, un clerc portant la croix, au lieu où la cérémonie se doit faire. Il bénit l'encens, encense le missel et chante l'évangile au coin de l'autel comme à la Messe, après quoi il quitte le manipule et la chape, et fait le reste comme il a été dit ci-dessus.

ARTICLE IX.

DU VENDREDI-SAINT.

§. I.er

Ce que l'on doit préparer en ce jour.

I. Le tabernacle doit être nu aussi-bien que l'autel sur lequel il ne doit y avoir que la croix couverte d'un voile noir et attaché de manière qu'on puisse la découvrir, ainsi qu'il sera dit ci-après, et six chandeliers garnis de cierges de cire jaune ; mais on ne les allume qu'après l'adoration de la croix.

II. Le Sacristain met sur le second degré de l'autel trois grands carreaux violets également

distans les uns des autres, un banc nu au côté de l'épître pour les Officiers sacrés, et trois pupitres nus du côté de l'évangile pour chanter la Passion. Il couvre la crédence d'une nappe simple, et il met dessus une grande nappe pliée pour couvrir l'autel, un missel couvert d'un voile noir avec un coussin ou pupitre de même couleur; une bourse noire garnie d'un corporal et d'un purificatoire; le livre des épîtres et des évangiles, un bassin avec les burettes, un autre bassin pour recevoir les offrandes à l'adoration de la croix; et proche de la crédence un grand tapis violet avec un grand coussin de même couleur, et un voile de soie blanche mêlée de violet pour poser la croix à l'adoration.

III. Le Sacristain prépare dans la sacristie, des ornemens noirs pour les Officiers sacrés, une chasuble, deux étoles, trois manipules, et dans les églises considérables trois chasubles pliées pour le Diacre, le Sous-Diacre, et celui qui doit porter la croix. Il prépare aussi trois aubes, trois étoles noires, trois manipules de même couleur, et trois livres pour ceux qui doivent chanter la Passion. Pour la procession il prépare une aube pour celui qui doit porter la croix, laquelle doit être découverte, deux chandeliers garnis de cire jaune, deux encensoirs, deux flambeaux, des cierges de cire jaune pour le Clergé; et enfin le dais qu'il fait placer près la porte de la chapelle où repose le S. Sacrement. Si le concours du peuple est grand, il prépare aussi des étoles noires pour les Prêtres qui feront adorer la croix à des chapelles particulières, comme aussi des bassins pour recevoir les offrandes du peuple.

§. II.

De l'Office du Vendredi-Saint jusqu'à l'Adoration de la Croix.

I. Sitôt que l'office de Noue est achevée, le Thuriféraire, les deux Acolytes, le Cérémoniaire et les Officiers sacrés entrent tous au chœur les mains jointes, sans saluer le Clergé, et vont au bas des degrés; où après que le Cérémoniaire a reçu les bonnets, le Célébrant et tous ses Ministres font la génuflexion sur le pavé; ensuite le Célébrant, et les deux Officiers sacrés, s'écartant l'un de l'autre de deux pieds ou environ, se prosternent, les bras et la tête appuyés sur les carreaux qui sont sur le second degré; les Acolytes et le Thuriféraire se retirent à la crédence et se mettent à genoux; le Cérémoniaire ayant porté les bonnets des Officiers sacrés à leurs siéges, se met aussi à genoux à sa place ordinaire au côté de l'épître; et tout le Clergé se met pareillement à genoux ayant la tête un peu inclinée.

II. Après une courte prière, le Cérémoniaire se lève et va à la crédence où il prend le missel et le coussin ou pupitre; les deux Acolytes se lèvent aussi, et le premier prend la grande nappe pliée qui doit être mise sur l'autel, ils vont ensuite tous trois, le Cérémoniaire au milieu, faire la génuflexion sur le pavé derrière le Célébrant, et s'étant partagés, le Cérémoniaire avec le premier Acolyte mon-

tent à l'autel du côté de l'épître, et le second du côté de l'évangile, et ils étendent proprement la nappe sur l'autel, le faisant pendre un peu par-devant. Le Cérémoniaire met le missel dessus et l'ouvre à l'endroit de l'office, puis ils descendent tous trois, les Acolytes vont derrière le Célébrant où le Thuriféraire les joint au milieu, et y font la génuflexion en même temps que le Cérémoniaire la fait à la droite du Célébrant, qu'il avertit de se lever, et dont il retire le coussin qu'il donne au Thuriféraire, les Acolytes prenant ceux des Officiers sacrés.

III. Le Cérémoniaire ayant donné le signal pour se lever, tous les Officiers et le Clergé se lèvent; le Célébrant monte à l'autel, les Ministres élevant ses vêtemens, savoir le Diacre jusque sur le second degré, et le Sous-Diacre sur le plus bas seulement; et quand le Célébrant baise l'autel, ils font la génuflexion en leurs places l'un derrière l'autre, et vont de là au côté de l'épître se placer comme à l'introït de la Messe. Pendant que le Célébrant lit à voix basse la prophétie et le trait, les mains appuyées sur le livre, le Diacre s'approche de sa droite pour tourner les feuillets. Le Thuriféraire et les Acolytes qui ont pris les carreaux des Officiers sacrés, font ensemble la génuflexion sur le pavé en même temps que le Célébrant baise l'autel, et les reportent à la crédence, où ils se comportent, pendant la prophétie et les traits, de la même manière qu'ils font à la Messe solennelle ordinaire pendant l'épître et le graduel. Le Diacre ne répond point *Deo gratias* à la fin des prophéties.

IV. Après que le Cérémoniaire a donné le signal pour se lever, il va au chœur inviter un lecteur de venir chanter la prophétie, il lui présente le livre près de la crédence, et après avoir fait ensemble la génuflexion au bas des degrés de l'autel, il se tient auprès de lui pendant qu'il chante la prophétie dans le ton ordinaire des leçons, à la place où le Sous-Diacre a coutume de chanter l'épître (le Clergé est assis pendant ce temps-là), et quand elle est finie, il fait derechef la génuflexion avec lui au bas des degrés de l'autel, et reçoit le livre qu'il reporte à la crédence, le lecteur retournant au chœur.

V. Le Célébrant ayant lu la prophétie, va s'asseoir avec ses Ministres, s'il le juge à propos; il se lève lorsque le chœur achève le trait, et retourne au coin de l'épître par le plus court chemin; le Diacre et le Sous-Diacre se mettent derrière lui comme ils font pendant les oraisons de la Messe solennelle, et chantent *Flectamus genua* et *Levate* avant l'oraison *Deus à quo*, *etc.* Le Célébrant chante l'oraison les mains étendues et au ton des oraisons de la Messe; quand il l'a finie il lit à voix basse la prophétie et le trait qui suit. Le chœur est tourné vers l'autel pendant l'oraison.

VI. Au commencement de cette oraison le Sous-Diacre reçoit du Cérémoniaire le livre des épîtres, sans inclinations de part et d'autre, et chante la seconde prophétie au ton et avec les cérémonies qu'on chante l'épître; lorsqu'elle est achevée, il fait la génuflexion et rend le livre au Cérémoniaire, ensuite va s'asseoir avec le Célébrant.

VII. La seconde prophétie étant achevée, les trois Diacre qui doivent chanter la Passion, vont prendre dans la sacristie les ornemens qu'on leur a préparés, et vers la fin du trait ils entrent au chœur dans le même ordre et avec les mêmes cérémonies qu'au dimanche des Rameaux.

VIII. Le Célébrant et ses Officiers observent pour la Passion les mêmes cérémonies que le dimanche des Rameaux, excepté, 1. Que le Sous-Diacre ne transporte pas le missel après ces paroles, *Tradidit spiritum*, le Célébrant lisant au côté de l'épître toute la Passion et ce qui tient lieu d'évangile. 2. Que le Diacre ne demande point la bénédiction au Célébrant pour chanter l'évangile. 3. Que les Acolytes y assistent les mains jointes. 4. Qu'il n'y a point d'encens 5. Que le Célébrant ne baise point le livre à la fin.

IX. L'évangile étant fini, les Officiers retournent à leurs places derrière le Célébrant, et chantent *Flectamus genua* et *Levate*, aux endroits marqués. Le Célébrant chante la première partie des oraisons appelées Monitions, en ton de préface et les mains jointes, et les autres au ton des oraisons de la Messe, et les mains étendues : il doit faire attention dans la Monition où il y a *Imperatore* de dire *Rege nostro*, et dans l'oraison suivante, *Respice ad Gallicanum benignus Imperium*, au lieu de *Romanum*. Le Clergé est debout et tourné vers l'autel pendant ces oraisons.

§. III.

De l'Adoration de la Croix.

I. Lorsque le Célébrant est sur la fin des oraisons, les Acolytes prennent le grand tapis violet, un grand coussin et un voile de soie blanche et violette, et vont faire la génuflexion devant les degrés de l'autel; ensuite ils étendent le tapis depuis le bord du marchepied de l'autel jusque sur le pavé, et mettent le coussin couvert du voile sur le second degré, puis ayant fait derechef la génuflexion, ils se retirent à la crédence.

II. Les oraisons étant finies, le Célébrant descend avec ses Ministres au côté de l'épître où il quitte la chasuble et le manipule, et se place ensuite à côté du coin de l'épître hors du marchepied, le visage tourné vers le chœur; les Officiers sacrés quittent aussi leurs manipules et leurs chasubles pliées, s'ils s'en servent, et le Sous-Diacre se met à la gauche du Célébrant. Le Diacre va ensuite, après avoir salué le Célébrant, par le plus court chemin au milieu de l'autel sur le marchepied, fait la génuflexion, prend la croix étant aidé du Cérémoniaire, la porte au Célébrant à qui il la donne debout sans aucun baiser ni inclination; il fait ensuite la génuflexion avec tous les autres Ministres, et se place à la droite du Célébrant. Le Cérémoniaire se met auprès du Diacre et le premier Acolyte au-dessous de

lui ; le second Acolyte se place à la gauche du Sous-Diacre et le Thuriféraire auprès de lui ; ils ont tous les mains jointes et forment un demi-cercle, tâchant de faire la génuflexion en arrivant, lorsque le Diacre la fait après avoir donné la croix au Célébrant. En même temps le Cérémoniaire prend le missel de dessus l'autel, et le donne au Thuriféraire qui le tient appuyé sur son front, et tourné vers le Célébrant, de manière cependant qu'il ne tourne point entièrement le dos au Clergé.

III. Tous les Officiers s'étant ainsi rangés, le Célébrant tenant la croix dont l'image du Crucifix doit être tournée vers le peuple, en découvre de la main droite, avec l'aide du Diacre, le sommet jusqu'au travers, sans néanmoins que la tête du Crucifix paroisse, et l'élevant des deux mains à la hauteur des yeux, il commence d'un ton peu élevé : *Ecce lignum crucis* qu'il chante tout seul, et tous les Officiers qui l'environnent chantent ces paroles qui suivent : *In quo salus mundi pependit.* Ensuite tout le chœur se mettant à genoux, chante *Venite adoremus.* Tous les Officiers excepté le Célébrant, se mettent aussi à genoux et s'inclinent médiocrement vers la croix, ainsi que tout le Clergé ; le Thuriféraire ferme le livre avant que de se mettre à genoux. Après ces paroles chacun se lève, tous les Officiers s'étant avancés dans le même ordre au coin de l'épître, le Célébrant étant sur le marchepied, découvre le bras droit du Crucifix, et élevant la croix plus haut que la première fois, il chante aussi d'un ton plus élevé et tout seul : *Ecce lignum crucis.* Les Officiers

et le chœur chantent, et se mettent à genoux comme la première fois. Enfin s'étant tous avancés dans le même ordre au milieu de l'autel sur le marchepied, le Célébrant découvre entièrement la croix, l'élève plus haut que les autres fois et chante encore d'un ton plus élevé : *Ecce lignum crucis*. Les Officiers chantent comme les deux premières fois : *In quo salus mundi pependit ;* et le chœur, *Venite adoremus;* mais auparavant le Sous-Diacre a dû prendre le voile qui couvrait la croix, et le donner au second Acolyte.

IV. Après que le chœur a chanté pour la troisième fois *Venite adoremus*, il demeure à genoux et tous les Officiers aussi, le Célébrant descend sur le pavé par le côté de l'évangile, se met à genoux sur le dernier degré, et pose la croix sur le coussin, il se lève ensuite, et en même temps tous les Officiers descendent; les Ministres sacrés se mettent à ses côtés, le Diacre à la droite et le Sous-Diacre à la gauche, les petits Officiers se mettent derrière le Célébrant, et tous ayant fait la génuflexion à la croix, le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre, l'un après l'autre, vont à leurs siéges et les susdits Officiers à leurs places. Le Clergé se lève en même temps que le Célébrant fait la génuflexion.

V. Le Célébrant étant arrivé à son siége, quitte ses souliers, et va seul adorer la croix la tête nue et les mains jointes. Il se met pour cela à genoux et prie un moment, incliné profondément, en trois lieux ou stations différentes, en égale distance, que le Cérémoniaire a dû marquer afin que tout le monde

s'y conforme. A chaque station on peut dire ces paroles, *Adoramus te, Christe, et benedicimus tibi, quia per sanctam crucem tuam redemisti mundum.* Après la troisième station, le Célébrant baise les pieds du Crucifix, puis il se lève, fait la génuflexion et retourne à son siége ; et après avoir repris ses souliers, le manipule et la chasuble, il s'assied et se couvre.

VI. Après que le Célébrant est assis, le Diacre et le Sous-Diacre quittent leurs souliers, font une inclination au Célébrant, et vont ensemble adorer la croix de la même manière que le Célébrant, et après avoir baisé les pieds du Crucifix et fait la génuflexion, ils retournent à leurs siéges et reprennent leurs souliers et leurs manipules ; le Sous-Diacre reprend aussi sa chasuble pliée, s'il s'en sert, mais le Diacre ne la reprend qu'après avoir reporté la croix à sa place après l'adoration. Ils saluent ensuite le Célébrant, s'asseyent, se couvrent et tiennent devant le Célébrant le missel que le Cérémoniaire leur donne, dans lequel ils lisent tous trois ce qui est marqué pendant l'adoration de la croix.

VII. Lorsque le Diacre et le Sous-Diacre se mettent à genoux à la première station de l'adoration de la croix, les plus considérables du chœur sortent de leurs siéges deux à deux sans calotte ni souliers, et les mains jointes, et lorsque les Ministres sacrés se mettent à genoux pour la seconde station, les deux premiers du chœur s'y mettent pour faire la première adoration. Ceux-ci s'étant levés, les deux qui suivent prennent leurs

places, et les autres deux à deux consécutivement. Ceux qui ont baisé la croix se lèvent, s'écartent, et avant que de se retirer, ils font la génuflexion aux côtés des deux qui, prenant leurs places, se mettent à genoux pour faire la troisième adoration. Si le Clergé n'est pas nombreux, il suffit d'aller seul à seul, afin qu'il reste toujours au chœur un nombre suffisant de Chantres. Si quelque Evêque assiste à cet office en rochet et en camail, il va adorer la croix les pieds nus avant le Diacre et le Sous-Diacre : et est accompagné de ses Aumôniers, ou du Cérémoniaire qui va l'inviter lorsque le Célébrant a fait la troisième adoration. C'est l'usage dans les grandes églises, qu'après que le Clergé et les personnes distinguées ont fait l'adoration à trois stations comme le Clergé, un ou plusieurs Prêtres ayant des étoles noires, présentent la croix à baiser au peuple qui est à genoux à la grande balustrade et dans les endroits qui conviennent. Si c'est la coutume de mettre auprès de la croix un bassin pour recevoir les offrandes du peuple, un Clerc a soin de l'y porter.

VIII. Lorsque le Célébrant part de son siége pour aller faire la première adoration, on chante au chœur *Popule meus*, et ce qui est marqué ensuite dans le graduel, et pendant ce temps le Clergé est tourné vers l'autel. Voici la manière dont on doit chanter : Premièrement deux Chantres du premier chœur chantent entièrement le verset *Popule meus* et le suivant jusqu'à *Agios ô Theos*, *etc.* que les deux chœurs chantent alternativement; le premier chœur chante les paroles grecques,

et le second chœur les latines. Ensuite deux Chantres du second chœur chantent le verset *Quia eduxi te per desertum, etc.* après lequel le premier chœur reprend *Agios ô Theos* comme ci-dessus, et le reste ainsi qu'il est marqué dans le graduel et dans le missel. Si l'adoration du Clergé et du peuple est longue, on ajoute l'hymne *Pange lingua*, dont les Chantres des deux chœurs peuvent chanter alternativement les strophes, les deux chœurs reprenant toujours ensemble *Crux fidelis* ou seulement *Dulce lignum*, ainsi qu'il est marqué; et si cette hymne ne suffit pas, on la répète, mais on ne chante qu'une fois à la fin *Sempiterna sit beatæ, etc.*

IX. Sur la fin de l'adoration, le Sous-Diacre qui doit porter la croix à la procession, les deux Thuriféraires et les autres Officiers qui doivent y servir, vont se disposer dans la sacristie, où le Sacristain doit avoir soin de tout préparer, et de faire allumer les flambeaux et les cierges des Acolytes; ces derniers doivent être de cire jaune comme ceux de l'autel que les Acolytes allument sur la fin de l'adoration. Le Sacristain a soin aussi de faire distribuer des cierges au Clergé, de faire allumer ceux de la chapelle où repose le S. Sacrement, et d'y étendre un corporal sur l'autel. En même temps le Diacre ayant fait une inclination au Célébrant, va à la crédence prendre la bourse du corporal, la porte sur l'autel, par le plus court chemin sans saluer la croix, et après avoir étendu le corporal et mis le purificatoire auprès, il transporte le Missel au côté de l'évangile, retourne à son siége et

salue le Célébrant avec le Sous-Diacre qui est toujours demeuré debout depuis son départ.

X. L'adoration de la croix étant finie, le Diacre se lève, salue le Célébrant, et va accompagné du Cérémoniaire au lieu où est la croix ; fait la génuflexion sur le pavé, se met à genoux sur le dernier degré, et prend des deux mains la croix qu'il élève à la hauteur des yeux, et qu'il reporte par le côté de l'épître sur l'autel à sa place ordinaire. Tous les Officiers se mettent à genoux lorsqu'il monte les degrés, le Célébrant et le Sous-Diacre proche de leurs siéges, et les autres à leurs places. Le Diacre fait ensuite la génuflexion et retourne auprès du Célébrant, et les Acolytes ôtent le grand tapis, le coussin, et le petit voile qui sont sur les degrés, faisant la génuflexion avant et après, et les portent à la sacristie où ils prennent leurs chandeliers et se joignent au Porte-croix.

§. IV.

De la Procession, et du reste de l'Office de ce jour.

I. AUSSITÔT que l'adoration de le croix est finie, les deux Thuriféraires ayant l'encensoir et la navette à la main, entrent au chœur et vont se placer un peu au-dessous du sanctuaire tournés vers l'autel, les Porte-flambeaux qui les suivent se rangent en droite ligne

à leurs côtés ; ensuite viennent le Porte-croix et les Acolytes qui se placent derrière eux ; étant ainsi rangés, ils font tous la génuflexion excepté le Porte-croix et les Acolytes, et vont dans le même ordre à la chapelle où est le S. Sacrement suivis de tout le Clergé qui marche deux à deux les moins dignes les premiers, et enfin du Célébrant entre les deux Ministres sacrés, lesquels avant que de partir laissent leurs bonnets sur leurs siéges, et viennent les mains jointes l'un après l'autre au bas des degrés de l'autel où ils font tous trois ensemble la génuflexion.

II. Les Thuriféraires et les Porte-flambeaux font la génuflexion en arrivant dans la chapelle et se rangent de part et d'autre auprès de l'autel, où ils attendent debout l'arrivée du Célébrant. Le Porte-croix et les Acolytes se tiennent debout auprès de la porte, et ceux du chœur après avoir fait en entrant la génuflexion d'un seul genou, se rangent de part et d'autre les moins dignes les plus près de la croix, et allument leurs cierges. Le Célébrant étant arrivé près des degrés de l'autel, fait la génuflexion avec tous les Officiers, et tous se mettent à genoux, le Célébrant et les Ministres sacrés sur le marchepied, et les autres sur le pavé.

III. Après une courte prière, le Diacre se lève, fait la génuflexion, ouvre le petit tabernacle, fait une seconde génuflexion, et revient à la droite du Célébrant qui se lève avec le Sous-Diacre, et met sans aucune bénédiction de l'encens dans les encensoirs que les deux Thuriféraires lui présentent de part et d'autre ;

puis il se met à genoux, reçoit du Diacre l'encensoir du premier Thuriféraire, et encense de trois coups le S. Sacrement. Le Diacre ayant repris l'encensoir, le rend au Thuriféraire, ensuite le Sous Diacre et le Cérémoniaire ajustent le grand voile sur les épaules du Célébrant, et le Diacre ayant fait la génuflexion, prend le calice dans le tabernacle, et le donne debout au Célébrant qui est à genoux. Le Célébrant s'étant d'abord levé, se tourne vers le Clergé, et les Ministres sacrés se mettent à ses côtés après avoir fait la génuflexion et changé de place, le Diacre prenant la droite et le Sous-Diacre la gauche. Lorsque le Célébrant s'est tourné, les Chantres entonnent l'hymne *Vexilla regis prodeunt*, et la procession commence à marcher vers le grand autel dans le même ordre qu'à la procession du Jeudi-Saint.

IV. Quand on est arrivé au chœur, le Porte-croix se retire proche de la crédence où il met la croix, et les Acolytes leurs chandeliers; ceux du chœur qui suivent se partagent des deux côtés, les moins dignes les plus éloignés de l'autel, et forment un demi-cercle; lorsque le S. Sacrement passe, tous se mettent à genoux. Les Thuriféraires et les Porte-flambeaux se mettent de part et d'autre au bas des degrés.

V. Le Célébrant étant monté sur le second degré, le Diacre se met à genoux sur le marchepied devant le S. Sacrement pour recevoir le calice; et après avoir donné le temps au Célébrant et au Sous-Diacre de se mettre à genoux et de l'adorer, il se lève et se met sur l'autel au milieu du corporal, ensuite il fait la génuflexion et descend à la droite du Célé-

brant, lequel ayant quitté son écharpe, se lève avec le Sous-Diacre, met de l'encens dans l'encensoir du premier Thuriféraire, et après s'être remis à genoux, le reçoit des mains du Diacre, et encense de trois coups le S. Sacrement, faisant une inclination profonde avant et après. Le premier Thuriféraire ayant reçu son encensoir, descend au bas des degrés, où il tâche d'entretenir le feu pour le second encensement. Le second reporte son encensoir à la sacristie, et revient au chœur avec un cierge et se met au rang des autres.

VI. Après l'encensement, le Célébrant se léve avec ses deux Ministres, monte à l'autel et fait la génuflexion : le Diacre ôte le voile, la patène et la pale de dessus le calice, ensuite le Célébrant fait derechef la génuflexion avec ses Ministres, et prenant le calice il fait tomber doucement l'hostie sans la toucher, s'il se peut, sur la patène que le Diacre soutient des deux mains; puis il met le calice sur l'autel, et ayant reçu du Diacre la patène, il pose l'hostie sur le corporal, sans faire aucun signe de croix, et met la patène à côté, dessus le corporal et non pas dessous à cause des particules qui pourroient y être restées, après quoi ils font la génuflexion, et le Sous-Diacre passe au côté de l'épître pour donner les burettes, et fait la génuflexion en arrivant. Si le Célébrant avoit touché le S. Sacrement, il devroit purifier ensuite ses doigts avec de l'eau sans s'éloigner du milieu de l'autel et les essuyer avec le purificatoire. Le Sacristain doit pour cela préparer un vase qu'il met avant l'office sur la crédence, et le Cérémoniaire le porte sur l'autel, lorsqu'il en est besoin.

VII. En même temps que le Célébrant monte à l'autel après avoir encensé le S. Sacrement, les deux Acolytes vont au coin de l'épître, où le second reçoit des mains du Diacre le voile qui couvroit le calice, et le porte à la crédence après avoir fait la génuflexion, le premier Acolyte présente les burettes au Sous-Diacre comme à la Messe solennelle. Après que le Célébrant a posé l'hostie sur le corporal, le Diacre prend le calice qu'il n'essuie point, et verse du vin dedans sans l'appuyer sur l'autel, le Sous-Diacre y verse de l'eau sans dire *Benedicite*, *Pater Reverende*, et ayant rendu les burettes à l'Acolyte, il retourne à la gauche du Célébrant, faisant en passant derrière lui la génuflexion sur le bord du marchepied. Le Célébrant ne bénit point l'eau et ne dit point l'oraison *Deus qui humanæ*, , *etc.* mais ayant reçu du Diacre le calice, il le met sur l'autel sans rien dire et sans faire le signe de la croix, et le Diacre le couvre de la pale. Aussitôt le Thuriféraire et le Cérémoniaire montent sur le marchepied, et le Célébrant met en la manière ordinaire de l'encens dans l'encensoir sans le bénir ; et ayant reçu l'encensoir, il fait la génuflexion avec ses Ministres, et sans se mettre à genoux, il encense le S. Sacrement et le calice, disant les paroles ordinaires *Incensum istud*. Cet encensement se fait comme celui des oblats à la Messe solennelle. Ensuite le Célébrant fait la génuflexion, et sans encenser la croix, il encense l'autel à l'ordinaire, le Diacre et le Sous-Diacre étant à ses côtés, et élevant un peu le derrière de la chasuble. Le Cérémoniaire passe au côté de l'évangile pour ôter

le Missel, lorsque le Célébrant encense l'autel de ce côté-là, ensuite il retourne au côté de l'épître à sa place ordinaire.

VIII. Après l'encensement de l'autel, le Célébrant rend au Diacre l'encensoir en disant *Accendat*, *etc.* et sans être encensé, il se retire hors du marchepied du côté de l'épître, où il se tourne vers le peuple et lave ses doigts sans rien dire, le Diacre lui présentant l'essuie-main, et le Sous-Diacre versant de l'eau comme à la Messe des Morts. Aussitôt que le Thuriféraire a reçu l'encensoir, il fait la génuflexion et reporte l'encensoir à la sacristie, ensuite il revient au chœur, et se met à genoux proche de la crédence.

IX. Le Célébrant ayant essuyé ses doigts, retourne au milieu de l'autel, et fait la génuflexion en y arrivant. Le Diacre et le Sous-Diacre le suivent, et font en même temps que lui le génuflexion au milieu de l'autel, chacun sur leur degré; après laquelle le Diacre monte à sa gauche, et le Sous Diacre reste au bas des degrés en sa place ordinaire. Le Célébrant dit cependant tout bas un peu incliné et les mains jointes appuyées sur l'autel, *In spiritu humilitatis*, *etc.* après quoi il baise l'autel, fait la génuflexion, et se retirant un peu du côté de l'évangile, il se tourne vers le peuple et dit à l'ordinaire *Orate fratres* sans tourner le dos au S. Sacrement, et sans achever le tour, il retourne par le même chemin au milieu de l'autel, et fait la génuflexion. On ne répond point *Suscipiat*, *etc.* mais omettant tout ce qui se dit ordinairement, le Célébrant chante d'abord *Oremus*, *Præceptis*, *etc.* il tient alors les

mains jointes et les étend lorsqu'il dit *Pater noster*. Quand le chœur a répondu *Sed libera nos*, *etc.* il dit tout bas *Amen*, et chante en ton férial *Libera nos quæsumus*, *Domine*, *etc.* les mains toujours étendues jusqu'à la fin sans faire le signe de la croix avec la patène. Lorsque le Célébrant commence *Pater noster*, *etc.* le Diacre fait la génuflexion, descend sur le second degré, et y demeure debout jusqu'à l'élévation de l'hostie.

X. L'oraison *Libera nos*, *etc.* étant finie, le Sous-Diacre monte sur le second degré à la gauche du Diacre et se met à genoux avec lui. Le Célébrant fait la génuflexion, met l'hostie sur la patène, et la prenant de la main droite, il l'élève de cette main seule aussi haut qu'à l'ordinaire pour être vue et adorée des assistans, ayant toujours les yeux dessus, et tenant la patène de la main gauche appuyée sur le corporal. Les Officiers sacrés ne lèvent point la chasuble, on ne sonne point pendant ce temps-là, et on n'encense point le S. Sacrement.

XI. Après l'élévation, le Célébrant remet l'hostie sur la patène, et fait ensuite la génuflexion, les Ministres sacrés la font aussi sur le bord du marchepied en même temps que lui, et ils montent à ses côtés, le Diacre à la droite et le Sous-Diacre à la gauche; le Diacre découvre d'abord le calice, et le Célébrant divise l'hostie dessus en trois parties à l'ordinaire, mettant la plus petite partie dans le calice sans rien dire et sans faire aucun signe de croix. Le Diacre couvre ensuite le calice, fait la génuflexion avec le Célébrant et le Sous-Diacre,

et

et changeant l'un et l'autre de place, ils font derechef la génuflexion en arrivant.

XII. Le Célébrant ne dit point *Agnus Dei*, *etc.* ni les deux premières oraisons de la communion, mais seulement la troisième *Perceptio*, *etc.* qu'il récite à voix basse incliné et les mains jointes sur l'autel; il fait ensuite la génuflexion avec ses Ministres, et prend l'hostie comme à la Messe ordinaire, tenant la patène dessous, et disant *Panem cœlestem*, *etc.* puis ayant dit trois fois *Domine*, *non sum dignus*, *etc.* incliné comme à l'ordinaire, et frappant sa poitrine, il fait le signe de la croix avec l'hostie, en disant *Corpus Domini*, *etc.* et communie, ses Officiers étant inclinés profondément.

XIII. Lorsque le Célébrant après avoir pris l'hostie, sépare ses mains, le Sous-Diacre découvre le calice, ensuite le Célébrant fait avec ses Ministres la génuflexion, et omettant ce qui se dit ordinairement avant que de prendre le précieux Sang, il fait la collection des fragmens de l'hostie, les met dans le calice, et sans faire le signe de la croix, il prend avec respect ce qui est dedans, les Ministres étant inclinés comme à l'ordinaire. Ensuite le Sous-Diacre verse du vin et de l'eau sur les doigts du Célébrant dans le calice, et il y verseroit aussi l'eau avec laquelle le Célébrant auroit purifié ses doigts au commencement, s'il avoit été obligé de toucher l'hostie pour l'ôter du calice. Le Célébrant ayant pris l'ablution, dit incliné médiocrement et les mains jointes sur l'autel, *Quod ore sumpsimus*, *etc.* seulement, et non pas *Corpus suum*, *etc.* Ensuite le Diacre ferme le missel.

XIV. La communion étant faite, on éteint

tous les cierges, les Porte-flambeaux vont à la sacristie, et le Clergé retourne au chœur pour réciter les Vêpres, pendant lesquelles il doit y avoir deux cierges allumés sur l'autel. Après que le Diacre a fermé le missel, il change de place avec le Sous-Diacre, faisant tous deux la génuflexion en partant et en arrivant; puis le Sous-Diacre essuie et couvre le calice en la manière ordinaire, le porte à la crédence et revient à la gauche du Célébrant, qui, après avoir attendu un peu de temps, fait une inclination à la croix et descend avec ses Ministres au bas degrés, où ils font la génuflexion, et après avoir reçu leurs bonnets, ils retournent à la sacristie sans saluer le chœur, étant précédés du Porte-croix et des Acolytes; les petits Officiers retournent aussitôt de la sacristie à l'autel pour en ôter la nappe et ce qui est dessus, ils ôtent aussi tout ce qui est sur la crédence et le reportent à la sacristie.

XV. La chapelle où étoit le S. Sacrement doit être fermée, ou bien un Prêtre en étole blanche transporte après Vêpres le ciboire en quelque autre chapelle à l'écart, d'où il ne doit être reporté dans le tabernacle du grand autel qu'après la Messe du Samedi-Saint; et il doit toujours y avoir cependant un cierge ou une lampe allumée devant le Saint-Sacrement.

---

§. V.

Du Vendredi-Saint dans les petites Églises.

DANS les églises où il y a peu d'Écclésiastiques, il faut garder à proportion les mêmes cérémonies que ci-dessus. Le Célébrant va à l'autel avec des ornemens noirs, se prosterne sur les degrés ; et après que deux Clercs ont couvert l'autel d'une nappe, et ont mis le missel dessus, il se lève, monte à l'autel, et l'ayant baisé, il passe au côté de l'épître où il lit la première prophétie qui est cependant chantée par un Clerc. Il chante ensuite *Oremus*, *Flectamus genua*, et un Clerc ayant répondu *Levate*, il dit l'oraison *Deus à quo*, *etc.* Il lit la prophétie qui suit, qu'un autre Clerc chante; et après le trait il chante la passion au même côté, à moins que quelque Diacre ne la chante. Il y dit pareillement *Munda cor meum*, *etc.* et il chante l'évangile *Post hæc*, *etc.* et les oraisons qui suivent; il quitte ensuite la chasuble et le manipule qu'il met sur son siége ; puis il va prendre à l'autel la croix qu'il découvre de la manière qu'il a été dit au §. 3, et quelques Clercs vont le joindre pour chanter *In quo salus mundi pependit.* Il met ensuite la croix sur le carreau et le voile qui ont été mis sur un grand tapis étendu sur les degrés de l'autel, et il retourne à son siége. Après avoir quitté ses souliers, il va le premier adorer la croix, et reprendre ensuite le manipule et la

chasuble. L'adoration étant finie, il reporte la croix sur l'autel, il y étend le corporal ; et les cierges étant allumés, il va à la chapelle où repose le Saint Sacrement, précédé du Porte-croix, de quelques flambeaux et du Thuriféraire. Y étant arrivé, il fait la génuflexion, ouvre la porte du tabernacle, et après avoir fait une autre génuflexion, il descend sur le second degré où il met de l'encens dans l'encensoir; ensuite il encense le S. Sacrement à genoux, reçoit l'écharpe sur ses épaules, monte à l'autel, fait la génuflexion et prend le calice où est le S. Sacrement, et le porte en procession au grand autel, comme il a fait la veille, et y étant arrivé, il le pose sur le corporal, fait la génuflexion et descend sur le second degré où il quitte l'écharpe, et met de l'encens dans l'encensoir : après quoi il encense à genoux le Saint Sacrement. Ensuite il remonte à l'autel, fait la génuflexion, découvre le calice, et fait couler doucement l'hostie sur la patène, puis il la met sur le corporal, fait la génuflexion et prend le calice dans lequel, sans l'essuyer, il verse du vin et de l'eau au côté de l'épître sans l'appuyer sur l'autel, et le pose ensuite sur le corporal et fait la génuflexion en arrivant au milieu de l'autel. Il fait pour le reste de l'office ce qui est prescrit par le missel. A la fin il essuie et couvre la calice qu'il reporte à la sacristie après avoir dit les mains jointes sur l'autel *Quod ore sumpsimus*, *etc.*

ARTICLE X.

DU SAMEDI-SAINT.

§. I.er

Ce que l'on doit préparer en ce jour.

I. Le Sacristain doit orner le grand autel d'un parement blanc, et le couvrir d'un autre parement violet accommodé de manière qu'on puisse l'ôter facilement à la fin des litanies. Il met sur l'autel six chandeliers garnis de cierges de cire blanche qu'on ne doit allumer que pour la grand'Messe. Il laisse la porte du tabernacle ouverte, et met au coin de l'épître un missel ouvert à l'endroit où l'office commence. Il met sur la crédence tout ce qui est nécessaire pour la grand'Messe, le tout couvert d'une écharpe blanche, et d'une autre violette par-dessus. Il met aussi trois carreaux violets auprès de la crédence et au côté de l'épître le banc des Officiers qui doit être nu, et sur lequel il met la chasuble violette du Célébrant avec son manipule et celui du Diacre. Le Diacre et le Sous-Diacre y mettent aussi leurs bonnets, et les Acolytes leurs chandeliers sur la crédence, si l'on doit faire la bénédiction des fonts.

II. Le Sacristain met au côté de l'évangile un pupitre couvert d'un voile blanc, et un peu au-dessus le cierge pascal sur un grand chandelier, et auprès de l'autel un pied de bois ou

de quelque autre matière pour soutenir le roseau du cierge triangulaire. Il met aussi au milieu du chœur un pupitre nu pour y chanter les prophéties.

III. Il prépare dans la sacristie pour la Messe solennelle des ornemens blancs; et pour l'office qui la précède, il prépare la croix des processions, le bénitier, l'encensoir, une chape violette, deux étoles de la même couleur, et dans les églises considérables deux chasubles pliées aussi violettes.

IV. Il prépare aussi pour la bénédiction du feu nouveau, dans le vestibule ou à la porte de l'église, une table couverte d'une nappe blanche sur laquelle il met une dalmatique blanche avec l'étole et le manipule pour le Diacre, un manipule violet pour le Sous-Diacre, un missel et le bassin dans lequel sont les cinq grains d'encens. Et à côté de cette table il met un réchaud plein de charbons qu'on doit allumer avec le fusil peu de temps avant l'office, des pincettes, quelques allumettes, de la bougie, et même une lanterne, lorsqu'il y a lieu de craindre que le vent n'empêche de conserver la lumière. Il met aussi tout proche en quelque lieu convenable le cierge à trois branches qui doit être au bout d'un roseau orné de fleurs. Outre cela le Sacristain a soin d'accommoder des lampes de manière qu'elles puissent être facilement allumées.

V. Si on fait la bénédiction des fonts, le Sacristain met proche de l'endroit où ils sont une table couverte d'une nappe blanche, sur laquelle il met un missel, et quelques serviettes pour essuyer les mains du Célébrant, plusieurs

étoles violettes pour les Prêtres qui doivent faire l'aspersion de l'eau bénite, avec des bénitiers et des aspersoirs. Il fait mettre aussi une aiguière et un grand vaisseau dans lequel on met de l'eau bénite des fonts, avant qu'on fasse l'infusion des saintes huiles dans les eaux baptismales ; enfin il porte lui-même l'huile des Catéchumènes et le saint Chrême qu'il présente lorsqu'il en est besoin.

§. II.

De la bénédiction du Feu nouveau.

I. Le Célébrant prend dans la sacristie pardessus l'aube, une étole et une chape violette, le Diacre une étole de même couleur, et le Sous-Diacre est en aube seulement ; mais dans les églises considérables, le Diacre et le Sous-Diacre prennent des chasubles pliées.

II. L'heure étant venue et le signal donné, tout le Clergé se rend dans l'ordre qui suit, au lieu où l'on doit faire la bénédiction du feu nouveau. Tous ayant salué la croix de la sacristie, le premier Acolyte marche seul le premier, portant le bénitier et l'aspersoir, le Thuriféraire ayant l'encensoir vide d'une main, et de l'autre la navette, marche ensuite ayant à sa gauche le second Acolyte qui a les bras croisés ; le Sous-Diacre suit portant la croix des processions, et ensuite le Clergé qui marche deux à deux, les moins dignes les premiers, et enfin le Célébrant qui seul est couvert, le Diacre marchant à sa gauche les mains jointes

et la tête nue. Lorsqu'on passe devant la croix du grand autel, tous font la génuflexion excepté le Célébrant qui fait seulement une inclination profonde, et le Sous-Diacre qui ne fait aucune révérence.

III. Le Sous-Diacre étant arrivé au lieu où se doit faire la bénédiction du feu nouveau, s'arrête et tourne l'image du crucifix vers le lieu où le Célébrant se doit mettre. Les Acolytes et le Thuriféraire se rangent en droite ligne proche de la table, ils se tournent du côté de la croix, et se placent en sorte que le Célébrant étant arrivé, ils se trouvent tous à sa droite. L'Acolyte qui est destiné pour porter les grains d'encens, prend en arrivant sur la crédence le bassin dans lequel on les a mis, et se place en sorte qu'il soit le plus proche du Céremoniaire; le Thuriféraire se met à sa droite, et le Porte-bénitier à la droite de celui-ci. Ceux du chœur qui suivent, font deux à deux en arrivant une inclination profonde à la croix de la procession, les plus jeunes se placent auprès du Sous-Diacre et les plus considérables ferment le cercle du côté du Célébrant. Le Célébrant et le Diacre ayant pareillement salué la croix s'approchent de la table et se tournent vers la croix, le Diacre passe aussitôt à la droite du Célébrant dont il reçoit le bonnet et le donne au Cérémoniaire qui le met sur la crédence; le Diacre a soin de lever la chape du Célébrant quand il fait les signes de croix.

VI. Le Célébrant ayant les mains jointes, bénit le feu nouveau qui est dans le réchaud, lisant tout haut les trois oraisons marquées dans le missel qui est pour lors sur un pupitre, ou

soutenu par quelque Clerc devant le Célébrant. Après la bénédiction du feu, il bénit les cinq grains d'encens, l'Acolyte qui les porte s'avance devant lui et tient le bassin élevé à la hauteur de sa poitrine : cependant le Thuriféraire prend les pincettes et met du feu béni dans l'encensoir.

V. L'oraison étant finie, le Thuriféraire s'approche du Célébrant qui met de l'encens dans l'encensoir et le bénit à l'ordinaire, puis le Diacre prend l'aspersoir et le présente au Célébrant qui jette trois fois de l'eau bénite sur les cinq grains d'encens, et ensuite sur le feu nouveau, au milieu, à leur droite et puis à leur gauche, disant à voix basse l'antienne *Asperges me*, *etc.* sans dire le psaume *Miserere* ni le *Gloria Patri.* Ensuite il rend l'aspersoir au Diacre, et ayant reçu de lui l'encensoir, il encense de trois coups les cinq grains d'encens, et le feu nouveau de la même manière qu'il a fait l'aspersion de l'eau bénite. Le Diacre observe les baisers ordinaires en donnant et en recevant l'aspersoir et l'encensoir.

VI. La bénédiction des cinq grains d'encens et du feu nouveau étant achevée, le premier Acolyte quitte le bénitier, et allume une bougie au feu nouveau ; le Sous-Diacre aidé du Cérémoniaire prend un manipule violet, et le Diacre, après avoir quitté l'étole violette, prend une étole, un manipule et une dalmatique de couleur blanche. Ensuite il fait bénir l'encens à l'ordinaire, et donne le bonnet au Célébrant, puis il prend le roseau où est le cierge triangulaire.

VII. Tout étant ainsi disposé, on va posément au chœur dans cet ordre. Le Thurifé-

raire portant l'encensoir, et le second Acolyte portant les cinq grains d'encens à sa droite, marchent les premiers; ils sont suivis du Sous-Diacre qui marche seul portant la croix; après lui vient le Clergé deux à deux, et le Cérémoniaire au milieu pour avoir soin que chacun marche dans le rang et la distance convenable: enfin le Diacre qui porte le cierge triangulaire, ayant à sa gauche le premier Acolyte qui tient la bougie allumée. Le Célébrant marche le dernier, les mains jointes, et couvert.

VIII. Quand le Célébrant entre dans l'église, toute la procession s'arrête, et pour lors le Diacre baissant le roseau fait allumer par l'Acolyte qui l'accompagne une des branches du cierge qu'il porte, et l'ayant ensuite élevé il fait la génuflexion en chantant d'un ton de voix grave et médiocre *Lumen Christi.* Tous, excepté le Porte-croix, font en même temps la génuflexion, et répondent du même ton *Deo gratias.*

IX. Le Clergé entre ensuite au chœur, et sans faire d'autre génuflexion que celles qu'il fait lorsque le Diacre chante *Lumen Christi*, chacun prend sa place, et demeure debout tourné vers l'autel. Le Thuriféraire et l'Acolyte qui porte les grains d'encens avancent vers l'autel, et étant arrivés au bas des degrés, ils se retirent un peu du côté de l'évangile et le Sous-Diacre se met entre eux deux.

X. Le Diacre cependant s'arrête au milieu de l'église, et ayant allumé une seconde branche de son cierge, il fait la génuflexion et chante plus haut que la première fois *Lumen Christi.* Enfin il allume la troisième branche à deux ou trois pas des degrés de l'autel, et fait

la génuflexion en chantant encore plus haut *Lumen Christi.*

VI. Le Diacre donne ensuite le roseau à l'Acolyte qui tenoit la bougie, et qui a dû la porter en diligence sur la crédence, et se retire avec lui un peu du côté de l'épître pour donner lieu au Célébrant de se rendre au milieu, où, étant arrivé il donne son bonnet au Diacre qui le donne au Cérémoniaire, et fait une inclination profonde à la croix de l'autel; tous les Officiers, à l'exception du Sous-Diacre et de l'Acolyte qui tient le roseau, font en même temps la génuflexion, étant rangés sur une même ligne en cet ordre, le Diacre à la droite du Célébrant, puis le Cérémoniaire et ensuite l'Acolyte qui tient le roseau; et à la gauche du Célébrant, premièrement l'Acolyte qui porte les cinq grains d'encens, ensuite le Sous-Diacre, et enfin le Thuriféraire.

§. III.

Du Cantique Exultet, *et des Prophéties.*

I. Le Célébrant étant monté à l'autel, le baise, et se retire au côté de l'épître. Cependant le Cérémoniaire ayant mis le bonnet du Célébrant sur son siège, prend le livre sur la crédence et le présente avec les cérémonies ordinaires au Diacre qui, le tenant appuyé sur sa poitrine, fait la génuflexion au milieu sur le dernier degré de l'autel, et monte sur le marchepied où il se met à genoux tourné vers le Célébrant à qui il demande la bénédiction, et

après qu'il l'a reçue et qu'il a baisé sa main ; il se lève, et sans tourner le dos à l'autel, il descend au bas des degrés, et s'étant placé entre l'Acolyte qui tient le roseau et le Cérémoniaire qui est à la droite de celui qui porte les grains d'encens, il fait la génuflexion avec tous les Officiers, à l'exception cependant du Sous-Diacre et de l'Acolyte qui tient le roseau ; puis il va avec eux au côté de l'évangile dans l'ordre qui suit. Le Cérémoniaire marche le premier suivi du Thuriféraire et de l'Acolyte qui porte les grains d'encens, ensuite le Sous-Diacre ayant à sa gauche l'Acolyte qui tient le roseau, et enfin le Diacre seul portant le livre appuyé sur sa poitrine.

II. Lorsqu'ils sont tous arrivés au côté de l'évangile, ils se rangent sur une même ligne devant le pupitre, le Diacre au milieu, ayant à sa droite, 1.° le Cérémoniaire ; 2.° le Sous-Diacre qui tourne l'image du crucifix vers le Célébrant, 3.° le Thuriféraire. Et à sa gauche, 1.° l'Acolyte qui tient le roseau ; 2.° celui qui porte les cinq grains d'encens.

III. Tous étant ainsi rangés, le Diacre met le livre sur le pupitre, et le Cérémonaire reçoit du Thuriféraire l'encensoir et le présente au Diacre, lequel encense le livre comme à l'évangile avec une inclination avant et après, et chante ensuite ; les mains jointes, le cantique *Exultet*, que le Célébrant et tous ceux du chœur écoutent debout et tournés vers le Diacre.

IV. Après ces paroles *Curvat imperia*, le Diacre, accompagné du Cérémoniaire et de l'Acolyte qui porte les grains d'encens, s'approche du cierge pascal, et y met les cinq

grains en forme de croix, savoir, le premier en haut, le second au milieu, le troisième en bas, le quatrième à la droite du cierge, et le cinquième à la gauche. Le Cérémoniaire ôte le cierge pascal du chandelier, afin que le Diacre y puisse mettre plus commodément les cinq grains; si cependant il y avoit du risque à l'ôter, le Diacre monteroit sur un escabeau ou sur une petite échelle double. L'Acolyte porte ensuite le bassin à la crédence, et y ayant pris une bougie, il revient au côté de l'évangile à la place où il étoit auparavant, faisant en passant devant le milieu de l'autel la génuflexion, et une inclination au Célébrant.

V. Le Diacre cependant retourne au pupitre pour continuer le cantique, et à ces paroles *Rutilans ignis accendit*, il allume le cierge pascal avec une des trois branches du cierge triangulaire qui lui est présenté par l'Acolyte qui le porte; ou bien si le cierge pascal est élevé, il se sert d'une longue baguette au bout de laquelle est une bougie qu'il allume au cierge triangulaire. Le Cérémoniaire aide le Diacre en tout ceci.

VI. Le Diacre continue ensuite à chanter, et s'étant arrêté à ces mots, *Apis mater eduxit*, l'Acolyte qui tient la bougie ayant pris de la lumière au cierge triangulaire, en allume la lampe qui est devant le grand autel, et se retire à la crédence après avoir fait la génuflexion à l'autel et l'inclination au Célébrant. Le Sacristain allume en même temps les autres lampes de l'église avec la lumière bénite: puis le Diacre achève le cantique. Il doit se souvenir de ne point nommer le nom de Pape

ou de l'Evêque lorsque le siége est vacant, et de faire une inclination, seulement au nom du Pape. Il dit aussi en France ces paroles, *Respice ad Christianissimum Regem nostrum N.* au lieu de dire *Devotissimum Imperatorem*, ainsi qu'il est marqué dans le missel romain.

VII. Le cantique étant achevé, le Diacre ferme le livre et le laisse sur le pupitre; alors le Cérémoniaire marche le premier, le Thuriféraire ensuite, puis le Sous-Diacre, et enfin le Diacre qui fait la génuflexion au milieu entre le Cérémoniaire et le Thuriféraire, le Sous-Diacre étant pour lors debout derrière eux; cependant l'Acolyte qui tient le roseau, le met dans le pied qui est proche du cierge pascal, et prend ensuite le pupitre sur lequel le Diacre a chanté le cantique, le porte au milieu du chœur, en ôte le voile et y met le livre des prophéties, puis il se retire à la crédence.

VIII. Après que les Officiers ont fait la génuflexion au bas de l'autel, le Thuriféraire porte l'encensoir à la sacristie et revient à la crédence; les Ministres sacrés vont au côté de l'épître, où le Sous-Diacre, après avoir quitté la croix, aide le Célébrant à ôter la chape et à prendre le manipule et la chasuble violette; le Diacre quitte les ornemens blancs, et prend une étole et un manipule violet. Le Cérémoniaire va pendant ce temps-là au chœur, et conduit au pupitre celui qui doit chanter la première prophétie.

IX. Le Célébrant ayant pris la chasuble, va par le plus court chemin au coin de l'épître où il lit les prophéties qui se chantent au chœur, les Ministres sacrés se tiennent à sa droite,

comme à l'introït de la Messe. Si le Célébrant s'assied avec ses Ministres, après avoir lu quelque prophétie, en attendant qu'elle soit finie au chœur, le Cérémoniaire a soin, vers la fin de la prophétie qui se chante, de s'avancer un peu au-dessus du pupitre, pour l'avertir par une inclination médiocre de se lever et d'aller par le plus court chemin au coin de l'épître chanter l'oraison qui suit. Le Célébrant chante les oraisons en ton férial et les mains étendues comme à la Messe. Les Ministres sacrés sont alors derrière lui, et le Diacre après *Oremus*, chante *Flectamus genua*, faisant la génuflexion à deux genoux, et le Sous-Diacre répond *Levate*.

X. Les cérémonies qui s'observent par ceux qui chantent les prophéties sont celles-ci. Le Cérémoniaire les ayant invités par une inclination, ils lui rendent le salut et vont avec lui le bonnet à la main devant le pupitre, où, après avoir fait la génuflexion à sa droite en arrivant, ils lui donnent leur bonnet et chantent la prophétie ayant les mains appuyées sur le livre. Lorsqu'elle est achevée, ils font ensemble la génuflexion à deux genoux, lorsque le Diacre dit *Flectamus genua*, et ayant reçu leurs bonnets, ils retournent à leur place conduits par le Cérémoniaire, lequel avertit tout de suite celui qui doit chanter la prophétie suivante. Mais après la quatrième, la huitième, et l'onzième prophétie, et après avoir reconduit ceux qui les ont chantées, il fait la génuflexion à l'autel, et se retire à sa place ordinaire au côté de l'épître pendant que le chœur chante le trait qui suit, et il ne va inviter celui qui doit chanter la prophétie suivante que pendant l'oraison qui se dit après le trait.

§. IV.

De la Bénédiction des Fonts.

I. La dernière prophétie étant achevée, un Clerc ôte le pupitre et les deux Acolytes allument leurs cierges. Après la dernière oraison, le Célébrant descend à son siége avec ses Mininistres, où ayant quitté la chasuble et le manipule, il prend une chape violette aidé de ses Officiers qui quittent aussi leurs manipules. Le Sous-Diacre prend ensuite la croix des processions et va entre les deux Acolytes portant leurs chandeliers, au haut du chœur vis-a-vis le milieu de l'autel; enfin le Thuriféraire prend en même temps des deux mains le cierge allumé, et se met devant le Porte-croix qu'il précède toujours en marchant.

II. Ils demeurent ainsi tous quatre rangés, pendant que le Célébrant et le Diacre font la révérence convenable à l'autel, et sans en faire aucune, ils marchent ensuite vers les fonts baptismaux, étant suivis du Cérémoniaire et de tout le Clergé qui marche deux à deux, et enfin du Célébrant qui seul est couvert, et du Diacre à sa gauche qui marche nu-tête et les mains jointes. Quand la procession commence à marcher, les Chantres entonnent le trait *Sicut servus, etc.*

III. Le Sous-Diacre et les Acolytes étant arrivés aux fonts baptismaux, se placent de manière que les fonts soient entre eux et le Célébrant qui doit avoir la face tournée vers l'autel, et qui avant que d'entrer dans la chapelle

des fonts dit l'oraison *Omnipotens*, *etc.* Ensuite s'étant approché des fonts, et le Diacre et le Thuriféraire qui porte le cierge pascal étant à sa droite, le missel un peu à sa gauche auprès duquel le Cérémoniaire se met, et tout le Clergé aux environs des fonts, il dit la seconde oraison, et chante ensuite, toujours les mains jointes, la préface, et observe dans la bénédiction de l'eau, toutes les bénédictions marquées en détail dans le missel, le Diacre levant le côté droit de sa chape, et lui présentant, quand il faut, la serviette, le cierge pascal, l'huile des Catéchumènes et le S. Chrême.

IV. La préface finie, avant que le Célébrant fasse l'infusion des saintes huiles dans les fonts, on a soin d'en tirer de l'eau bénite dont on verse une partie dans un grand vaisseau rempli d'eau qui est auprès, et un ou plusieurs Prêtres ayant pris des étoles violettes, font l'aspersion de cette eau bénite sur le Clergé et sur le peuple, sans rien dire, suivis chacun d'un Clerc portant un bénitier. Ce qui reste de cette eau doit être conservé pour faire le lendemain l'aspersion avant la Messe, et pour être distribuée au peuple.

V. Le Célébrant achève la bénédiction des fonts, en y mettant de l'huile des Catéchumènes et du S. Chrême. Si à cause de la distance des lieux, on n'a pas encore pu recevoir les saintes huiles, le Célébrant omet cette dernière cérémonie et y supplée dans la suite, ainsi qu'il est prescrit dans le rituel. S'il y a quelqu'un à baptiser, il le fait pour lors avec les cérémonies accoutumées.

VI. La bénédiction des fonts étant achevée,

le Clergé retourne au chœur en procession sans rien dire, et dans le même ordre qu'on est venu. Le Thuriféraire remet aussitôt le cierge pascal sur son chandelier, et les Acolytes leurs chandeliers sur la crédence, et après en avoir éteint les cierges, ils prennent avec le Thuriféraire les trois carreaux violets, sur lesquels les Officiers sacrés doivent se prosterner, les mettant sur le bord du marchepied à égale distance, et retourne à la crédence, faisant la génuflexion avant et après. Le Sous-Diacre met la croix proche de la crédence, et y attend le Célébrant qui, après avoir salué l'autel avec le Diacre, va au côté de l'épître, où il quitte sa chape. Ensuite il retourne avec les Ministres sacrés au bas des degrés de l'autel qu'ils saluent derechef, et puis se prosternent sur les carreaux qui leur ont été préparés. Tous les autres se mettent en même temps à genoux, et deux Chantres commencent au milieu du chœur les Litanies des Saints, le Clergé répétant chaque verset.

§. V.

Des Litanies, de la Messe et des Vêpres du Samedi-Saint.

I. DANS les églises où il n'y a point de fonts baptismaux, aussitôt que la dernière prophétie est achevée, un Clerc ôte le pupitre, les Acolytes et le Thuriféraire portent les trois carreaux sur le bord du marchepied, et après l'oraison qui suit, le Célébrant et ses Minstres descendent à leurs siéges où ils quittent les manipules

et la chasuble, et vont ensuite comme il vient d'être dit au §. précédent, se prosterner sur les degrés, pendant que l'on chante les litanies.

II. Lorsqu'on chante *Peccatores*, le Célébrant et ses Ministres se lèvent, et les Acolytes, le Thuriféraire et le Cérémoniaire s'étant unis à eux, ils font tous la révérence à l'autel, et après que les Officiers sacrés ont reçu leurs bonnets, ils vont tous à la sacristie sans saluer le chœur.

III. Aussitôt après, les Acolytes allument les cierges de leurs chandeliers (qu'ils retournent chercher à la crédence, si l'on a fait la bénédiction des fonts) et le Sacristain aidé de quelques Clercs, ôte de l'autel et de la crédence tout ce qui ne doit pas servir à la Messe solennelle, comme les ornemens violets, la croix des processions, les trois carreaux, etc. Ensuite il fait allumer les cierges de l'autel et découvrir tous les tableaux, et afin qu'il y ait du temps pour cela, il faut chanter si posément les litanies depuis le verset *Peccatores*, que les Officiers soient en état d'entrer à l'autel, quand elles finissent.

IV. Lorsqu'on chante au chœur *Agnus Dei*, *etc.* les Chapiers y entrent, et après avoir salué l'autel par une inclination profonde, ils vont à leurs siéges sans saluer le chœur. Aussitôt que les litanies sont finies, ils entonnent fort posément le *Kyrie eleïson* comme aux fêtes de la première classe, et le Célébrant entre en même temps avec tous les Officiers, et ne fait qu'une inclination profonde à l'autel pendant que les Ministres font la génuflexion. Après les encensemens, il dit au coin de l'épître le *Kyrie*, comme il fait l'introït aux Messes ordinaires.

V. Pendant que le Célébrant récite le *Gloria in excelsis*, le premier Acolyte sonne la petite clochette, et durant que le chœur le chante, les orgues jouent, et sonne toutes les cloches.

VI. Vers la fin de l'épître le Cérémoniaire ayant fait la génuflexion à l'autel se tourne vers le chœur qu'il salue, et va inviter le premier Chapier de venir annoncer *Alleluia* au Célébrant. Aussitôt le Chapier ayant salué le chœur, va dans le sanctuaire avec le Cérémoniaire, et après avoir fait une inclination profonde à l'autel au bas des degrés, il se tourne vers le Célébrant qu'il salue pareillement, et lui annonce d'un ton bas *Alleluia*. Ensuite après avoir salué premièrement le Célébrant puis l'autel et le chœur, il retourne à sa place étant accompagné du Cérémoniaire.

VII. Après l'épître le Sous-Diacre va recevoir comme à l'ordinaire la bénédiction du Célébrant, qui se tourne ensuite avec ses Ministres vers le premier Chapier pendant qu'il lui annonce *Alleluia* : puis s'étant retourné vers l'autel il chante trois fois *Alleluia* élevant sa voix d'un ton à chaque fois : le chœur lui répond debout tourné vers l'autel et ne s'assied qu'après le verset *Confitemini*, *etc.* que tout le Clergé chante étant tourné en chœur.

VIII. Les Acolytes assistent les mains jointes à l'évangile ; on ne dit ni *Credo*, ni *Offertoire*, ni *Agnus Dei*, *etc.* et on ne donne point le baiser de paix.

IV. Un peu avant que le Célébrant prenne le précieux Sang, le Cérémoniaire va au chœur, et conduit le premier Chapier devant le Prêtre le plus considérable du chœur pour

lui annoncer l'antienne de Vêpres *Alleluia*, après laquelle les Chantres entonnent le psaume *Laudate Dominum omnes gentes*.

X. Après que le Célébrant a pris l'ablution, le Sous-Diacre reporte à l'ordinaire le calice sur la crédence, et le Thuriféraire va préparer l'encensoir pour le *Magnificat*. Cependant le Célébrant récite Vêpres au coin de l'épître avec les Ministres sacrés qui sont à sa droite, comme à l'introït.

XI. Après le *Gloria Patri* du psaume *Laudate Dominum*, *etc.* le Cérémoniaire qui est resté en sa place ordinaire du chœur, conduit le premier Chapier, comme il a fait après l'épître, au bas des degrés de l'autel, pour annoncer au Célébrant l'antienne *Vespere autem sabbati*, *etc.* Et après que le Cérémoniaire a reconduit le Chapier au chœur il revient à sa place.

XII. Lorsque le Chapier est arrivé au bas des degrés, le Célébrant se tourne vers lui avec ses Ministres, comme il a fait après l'épître; puis s'étant retourné vers l'autel, il entonne l'antienne *Vespere autem sabati*, *etc.* qu'il continue à voix basse, et récite le *Magnificat* avec ses Ministres; après quoi il va au milieu de l'autel ayant le Diacre à sa droite et le Sous-Diacre à sa gauche, et ayant fait avec eux la révérence convenable à l'autel, il bénit l'encens et fait l'encensement à l'ordinaire, après lequel il est encensé par le Diacre, et demeure ensuite au coin de l'épître.

XIII. Cependant le Diacre accompagné du Cérémoniaire va au chœur pour l'encenser, comme il a fait après l'encensement des oblats; et ayant fait au retour la génuflexion sur le

pavé au milieu de l'autel, il encense de cette place le Sous-Diacre, qui, après l'encensement de l'autel, est descendu sur le pavé derrière le Célébrant à la place où il se met pendant l'introït. Le Diacre rend ensuite l'encensoir au Cérémoniaire, et étant monté sur le second degré entre le Célébrant et le Sous-Diacre, le Cérémoniaire l'encense et rend ensuite l'encensoir au Thuriféraire, lequel, après avoir encensé le Cérémoniaire et les Acolytes à l'ordinaire, reporte l'encensoir à la sacristie et revient ensuite à la crédence. Si le Célébrant chante *Dominus vobiscum* avant que l'encensement soit achevé, le Diacre doit aussitôt rendre l'encensoir et retourner derrière le Célébrant; après l'oraison il chante *Ite Missa est*, ajoutant deux fois *Alleluia*.

XIV. Après la Messe, un Prêtre en étole blanche précédé de deux Porte-flambeaux, reporte le ciboire au tabernacle du grand autel; et le Sacristain ôte le cierge triangulaire qui ne doit plus servir.

XV. Le cierge pascal doit brûler depuis le commencement de la bénédiction jusqu'à la fin de la Messe. On doit l'allumer aux Complies de ce jour et à tous les offices qui se chantent, pendant l'octave de Pâques; on l'allume aussi aux Messes et aux Vêpres solennelles jusqu'à l'Ascension, auquel jour il doit brûler à tous les offices qui se chantent avant la Messe solennelle; et on ne l'éteint qu'après ces paroles de l'évangile : *Et assumptus est, etc.* Le Sacristain doit l'ôter après la Messe. On ne doit pas l'allumer quand on ne fait que réciter un office, ou dire une Messe basse, à moins qu'elle ne tienne lieu de Messe de pa-

roisse ou conventuelle ; on ne le doit pas non plus allumer à aucun office des Morts si solennel qu'il puisse être.

XVI. Ceux qui sont obligés de dire les Vêpres de ce jour en particulier, disent le *Pater noster*, l'*Ave Maria*, et sans dire *Deus in adjutorium*, font le signe de la croix en commençant l'antienne *Alleluia*, le reste se dit comme dans le missel, et au lieu d'*Ite Missa est*, on dit *Benedicamus Domino* avec deux *Alleluia*, et ensuite *Fidelium animæ*, *etc.* et le *Pater noster* sans ajouter aucune antienne de la Vierge.

§. VI.

Du Samedi-Saint dans les petites Eglises.

I. Dans les églises où il n'y a point d'Officiers sacrés, il faut que le Prêtre y supplée avec quelques Clercs. Ainsi toutes choses étant préparées pour l'office à peu près comme il a été rapporté dans le §. premier, le Célébrant, précédé de quelques Clercs portant le bénitier, l'encensoir et la croix, va en chape, ou au moins en étole violette croisée sur la poitrine, à la porte de l'église, benir le feu nouveau et les grains d'encens. Après cette bénédiction il quitte la chape et l'étole violette, et prenant les ornemens blancs de Diacre, il entre dans l'église le roseau à la main et précédé des Clercs. Il allume le cierge triangulaire comme on a marqué que le Diacre doit faire, et chante trois fois *Lumen Christi.* Étant arrivé au bas des degrés de l'autel, il donne le roseau à un Clerc, et se mettant à genoux sur

le marchepied, il dit : *Jube Domine benedicere ; Dominus sit in corde meo, etc.* et va ensuite accompagné des Clercs au côté de l'évangile où il chante le cantique *Exultet*, après lequel il passe au côté de l'épître où il quitte les ornemens blancs, et ayant pris le manipule, l'étole et la chasuble violette, il va par le plus court chemin au coin de l'épître pour lire les prophéties qui sont chantées par des Clercs, s'il y en a un nombre suffisant. Il chante au même endroit les oraisons et dit auparavant *Flectamus genua*, faisant la génuflexion d'un seul genou, et un Clerc répond *Levate*. Après les prophéties, s'il y a des fonts baptismaux, il ôte la chasuble et le manipule, et ayant pris une chape violette, s'il y en a, il va processionnellement aux fonts précédé d'un Clerc portant le cierge pascal et d'un autre qui porte la croix. Il y observe toutes les cérémonies prescrites dans le missel pour la bénédiction des fonts, et quand elle est achevée, il retourne près de l'autel au côté de l'épître où il quitte la chape, et va ensuite au milieu de l'autel, où il se prosterne pendant qu'on chante les litanies ; à ce mot *Peccatores*, il se lève et va à la sacristie prendre des ornemens blancs pour célébrer la Messe. S'il n'y a personne qui puisse chanter les litanies, il les récite à genoux sur les degrés de l'autel. Quand les cierges sont allumés et l'autel préparé, il célèbre la Messe solennelle, ainsi qu'il est marqué dans le missel. Après la Messe il remet le ciboire dans le tabernacle, étant accompagné d'un ou deux Acolytes portant des flambeaux ou des cierges.

ARTICLE XI.

DU JOUR DE PAQUE ET DU TEMPS PASCAL.

I. Ce qu'il y a de particulier dans l'office du S. Jour de Pâques, est que le chœur est debout à prime lorsqu'on lit les paroles du martyrologe: *Hac die quam fecit Dominus*, *etc.* et s'assied après lorsqu'on annonce les fêtes du jour suivant.

II. Dans ce jour et durant toute l'Octave, l'Officiant antonne solennellement à Laudes et à Vêpres, l'antienne *Hæc dies* qui lui est annoncée par le premier Chapier, et pendant qu'on la chante, tout le chœur est debout et tourné en face, et les Acolytes demeurent devant l'Officiant.

III. On ne se met pas à genoux durant le temps pascal à l'antienne de la Sainte Vierge qui se dit à la fin de l'office. On s'y met seulement aux prières qui marquent de l'adoration, comme sont celles-ci : *Et incarnatus est* : *Et Verbum caro factum est* : *Veni*, *creator Spiritus* : *Ave*, *maris stella*, *etc.* On fléchit pareillement les genoux aux Messes des Défunts aux endroits marqués, ce qu'on pratique aussi dans les Litanies, et lorsque le Célébrant fait l'aspersion de l'eau bénite.

IV. Au jour de S. Marc et aux trois derniers jours avant la fête de l'Ascension, on fait les processions des Litanies majeures et mineures. On y observe les choses qui ont été dites au 1.er tom, part. 4, art. 12, excepté qu'il n'y a point de Thuriféraire, et qu'un Sous-Diacre en sur-

plis seulement, porte la croix accompagné de deux Acolytes.

V. Lorsqu'on est entré au chœur, tous se lèvent après une courte prière, et demeurent debout pendant qu'on chante l'antienne *Exurge, etc.* après laquelle tous, excepté le Porte-croix et les Acolytes, se mettent à genoux, et pour lors les Chantres commencent les Litanies. Après qu'on a chanté *Sancta Maria*, on se lève et la procession se met en marche comme au jour de la Purification. Ceux qui chantent les Litanies sont seulement en surplis et marchent vers le milieu de la procession. Quand on fait un long chemin, les Chantres disent le verset tout entier et le chœur répond la même chose; et s'il est court, ils commencent seulement les versets, et le chœur répond *Miserere nobis* ou *Ora pro nobis.*

VI. Lorsqu'on est de retour de la procession, on se met à genoux pour achever les Litanies et les prières. Lorsque les Litanies sont finies, l'Officiant dit à voix haute *Pater noster*, que l'on continue à voix basse, et après avoir chanté *Et ne nos inducas in tentationem*, il commence le psaume *Deus in adjutorium*, ceux du côté de l'épître continuent le reste du verset, et ceux du côté de l'évangile disent l'autre verset, et ainsi alternativement on achève le psaume. Ensuite l'Officiant continue les prières auxquelles le chœur répond; l'Officiant se lève seulement aux oraisons.

VII. Si la procession est si longue que les Litanies ne suffisent pas, il faut s'arrêter aux prières qui suivent, lesquelles ne doivent jamais être récitées en chemin, mais seulement

dans l'église et à genoux. Il faut donc en ce cas répéter les Litanies, ou chanter des psaumes pénitentiaux ou graduels, et nullement des hymnes et cantiques de joie qui ne conviennent pas à ces processions.

VIII. Si dans le cours de la procession on visite quelque église, en y entrant on chante un répons ou antienne du patron de cette église, et si l'on y chante la Messe on dit celle des Rogations avec des ornemens violets, sans faire mémoire d'aucune fête qui pourroit se rencontrer en ce jour. Si néanmoins dans les Litanies majeures, la Messe est célébrée dans une église dédiée à saint Marc, on dit la Messe de ce Saint sans faire mémoire des Rogations. On observe la même chose les trois jours des Rogations, auxquels on chante la Messe du patron, lorsque la station se fait dans une église le jour de la fête de cette église. Il faut observer que le lundi seulement, on y doit faire mémoire de la seconde férie des Rogations.

ARTICLE XII.

DE LA VIGILE ET DU JOUR DE LA PENTECÔTE.

I. La veille de la Pentecôte le Sacristain prépare l'autel et la crédence comme au Samedi-Saint, excepté que l'ornement de la Grand'-Messe doit être rouge. Il met un pupitre au au haut du chœur avec un livre pour chanter les prophéties, et trois carreaux violets proche la crédence. Il prépare dans la sacristie sur les ornemens rouges, une chasuble violette, deux étoles et trois manipules de même couleur, et

dans les grandes églises deux chasubles pliées. S'il y a des Fonts baptismaux, il met le cierge Pascal sur son chandelier, et prépare la croix des processions, une chape violette et toutes les autres choses marquées au Samedi-Saint pour la bénédiction des Fonts.

II. Toutes choses étant ainsi disposées, le Célébrant et les Officiers sacrés revêtus des ornemens violets sans tunique ni dalmatique, vont à l'autel précédés des petits Officiers, ayant tous les mains jointes sans chandeliers ni encensoir, et font ensemble la révérence à l'autel, après laquelle le Thuriféraire et les Acolytes se retirent à la crédence. Le Cérémoniaire porte les bonnets sur le banc, et le Célébrant monte à l'autel, et lorsqu'il le baise, le Diacre et le Sous-Diacre font en même temps la génuflexion derrière lui, et tous trois vont ensuite au coin de l'épître pour la lecture des prophéties, durant lesquelles et dans le reste de l'office, il faut observer les mêmes cérémonies qu'au Samedi-Saint. On n'allume les cierges de l'autel qu'au commencement de la Messe. On sonne les cloches au *Gloria in excelsis*, et les Acolytes assistent à l'évangile les mains jointes.

III. Dans les lieux où l'on est obligé de chanter la grand'Messe, il n'est pas permis de supprimer les prophéties, mais seulement aux Messes basses, au lieu desquelles on trouve dans le missel un introït.

IV. Le jour de la Pentecôte et pendant l'octave, à Tierce et à Vêpres, on se met à genoux à la première strophe de l'hymne *Veni Creator*, et à la Messe pendant qu'on chante au chœur le verset *Veni, sancte Spiritus, etc.*

V. Le Diacre et le Sous-Diacre se servent de dalmatique et de tunique aux Messes des Quatre-Temps qui se trouvent dans cette octave.

ARTICLE XIII.

DE LA FÊTE DU SAINT SACREMENT.

§. I.er

Ce que l'on doit préparer en ce jour.

I. Le Sacristain orne l'autel le plus magnifiquement qu'il peut, et le garnit de plusieurs cierges et chandeliers. Il y met un petit dais pour exposer le S. Sacrement. Il doit préparer, outre les choses ordinaires, deux grandes hosties sur le calice, le soleil sur la crédence couvert d'un voile, deux encensoirs, un dais blanc et des chapes blanches pour la Messe et pour les Prêtres qui doivent porter le dais, une aube et une tunique blanche pour un Sous-Diacre qui doit porter la croix à la procession, la chape du Célébrant et une écharpe pour metfre sur ses épaules, un petit escabeau propre et commode pour celui qui doit exposer et resserrer le S. Sacrement; enfin six flambeaux et un nombre suffisant de cierges pour tout le Clergé.

II. Les rues par où la procession doit passer, doivent être tapissées, ornées de tableaux de piété et semées de fleurs et d'herbes odoriférantes. Si la procession doit faire un long chemin, il faut dresser d'espace en espace quelques reposoirs en forme d'autel, les couvrir

d'une nappe et de plusieurs cierges et chandeliers sans croix, et les orner le plus proprement qu'il est possible. Il faut aussi avoir soin qu'il y ait auprès des pincettes et un rechaud plein de feu pour renouveler celui des encensoirs.

III. Le Cérémoniaire doit bien prévoir toutes choses, particulièrement touchant la marche de la procession, et avoir soin que chacun y garde son rang, et que les confrères du Saint Sacrement, les communautés Religieuses, et les corps de Métiers y marchent sans aucun désordre ni confusion, et avant le Clergé.

§. II.

De la Messe et de la Procession du Saint-Sacrement.

I. Le Prêtre consacre à la Messe deux grandes hosties comme le Jeudi-Saint, il en prend une et réserve l'autre pour être mise dans le soleil.

II. Après que le Célébrant a pris le précieux Sang, le Sous-Diacre couvre le calice, et fait ensuite la génuflexion avec le Diacre qui passe à la droite du Célébrant, le Sous-Diacre descend à la crédence, prend le soleil couvert de son voile, le porte des deux mains à l'autel, et l'ayant découvert, il le présente au Diacre; puis il passe à la gauche du Célébrant en faisant derrière lui la génuflexion sur le bord du marchepied.

III. Le Diacre ouvre le soleil, le couvre sur le corporal, et le Célébrant fait aussitôt la

génuflexion avec ses deux Ministres. Ensuite le Diacre tire du soleil le petit croissant, et le tient ferme de la main droite devant le Célébrant qui y met l'hostie, après quoi le Diacre remet le croissant dans le soleil sans toucher l'hostie, puis il ferme le soleil, et l'ayant couvert de son voile, il le couche au milieu de l'autel sur le corporal, en sorte néanmoins qu'il n'empêche pas l'ouverture du tabernacle, s'il y a communion. Les Officiers sacrés font ensuite la génuflexion, et observent dans le reste de la Messe, les cérémonies prescrites pour celle qui se celèbre en présence du Saint Sacrement exposé.

IV. Les Porte-flambeaux demeurent à genoux jusqu'à la fin de la Messe, et les Officiers qui doivent servir à la procession, vont à la sacristie après la communion pour se disposer: en même temps on distribue et on allume les cierges du Clergé, qui se tient debout jusqu'à la fin de la Messe.

V. Lorsque la Messe est finie, le Célébrant entre ses deux Ministres fait la génuflexion en passant devant le milieu de l'autel, et va avec eux au côté de l'épître hors des degrés où il quitte la chasuble et le manipule sans tourner le dos au S. Sacrement, et prend une chape blanche, aidé de ses Ministres qui quittent aussi leurs manipules : ils vont ensuite tous trois par le pavé, les Ministres levant les côtés de la chape, et font une génuflexion à deux genoux au bas des degrés de l'autel, et en même temps tout le Clergé se met à genoux. Ensuite le Célébrant monte avec ses Ministres sur le second degré ; et ils se mettent tous

trois à genoux sur le bord du marchepied pour faire une courte prière, après laquelle le Diacre monte sur l'autel ; fait la génuflexion, découvre le soleil et l'élève sur son pied ; puis ayant fait derechef la génuflexion, il descend auprès du Célébrant pour faire mettre de l'encens dans les encensoirs.

VI. Lorsque les Officiers sacrés partent du côté de l'épître pour venir faire la génuflexion au bas des degrés de l'autel, en même temps deux Thuriféraires suivis d'un Sous-Diacre en aube et en tunique avec la croix, et des Prêtres revêtus de chapes portant le dais, viennent de la sacristie au chœur, le Porte-croix s'étant avancé au milieu du chœur, les deux Acolytes partent de la crédence pour se joindre à lui, et demeurent debout à ses côtés sans faire aucune révérence. Les Prêtres s'arrêtent à l'entrée du chœur avec le dais, et se mettent à genoux en quelque lieu où ils n'empêchent pas la marche de la procession.

VII. Les Thuriféraires font en arrivant la génuflexion à deux genoux derrière les Officiers sacrés en même temps qu'eux, et se rangent de part et d'autre près des degrés de l'autel, où ils se mettent à genoux sur le pavé. Ils se lèvent lorsque le Diacre a découvert le soleil, et montant des deux côtés sur le marchepied, ils y font la génuflexion ; et sans tourner le dos au S. Sacrement, ils ouvrent et présentent, chacun de son côté, leurs encensoirs au Célébrant qui, s'étant levé avec ses Ministres, met de l'encens dans l'un et dans l'autre sans le bénir.

VIII. Le Célébrant s'étant remis à genoux,

encense le S. Sacrement, faisant avant et après une inclination profonde, les deux Ministres soutenant le devant de sa chape et s'inclinant comme lui. Cependant les Chantres entonnent *O salutaris Hostia*, que le chœur poursuit; et après que le S. Sacrement a été encensé par le Célébrant, le Sous-Diacre et le Cérémoniaire lui ajustent le grand voile sur les épaules, puis le Diacre ayant fait la génuflexion, prend le S. Sacrement, et le lui met entre les mains, lesquelles il couvre avec les bouts du voile, et ayant fait derechef la génuflexion au S. Sacrement, il descend à sa place sur le second degré.

IX. Le Célébrant ayant reçu le S. Sacrement, se lève, monte sur le marchepied, et se tourne vers le chœur. Alors les Ministres sacrés et tout le Clergé se lèvent et font la génuflexion à deux genoux, à l'exception néanmoins de ceux qui sont dans les hautes formes, lesquels ne la font qu'après être descendus: le Diacre passe ensuite à la droite du Célébrant et le Sous-Diacre à la gauche; les Thuriféraires et les Porte-flambeaux changent en même temps de côté, ceux qui sont du côté de l'épître passent du côté de l'évangile; les autres prennent leurs places sans tourner le dos au S. Sacrement, et se tiennent debout la face tournée les uns vers les autres.

X. Sitôt que le Célébrant s'est tourné vers le Chœur, les Chapiers entonnent l'hymne *Pange lingua*; et la procession commence à marcher en cet ordre. Le Clergé suit immédiatement la croix, les moins dignes les premiers, et l'on change de côté en sortant du chœur.

Après les Chapiers viennent les Thuriféraires, et les Porte-flambeaux, qui de temps en temps se tournent avec uniformité à demi et en dedans vers le Saint sacrement pendant que les Thuriféraires qui les suivent encensent en cercle de trois pas en trois pas le chemin par où le Saint Sacrement doit passer, l'un de la gauche à la droite, et l'autre de la droite à la gauche. Enfin le Célébrant marche sous le dais au milieu de ses Ministres qui lèvent le devant de sa chape, et récitent tout bas quelques prières avec lui. Les Prélats et les personnes de condition viennent immédiatement après, ayant des cierges à la main; mais ceux qui portent des flambeaux aussi bien que les confrères du S. Sacrement précèdent ordinairement la croix. L'ordre que les Prêtres qui portent le dais doivent garder, est que les plus dignes prennent les bâtons qui sont devant le Célébrant, le premier à la droite et l'autre à la gauche.

XI. Il est à remarquer, 1.° que dans les lieux où l'usage est de faire porter le dais par les Laïques, ils doivent auparavant quitter l'épée; 2.° s'il y a des enfans habillés en anges ou des Clercs destinés à jeter des fleurs, il faut les placer entre le Clergé et les Thuriféraires; 3.° durant toute la procession on doit sonner les cloches de l'église d'où elle est partie, et celles de l'église devant laquelle elle passe; 4.° quand on chante *Tantùm ergò, etc.* on se met à genoux vers le S. Sacrement, si on est encore dans l'église, excepté le Célébrant, les Ministres sacrés, le Porte-croix et les Acolytes qui se tiennent debout et se tour-

nent vers le S. Sacrement. Cela suppose qu'on le puisse commodément, et qu'il n'y ait pas un grand concours d'écclésiastiques et de peuple.

XII. Lorsque la procession s'arrête à quelque reposoir, tous se mettent à genoux, excepté le Porte-croix et les Acolytes qui se retirent à côté : le Cérémoniaire étend le corporal sur l'autel, s'il n'y en a déjà, et le Diacre se met à genoux pour recevoir le S. Sacrement, et le met sur l'autel, observant les mêmes cérémonies qu'à l'église au retour de la procession. Après que le Célébrant a quitté l'écharpe, il met de l'encens dans l'encensoir et encense le S. Sacrement, comme il a fait à l'église. Pendant cet encensement les Chapiers chantent : *O salutaris Hostia*, ou quelque autre antienne avec le verset *Panem de Cœlo*, *etc.* et le Célébrant chante ensuite debout et les mains jointes *Dominus vobiscum* et l'oraison *Deus qui nobis*, *etc.* après laquelle il se met à genoux, et ses Officiers lui ayant mis le grand voile sur les épaules, il reçoit le S. Sacrement de la même manière qu'il l'a reçu à l'église ; ensuite il se lève et se tourne vers le Clergé, et alors les Chapiers recommencent à chanter. Le Cérémoniaire plie le corporal, et tout le Clergé, après avoir fait la génuflexion à deux genoux, continue de marcher.

XIII. Quand la procession rentre dans l'église, celui qui porte la croix avance jusque dans le chœur et se retire à la crédence avec les Acolytes où ils posent la croix et les chandeliers, le Clergé entre au chœur sans faire la génuflexion, et se range en demi-cercle près de l'autel où il se met à genoux lorsque le Saint

Sacrement passe ; les Porte-dais après avoir mis le dais à l'écart, et les Chapiers de la Messe se placent de part et d'autre sur le dernier degré ; les deux Thuriféraires se mettent à genoux aux deux côtés de l'autel, le Cérémoniaire et les Porte-flambeaux à leurs places ordinaires.

XIV. Le Célébrant étant monté sur le second degré avec les Ministres sacrés, le Diacre se met à genoux sur le marchepied, reçoit le soleil, et après avoir donné au Célébrant et au Sous-Diacre le temps de se mettre à genoux et d'adorer le S. Sacrement, il se lève, le pose sur le corporal, fait la génuflexion et revient à la droite du Célébrant, lequel ayant quitté l'écharpe, se lève, met de l'encens dans l'encensoir du premier Thuriféraire, le reçoit à genoux du Diacre, et encense de trois coups le S. Sacrement, faisant avant et après une inclination profonde. Les Chapiers entonnent cependant *Tantum ergò*, *etc.* et *Genitori*, *etc.* et les deux derniers d'entre eux ayant ensuite chanté le verset *Panem de cœlo*, *etc.* le Célébrant debout et les mains jointes dit l'oraison *Deus qui nobis*, *etc.*

XV. Après l'oraison le Célébrant s'étant remis à genoux, reçoit l'écharpe et monte ensuite seul à l'autel, où ayant fait la génuflexion, il prend de la main droite le soleil par le nœud et de la gauche par le pied, couvrant ses mains du voile ; puis il se tourne vers le peuple et donne la bénédiction du S. Sacrement de la manière qui a été expliquée au premier tome, part. 4, art. 10, n° 8. Il remet ensuite le S. Sacrement sur l'autel, fait la génuflexion et

descend sur le second degré, et s'étant mis à genoux sur le marchepied, le Sous-Diacre lui ôte l'écharpe et la donne au Cérémoniaire.

XVI. Sitôt que le Célébrant est descendu, le Diacre monte à l'autel, fait la génuflexion et met le S. Sacrement dans le lieu où il doit être exposé. Il ôte la croix de l'autel, et ayant fait la génuflexion, il se remet à genoux à la droite du Célébrant. Quelque temps après les Officiers sacrés se lèvent, et étant descendus au bas des degrés de l'autel, ils font la génuflexion à deux genoux au milieu de tous les autres Officiers, savoir : des Porte-dais, des Chapiers de la Messe, des Thuriféraires et des Porte-flambeaux : le Cérémoniaire après avoir donné les bonnets, se retire entre le dernier Chapier et le second Thuriféraire; puis, après avoir salué le chœur, tous retournent deux à deux dans la sacristie en cet ordre : les Thuriféraires les premiers, puis les Porte-flambeaux, ensuite le Porte-croix avec les Acolytes, le Cérémoniaire, les Chapiers de la Messe, les Porte-dais et le Célébrant entre ses deux Ministres, le Diacre à la droite et le Sous-Diacre à la gauche, tenant les côtés de la chape. Après leur départ le Clergé fait deux à deux la génuflexion à deux genoux, les moins dignes les premiers, et retourne à la sacristie.

---

§. III.

De la Procession du S. Sacrement qui se fait avant la Messe.

I. DANS les lieux où l'usage est de faire la procession du S. Sacrement avant la grand'-Messe, il faut dire de bon matin une Messe basse dans laquelle on consacre deux hosties; le Prêtre en prend une, et après avoir pris le précieux Sang, il met l'autre dans le soleil qu'il enferme dans le tabernacle.

II. Quand on doit commencer la procession, on observe ce qui suit. Le Clergé étant assemblé au chœur, le Célébrant vient à l'autel en aube, en étole et chape accompagné des Ministres sacrés, sans manipules, et précédé, 1.° des deux Thuriféraires qui marchent les premiers avec l'encensoir non fumant; 2.° des Porte-flambeaux deux à deux; 3.° du Porte-croix entre les deux Acolytes; 4.° du Cérémoniaire; 5.° des Chapiers de la Messe, et enfin des Porte-dais.

III. Tous les Officiers étant arrivés au chœur, ceux qui doivent porter le dais vont se ranger auprès, et les Chapiers de la Messe se retirent à leurs places ordinaires, après avoir fait la génuflexion. Le Porte-croix et les Acolytes se placent au milieu du chœur, et s'y tiennent toujours debout jusqu'à ce qu'il faille partir. Les Porte-flambeaux se mettent devant eux en droite ligne, et les Thuriféraires au-dessus des Porte-flambeaux. Enfin les Officiers sacrés et le Cérémoniaire se mettent à l'ordinaire au bas des degrés.

IV. Tous les Officiers étant ainsi rangés, font la génuflexion à l'autel, à l'exception du Porte-croix et des Acolytes ; ensuite les Porte-flambeaux se rangent comme à la Messe, le Cérémoniaire porte les bonnets sur le siége des Officiers ; le Célébrant et les Ministres sacrés montent sur le second dégré et se mettent à genoux sur le marchepied ; tout le Clergé se met aussi à genoux en même temps.

V. Tout étant ainsi disposé, le Diacre se lève, monte à l'autel, ouvre le tabernacle, fait la génuflexion, prend le soleil, le met sur le corporal, ferme le tabernacle, et ayant fait une autre génuflexion, il descend à la droite du Célébrant ; mais si le S. Sacrement est dans le soleil élevé sur son pied, en sorte qu'il paroisse assez à l'entrée du tabernacle, il ne le tire pas dehors, mais descend aussitôt sur le second degré, où étant debout il reçoit la navette et présente sans aucun baiser la cuiller au Célébrant qui met de l'encens dans les deux encensoirs, et encense ensuite le S. Sacrement à l'ordinaire ; cependant les Chantres entonnent *O salutaris Hostia.* Après l'encensement les Ministres sacrés étendent l'écharpe sur les épaules du Célébrant, le Diacre lui donne le S. Sacrement, et on observe pour le reste ce qui a été dit au §. précédent.

VI. Lorsqu'on rentre au chœur, tous ceux du Clergé prennent leurs places du chœur, le Célébrant donne la bénédiction du S. Sacrement ; et après que le Diacre l'a posé dans le lieu où il doit être exposé, les Officiers sacrés font la génuflexion à deux genoux au bas des degrés de l'autel, et vont avec tous les Offi-

ciers, dans le même ordre qu'ils sont venus pour prendre à la sacristie les ornemens de la Messe solennelle qui doit être célébrée incontinent après.

§. IV.

De la Procession du S. Sacrement qui se fait après les Vêpres le jour de l'Octave.

I. On a coutume, suivant le cérémonial des Evêques, livre second, chapitre 33, de faire la procession du S. Sacrement après les Vêpres de l'octave de la Fête-Dieu, dans l'église ou aux environs; on observe dans cette procession ce qui est marqué au jour de la fête.

II. Vers la fin des Vêpres, tous les Officiers vont à la sacristie pour se préparer et prendre les ornemens convenables à leurs Offices, et lorsque les Vêpres sont finies, ils entrent au chœur dans le même ordre, et observent les mêmes cérémonies qui ont été prescrites dans le §. précédent.

III. A la fin de la procession, le Diacre resserre le Saint Sacrement dans le tabernacle, comme on le pratique à la fin des saluts qui se font pendant l'octave.

IV. Remarquez, 1.° qu'il doit y avoir un ou deux Ecclésiastiques en surplis et à genoux sur les degrés de l'autel tandis que le S. Sacrement est exposé, et qu'on ne doit pas souffrir que les Laïques entrent pour lors dans le sanctuaire; 2.° que pour l'exposition, la bénédiction et la Messe en présence du S. Sacrement,

il faut voir ce qui en est dit au premier tome de cet ouvrage ; 3.° qu'il est à propos dès le lendemain de cette octave de faire consumer l'hostie qui est dans le soleil, et de le purifier ensuite, ainsi qu'il est marqué dans le premier tome, part. 4, art. 11, nomb. 16.

§. V.

De la Fête du S. Sacrement dans les petites Églises.

Dans les églises où il n'y a point de Ministres sacrés, le Prêtre ayant consacré deux hosties, en met une dans le soleil après qu'il a pris le précieux Sang, et l'ayant fermé, il le couvre d'un voile blanc et le met au milieu du corporal. La Messe étant finie, il passe au côté de l'épître pour quitter la chasuble et le manipule et prendre une chape; mais s'il n'y a point de chape, il ne quitte point la chasuble, et pour lors il ne va pas au côté de l'épître, mais après avoir fait la génuflexion au milieu de l'autel, il descend sur le second degré où il donne son manipule à un Clerc et fait une courte prière à genoux ; ensuite il se lève, monte à l'autel, et après avoir fait la génuflexion, il découvre le soleil et l'élève sur son pied, puis ayant fait de rechef la génuflexion, il descend sur le second degré où il met de l'encens dans l'encensoir, et s'étant mis à genoux il encense le S. Sacrement, comme il a été dit ci-dessus. Après quoi, ayant reçu l'écharpe sur ses épaules, il monte à l'autel, fait

la génuflexion et prend le soleil des deux mains couvertes de l'écharpe, et le porte en procession sous le dais, précédé d'un Clerc qui porte la croix, de quelques flambeaux et du Thuriféraire qui encense le chemin par où il doit passer. On chante cependant l'hymne *Pange lingua.* Après la procession, il remet le Saint Sacrement sur l'autel, et ayant fait la génuflexion, il descend sur le second degré, où, après avoir ôté son écharpe, il met de l'encens dans l'encensoir et encense à genoux le Saint Sacrement : il chante ensuite l'oraison *Deus qui nobis, etc.* après laquelle il reprend l'écharpe, et étant monté à l'autel, il donne la bénédiction du S. Sacrement, qu'il pose ensuite dans le lieu où il doit être exposé ; ou bien il le remet dans le tabernacle, s'il n'y a pas assez de monde pour assister continuellement devant le S. Sacrement.

ARTICLE XIV.

De la procession qui se fait au jour de l'Assomption de la Sainte Vierge.

En France on fait après Vêpres une procession solennelle pour le vœu que le Roi Louis XIII fit en ce jour, mettant sa personne sacrée et son royaume sous la protection de la Sainte Vierge. L'Officiant va à l'autel accompagné de six Chapiers et précédé du Thuriféraire avec l'encensoir, du Porte-croix revêtu d'une aube et d'une tunique, et des Acolytes à ses côtés qui se placent à l'ordinaire au

milieu du chœur. L'Officiant se met à genoux avec ses Officiers sur le plus bas degré; et après une courte prière, il se lève et bénit l'encens en la manière ordinaire, après quoi il se remet à genoux, et pour lors les Chantres commencent les Litanies. Lorsqu'on dit *Sancta Maria* tous se lèvent, et on se comporte pour la marche, ainsi qu'il est marqué dans le premier tome, part. 4, art. 12.

Au retour de la procession, l'Officiant et tout le Clergé se met à genoux, pendant que l'on achève les Litanies, après lesquelles on chante le psaume *Exaudiat* et l'antienne *Sub tuum præsidium*, seulement jusqu'au psaume *Levavi;* ensuite l'Officiant se lève et chante le verset *Deus judicium*, et l'oraison *Deus Regum et Regnorum Rex, etc.* après quoi tout le monde se retire avec les cérémonies ordinaires.

Dans les églises où l'on a coutume de porter en procession une image de la sainte Vierge, le premier Chapier a soin de la prendre sur l'autel, où le Sacristain a dû la poser avec un petit voile sous le pied, et de la mettre avec son voile entre les mains de l'Officiant qui la reçoit debout, après que l'on a dit *Sancta Maria;* puis il se tourne vers le Clergé qui se met en marche comme à l'ordinaire: on observe seulement de ne pas se couvrir, parce que l'Officiant qui porte l'image de la sainte Vierge doit être découvert.

FIN.

TABLE
DES ARTICLES

CONTENUS EN CE VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

Où l'on traite des Cérémonies des principales Fêtes de l'année.

FIN DE LA TABLE.

